

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.

Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

**SOMMAIRE :** MV contre C+I : un point de vue, par J. Pen — Les coefficients d'importation — Bibliographie relative aux problèmes économiques et financiers intéressant la Belgique — Législation économique — Statistiques.

## MV CONTRE C+I : UN POINT DE VUE

par J. PEN,

Professeur à l'Université d'Etat à Groningue (1)

### I.

Depuis la publication de la *General Theory* de Keynes, il y a vingt-cinq ans, on peut grouper les économistes en deux écoles. Au début, on pouvait les distinguer en adeptes et en adversaires du système keynésien; ainsi Mme Robinson et A.P. Lerner étaient des adeptes typiques, alors que A.C. Pigou se classait parmi les adversaires. A. Hansen, qui faisait d'abord figure d'opposant, est passé dans l'autre camp. Peu à peu, la distinction entre les deux écoles s'est émoussée. S'il subsiste un petit groupe d'antikeynésiens farouches — nous pensons notamment à H. Hazlitt —, il donne l'impression d'être isolé et de se retrancher dans une opposition boudeuse. La science économique a assimilé l'influence keynésienne. Tous, nous sommes devenus, à des degrés divers, des postkeynésiens, de même que tous nous avons subi l'influence de la pensée de Ricardo et de Marshall. Dès lors, la distinction entre adeptes et adversaires du système keynésien a perdu presque toute signification.

Néanmoins, on peut adopter une autre distinction, qui correspond au degré d'influence que Keynes exerce sur la pensée des économistes. Avant 1936, on exprimait couramment la demande effective globale par la formule  $MV$ , celle-ci étant le produit de la masse monétaire par sa vitesse de circulation. On sait que la formule a été élaborée en grande partie par I. Fisher; cependant l'idée qu'elle couvre, suivant de nombreux économistes, — la monnaie domine la vie économique — est beaucoup plus

ancienne et remonte à J. Bodin et B. Davanzati. Dans la *General Theory*, la demande effective globale est, au contraire, représentée par une autre formule qui exprime le total des dépenses de consommation et d'investissement ( $C+I$ ).

Les deux expressions,  $MV$  et  $C+I$ , ont acquis droit de cité dans la terminologie économique. Elles symbolisent des théories différentes. En effet, l'évolution économique peut être analysée dans l'optique de la monnaie et de sa vitesse de circulation, ou dans l'optique de la consommation et de l'investissement. Les deux théories ne s'excluent pas; elles permettent d'aborder les problèmes par deux méthodes différentes. Dans le premier cas, on parlera d'analyse monétaire, dans le deuxième, d'analyse des dépenses (ou des revenus). Comme méthodes d'approximation, elles se complètent (2).

(1) L'auteur remercie ses partisans et adversaires qui ont bien voulu faire part de leurs observations à propos du présent article. Sa reconnaissance va tout spécialement aux professeurs Bosman, Goedhart et Hennipman, ainsi qu'à Th. A. Stevers, spécialiste des questions monétaires du Centraal Planbureau.

(2) Il va de soi que, quel que soit le jugement porté sur la méthode d'analyse monétaire, la description des mécanismes, des intermédiaires et des flux financiers est toujours utile. A ce propos, on citera deux publications récentes: A. Nusbaumer, « Der Einfluss des Banksystems auf die Geldmenge, Masseneinkommen und Zinsbildung », *Zeitschrift für Nationalökonomie*, 1960, p. 316) et « Essai de représentation graphique des mécanismes financiers », *Bulletin d'Information et de Documentation*, vol. I, nos 2-3, février-mars 1960, pp. 61 sq. Ce dernier article décrit les mécanismes monétaires à l'aide d'un curieux schéma de circuits; cependant, il n'analyse pas les liaisons entre les circuits; il ne construit pas un « modèle ».

Cela n'enlève rien à l'orientation divergente des deux méthodes qui peuvent conduire à des conclusions différentes et faire apparaître l'évolution économique sous un tout autre jour. Il est vrai que ceci est contesté : on peut affirmer que les deux méthodes, à la condition d'être exactement appliquées, doivent mener au même résultat. On peut même essayer de prouver l'identité formelle de certaines théories relatives à la monnaie et aux dépenses (3). Il n'en reste pas moins que la méthode monétaire mettra souvent l'accent sur d'autres aspects de la causalité économique que l'analyse des dépenses. Les deux méthodes sont formellement neutres mais non pas matériellement. Il en est ainsi de nombreux instruments d'analyse économique; celui qui prétend que ceux-ci ne préjugent en rien des conclusions auxquelles arrive le théoricien qui s'en sert, peut avoir formellement raison, mais il ignore dans quelle mesure l'esprit est orienté par les conceptions qu'il a lui-même construites. Ainsi, le concept *MV* fait porter notre attention dans un sens déterminé; il jette une lumière très vive sur certains phénomènes (notamment la monnaie, la vitesse de circulation, les banques, le taux d'intérêt, la politique de la banque centrale); d'autres phénomènes restent à l'arrière-plan : les décisions d'investir et de consommer, l'interdépendance des revenus et des dépenses, le comportement des importateurs et des exportateurs, les décisions en matière de dépenses publiques et de prélèvement d'impôts. Inversement, il en est de même de la méthode *C + I*.

Les deux méthodes peuvent même conduire à des opinions différentes sur la politique économique. Ces divergences de vues concernent aussi bien les normes de la politique (4) que l'efficacité des instruments économiques. Bien que la méthode monétaire n'implique pas nécessairement un intérêt spécial pour la politique monétaire, elle y mène néanmoins tout naturellement; par la méthode *C + I*, on aboutit facilement à la conclusion que la politique budgétaire (functional finance) constitue l'instrument principal d'une politique de régularisation économique. Ces divergences de vues relatives à la politique économique ne retiendront pas notre attention dans le présent article. Rappelons seulement que nous ne croyons pas qu'aux Pays-Bas le président de la Nederlandsche Bank soit, par pur hasard, d'une part, un adepte convaincu de la méthode monétaire et que, d'autre part, il n'ait que fort peu confiance dans les possibilités d'une politique budgétaire de stabilisation. D'après lui, des développements inflationnistes récents sont freinés uniquement par le système bancaire central (5).

(3) Voir à ce sujet F. J. de Jong, « Monetair evenwicht en inkomensevenwicht », *De Economist*, 1955.

(4) Voir à ce sujet H. C. Bos, *A Discussion on Methods on Monetary Analysis and Norms for Monetary Policy*, 1956.

(5) Voir sa déclaration au Congrès annuel de la Vereniging voor de Staathuishoudkunde, 1957; rapport de ce Congrès, pp. 13 sq. Il est également frappant de voir à quel point le conférencier a su décrire la politique keynésienne en termes monétaires.

On peut donc dire sans risquer d'exagérer qu'il existe actuellement deux écoles juxtaposées dont l'une se sert de la méthode monétaire, l'autre, de la méthode des dépenses. La plupart des économistes spécialisés dans la macro-économie manifestent, consciemment ou non, des sympathies pour l'une ou pour l'autre méthode. Quelques-uns seulement utilisent avec une égale facilité la méthode *MV* et la méthode *C + I*, mais leurs travaux n'en tirent pas toujours avantage (6). Les deux écoles se combattent à peine : leur coexistence est pacifique (7). Notre article ne vise nullement à brouiller les cartes; il contient, au contraire, un plaidoyer pour la coopération. Nous voulons bien avancer quelques arguments pour ou contre les deux méthodes et aider ainsi à faire un choix. La plupart des lecteurs se seront d'ailleurs déjà prononcés. Ils peuvent confronter leur choix avec nos arguments ou même encore confronter nos arguments avec les motifs de leur préférence.

Il va de soi que nous avons exposé les arguments avec un certain souci d'objectivité. Il apparaîtra toutefois que nous sommes partisan de la méthode *C + I*; le lecteur doit en tenir compte en suivant notre raisonnement qui revêt toutes les caractéristiques d'un plaidoyer *pro domo*. (Rappelons à ce sujet que nous parlons dans le présent article d'un « retour » à la méthode monétaire chez certains adeptes de Robertson; nos adversaires n'y verront nullement un retour). Soulignons de prime abord qu'on ne peut pas rejeter la méthode *MV*; nous estimons qu'on peut tout au plus la considérer comme moins apte et moins efficace que la méthode *C + I*. Il nous semble du reste que des éléments de l'analyse monétaire peuvent être greffés sur l'analyse des dépenses, mais celle-ci reste dominante. Après la synthèse des éléments des deux méthodes, l'essentiel de la théorie doit rester inspiré par le modèle *C + I*.

Pour justifier ce point de vue, nous aurons recours à l'histoire des doctrines qui nous permettra de paraphraser quelques variantes des deux théories et

(6) Nous pensons par exemple au livre de C. Goedhart, *Hoofdlijnen van de leer der openbare financiën*, 1958, excellent ouvrage qui utilise toutefois essentiellement la méthode *MV* pour ne recourir à la méthode *C + I* que dans les derniers chapitres. Certains lecteurs n'y voient pas très clair; ils y trouvent une source de confusion. H. W. J. Bosman est un autre auteur néerlandais qui manifeste une certaine préférence pour l'analyse monétaire; son livre, *De Wet Toezicht Kredietwezen*, 1958, comprend, dans l'annexe A, un exemple chiffré basé aussi bien sur la méthode *C + I* que sur celle des liquidités. Il s'agit en fait de la méthode de Robertson, sur laquelle nous reviendrons plus loin.

(7) Le plus souvent, elles s'ignorent même. Une exception : en 1954, la revue *Economisch-Statistische Berichten* a ouvert ses colonnes à une discussion sur le rapport annuel de la Nederlandsche Bank 1953 et le budget 1955, dont l'initiative avait été prise par J. G. Koopmans et H. J. Witteveen; ce dernier soutenait la méthode *C + I* contre M. W. Holtrop. G. A. Kessler compare les deux méthodes dans son livre *Monetair evenwicht en betalingsbalansevenwicht*, 1958; voir surtout pp. 156 sq. Il est la preuve même qu'il existe des keynésiens dans l'école *MV*. Il fait d'ailleurs ressortir clairement que l'école *MV* voit les causes des processus d'expansion et de contraction d'une autre façon que l'école *C + I*.

de faire apparaître ainsi les excès auxquels les méthodes peuvent donner lieu. Le but de cette description historique est de montrer que les versions modernes des deux écoles ont une racine commune dans l'œuvre de K. Wicksell. Par la suite, elles se sont dissociées. I. Fisher surtout a contribué à l'orientation  $MV$ ; il a fait de  $MV$  une expression courante qui revient constamment dans les discussions des économistes sur la situation économique. Son équation est ou était la grande tautologie de la macro-théorie des prix. F.A. Hayek a poussé la méthode monétaire au point d'en faire une caricature. Nous lui en savons gré, puisqu'il nous permet de formuler nos objections d'une façon plus précise et plus claire. D'autres variantes de l'école  $MV$ , entre autres les théories de J.G. Koopmans, de R.F. Hawtrey, de D.H. Robertson, de D. Patinkin — ne seront que brièvement mentionnées.

Nous situons l'origine de l'école  $C+I$  également chez Wicksell, bien qu'on puisse remonter plus loin, notamment au tableau économique des physiocrates et à la théorie des crises de Marx. L'histoire de cette école est plus malaisée à suivre; en fait, nous ne rencontrons que F. von Wieser et J. Schumpeter<sup>(8)</sup> avant l'apparition de Keynes lui-même. Si le *Treatise on Money* de celui-ci porte encore assez nettement l'empreinte de Wicksell, la *General Theory* met l'analyse des dépenses au grand jour. Des variantes de la méthode  $C+I$  émergent ensuite, caractérisées par une opposition radicale à l'analyse monétaire et par l'exclusion complète de la monnaie. En même temps, le terrain est déblayé pour des essais de synthèse; deux d'entre eux feront l'objet d'un commentaire très bref.

## II.

Avant d'aborder l'histoire récente de la macro-économie, une seule remarque sur le rapport des grandeurs  $MV$  et  $C+I$  s'impose : les deux formules concernent des flux monétaires représentatifs d'achats de biens et services. Chaque flux monétaire qui constitue le paiement d'un flux de biens et services peut être présenté comme un produit  $MV$  ou comme une somme quelconque de certaines composantes, consommation plus investissements par exemple. C'est là que réside en premier lieu la différence entre la méthode monétaire et celle des dépenses. Mais il y a une autre différence :  $MV$  n'est pas égal à  $C+I$ , ce qui est parfois perdu de vue<sup>(9)</sup>.  $MV$  comprend tous les paiements; ceux

pour les coûts de production (donc tous les paiements de salaires) comme aussi ceux pour les livraisons d'une entreprise à une autre. Elle englobe même éventuellement tous les paiements relatifs aux opérations en capital.  $C+I$  ne comprend au contraire que les ventes finales de biens de consommation et d'investissement et de services.  $C+I$  est égal au revenu national  $Y$  (du moins dans les modèles simples qui font abstraction du secteur public et du commerce international).  $Y$  est sensiblement inférieur à  $MV$ . Cette différence a déjà immédiatement des conséquences pour l'attrait des deux méthodes. Celui qui veut expliquer la production et l'emploi en premier lieu par la vente de produits finals  $a$ , de ce fait, peut-être déjà une légère préférence pour une formule qui se rapporte explicitement à ces ventes et qui, en première instance, ne prend pas en considération d'autres marchés. La même attitude sera probablement adoptée par celui qui veut expliquer les prix en tenant compte du fait que les facteurs de production empruntent leur valeur à l'écoulement de produits finals. L'équation de Fisher, exemple typique de l'école  $MV$ , présente l'inconvénient (et en même temps l'avantage) d'englober tous les prix, de même, tous les salaires, tous les prix de produits demi-finis, tous les prix à l'importation. Pour certains,  $MV$  est trop « grand », trop vaste.  $C+I$  est plus maniable, plus synoptique. On peut construire sur  $C+I$  une théorie des prix qui, mieux que  $MV = PT$ , convient pour les produits finals<sup>(10)</sup>. Certains préfèrent dès lors la méthode  $C+I$ , parce qu'ils ont besoin, pour leur modèle, d'une comparaison des prix de produits finals. D'autres préféreront une théorie des prix englobant les prix de tout ce qui peut être acheté avec de la monnaie; une telle approche des problèmes cadre mieux avec un concept « valeur de la monnaie » large et par le fait même assez flou. Ces préférences vont de pair avec une certaine appréciation, positive ou négative, des deux méthodes.

Dans cet ordre d'idées, il faut encore souligner que l'équation de Fisher et les théories auxquelles elle sert de base ne fournissent qu'une explication incomplète des prix. Elles partent de l'idée — même si l'équation ne l'implique pas formellement — que les hausses de prix ont des origines monétaires. Cependant, les hausses des salaires et des prix à l'importation n'ont, en règle générale, aucun lien causal ni avec  $M$  ni avec  $V$ . Sans doute  $MV$  doit-il s'accroître lorsque  $PT$  augmente, mais c'est là une condition plutôt qu'une cause. Ce rapport qui est admis sans difficulté par les adeptes de la méthode  $MV$  (et qui, de même, n'implique aucune critique quant à l'exactitude de l'équation) a néanmoins fait tort à l'école  $MV$ . Il en résulte en effet une autre macro-théorie

(8) F. von Wieser, *Theorie der gesellschaftlichen Wirtschaft*, 2<sup>e</sup> édition, 1924, et J. Schumpeter, « Das Sozialprodukt und die Rechenpennige », *Archiv für Sozialwissenschaft und Sozialpolitik*, 1917-1918. Cette théorie des dépenses concernant le niveau des prix n'avait que peu d'influence. Il en est ainsi des idées remarquables de C. Föhl, *Geldschöpfung und Wirtschaftskreislauf*, 1937.

(9) Par exemple, par S. Weintraub, *A General Theory of the Price Level, Output, Income Distribution and Economic Growth*, 1959. A la page 9, le  $Z$  keynésien (=  $C + I$ ) est mis sur le même rang que  $PQ$  ( $MV$ ).

(10) Par exemple, la théorie dite « de rencontre » (en néerlandais, « ontmoetingstheorie »). Voir J. Pen, *Moderne economie*, 1959, p. 152. Von Wieser, qui, en bon Autrichien, veut expliquer les prix par les prix des biens de consommation, manifeste également pour cette raison une préférence pour l'analyse des dépenses.

des prix — les prix sont expliqués par les coûts — qui en elle-même est également incomplète puisqu'elle ne peut expliquer les marges bénéficiaires, mais qui exerce néanmoins un attrait puissant sur certains économétristes. Pour analyser les interdépendances macro-économiques, les économétristes préfèrent dès lors pour leurs modèles la méthode  $C+I$  à la méthode  $MV$ . Les protagonistes de l'analyse des dépenses sont nombreux parmi les économétristes.

### III.

Bien que Wicksell soit le fondateur aussi bien de l'école monétaire que de celle des dépenses (ce qui reste d'ailleurs à prouver), sa théorie présente néanmoins une orientation typiquement monétaire. Au centre, on trouve la monnaie, le taux d'intérêt, les banques. L'ensemble du processus économique est régi par une chose aussi subtile que l'écart entre le taux d'intérêt du marché et le taux naturel. Les banquiers sont des hommes puissants. Ils provoquent cet écart à leur convenance et impriment ainsi à la création de monnaie des impulsions positives ou négatives. Les entrepreneurs jouent un rôle passif. Leur esprit d'initiative, leurs hésitations, leurs prévisions restent complètement à l'arrière-plan. C'est le domaine monétaire et plus particulièrement  $M$  (car Wicksell ne jette pas toute la lumière sur  $V$ ), qui domine la vie économique.

Ceci saute encore plus aux yeux chez Hayek. Tandis que chez Wicksell la création de monnaie ne se répercute que sur le niveau des prix, suivant les raisonnements de Hayek, elle modifie en outre la structure de la production. Le rapport entre la production de biens d'investissement et celle de biens de consommation est perturbé; une expansion des crédits conduit à un allongement injustifié du processus de production qui aboutit fatalement à une crise. La dépression qui y fait suite est due à des particularités monétaires. Tous les développements s'adaptent chez les banquiers qui ont fixé les taux d'intérêt.

Nous admettons que cette conception de la société est dépassée et qu'on ne peut imputer les théories des prédécesseurs de l'école monétaire aux adeptes contemporains. Wicksell et Hayek ont perdu de vue que les investissements tendent, dans le circuit économique, à faire naître des épargnes qui réduisent les déficits de financement que les banques doivent combler. Cette vérité keynésienne est maintenant connue de tous. L'école  $MV$  continue néanmoins à attacher un très grand intérêt au système bancaire et au domaine des opérations en capital, d'où émanent des influences sur le processus économique qui sont spécialement mises en lumière par cette école.

L'importance du taux d'intérêt constitue un autre aspect particulier de cette question. Le taux occupe une position stratégique chez Wicksell et Hayek. Par la suite, on s'est demandé si les chefs d'entrepri-

ses adaptent réellement leur demande de crédit au niveau du taux d'intérêt. Cela nous semble maintenant peu probable, puisque les variations du taux ne représentent qu'un élément mineur parmi tous ceux qui déterminent les bénéfices escomptés. Les constructions artificielles que certains — Hawtrey <sup>(11)</sup> par exemple — ont inventées pour admettre l'influence stratégique du taux d'intérêt, restent tout de même caractéristiques. Hawtrey fait entrer en scène le « commerçant », intermédiaire dans le flux des marchandises. La politique de stockage de celui-ci serait sensible au taux bancaire puisqu'il a recours au crédit des banques. C'est par cette porte étroite que l'influence des banquiers et des facteurs monétaires se ferait sentir. Il est évident que cette vue sur le processus économique n'est pas conforme à la réalité. Les commerçants sont utiles et nécessaires, mais ils ne régissent pas le flux des marchandises, en tout cas pas dans une mesure plus forte que d'autres chefs d'entreprises. Au surplus, leur comportement n'est pas aussi sensible au taux d'intérêt que ne le suggère Hawtrey. L'importance de cette théorie est d'illustrer un cas extrême de la méthode  $MV$ . Mais, encore une fois, il ne faut peut-être pas en faire grief à l'école monétaire comme telle.

Nous avons exposé brièvement les idées de trois auteurs connus pour montrer à quel point la pensée économique a été embrouillée, pendant plusieurs décennies, par des éléments monétaires. Dans cet ordre d'idées, il convient de mentionner également l'influence de la théorie de l'étalon-or qui établit un lien causal entre le niveau des prix des différents pays et leurs réserves en or. Un afflux d'or doit provoquer nécessairement une hausse des prix et vice versa; ce mécanisme seul assure l'équilibre international et, partant, l'équilibre économique global. Rien d'étonnant à ce que les économies se soient soustraites à ce régime cruel; mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit maintenant. Il importe pour nous de constater que la théorie de l'étalon-or, de même que les théories de Wicksell, Hayek et Hawtrey confèrent une position dominante aux facteurs monétaires et ouvrent ainsi une curieuse perspective sur le monde dans lequel nous vivons. Et puis, il est frappant de voir à quel point les théories, et notamment aussi l'équation synoptique de Fisher, ont formé la pensée relative aux problèmes macro-économiques. *L'approche monétaire risque de devenir une mentalité. C'est cette mentalité que nous voudrions combattre dans le présent article.*

### IV.

Wicksell, Hayek, Hawtrey et la théorie de l'étalon-or présentent le facteur  $M$  comme le point de départ de la théorie macro-économique. D'autres ont mis davantage l'accent sur  $V$  et, partant, sur la dé-

(11) R. G. Hawtrey, *The Art of Central Banking*, 1932.

tention d'encaisses. M. W. Holtrop et J. Zijlstra (12) ont examiné les facteurs qui déterminent ces grands. Ces études ne suggèrent sans doute pas une image de la société, qui est faussée du côté monétaire, mais elles mettent en évidence une grandeur qui, suivant l'école *C+I*, est trop souple, trop « molle ». Il est vrai que la vitesse de circulation de la monnaie est déterminée notamment par un certain nombre de facteurs structurels, tels que les habitudes de paiement et le degré de concordance, mais, outre ces composantes relativement stables, il y a également la « thésaurisation ». Celle-ci joue en partie dans le domaine des opérations en capital où les « baissiers » réalisent leurs placements parce qu'ils préfèrent la monnaie aux actions et obligations suspectes; elle naît, d'autre part, comme phénomène dérivé du mécanisme de l'épargne et de l'investissement. Ces thésaurisations sont difficilement prévisibles; nous croyons qu'elles sont plutôt une conséquence qu'une cause; elles ne constituent pas des déterminantes stratégiques.

Si un examen des déterminantes de *V* ne donne pas en soi une fausse image du processus économique, on peut avoir des doutes à ce sujet en envisageant la théorie de J.G. Koopmans (13). D'après celui-ci, l'origine des déséquilibres économiques réside dans le fait que l'échange de biens contre des biens se décompose dans la *Geldwirtschaft* en deux « demi-échanges » : d'une part, des biens contre de la monnaie et, d'autre part, de la monnaie contre des biens. Si ces deux opérations sont séparées dans le temps, celui qui offre les biens exerce pendant quelque temps une « offre pure »; pendant ce temps, la loi des débouchés de Say cesse d'être valable et fait place à un développement déflationnaire. Si celui qui fait une offre pure échange ses encaisses ainsi acquises contre des biens, il exerce une « demande pure »; la loi de Say fait place à ce moment à un développement inflationnaire. Dans l'optique macro-économique, demande pure et offre pure peuvent se compenser. Mais si ces mouvements micro-économiques des encaisses coïncident, il en résulte un déséquilibre monétaire avec des conséquences dans le domaine des prix, de la production et de l'emploi.

Formellement, cette analyse monétaire n'est pas inexacte; au contraire, elle fait ressortir un phénomène qui était insuffisamment connu auparavant. Cependant, elle accentue un processus social d'une façon qui, à notre avis, induit en erreur. En effet, elle donne l'impression que l'accroissement ou la réduction des encaisses (c'est-à-dire la vitesse de circulation de la monnaie) constitue l'origine critique de changements dans le circuit économique. La thésaurisation et la déthésaurisation deviennent, avec la création et la destruction de monnaie, les phénomènes centraux de la macro-économie.

Plus tard, Holtrop s'est associé à ce point de vue en le précisant même davantage (14). Il impute la responsabilité des développements inflationnaires et déflationnaires aux excédents et déficits de liquidités des économies (l'augmentation ou la diminution du total de la monnaie fiduciaire, de la monnaie scripturale et des liquidités quasi monétaires). Koopmans (15) préconisait, vingt et un ans après son fameux article de 1933, de chercher quand même les décisions d'investir et autres à l'origine de ces phénomènes monétaires; on y voit clairement l'influence keynésienne. Mais Holtrop ne trouve pas cela fort pertinent (16).

C'est cette prise de position que visent les objections de l'école *C+I*. Les décisions d'investir et de consommer, et non pas les comportements en matière de détention d'encaisses, joueront en règle générale un rôle primaire et décisif dans le processus économique. Ces décisions créent la demande de biens et services, donnent lieu à une production, augmentent l'emploi et permettent la croissance économique. Elles n'apparaissent pas explicitement dans l'analyse monétaire. Celle-ci en tient sans doute compte de façon implicite dans la mesure où les flux de liquidités reflètent les décisions de dépenser; mais cela ne suffit pas pour l'école *C+I*, qui ne se contente pas d'observer des images dans un miroir, mais désire voir elle-même la réalité.

Si nous avons bien compris la position de l'école des dépenses, les adeptes de celle-ci considèrent ces analyses monétaires, quelque subtiles et profondes qu'elles soient, comme peu pertinentes. Ils considèrent les décisions de consommer et d'investir comme les forces actives de l'économie; ils croient qu'en portant un intérêt exagéré à *M*, *V*, les liquidités et autres éléments monétaires, on risque de dissimuler ces forces actives. L'ancienne expression « voile monétaire » se teinte ici d'une ironie nouvelle : l'analyse monétaire voile le processus économique. (Nous avons peut-être ainsi un peu trop accentué le point de vue de l'école des dépenses.)

## V.

Il y a lieu de souligner encore que certains adeptes de l'école *MV* ont concentré leur attention sur la détention d'encaisses, que l'on considère comme extrêmement importante. L'école *C+I* a des objections contre cette doctrine émanant de Cambridge et qui remplace *V* par  $1/k$ , *k* représentant la période moyenne pendant laquelle la monnaie reste inactive (Marshall, Robertson, entre autres). Au lieu de  $MV = PT$ , on écrit  $P = \frac{M}{kT}$ . Cette formule pour-

(12) M. W. Holtrop, *De omloopsnelheid van het geld*, 1928; J. Zijlstra, *De omloopsnelheid van het geld en zijn betekenis voor geldwaarde en monetair evenwicht*, 1948.

(13) *Zur Theorie des neutralen Geldes*, in *Beiträge zur Geldtheorie*, édité par F. Hayek, 1933.

(14) Par exemple, dans un recueil d'articles intitulé « Monétaire uiteenzettingen » de J. G. Koopmans, M. W. Holtrop, H. J. Witteveen et J. Tinbergen, pp. 43 sq. Ces articles avaient paru précédemment dans *Economisch-Statistische Berichten*, en 1954 et 1955.

(15) Dans le même recueil, pp. 30 sq.

(16) *Ibid.*, p. 58.

rait alors être considérée comme une équation *ex ante*. Keesing et Korteweg décrivent cette théorie des encaisses comme « la théorie moderne de la valeur de la monnaie » (17).

Cependant, on comprend difficilement ce que l'on gagne en remplaçant une grandeur par la réciproque de sa réciproque. Une objection contre l'utilisation de  $V$  est, d'une part, comme nous l'avons déjà dit, qu'elle constitue une grandeur « molle » qui s'adapte en partie aux nécessités de l'évolution économique, et, d'autre part, qu'en accordant trop d'intérêt à  $V$ , on détourne l'attention des déterminantes stratégiques. Écrire  $1/k$  pour  $V$  ne suffit pas à faire disparaître cette objection. Il serait inexact de croire que  $k$  soit plus près que  $V$  des préférences et des décisions des agents économiques. Le fait de considérer  $k$  comme une grandeur *ex ante* ne permet pas davantage d'esquiver la difficulté.

La théorie de D. Patinkin (18) offre un exemple frappant de l'intérêt excessif qu'on peut attacher à la détention d'encaisses. Il a inventé « l'effet de Pigou » ou le *real-balance effect* : lors d'un processus de hausse de prix, la valeur réelle des encaisses diminue, ce qui incite les agents économiques à augmenter leurs encaisses. La vitesse de circulation se ralentit ainsi, de sorte que la hausse des prix suscite elle-même des réactions contre la hausse qui freinent le développement inflatoire. On ne peut de nouveau pas dire que ce raisonnement soit formellement faux. Mais il n'éclaire qu'un élément vraiment insignifiant des liens macro-économiques. L'effet de Pigou se noie dans un chaos d'autres phénomènes : les décisions d'investir des consommateurs et des investisseurs provoquées par la hausse des prix, les glissements des revenus et les modifications dans les dépenses qui en résultent, etc. L'approche de Patinkin constitue un exemple de la mise en évidence de variables non stratégiques, procédé combattu par l'école  $C+I$ .

## VI.

La pensée de Wicksell n'a pas seulement marqué l'école  $MV$ , mais elle est également à l'origine de l'analyse des dépenses. Lorsque le taux bancaire devient inférieur au taux d'intérêt naturel,  $I$  dépasse  $S$ . Les dépenses sont de ce fait supérieures au revenu; la différence, par période, est égale à l'accroissement des crédits bancaires. Keynes développe cette théorie wicksellienne dans son *Treatise*

(17) S. Korteweg et F. A. G. Keesing, *Het moderne geldwezen*, 7<sup>e</sup> édition, 1957, p. 475. Qu'il s'agisse, chez les deux auteurs, de la valeur de la monnaie et non du volume de production et de l'emploi, cela est sans importance; ces différentes positions des problèmes de la macro-économie nécessitent, nous semble-t-il, une même approche. On peut toutefois, aussi à ce sujet, avoir des opinions différentes : celui qui étudie la production et l'emploi à l'aide de la méthode  $MV$  peut, à la rigueur, utiliser celle-ci comme méthode d'approche du niveau des prix.

(18) D. Patinkin, *Money, Interest and Prices*, 1956, p. 21.

on *Money* (1931). Il explique le niveau des prix par deux composantes : d'une part, les rapports entre les dépenses normales et la production, d'autre part, le rapport entre  $I-S$  et la production. Le revenu anormal et inattendu est égal à  $I-S$ ; il se manifeste d'abord sous la forme de *windfall-profits*. La création de crédits (un facteur monétaire) est transformée, dans le *Treatise*, en bénéfices exceptionnels (une composante des revenus). Les écoles  $MV$  et  $C+I$  ne sont pas encore dissociées, mais l'accent est mis davantage sur l'analyse des dépenses.

Cette orientation est poussée encore plus loin dans la *General Theory*. On sait que celle-ci affirme l'identité de  $I$  et  $S$ , en raison de l'optique comparative et statique du système. Cette identité a été lourde de conséquences pour le développement de la méthode  $C+I$ . En effet,  $I$  et  $S$  ne peuvent présenter un écart qu'il faut combler par une création de monnaie ou une déthésaurisation.  $MV$  disparaît ainsi du champ d'observation. Le facteur monétaire joue sans doute encore un rôle dans cette théorie, mais uniquement par le truchement du taux d'intérêt qui, avec la *marginal-efficiency of capital*, détermine les investissements. À cet égard, le keynésianisme rappelle encore fort, dans son premier stade, les idées de Wicksell. Mais dès que l'influence du taux d'intérêt sur les investissements eut été mise en doute — ce qui rapprochait la théorie de la réalité —, le dernier facteur monétaire se trouvait éliminé du système keynésien.

Ceci apparaît clairement dans le modèle keynésien de base (19), qui constitue le point de départ de l'analyse  $C+I$ . Il comprend les trois relations connues : une équation ( $Y=C+I$ ), une fonction de consommation et une fonction d'investissement qui, dans le cas le plus simple, prend la forme d'une donnée  $I$ . Les trois équations ensemble indiquent le montant que le revenu national (et, partant, aussi  $C+I$ ) atteindra. L'interdépendance des revenus et des dépenses, c'est-à-dire le circuit économique, est exprimée dans son essence. Ce modèle se prête bien à une représentation graphique (une ligne à 45°, une courbe de consommation, une ligne  $C+I$  parallèle à la courbe de consommation) et constitue alors le noyau didactique de la macro-économie telle qu'elle est, à l'heure actuelle, enseignée partout. Il suffit de citer le manuel très répandu de P.A. Samuelson, *Economics* (1<sup>re</sup> édition, 1948, 4<sup>e</sup> édition, 1958) comme exemple représentatif d'un exposé didactique.

Ce modèle contraste de la façon la plus absolue avec l'analyse monétaire, non pas parce qu'il opère avec des grandeurs réelles, car tel n'est pas le cas : il s'agit de flux monétaires. Mais  $M$  et  $V$  sont introuvables. Les banquiers n'apparaissent pas. La banque centrale n'a aucune influence sur l'évolution économique. On ne trouve aucune trace de tout le domaine des opérations en capital. Les excédents ou insuffi-

(19) Par modèle, on entend un système d'équations qui décrit le fonctionnement d'un système économique.

sances de liquidités n'influent aucunement sur le montant du revenu. Il est évident que l'école monétaire ne peut se déclarer satisfaite de cette méthode. Un aspect particulièrement frappant du modèle est qu'il peut accuser une insuffisance des dépenses (c'est-à-dire que les dépenses peuvent se révéler inférieures au niveau qui assure l'utilisation complète des facteurs de production) et que cette insuffisance est désignée par le terme « écart déflationniste ». Inversement, en cas d'excédents des dépenses, on parle d'un « écart inflationniste ». *On se sert donc des termes « inflation » et « déflation » sans qu'il ait même été question des facteurs monétaires.*

L'omission des facteurs monétaires est, consciemment ou non, basée sur l'idée que  $MV$  s'adaptera passivement aux nécessités du circuit économique animé par les investisseurs et les consommateurs. La monnaie entre dans le domaine des opérations en capital et en sort selon les besoins de dépenses; les placeurs, les banques et les banques centrales fournissent toujours et partout les liquidités dont l'économie a besoin. Nous observons une image de la société qui est opposée à celle de Wicksell, de Hayek et aussi de Holtrop. Les chefs d'entreprises et les ménages — et non pas les banquiers, les taux d'intérêt et les liquidités — dominent la société. On ouvre ainsi une autre perspective sur la vie sociale. Cette optique serre la réalité de plus près que la méthode monétaire. Mais elle revêt un caractère trop extrême. La thèse suivant laquelle la monnaie ne joue aucun rôle ne peut être soutenue.

Les points de vue des deux écoles diffèrent en outre sur l'origine de l'inflation (= gonflement du circuit). Selon Holtrop, celle-ci doit être attribuée à la création de liquidités qui, à leur tour, provoquent des dépenses qui, sinon, n'auraient pas eu lieu. L'école  $C+I$ , au contraire, considère tous les accroissements des dépenses comme inflatoires (ou, si le circuit est encore trop étroit, comme réflatoires) indépendamment de leur financement, et toutes les fuites de revenus (épargne, paiement d'impôts, importations) comme déflatoires (ou, si les dépenses totales sont trop élevées, comme désinflatoires). Il ne s'agit pas d'une question de termes plus ou moins neutres, mais d'une conception sociale. L'école monétaire impute la responsabilité des perturbations du circuit économique aux facteurs monétaires. L'école  $C+I$  considère les perturbations comme le résultat d'un ensemble de décisions sociales qui, en elles-mêmes et vues dans leur contexte micro-économique, ne doivent pas être critiquées. Aux Pays-Bas, l'école monétaire désignera souvent les pouvoirs publics subordonnés comme principaux malfaiteurs inflatoires, parce qu'ils sont fréquemment obligés de faire appel au crédit à court terme. De grands projets d'investissements industriels, financés par les réserves propres, peuvent être réalisés sans création de monnaie. L'analyse des dépenses cherche dans une mesure beaucoup moindre pareils boucs émissaires. Elle désigne plutôt le système complet (le modèle) comme la cause de

l'inflation et de la déflation. Les implications de cette conception importante pour la politique financière et monétaire ne retiendront pas notre attention ici, notre article faisant abstraction des problèmes politiques. Mais il apparaît une nouvelle fois que la portée de l'enjeu dépasse une opposition entre des méthodes purement neutres (20).

## VII.

Comme nous l'avons déjà dit, l'école des dépenses admettra sans difficulté que le système des trois équations laisse dans l'ombre de nombreux aspects de la réalité. Le modèle présente toutefois ce grand avantage qu'il constitue un système ouvert : le nombre d'équations peut et doit être augmenté. On peut y introduire par exemple le secteur public en incluant les dépenses publiques  $G$  dans l'équation  $Y=C+I$  et en faisant figurer, d'une manière ou de l'autre, les impôts comme variable autonome dans l'équation d'investissement et de consommation. On peut y incorporer également les importations et les exportations. L'équation de consommation peut être raffinée par de nombreux moyens (inclusion de variables qui représentent la répartition des revenus; remplacement du niveau des revenus par la dépendance à l'égard d'augmentations des revenus; ventilation de l'équation globale en équations distinctes pour les travailleurs, les agriculteurs, les autres chefs d'entreprise, etc.). Les investissements peuvent être subdivisés en investissements autonomes et en investissements induits; cette dernière équation élargit sensiblement le champ d'expérimentation (elle permet, par exemple, de tenir compte de l'accélérateur flexible). On peut inclure dans le modèle des équations relatives au niveau des prix. Une perspective analytique remarquable s'ouvre ainsi : c'est la perspective de l'économie néo-keynésienne. Et on peut pousser davantage l'analyse en effectuant des ventilations selon les secteurs industriels; finalement, on aboutit à l'analyse input-output à la Leontief.

Ces possibilités de développement et de perfectionnement constituent la force de la méthode  $C+I$ . Elles ne cessent d'occuper les adeptes de cette méthode. Ce sont surtout les économétristes, souvent attachés aux services nationaux de planification ou à des institutions de recherches similaires, qui améliorent les modèles. Leurs travaux s'appuient sur la comptabilité nationale; ils sont facilités, depuis peu, par l'utilisation de calculatrices électroniques.

Il est toutefois frappant de constater que parmi le nombre croissant de facteurs déterminants, incorporés dans le modèle, on trouve rarement les grandeurs préférées de l'école monétaire, telles que  $M$  et  $V$ .

L'évolution du modèle utilisé par le Nederlands Centraal Planbureau constitue, à cet égard, un exem-

(20). Cf. H. C. Bos, *A Discussion on Methods of Monetary Analysis and Norms for Monetary Policy*, 1956, pp. 18 sq.

ple caractéristique. Le modèle a été développé et perfectionné au cours de la dernière décennie. Au moment de sa publication, en 1955 <sup>(21)</sup>, il comprenait vingt-sept équations dont aucune ne revêtait un caractère monétaire. Même le niveau des prix, pourtant la variable cherchée dans la formule de Fisher, n'est pas déduit d'un rapport  $\frac{MV}{T}$ ; les prix sont

définis dans le modèle par une série d'équations de prix, comprenant les coûts (et notamment le taux de salaires et les prix à l'importation) comme variables autonomes. Si ce système d'équations ignore  $M$  ou  $V$ , le Bureau établit cependant une analyse monétaire qui fait apparaître les excédents de liquidités de différents secteurs de l'économie nationale (Etat, pouvoirs publics subordonnés, secteur privé), mais ne s'intègre pas dans le modèle; elle est conçue en quelque sorte comme un moyen de contrôle du modèle proprement dit. La doctrine  $C+I$  prédomine. Ce n'est qu'à partir des plans de 1959 et 1960 que les équations tiennent compte des dépôts et des créditeurs des banques commerciales (au début de l'année) comme variable exogène <sup>(22)</sup>. Dans le plan de 1961, les variables monétaires trouvent une utilisation un peu plus large; nous y reviendrons ci-après. Quoi qu'il en soit, la méthode monétaire ne semble pas obtenir les faveurs des constructeurs de modèles. La méthode  $MV$  n'est prise nulle part comme point de départ de leur analyse.

### VIII.

La question est maintenant de savoir si les méthodes  $MV$  et  $C+I$  sont conciliables. La réponse est affirmative. Dès la publication de la *General Theory*, plusieurs auteurs ont souligné les inconvénients de la statique comparée qui identifie  $S$  et  $I$ . D'ailleurs, Keynes avait manifestement jeté la confusion dans les esprits :  $S$  serait toujours égal à  $I$ , mais, d'autre part, cette identité se réaliserait par le multiplicateur, c'est-à-dire dans le temps. Ces deux affirmations sont contradictoires. Nous ne nous attardons pas à cette discussion, qui est dépassée depuis longtemps; les différentes conclusions auxquelles elle a donné lieu sont maintenant généralement admises. La plus connue est celle de D.H. Robertson : elle fait une distinction entre le revenu gagné ( $C+I$ ) et le revenu disponible ( $C+S$ );  $I$  et  $S$  peuvent ainsi présenter un écart qui sera précisément égal à celui entre le revenu gagné et le revenu disponible. Comme le revenu gagné se transforme, après une période, en revenu disponible, il s'ensuit que  $I-S$  (pendant une période déterminée) est égal à l'accroissement du revenu (pendant la même période). Ce raisonnement peut s'appuyer sur des tableaux détaillés par

<sup>(21)</sup> Cf. *Centraal Economisch Plan*, 1955.

<sup>(22)</sup> Nous présentons une proposition similaire dans notre livre, *Moderne économie*, 1959. Cf. le nouveau modèle dans le *Centraal Economisch Plan*, 1961.

périodes, auxquels une partie des auteurs d'ouvrages didactiques <sup>(23)</sup> recourent avec enthousiasme depuis une vingtaine d'années.

Cette façon de donner à la méthode  $C+I$  un caractère dynamique nous rapproche à nouveau de Wicksell;  $I$  et  $S$  présentent un écart qu'il faut combler par  $M$  ou  $V$ . Toutefois, on a retenu la découverte keynésienne selon laquelle  $I$  deviendra égal à  $S$  dans le processus économique; l'écart entre eux n'est qu'un phénomène passager qui tend à se résorber spontanément. L'écart reflète la croissance du revenu national.

Cette découverte offre de nombreux avantages. D'abord, la dynamique peut distinguer, mieux que ne le fait la statique comparée, les causes et les effets. L'un suit l'autre, alors que dans la statique tout existe en même temps. Ensuite, le raisonnement accorde à nouveau une plus large place à l'influence des phénomènes monétaires. Pour que  $I$  puisse anticiper sur  $S$ , il faut des liquidités. Le rôle, tout au moins passif, des banquiers est sauf : leur collaboration est indispensable à la croissance du revenu national (hormis en cas de forte déthésaurisation, mais celle-ci ne peut se poursuivre indéfiniment). De même, l'influence de la banque centrale, inexistante dans le modèle non monétaire, se conçoit à nouveau. Et tous ces changements ne dérogent en rien aux concepts keynésiens et au système d'équations qui décrit l'interdépendance des revenus et des dépenses.

La théorie de Robertson implique donc une synthèse des doctrines  $C+I$  et  $MV$ . Elle comporte toutefois certains inconvénients. Comme il n'y a qu'un seul « time-lag » dans le système, les mouvements du revenu national se produisent par à-coups <sup>(24)</sup>; on peut obvier en partie à cet inconvénient en introduisant des ralentissements successifs tels que Metzler les a imaginés. En second lieu, l'écart entre  $I$  et  $S$  peut se révéler plus large et plus durable qu'il ne ressort de l'accroissement du revenu. En effet, si l'on tient compte des finances publiques et du commerce extérieur, l'écart entre  $I$  et  $S$  deviendra égal à la différence entre le total des recettes fiscales et des importations (pris l'un et l'autre dans le sens large), d'une part, et le total des dépenses publiques et des exportations, d'autre part. Cette optique confère une importance accrue au secteur monétaire, puisqu'elle implique une augmentation potentielle des besoins de financement des investisseurs, non couverts par les épargnes.

Ces imperfections du modèle de Robertson peuvent donc être corrigées par un développement du modèle

<sup>(23)</sup> Par exemple F. J. de Jong, *De werking van een volkshuishouding*, vol. I, 1953, et E. Schneider, *Einführung in die Wirtschaftstheorie*, vol. III, 1957.

<sup>(24)</sup> Ceci apparaît particulièrement dans la représentation graphique. On la trouve par exemple chez Schneider, *op. cit.*, vol. III, p. 160. Schneider surestime cette méthode; il croit qu'elle montre les phénomènes économiques d'une façon plus précise. Ceci nous semble inexact, car les accroissements par à-coups du revenu sont irréels.

suivant les concepts keynésiens. Notre principale objection à l'analyse par périodes reste toutefois que celle-ci peut amener ses adeptes à abandonner en fait la méthode  $C+I$ . En effet, il ressort de l'analyse par périodes que  $M$  et  $V$  sont des facteurs essentiels du processus économique. Il ne faut pas s'étonner dès lors que certains disciples de Robertson retombent dans un raisonnement centré sur les liquidités. Aux Pays-Bas, ils forment un groupe important d'économistes. Ce sont des post-keynésiens, car ils connaissent la théorie de Keynes et lui ont emprunté également certains principes et opinions (par exemple, le multiplicateur et le processus du circuit économique; la croyance qu'un excédent ou une insuffisance des dépenses peut se maintenir assez longtemps; la conception typiquement keynésienne selon laquelle la demande macro-économique d'emploi est inélastique par rapport au niveau des salaires). Mais ils abandonnent pratiquement la méthode  $C+I$ . Ils s'expriment en termes  $MV$ . Une spirale déflatoire est décrite comme un processus cumulatif de thésaurisation, de contraction du crédit et de destruction de monnaie. De même, un mouvement inflatoire est considéré comme une perturbation monétaire. Il en résulte facilement un état d'esprit monétaire qui accorde trop d'intérêt à la monnaie et au système monétaire. Ce retour en arrière n'est cependant pas une conséquence *inévitabile* de l'analyse par périodes; un disciple de Robertson pourrait parfaitement concentrer son attention sur l'interdépendance des revenus et des dépenses. En d'autres termes, la synthèse de Robertson ne nous dispense pas de choisir. Où faut-il mettre l'accent : sur l'école  $C+I$  ou sur l'école  $MV$  ?

## IX.

Nous voudrions maintenant exposer les raisons de notre préférence pour la méthode  $C+I$ , en subdivisant nos arguments en trois catégories.

1. Les décisions des agents économiques qui déterminent l'évolution économique, sont en premier lieu des décisions de dépenser. Les investissements notamment revêtent une grande importance pour une économie nationale. Ils suscitent un accroissement de la production par le truchement des effets de revenu et de capacité. De même, les décisions relatives à la consommation, aux exportations, aux importations, aux dépenses publiques et aux impôts influent sur la vie sociale. Ces facteurs jouent un rôle plus *stratégique* que les décisions d'augmenter ou de diminuer les encaisses, de demander ou d'accorder des crédits, de déplacer des liquidités. Ces dernières décisions sont surtout importantes dans la mesure où elles agissent sur les décisions de dépenser.

En effet, les éléments monétaires s'imposent parfois. Certains investissements industriels ne peuvent être effectués que si une banque est disposée à four-

nir des crédits. Certaines transactions commerciales dépendent de la disponibilité de liquidités. Il en est de même de certaines exportations. D'autre part, il est indéniable que la consommation soit parfois influencée par l'existence momentanée d'importantes encaisses dans les ménages. On conçoit même que les dépenses des pouvoirs publics subissent l'influence du volume des liquidités : ainsi, les pouvoirs publics subordonnés doivent parfois, faute de disponibilités, ajourner leurs dépenses. Le niveau des taux d'intérêt peut également agir, par endroits, sur les décisions de dépenser. Tout cela est évident et un modèle théorique qui ignorerait ces corrélations par négligence ou par principe, est sujet à critique.

Il n'en reste pas moins qu'en règle générale, ces facteurs monétaires ne sont pas décisifs dans le complexe qui détermine le comportement des agents économiques. Les investisseurs se laissent essentiellement guider par les prévisions relatives aux ventes et aux profits; le manque de liquidités ne constitue qu'exceptionnellement un obstacle insurmontable. Les investissements industriels des pays évolués sont d'ailleurs financés à raison de 80 à 90 p.c. par les réserves propres des entreprises. Les exportateurs s'intéressent avant tout à la demande étrangère et à leur propre capacité compétitive; la disponibilité de liquidités est d'importance secondaire. Les dépenses publiques découlent d'un ensemble de décisions politiques; les liquidités ne jouent un rôle que dans des cas extrêmes. S'il en est ainsi, une méthode d'analyse économique basée sur les dépenses nous paraît plus efficace et plus conforme à la réalité qu'une méthode basée sur les liquidités. Elle peut être complétée par la suite par des éléments monétaires, mais ces derniers ne peuvent jouer un rôle prépondérant. Cette approche correspond également à la place qu'occupent les intermédiaires financiers dans la société. Ces derniers sont utiles et nécessaires, mais ils ne dominent pas la vie économique. Il en est ainsi des banques, du marché des capitaux et de la banque centrale.

Certes, il faut admettre qu'exceptionnellement le système monétaire peut tenir la société sous son emprise. J. Bodin a élaboré la théorie quantitative sous sa forme ancienne ou « naïve » ( $P=a.M$ ) pour expliquer une hausse des prix résultant de la vague de métaux précieux qui inondait l'Europe au XVI<sup>e</sup> siècle. L'inflation effrénée découlant de la création de monnaie par les pouvoirs publics offre un autre exemple où  $M$  ainsi que  $V$  (par suite de la méfiance à l'égard d'encaisses dont la valeur se réduit continuellement) constituent les points de départ tout indiqués d'une analyse économique. Pour ces cas anormaux (les greenbacks, la dégradation du mark allemand après la première guerre mondiale, les inflations récentes dans les Balkans et en Amérique du Sud), l'approche monétaire est de loin préférable. Mais aussi longtemps que le système monétaire se comporte normalement — c'est-à-dire qu'il rend des services utiles et directs —, l'économiste sera mieux avisé de porter avant tout son attention

sur les décisions stratégiques de dépenser <sup>(25)</sup>. La méthode monétaire et surtout l'état d'esprit monétaire peuvent fausser l'image qu'il se fait de la réalité sociale.

2. Les coefficients monétaires sont « mous ».  $M$  aussi bien que  $V$  tendent à s'adapter aux besoins économiques. Pour ce qui est de  $M$ , nous croyons au bien-fondé du *banking principle*. Quant à  $V$ , nous constatons une augmentation et une diminution des encaisses ainsi que des glissements des liquidités dans le domaine des opérations en capital, en fonction des besoins de la production et de la consommation <sup>(26)</sup>. Celui qui recherche des relations constantes (lois stochastiques) fait dès lors mieux d'explorer les interdépendances dans le domaine des dépenses. Le rapport entre les revenus et la consommation, par exemple, peut être chiffré d'une manière très précise pour certains groupes de la population. Les déterminantes des investissements se dégagent plus difficilement : l'équation d'investissement est un point faible dans chaque modèle. Mais les investissements se prêtent également à des analyses fragmentaires qui permettent de déceler des relations constantes. Cette fragmentation est impossible pour  $MV$ .

Finalement, la théorie  $C+I$  n'est pas conçue pour rechercher une seule variable décisive; les équations peuvent comprendre plusieurs variables qui, ensemble, fournissent une explication plausible. Les coefficients de régression indiquent la pondération des variables explicatives. La méthode  $MV$  ne se prête pas à pareille analyse.

Les paramètres de la méthode  $C+I$  sont plus constants et plus sûrs que  $M$  et, en particulier,  $V$ . Ceci rend la méthode  $C+I$  plus attrayante pour ceux qui veulent se servir de la science économique comme instrument de prévision. La méthode  $MV$  n'est guère utile à cet égard. La méthode  $C+I$  est plus efficace, bien que ses résultats ne soient pas encore entièrement satisfaisants. Mais elle se prête à une amélioration constante. L'avenir de la prévision économique, pour autant qu'il y en ait un, est lié à l'analyse des dépenses et certainement pas à la méthode monétaire.

3. La subdivision des dépenses totales en  $C$  et  $I$  semble être, à première vue, un artifice si simple qu'il ne faut presque pas s'y attarder. En fait, elle est le point de départ génial de la macro-économie moderne (keynésienne). En effet,  $C$  est fonction de  $Y$ , c'est-à-dire de  $C+I$ ;  $I$  l'est également. Cette

interdépendance fait que le système est déterminé, elle révèle comment la loi de Say cesse d'être valable, de quelle façon se produisent les excédents ou les déficits de dépenses, comment on peut expliquer le chômage et la hausse des prix. Et avant tout : le système est *ouvert*, il peut être développé dans de nombreuses directions selon la méthode indiquée brièvement ci-dessus. Chaque équation peut être perfectionnée ou subdivisée en vue d'une observation optimale de la réalité. La répartition des revenus, les conditions prévalant dans les divers secteurs, des réactions ralenties, etc., tous ces éléments peuvent être incorporés. Au surplus, la théorie moderne de la croissance peut être développée en partant du modèle  $C+I$ . Finalement, on peut y inclure non seulement les composantes de la demande (les grandeurs initiales  $C$  et  $I$ ), mais aussi celles de l'offre; l'influence des coûts et de la capacité peut ainsi être exprimée. Des perspectives immenses s'ouvrent ainsi, tant du point de vue analytique que didactique. Le développement de la macro-économétrie, s'appuyant sur la comptabilité nationale et les calculatrices électroniques, est rendu possible grâce à l'analyse des dépenses.

Comparée à cette analyse, la méthode  $MV$  fait piètre figure. Elle ne permet pas de développer et d'éclairer un réseau de relations quantitatives. D'ailleurs,  $MV$  se prête à peine à une subdivision. Outre  $MV$  (la circulation fiduciaire), Fisher utilisait un terme  $M'V'$  (se rapportant à la monnaie scripturale) qui ne nous avance guère. Les définitions statistiques de  $V$  ne sont pas sans intérêt, mais, pratiquement, elles ne nous apprennent pas autre chose que cette grandeur hausse et baisse suivant l'évolution de la conjoncture. Certes, l'introduction de concepts, tels que l'excédent de liquidités, l'excédent de financement, etc., a approfondi nos connaissances, mais elle n'ouvre pas une perspective analytique pouvant rivaliser avec celle de l'analyse des dépenses. Il est intéressant de connaître les secteurs économiques qui, au cours d'une période écoulée, ont transféré des liquidités à d'autres secteurs. Ces transferts eux-mêmes ont d'ailleurs leur importance; ils sont une condition nécessaire au déroulement du processus économique. Cependant, les enseignements pour l'avenir immédiat qu'on peut tirer de la seule connaissance de ces transferts de liquidités, sont très pauvres. L'intérêt de ces observations est de nature historique.

Il n'en va pas de même de l'évolution de la masse globale des liquidités. Comme les transferts de liquidités, celle-ci fait l'objet d'une observation statistique sensiblement améliorée. Il faut en rendre grâce notamment aux banques centrales. La Nederlandsche Bank s'est employée, au cours des dix dernières années, à chiffrer les variations des liquidités dans trois secteurs : l'Etat, les pouvoirs publics subordonnés et le secteur privé. En outre, elle a spécifié les institutions créatrices de crédit (banque centrale, banques commerciales, institutions de crédit agricole) et indiqué la part de l'expansion

<sup>(25)</sup> L'analyse monétaire se révèle également indispensable pour étudier un autre aspect de la réalité macro-économique, à savoir les relations internationales. Bien qu'à notre point de vue, l'équilibre et le déséquilibre de la balance des paiements s'expliquent le mieux par la méthode  $C+I$ , les problèmes relatifs à la convertibilité et aux cours de change ne peuvent être résolus sans tenir compte également de la distribution internationale des liquidités.

<sup>(26)</sup> Certes, la relation entre  $Y$  et les encaisses de transaction n'est pas très « molle ». Mais ces dernières ne peuvent, au point de vue statistique, être distinguées des encaisses dans le domaine des opérations en capital.

des liquidités découlant de l'accroissement des réserves en devises (27). Cette méthode fournit en elle-même déjà des renseignements intéressants, susceptibles d'éclairer la politique monétaire. L'intérêt de ces chiffres augmente encore lorsqu'on exprime les liquidités en pour cent du revenu national (degré de liquidité). Ce rapport peut notamment fournir certaines indications relatives aux incitations à la dépense pouvant éventuellement résulter d'encaisses relativement élevées. Ici se situe le point de départ de changements futurs dans le circuit économique. Le degré de liquidité est calculé par la Nederlandsche Bank pour le secteur privé (sans distinction entre ménages et entreprises) et pour les pouvoirs publics. Nous croyons que c'est cette grandeur qui peut être incorporée dans une analyse des dépenses.

## X.

Les considérations exposées ci-dessus tendent à prouver que l'analyse des dépenses constitue une méthode plus efficace, plus pénétrante et ouvrant des perspectives plus larges que l'analyse monétaire. Aussi les générations futures d'économistes devraient-elles penser en termes de  $C+I$  et non en termes de  $MV$ . Dans ce sens,  $C+I$  est « moderne » et  $MV$ , « périmé ». Néanmoins, la méthode  $MV$  peut subsister à côté de la méthode  $C+I$ , ne fût-ce qu'à titre de complément; d'autre part, notre thèse n'interdit nullement d'inclure des facteurs monétaires dans l'analyse  $C+I$ . Nous croyons en effet qu'un modèle réaliste des dépenses doit comprendre ces facteurs, encore que leur influence reste normalement limitée (28). Comment cette incorporation peut-elle être effectuée ?

Soulignons d'abord qu'un indice des liquidités ne peut figurer que dans les équations de consommation, d'investissement et éventuellement d'exportation. Il n'est *a priori* guère utile de faire dépendre les dépenses publiques d'une telle variable, puisque l'on peut admettre que les pouvoirs publics sont toujours à même — certes non pas immédiatement ni sans difficulté — de se procurer les moyens financiers indispensables. Les difficultés de trésorerie des pouvoirs publics subordonnés revêtent un caractère trop incident pour en tenir compte dans un modèle. De même ne peut-on concevoir que dans un pays bien administré des liquidités surabondantes inciteraient un organisme public à faire des dépenses supplémen-

taires. Ces éléments de freinage ou d'incitation pourraient toutefois bien agir sur les ménages et les entreprises.

Pour ce qui est de l'équation de consommation, il s'indique d'y faire figurer, outre les variables caractéristiques du modèle des dépenses (le revenu, les changements et la répartition des revenus), un indice donnant l'écart des encaisses par rapport à la normale. A cet effet, on pourrait prendre comme critère le degré de liquidité des ménages, pour autant qu'il dépasse le degré « normal ». Pour calculer ce dernier, on prendrait une moyenne d'un certain nombre d'années considérées comme « normales », c'est-à-dire des années non caractérisées par des phénomènes spéciaux, tels qu'un stockage spéculatif de produits, une grève des acheteurs, etc. Un tel critère de la superliquidité positive ou négative pourrait être établi par un raffinement des calculs auxquels procède la Nederlandsche Bank (29).

Ce procédé présenterait toutefois encore deux lacunes. D'abord, il ne tient pas compte du crédit à la consommation, qui se développe actuellement en Europe, augmentant le taux de la consommation, surtout lorsque les revenus s'accroissent et que les bénéficiaires des revenus escomptent une nouvelle majoration. Il ne paraît guère facile de trouver une variable appropriée pour ce phénomène. Cela ne serait d'ailleurs pas nécessaire s'il ne s'agissait que d'un « trend », mais on peut craindre que dans le cas d'un ralentissement de l'accroissement des revenus ou d'une baisse du revenu national, le crédit à la consommation (et notamment le crédit à tempérament) n'évolue en sens opposé et n'abaisse le taux de la consommation. Il s'agit donc d'un facteur monétaire très incertain, non seulement du point de vue de son impact, mais aussi de son orientation. Nous ne voyons pas, en ce moment, comment il faudrait résoudre ce problème dans le modèle.

L'inclusion de la superliquidité dans l'équation de consommation se heurte à une deuxième objection de caractère plus fondamental. La liquidité accrue peut être désirée par les ménages, à savoir à la suite d'une méfiance des placeurs à l'égard du marché des titres à revenu variable. On peut supposer que cette préférence spéculative pour la liquidité sera de courte durée et n'affectera donc pas de façon durable le degré normal de liquidité; mais, en attendant, l'économétriste n'aperçoit pas de corrélation entre les dépenses et la superliquidité. Il ne semble pas que cette difficulté puisse être résolue efficacement dans un modèle à court terme. Cet inconvénient n'est pas très grave s'il s'agit de modèles construits uniquement à des fins descriptives ou didactiques. Dans le raisonnement verbal, on peut tenir compte de tout, mais, pour l'économétriste, le problème reste entier.

(27) Les résultats sont publiés dans le rapport annuel de la Nederlandsche Bank; voir le rapport de 1959, pp. 60-61.

(28) Aussi les critiques de C. F. Scheffer et de M. J. H. Smeets ne sont-elles pas pertinentes lorsque ces auteurs écrivent dans la préface de leur ouvrage *Geld en Overheid* (1960) : « Nous croyons que la circulation monétaire ne peut être négligée comme le font certains auteurs, tels que le Prof. Dr. J. Pen ». Cette phrase ne figure d'ailleurs plus dans la deuxième édition de ce petit ouvrage et les auteurs ont modifié leur première opinion dans la revue mensuelle *Economie*, 1959-1960, p. 544. Nous signalons ce fait en passant, parce qu'il illustre comment les adeptes des deux écoles peuvent se méprendre à leur point de vue mutuel.

(29) Il y aurait lieu notamment d'indiquer séparément le degré de liquidité pour les entreprises et les ménages. On peut se demander en outre si les dépôts des ménages auprès des caisses d'épargne ne devraient pas être pris en considération pour le calcul de ce degré.

Des considérations similaires s'appliquent à l'équation d'investissement (et éventuellement d'exportation). Il est certain que la superliquidité peut stimuler les investissements par différents moyens et qu'un degré de liquidité inférieur à la normale peut exercer un effet de freinage. Dans ce cas également, il y a lieu d'inclure un indice établissant l'écart du degré de liquidité par rapport à la normale. Nous retrouvons ici également les deux inconvénients précités, encore qu'ils aient peut-être un impact différent. Le deuxième inconvénient — découlant de changements dans la préférence spéculative pour la liquidité — joue un rôle moins important dans le domaine des entreprises que dans celui des placeurs. Mais l'attitude plus ou moins large des banques influence davantage la superliquidité des entreprises que celle des consommateurs. Une entreprise ne doit pas disposer elle-même de liquidités. Il lui suffit de savoir qu'elle pourra réaliser ses projets d'expansion sans rencontrer d'obstacles auprès des banques ou sur le marché des capitaux. Pour la construction du modèle, c'est la disponibilité des crédits et non la superliquidité de l'entreprise qui revêt de l'importance.

On pourrait peut-être remédier à cet inconvénient en incorporant dans l'équation d'investissement un autre indice que celui de la superliquidité. Le Centraal Planbureau fait actuellement des essais avec l'encours des crédits comme variable explicative. Mais il s'agit là peut-être un peu trop d'une grandeur *ex post*. On pourrait songer également à la marge de crédits que peuvent octroyer les banques dans les limites des règles de couverture prescrites ou tacites. Un tel indice pourrait rendre certains services, notamment en période de haute conjoncture. Ce critère présente l'avantage de pouvoir être quantifié aisément.

Enfin, on pourrait faire figurer le taux d'intérêt du marché monétaire comme indicateur de la liqui-

dité dans l'équation d'investissement. Nous rejoignons de la sorte le point de vue de Wicksell. Mais l'idée fondamentale est différente. En effet, selon cet auteur, un taux d'intérêt peu élevé agit comme un stimulant sur les investissements. Nous croyons que le taux d'intérêt symbolise l'ensemble des conditions de liquidité et notamment la disponibilité des crédits. Ce dont il s'agit, ce n'est pas tant l'influence par le truchement du rendement que le critère des difficultés de financement. C'est pourquoi, il est plus indiqué d'inclure dans le modèle la *modification* du taux d'intérêt plutôt que son *niveau*. En outre, on pourrait encore éliminer des mouvements graduels du taux d'intérêt; en d'autres termes, on calcule une moyenne progressive du taux d'intérêt à court terme et on inclut comme variable, dans l'équation d'investissement, l'écart du taux d'intérêt à court terme par rapport à cette moyenne.

Toutefois, ces considérations sur la façon de compléter la méthode  $C + I$  n'ont qu'un caractère spéculatif. De nombreuses recherches de nature quantitative attendent encore. A la question comment l'analyse des dépenses pourra assimiler les facteurs monétaires, on ne peut jusqu'à présent fournir une réponse précise. S'agit-il d'un inconvénient majeur ?

Nous ne le pensons pas. La force de la méthode  $C + I$  réside en effet dans son caractère ouvert. Le problème monétaire n'est pas le seul qui n'ait pas trouvé de solution dans les modèles. On peut dire que presque toute équation du modèle constitue encore un défi à la science économique. L'impulsion keynésienne donnée à la pensée n'est nullement épuisée. Seule une collaboration entre les adeptes de l'école  $MV$  et de l'école  $C + I$  permettra de tirer plein profit de cette impulsion. Mais il sera alors souhaitable de reconnaître la primauté de l'analyse des dépenses. La méthode  $C + I$  doit rester jusqu'à nouvel ordre la base de la pensée macro-économique.

## LES COEFFICIENTS D'IMPORTATION

### 1. Introduction.

Le Bureau de Programmation Economique avait, en automne de 1960, demandé au Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale d'établir un dossier de statistiques consacré aux coefficients d'importation. C'est ce dossier qui a constitué le point de départ du présent article pour la publication duquel le Bureau de Programmation a bien voulu nous marquer son accord. La méthode ainsi que la découpe de la période ont été fixées à l'occasion d'un échange de vues commun. Le dossier de statistiques initial a été cependant considérablement modifié au cours de la rédaction de l'article.

Celui-ci a pour objet d'examiner, à l'aide des coefficients d'importation, certaines des transformations de la structure des importations de la Belgique au cours de la période 1948-1959.

La méthode utilisée consiste à rapporter une série de courants d'importation à une série retraçant une évolution qui lui correspond à l'intérieur du pays, par exemple celle du produit national brut ou de l'une de ses composantes. Le quotient de la première série par la seconde fournit, après multiplication par 100, un coefficient d'importation moyen pour chacune des années de la période envisagée <sup>(1)</sup>. La variation de ces coefficients d'importation dans le temps indique une modification de la dépendance de l'économie belge à l'égard de l'étranger. On peut en tirer également des conclusions quant à l'évolution des coefficients d'importation marginaux <sup>(2)</sup>.

Les coefficients d'importation ont été exprimés soit en indices sur base 1953=100, soit en pour cent. Dans certains cas, notamment lorsque l'une ou l'autre série utilisée n'est disponible que sous forme d'indices, le résultat des calculs apparaît nécessairement en indices, par exemple :

$$\frac{\text{Indice de quantité des importations d'huiles minérales} \\ 1953 = 100}{\text{Indice général de la production industrielle} \\ 1953 = 100}$$

Dans la grande majorité des cas, on dispose cependant de séries de valeurs et le coefficient s'obtient directement sous forme d'un pourcentage qui exprime la valeur des importations par rapport à une série de valeurs internes. Cette présentation sera souvent retenue pour l'étude des transformations de

structure. Toutefois, pour les besoins de la représentation graphique et notamment en vue de rendre mieux comparables certaines évolutions, les séries de pourcentages ont été maintes fois exprimées en indices.

La période 1948-1959 a été subdivisée en trois phases : 1948-1951, 1952-1955 et 1956-1959, qui comprennent chacune quatre années comparables du point de vue de l'évolution de la conjoncture, de sorte qu'il est justifié de se référer à la moyenne quadriennale des coefficients d'importation qui s'y rapportent.

\*  
\*\*

La modification des coefficients d'importation est le résultat du jeu de deux influences opposées : la tendance à l'internationalisation, d'une part, et la tendance à l'autarcie, d'autre part. Le coefficient d'importation s'élève si la première tendance se manifeste plus fortement que la seconde. La réduction du coefficient d'importation autorise à conclure à la situation inverse.

Il faut insister sur le fait que cette terminologie n'implique, dans l'esprit dans lequel cet article a été rédigé, aucun jugement de valeur quant aux deux tendances en présence. Celles-ci recouvrent d'ailleurs nombre de phénomènes assez disparates. La tendance à l'internationalisation peut ainsi traduire aussi bien une libération des échanges qu'une spécialisation plus poussée de l'industrie nationale ou la disparition de certaines branches d'activités traditionnelles, incapables de soutenir la concurrence étrangère. L'internationalisation peut provenir également de la transformation de la structure des revenus, d'une modification de la fiscalité, d'une évolution des goûts favorable aux produits fabriqués à l'extérieur du pays ou d'une augmentation de la concurrence étrangère. La tendance à l'autarcie peut évidemment trouver son origine dans la protection plus accentuée des productions nationales. Mais la diminution de la spécialisation, c'est-à-dire la diversification de l'industrie nationale, pourrait aussi agir dans ce sens : le développement d'une nouvelle branche d'activité dans le pays en constitue un exemple. Un glissement dans les préférences des acheteurs en faveur des produits nationaux renforce naturellement la tendance à l'autarcie.

\*  
\*\*

(1) A défaut d'une indication en sens contraire, les coefficients d'importation dont il est question dans cet article désignent des coefficients d'importation moyens.

(2) Lorsque le coefficient d'importation moyen reste constant d'une année à l'autre, le coefficient d'importation marginal est égal au coefficient d'importation moyen. D'autre part, lorsque le coefficient d'importation moyen augmente d'une année à l'autre, le coefficient d'importation marginal est supérieur au coefficient d'importation moyen de la première année.

Voici les sources des statistiques ayant servi à l'établissement des différents coefficients : les séries relatives aux importations ont été établies par la Banque Nationale sur base des statistiques du commerce extérieur de l'Institut National de Statistique;

les données qui se rapportent au produit national brut et à ses composantes proviennent du Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles (D.U.L.B.E.A.); les indices de production industrielle sont ceux de l'Institut de Recherches Economiques, Sociales et Politiques de Louvain (I.R.E.S.P.); enfin, on a également employé certaines autres statistiques fournies par l'Institut National de Statistique, le Ministère de l'Agriculture et Fabrimental.

Le matériel statistique utilisé souffre d'un manque d'homogénéité, puisque les séries d'importations se rapportent à l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, alors que les séries intérieures ne sont relatives qu'à la Belgique, à l'exclusion du Grand-Duché de Luxembourg. Cette façon de procéder se justifie si l'on considère que l'étude vise surtout à examiner le comportement des coefficients d'importation dans le temps et que, par conséquent, l'importance attachée à la valeur absolue des coefficients d'importation est moindre. Une correction éventuelle pour tenir compte du Luxembourg n'aurait d'ailleurs apporté qu'une faible modification à ces derniers, sauf en ce qui concerne les séries qui traduisent directement les particularités de l'industrie de ce pays en comparaison avec l'industrie belge (par exemple, importations de combustibles de la sidérurgie luxembourgeoise) (1). D'autre part, l'évolution des coefficients dans le temps ne serait guère changée par une telle correction, vu qu'il ne s'est pas produit de transformations structurelles notables au Grand-Duché de Luxembourg au cours de la période étudiée. Le matériel statistique disponible pour le Luxembourg ne permet d'ailleurs pas de compléter d'une façon systématique les renseignements existants pour la Belgique. Ainsi, la comptabilité nationale luxembourgeoise ne commence qu'en 1952.

## 2. La tendance à l'internationalisation.

Comme on le verra plus loin, la tendance à l'internationalisation a nettement prévalu en Belgique au cours de la période 1948-1959. Il est par conséquent naturel de se poser la question s'il s'agit ici ou non d'une tendance particulière à la Belgique. La réponse est que l'augmentation des importations par rapport au produit national brut et à ses différentes composantes apparaît comme une évolution tout à fait généralisée dans les pays de la Communauté Economique Européenne et dans les autres pays industrialisés (2). L'accroissement de la dépendance de la

(1) La signification de la valeur absolue des coefficients diminue également du fait que les importations sont exprimées c.i.f. frontière, alors que les séries intérieures utilisées tiennent souvent compte, en plus des droits de douane, des marges de distribution et d'autres frais.

(2) Voir à ce sujet G. F. Ray, « British Imports of Manufactured Goods », *National Institute Economic Review*, n° 8, mars 1960, pp. 12-29; « Statistiques de comptabilité nationale pour les six pays de la Communauté 1950-1959 », *Bulletin général de Statistiques de l'Office Statistique des Communautés Européennes*, 1960, n° 12, pp. 7-121.

Belgique à l'égard des importations n'a dès lors rien d'inquiétant en lui-même. Cette évolution ne devrait soulever des appréhensions que dans l'éventualité où elle prendrait des proportions telles que la possibilité même d'une expansion satisfaisante de l'activité nationale en serait mise en question. Ce qui n'a évidemment pas été le cas au cours de la période 1948-1959.

## 3. Les coefficients d'importation globaux.

La tendance à l'internationalisation des approvisionnements de la Belgique apparaît clairement dans l'accroissement du coefficient des importations totales par rapport au produit national brut aux prix courants (voir tableau I et graphique 1). Ce coefficient, égal à la propension moyenne à importer (valeur des importations/P.N.B. aux prix courants) multipliée par 100, a en effet progressé de 25,9 p.c. en 1948-1951 à 27,6 p.c. en 1952-1955 et à 29,1 p.c. en 1956-1959 et s'est établi pour l'ensemble de la période étudiée à 27,8 p.c. en moyenne (1).

La tendance à l'internationalisation constitue une conséquence logique de la politique libérale que l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise a pour-

Tableau I.

### Coefficients d'importation globaux Rapport de la valeur des importations au produit national brut aux prix courants <sup>1</sup>

Sources : Institut National de Statistique et Dulbéa.  
Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la  
Banque Nationale de Belgique.

	1948-1951	1952-1955	1956-1959
	(pour cent)		
Importations totales .....	25,9	27,6	29,1
Importations de biens de production .....	17,0	18,6	19,8
Importations de biens d'équipement .....	2,5	3,0	3,5
Importations de biens de consommation .....	6,4	6,0	5,8
(indices 1953 = 100)			
Importations totales .....	95,9	102,3	107,9
Importations de biens de production .....	96,1	105,0	111,4
Importations de biens d'équipement .....	81,5	98,2	116,4
Importations de biens de consommation .....	103,1	96,9	95,0

<sup>1</sup> Le produit national brut aux prix courants est celui donné par le Système du Groupe d'Etudes.

(1) Pour la période de l'entre-deux-guerres, Tse Chun Chang a calculé un coefficient de 36,1 p.c. par rapport au revenu national sur base d'un certain nombre d'années pour lesquelles il avait disposé des estimations du Professeur F. Baudhuin (Cf. Tse Chun Chang, *Cyclical Movements in the Balance of Payments*, Cambridge, 1951, p. 24). En partant de ces dernières, on arrive à un coefficient d'importation de 39,9 p.c. pour la période 1948-1959.

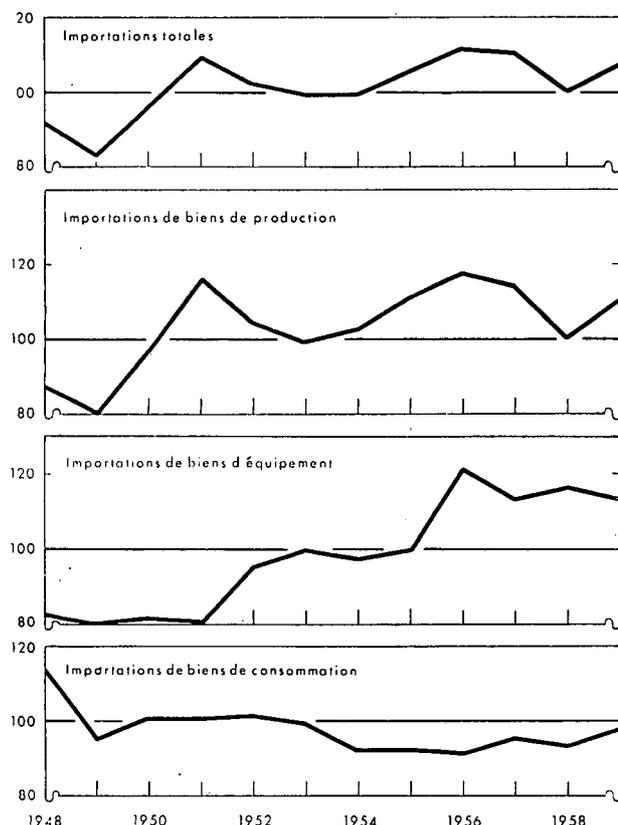
suivie depuis la fin de la guerre en matière d'échanges extérieurs. On en trouve un indice dans le fait que le niveau de la protection douanière s'est situé

Graphique 1.

**Coefficients d'importation globaux**

Valeur des importations  
par rapport au produit national brut  
aux prix courants

(Indices base 1953 = 100)



en moyenne à 3,92 p.c. en 1948-1951, puis est revenu à 3,79 p.c. en 1952-1955 et à 3,68 p.c. en 1956-1959 (1). En outre, cette politique s'est manifestée non seulement par l'adhésion à un protectionnisme très mitigé dès le début de la période, par l'élargissement progressif du pourcentage de libération des importations, notamment dans le cadre de l'Organisation Européenne de Coopération Economique, mais également par la participation à l'effort tendant à la création d'ensembles économiques plus vastes, et dont les grandes étapes sont marquées par l'entrée en vigueur de l'Union Douanière Benelux le 1<sup>er</sup> janvier 1948, du Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier le 25 juillet 1952 et, enfin, du Traité instituant la Communauté Economique Européenne le 1<sup>er</sup> janvier 1958 (2).

(1) Le niveau de la protection douanière se définit comme le rapport des perceptions de droits de douane à la valeur des importations.

(2) Cf. « Le commerce extérieur de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise de 1948 à 1957, *Bulletin d'Information et de Documentation*, vol. II, n° 1, juillet 1959, pp. 8-9.

Cette évolution a coïncidé avec la réapparition progressive des pays exportateurs et l'intensification de la concurrence sur les marchés étrangers et aussi sur le marché belge, ce qui a contribué au développement d'une plus large division internationale du travail.

Comme on l'a déjà noté, le développement de la spécialisation constitue un facteur favorable à l'internationalisation. Il a pour conséquence un changement de structure, qui se traduit par une augmentation du commerce extérieur, et notamment des importations, par rapport au produit national brut.

La tendance à l'internationalisation aurait été encore plus accusée en Belgique en l'absence du protectionnisme qui s'est manifesté notamment dans certains secteurs agricoles, et depuis 1958 en matière de combustibles (1).

\*  
\*\*

Si l'on calcule la propension marginale à importer (augmentation de la valeur des importations/augmentation du P.N.B. aux prix courants) pour la période 1948-1959, on obtient un chiffre quelque peu supérieur à la propension moyenne à importer, à savoir 0,356 contre 0,278. Ce résultat confirme la tendance à l'internationalisation que l'accroissement de la valeur du coefficient des importations totales entre 1948 et 1959 a déjà permis d'entrevoir.

\*  
\*\*

Ce sont les biens de production et les biens d'équipement qui sont responsables de la tendance fondamentale à l'internationalisation au cours de la période examinée. Pour les biens de consommation, il est plus difficile de dégager une évolution précise à long terme, bien qu'après un examen superficiel des renseignements, l'on soit tenté de conclure à une tendance à l'autarcie (voir graphique 1). Dans les sections suivantes, on va rapidement passer en revue l'évolution des coefficients d'importation de ces trois catégories de biens.

**4. Les coefficients d'importation des biens de production.**

Le coefficient d'importation des biens de production par rapport au produit national brut aux prix courants, qui se situait à un niveau assez bas en 1948-1949, s'est placé ensuite à un palier sensiblement plus élevé. L'accroissement intervenu en 1950 et en 1951 est évidemment à mettre en rapport avec la guerre de Corée et le mouvement de stockage auquel elle avait donné lieu. La libération des échanges et l'intensification de la concurrence étrangère, ainsi que notamment l'extension progressive du montage automobile, surtout à partir de 1954, et qui a déterminé un élargissement du courant

(1) Voir infra, sections 7 et 11.

d'importation de parties et pièces détachées, doivent être invoquées pour expliquer la valeur plus élevée que prend le coefficient d'importation au cours des années suivantes.

Il apparaît, à la lecture du graphique 1 et du tableau I, que les fluctuations du coefficient des importations totales sont en bonne partie déterminées par les variations de la part relative des importations de biens de production par rapport au produit national brut. Ces variations dépendent à leur tour de l'évolution conjoncturelle des commandes et des exportations ainsi que des mouvements extraordinaires de stockage (par exemple en 1951 et en 1956) et de déstockage (comme en 1958).

### 5. Les coefficients d'importation des biens d'équipement.

Le coefficient d'importation des biens d'équipement par rapport au produit national brut augmente progressivement au cours de la période étudiée (voir graphique 1). En principe, cette augmentation peut être mise en rapport soit avec une expansion relative des investissements dans le produit national, soit avec une accentuation des achats de machines et d'équipements étrangers relativement aux achats correspondants de produits nationaux. Ces influences ont joué conjointement et on voit en particulier que les importations de biens d'équipement augmentent assez fortement par rapport à la formation intérieure brute de capital fixe (voir tableau II et graphique 2). Pour expliquer cette évolution, il faut se référer entre autres au degré de développement de l'industrie nationale de biens d'équipement, eu égard aux exigences et à la diversité des méthodes de production modernes ainsi qu'à la nécessité dans laquelle se trouvent les industriels belges de s'équiper avec les machines les meilleures, et dont l'acquisition doit se faire en partie à l'étranger, en vue d'être à même de soutenir la concurrence des producteurs des autres pays.

En vue d'obtenir une idée aussi précise que possible de l'évolution de la dépendance de l'économie belge à l'égard de l'étranger, il faut rapporter les importations de biens d'équipement, à l'exclusion des véhicules utilitaires, à la formation brute de capital fixe sous forme de matériel (voir tableau II). On fait ainsi abstraction dans toute la mesure du possible des véhicules (1), dont il sera question plus loin, ainsi que des investissements en construction pour lesquels on utilise peu de produits étrangers.

A l'aide de cette comparaison, la tendance à l'internationalisation s'affirme clairement au cours de la période 1948-1959. Le coefficient d'importation a progressé de 43,8 p.c. en 1948-1951 à 48,3 p.c. en

1952-1955, puis, à un rythme plus lent, à 52 p.c. en 1956-1959.

La tendance à l'internationalisation aurait ainsi, au moins temporairement, rencontré un freinage plus accentué au cours de cette dernière période. C'est que le niveau de l'internationalisation s'établit à chaque moment en fonction de l'évolution de la demande nationale de biens d'équipement, des conditions de l'offre nationale et étrangère de biens d'équipement, et enfin du degré d'interpénétration des marchés, qui dépend notamment du niveau de la libération des échanges et de la forme des marchés. En l'absence d'une modification fondamentale de ces données, le coefficient d'importation doit rester relativement stable. L'internationalisation de l'approvisionnement en biens d'équipement progresse ainsi par étapes successives, entrecoupées de paliers, qui correspondent en quelque sorte à des situations d'équilibre plus ou moins durable entre les différentes influences qui interviennent.

Tableau II.

### Coefficients d'importation des biens d'équipement (pour cent)

Sources : Institut National de Statistique et Dulbda.  
Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

	1948-1951	1952-1955	1956-1959
Valeur des importations totales de biens d'équipement			
Formation brute de capital fixe aux prix courants, sans autos privées <sup>1</sup>	16,5	18,8	21,0
Valeur des importations de biens d'équipement, sans véhicules utilitaires			
Formation brute de capital fixe aux prix courants sous forme de matériel <sup>1</sup>	43,8	48,3	52,0

<sup>1</sup> La formation brute de capital fixe est celle donnée par le Système du Groupe d'Etudes.

La limite théorique de l'internationalisation consiste dans une situation où la totalité des achats d'équipement se fait à l'étranger. Mais cela équivaudrait pratiquement à la disparition complète de l'industrie nationale des biens d'équipement, à moins de supposer que celle-ci ne se consacre à la production de certains types de produits destinés exclusivement à l'exportation. Il est inutile d'insister sur le caractère artificiel de cette hypothèse, puisque, de toute évidence, l'internationalisation doit s'arrêter bien en-deçà de la limite théorique dans un pays comme la Belgique, relativement spécialisé dans la fabrication de biens d'équipement.

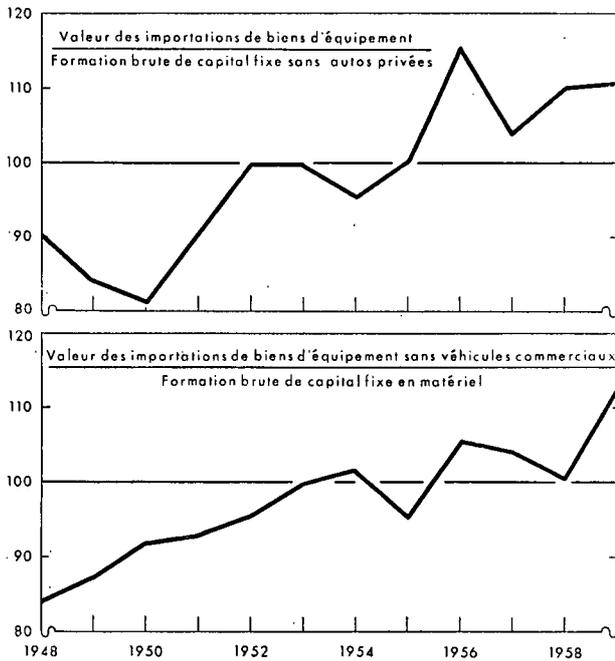
Les importations de biens d'équipement comprennent des fournitures d'avions qui ont atteint des montants relativement importants au cours des der-

(1) La formation brute de capital fixe en matériel comprend une partie des véhicules acquis par l'Etat et qu'il n'est pas possible d'isoler. Cf. « La comptabilité nationale de la Belgique 1948-1959 », Tableau 16, *Cahiers économiques de Bruxelles*, n° 8, octobre 1960.

nières années de la période. Elles sont en partie responsables de l'accroissement du coefficient en 1956-1959.

Graphique 2.

**Coefficients d'importation des biens d'équipement**  
(Indices base 1953 = 100)



**6. Les coefficients d'importation des biens de consommation.**

Après un examen rapide du graphique 1 et du tableau I, on serait tenté de conclure que l'accentuation de l'autarcie constitue une tendance fondamentale en ce qui concerne l'approvisionnement en biens de consommation. Le coefficient d'importation de ceux-ci se réduit en effet, au cours de la période étudiée, par rapport au produit national brut. Comme il apparaîtra plus loin, ce développement a été favorisé par la diminution des importations de voitures montées, à la suite de la généralisation progressive du montage automobile à partir de 1954.

La tendance à l'autarcie ne se vérifie cependant pas lorsque l'on tient compte du fait que la proportion de la consommation elle-même a baissé dans le produit national brut. Par ailleurs, la part des produits étrangers dans la consommation nationale est restée à peu près au même niveau au cours de la période 1948-1959 (voir tableau III et graphique 3). En conclusion, la tendance à l'autarcie et la tendance à l'internationalisation se sont contrebalancées ici. On peut toutefois se demander si la légère augmentation du coefficient d'importation des biens de consommation qui se manifeste depuis quelques années, ne va pas se poursuivre dans l'avenir, sous l'effet de l'intensification des échanges et de la réalisation du Marché Commun.

Quant au comportement conjoncturel du coefficient d'importation des biens de consommation,

celui-ci augmente en période de prospérité et diminue en période de dépression. Il n'est cependant pas possible de déceler une grande régularité dans ces mouvements (voir graphique 3).

\*  
\*\*

On doit approfondir ici l'examen du coefficient d'importation des biens de consommation en vue d'établir comment évolue la dépendance du pays à l'égard de l'étranger par grandes catégories de dépenses de consommation (voir tableau III et graphique 3).

On perçoit une tendance à l'autarcie pour les produits alimentaires et les boissons. C'est la même tendance qui prévaut pour les voitures à l'état complet, dont il sera question plus loin (1). La tendance à l'internationalisation prédomine par contre pour les produits textiles et les divers.

Tableau III.

**Coefficients d'importation des biens de consommation**  
(pour cent)

Sources : Institut National de Statistique et Dubéa.  
Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

	1948-1951	1952-1955	1956-1959
Valeur des importations de biens de consommation	8,4	8,3	8,4
Consommation privée et publique			
Valeur des importations de produits alimentaires et boissons	12,8	10,7	10,2
Consommation privée de produits alimentaires et boissons			
Valeur des importations de produits textiles d'habillement et d'ameublement	9,0	11,7	14,8
Consommation privée d'articles d'habillement et d'ameublement en textile			
Valeur des importations de biens de consommation divers, sans véhicules automobiles	4,7	5,8	6,3
Consommation privée, sans produits textiles, alimentaires et boissons			

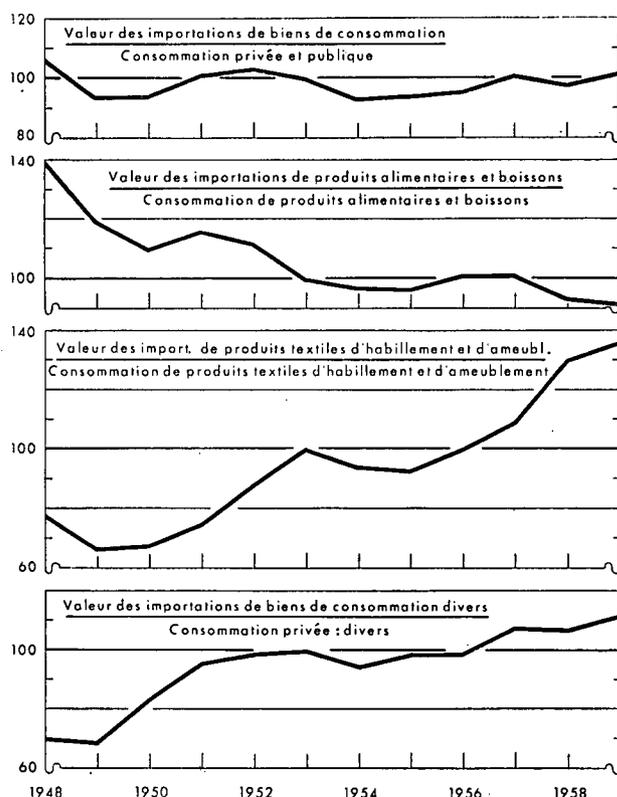
En matière de textiles, deux « vagues d'internationalisation » se sont produites : la première en 1951-1953, la deuxième en 1956-1959. Ces mouvements indiquent que le secteur textile a connu une modification profonde de la concurrence. L'industrie textile nationale voit en tout cas une fraction plus importante du marché intérieur lui échapper, en moyenne 14,8 p.c. en 1956-1959 contre 9 p.c. en 1948-1951. Cette évolution provient avant tout de l'intégration des marchés européens. Il faut

(1) Voir infra, section 8.

notamment rappeler la spécialisation intervenue dans la production textile en Belgique et aux Pays-Bas dans le cadre de Benelux et qui a fortement stimulé le développement des échanges. Le début de la réalisation du Marché Commun a exercé une influence semblable. Un autre facteur d'internationalisation consiste dans la pression concurrentielle exercée par les pays en voie de développement et les pays à commerce d'Etat. Les industries textiles de ces pays sont en effet particulièrement favorisées, à savoir par le niveau des salaires sensiblement plus bas qui s'y pratiquent, dans le premier cas, et par l'intervention des pouvoirs publics, dans le second cas, si bien qu'il s'est avéré nécessaire de recourir par moments à certaines mesures de protection en vue d'assurer à l'industrie textile belge des conditions de concurrence plus normales.

Graphique 3.

**Coefficients d'importation  
des biens de consommation**  
(Indices base 1953 = 100)



**7. Les coefficients d'importation des secteurs agricole et alimentaire.**

Le coefficient d'importation des biens de production destinés à l'agriculture et à l'industrie alimentaire par rapport à la valeur ajoutée <sup>(1)</sup> de ces deux secteurs s'est maintenu dans l'ensemble à un niveau assez stable au cours de la période 1948-1959. Ceci

<sup>(1)</sup> Celle-ci est égale à la contribution au produit national brut.

constitue un indice de ce que les tendances à l'autarcie, d'une part, et à l'internationalisation, d'autre part, se sont *grosso modo* contrebalancées (voir tableau IV et graphique 4).

On aura encore l'occasion d'utiliser les coefficients calculés en divisant le courant d'importation de biens de production d'un secteur déterminé par sa valeur ajoutée. L'interprétation de ces coefficients exige beaucoup de circonspection. Il faut en effet se rappeler que la valeur de la production d'une branche d'activité nationale se décompose en trois parties : 1) la valeur ajoutée de la branche elle-même, 2) les fournitures de l'étranger et 3) les fournitures des autres secteurs nationaux. Le coefficient d'importation dont il est question rapporte les fournitures de l'étranger à la valeur ajoutée de la branche d'activité nationale. Le montant exact des fournitures des autres secteurs nationaux n'est généralement pas disponible. Ce n'est qu'en considérant les fournitures des autres secteurs nationaux comme une donnée, ce qui constitue évidemment une simplification, qu'il serait possible d'affirmer que l'augmentation du coefficient pourrait signifier soit que la branche d'activité est amenée à abandonner en partie certains stades de sa propre production au profit d'un élargissement de ses approvisionnements à l'étranger, soit que les marges de valeur ajoutée de la branche en question sont, pour une raison ou l'autre, comprimées.

\*  
\*\*

Le cas du froment constitue un exemple frappant de la tendance à l'autarcie qui a caractérisé l'évolution de certains secteurs de l'agriculture belge depuis la guerre <sup>(1)</sup>. La consommation apparente du pays, qui était restée pratiquement inchangée au cours de la période, a été de plus en plus largement satisfaite à l'aide du froment indigène; celui-ci s'est ainsi progressivement substitué aux importations. Le coefficient d'importation du froment par rapport à la consommation apparente est tombé de 60,4 p.c. en 1948-1951 à 52,4 p.c. en 1952-1955 et à 40 p.c. en 1956-1959. La production nationale a augmenté dans des proportions considérables grâce au maintien de prix de direction relativement élevés et à la fixation d'un taux d'incorporation obligatoire de froment indigène, qui a été progressivement relevé et a atteint 70 à 75 p.c. en 1959.

Pour l'orge, la situation se présente sous un jour sensiblement différent. Le coefficient d'importation par rapport à la consommation apparente a tendu à s'élever jusqu'en 1957, date à partir de laquelle des

<sup>(1)</sup> Cf. « L'agriculture belge de 1954 à 1958 », *Bulletin d'Information et de Documentation*, vol. I, n° 5, mai 1959, pp. 353-369; J.-Ch. Snoy, « L'échec des politiques agricoles », *Revue Générale Belge*, mai 1959, pp. 1-10; J.-P. Wampach, « Les transformations des coefficients de fabrication dans l'agriculture belge en rapport avec les prix et les coûts de production, 1936-1958 », *Bulletin de l'Institut de Recherches Economiques et Sociales*, septembre 1959, pp. 473-532; H. Glejser, « Perspectives de l'agriculture belge », *Cahiers économiques de Bruxelles*, n° 7, juin 1960, pp. 377-405.

Graphique 4.

**Coefficients d'importation des biens de production destinés à l'agriculture et à l'industrie alimentaire, du froment et de l'orge**

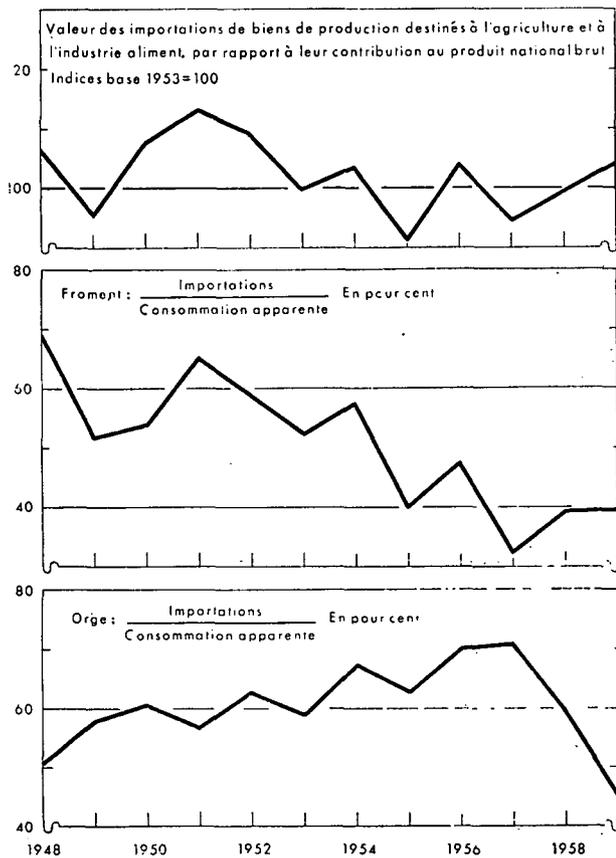


Tableau IV.

**Coefficients d'importation des secteurs agricole et alimentaire (pour cent)**

Sources : Institut National de Statistique, Ministère de l'Agriculture et du Pêche.  
Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

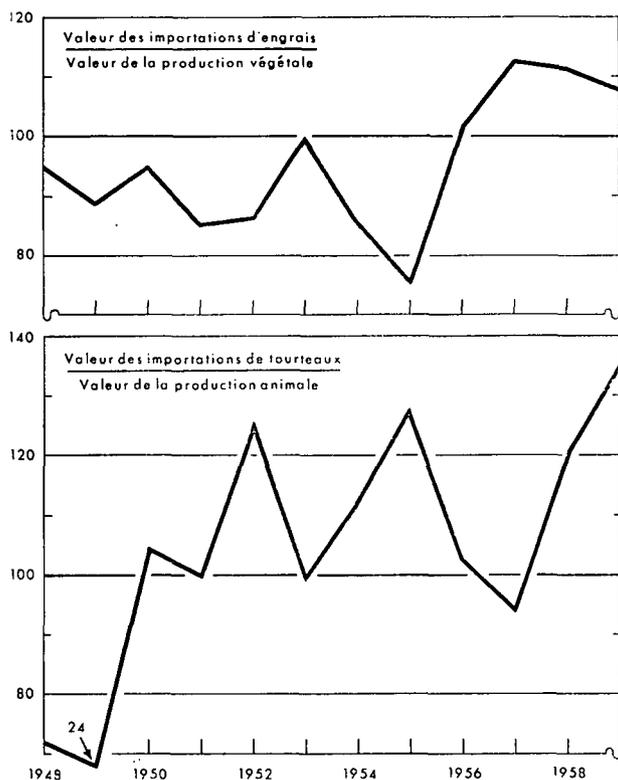
	1948-1951	1952-1955	1956-1959
Quantité de froment importé / Consommation apparente de froment	60,4	52,4	40,0
Quantité d'orge importé / Consommation apparente d'orge	56,8	63,6	61,5
Valeur des importations de tourteaux / Valeur de la production animale	1,6	2,5	2,5
Valeur des importations d'engrais / Valeur de la production végétale	20,4	19,4	24,3
Valeur des importations de biens de production destinés à l'agriculture et à l'industrie alimentaire / Contribution de l'agriculture et de l'industrie alimentaire au produit national brut	19,1	18,3	18,2

mesures ont été introduites pour favoriser une extension de la culture indigène jugée nécessaire pour ramener l'équilibre entre les cultures de céréales fourragères et de froment. L'influence de ces mesures se traduit par la réduction du coefficient d'importation en 1958 et en 1959 (1).

Les coefficients d'importation des deux biens de production importants de l'agriculture que sont les engrais et les tourteaux accusent une tendance à l'accroissement : l'internationalisation constitue une évolution caractéristique, mais elle ne s'est pas développée d'une façon régulière (voir tableau IV et graphique 5).

Graphique 5.

**Coefficients d'importation des engrais et des tourteaux (Indices base 1953 = 100)**



**8. La transformation de la structure des importations dans le secteur automobile.**

Le commerce extérieur du secteur automobile a subi une profonde modification au cours de la période 1948-1959 à la suite de la politique poursuivie par les pouvoirs publics. Celle-ci visait à étendre l'assemblage dans le pays par la restriction des importations de véhicules à l'état complet au profit de celles de parties et pièces détachées. Si l'intervention du Gouvernement avait indiscutablement un caractère autarcique, elle n'en a pas moins

(1) Comme la production nationale de maïs est insignifiante, l'économie belge dépend en fait, pour ce produit, entièrement de l'étranger.

donné lieu au développement d'un puissant courant d'importation de parties et pièces détachées. En effet, les mesures prises en vue de l'extension du montage ont même suscité un commerce d'exportation de véhicules à l'état complet, si bien que les importations de parties et pièces détachées se sont accrues bien au-delà des besoins du marché national. L'essor de l'assemblage en Belgique constitue une illustration du fait qu'une politique protectionniste peut exercer à plus long terme un effet favorable sur le commerce international en contribuant à l'expansion d'une industrie qui, à un stade ultérieur de son développement, devient viable au point de devenir exportatrice. Un indice de cette évolution est que le coefficient d'importation des véhicules automobiles et de leurs parties et pièces détachées <sup>(1)</sup> par rapport à la valeur des expéditions totales du secteur automobile de l'industrie des fabrications métalliques est revenu de 91,6 p.c. en moyenne entre 1948 et 1951 à 76 p.c. en moyenne au cours de la période 1956-1959 (voir tableau V et graphique 8)

Tableau V.

**Coefficients d'importation du secteur automobile**

(pour cent)

Sources : Institut National de Statistique, *Dulbéa et Fabrimétal*,  
Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la  
Banque Nationale de Belgique.

	1948-1951	1952-1955	1956-1959
Valeur des importations de voitures à l'état complet considérées comme biens de consommation	68,0	51,5	26,0
Formation brute de capital fixe : autos privées			
Valeur des importations de parties et pièces détachées de véhicules automobiles considérées comme biens de production	39,0	50,9	71,0
Formation brute de capital fixe : véhicules automobiles			
Valeur globale des importations de véhicules automobiles et de leurs parties et pièces détachées	65,9	69,8	83,8
Formation brute de capital fixe : véhicules automobiles			
Valeur globale des importations de véhicules automobiles et de leurs parties et pièces détachées <sup>1</sup>	91,6	74,0	76,0
Valeur des expéditions totales du secteur automobile de Fabrimétal			

<sup>1</sup> Sans les pneus.

On peut se demander si l'instauration progressive du Marché Commun ne va pas entraîner une nou-

(1) Sans les pneus.

velle modification dans la structure des importations du secteur automobiles. Un élargissement du courant d'achat de véhicules à l'état complet notamment en provenance des autres pays de la Communauté Economique Européenne semble en tout cas probable et les statistiques relatives à l'année 1959 tendent à confirmer cette hypothèse (voir graphique 6).

\*\*

Avant d'examiner l'évolution des différents coefficients, il paraît utile de retracer ici les étapes principales de la politique poursuivie par les pouvoirs publics dans le secteur automobile <sup>(1)</sup> :

1) obligation, depuis 1949, d'importer les voitures américaines sous forme de pièces détachées, avec une incorporation de 25 p.c. au moins de produits et de main-d'œuvre belges. Cette décision fut motivée par la pénurie de dollars qui régnait à l'époque;

2) contrôle progressif des importations de voitures montées, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1952;

3) interdiction de principe d'importer, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1954, des voitures automobiles et des véhicules assimilés à l'état complet. Par mesure d'exception, il a été toutefois admis d'introduire dans le pays un contingent de 250 unités maximum par marque et par an pour les véhicules européens et un contingent s'élevant à 3 p.c. de la valeur des pièces détachées importées pour les véhicules américains;

4) application, à partir de l'année 1957, d'un contingent global Benelux, limitant l'importation de véhicules à l'état complet à 40.200 unités, dont 8.200 pour l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise et 32.000 pour les Pays-Bas. La limite de 250 unités par marque ne constitue plus qu'une référence pour la répartition des licences d'importation;

5) en conformité avec les obligations découlant du Traité instituant la Communauté Economique Européenne, élargissement de 20 p.c. du contingent global Benelux et réduction de 10 p.c. des droits d'entrée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1959. Un contingent minimum de 500 unités par marque a été prévu. L'importation de véhicules montés a cependant été rendue en même temps plus onéreuse par suite de la mise en place d'une « taxe de transmission à l'importation », de 2 p.c. pour les voitures et de 3 p.c. pour les autobus, autocars, camions et camionnettes, alors que la baisse des droits d'entrée ne s'élevait qu'à 2,4 p.c.

\*\*

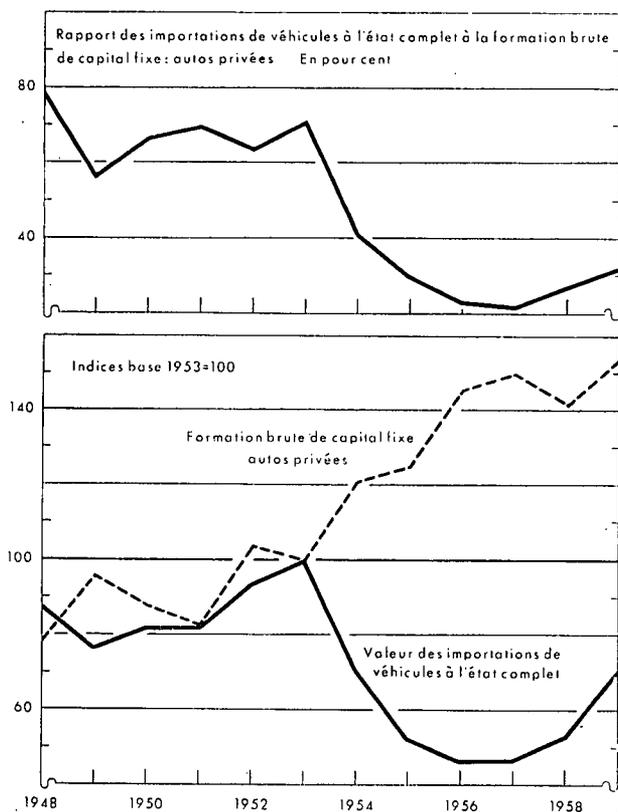
Le coefficient d'importation des voitures à l'état complet, recensées ici comme biens de consommation, par rapport aux investissements bruts en autos privées, a sensiblement diminué à la suite des limitations imposées par le Gouvernement. De 68 p.c. en 1948-1951, il tombe à 51,5 p.c. en 1952-1955 et à 26 p.c. en 1956-1959. L'influence du contingent-

(1) Cf. A. Kaisin, « Le montage en Belgique », *Revue Universelle des Mines*, août 1957; F. Baudhuin, *Histoire Economique de la Belgique, 1945-1956*, Bruxelles, 1958, pp. 314-316.

ment des importations de voitures montées s'est fait sentir fortement dès 1954. Les achats tombent à un minimum en 1956-1957, pour reprendre ensuite quelque peu en 1958 et 1959, grâce à l'assouplissement de la réglementation d'abord et à la libération des échanges dans le cadre du Marché Commun ensuite (voir graphique 6).

Graphique 6.

**Coefficients d'importation de véhicules à l'état complet (biens de consommation)**



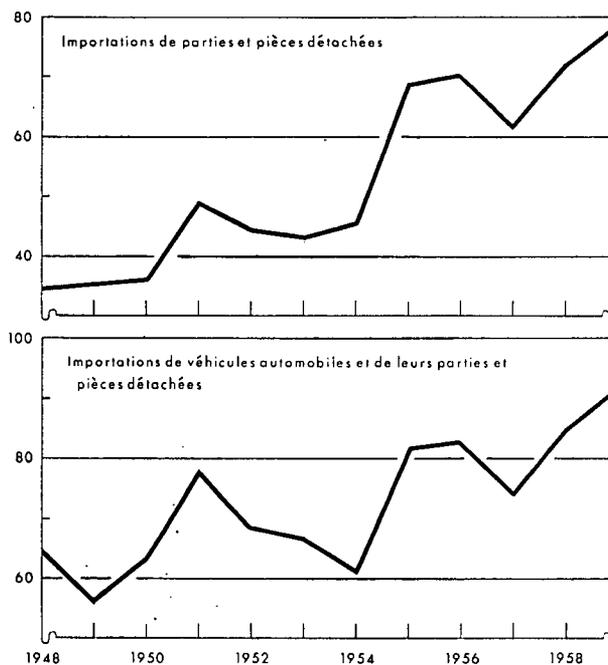
L'évolution du coefficient d'importation des parties et pièces détachées de véhicules, considérées ici comme biens de production, par rapport aux investissements bruts en véhicules automobiles accuse, comme on pouvait s'y attendre, une variation inverse de celle du coefficient d'importation des voitures à l'état complet dont il vient d'être question. L'intervention gouvernementale en faveur de l'extension du montage a, en effet, eu pour conséquence de substituer des importations de parties et pièces détachées aux importations de véhicules montés. Les achats de parties et pièces détachées se sont brusquement accélérés à partir de 1954. Exprimé en valeur, leur indice passe de 56 en 1948 à 100 en 1953 et à 229 en 1959 (voir graphique 7).

Il ne faut cependant pas en conclure que l'élévation rapide du coefficient d'importation des parties et pièces détachées de véhicules soit imputable à l'action gouvernementale exclusivement. Ce serait perdre de vue que le montage automobile avait, en partie spontanément, pris une assez grande extension dès avant la guerre et que les entreprises existantes avaient progressivement repris leur activité

Graphique 7.

**Coefficients d'importation de véhicules automobiles et de leurs parties et pièces détachées**

Valeur des importations par rapport à la formation brute de capital fixe sous forme de véhicules automobiles (En pour cent)



après la fin des hostilités. En 1948, avant toute intervention gouvernementale, la valeur des importations de parties et pièces détachées s'élevait déjà à 35 p.c. des investissements en véhicules automobiles.

L'autre facteur d'explication de l'élévation du coefficient d'importation des parties et pièces détachées réside évidemment dans les besoins d'entretien et de réparation d'un parc automobile en expansion rapide. Les importations effectuées dans ce but n'ont rien à voir avec la politique poursuivie par le Gouvernement.

Enfin, dernier élément à invoquer, l'essor de l'assemblage automobile a petit à petit dépassé le cadre du marché national, pour s'orienter toujours davantage vers l'extérieur. La valeur des exportations de véhicules automobiles à l'état complet est passée de 0,2 milliard en 1948, à 1,1 milliard en 1953 et à 4 milliards en 1959. Les importations accrues de parties et pièces détachées sont donc partiellement utilisées à l'assemblage de véhicules destinés aux marchés étrangers.

Ces considérations expliquent que le coefficient d'importation de véhicules automobiles et de leurs parties et pièces détachées par rapport à la valeur des investissements en véhicules ait atteint le niveau élevé de 92,4 p.c. en 1959 <sup>(1)</sup> (voir graphique 7).

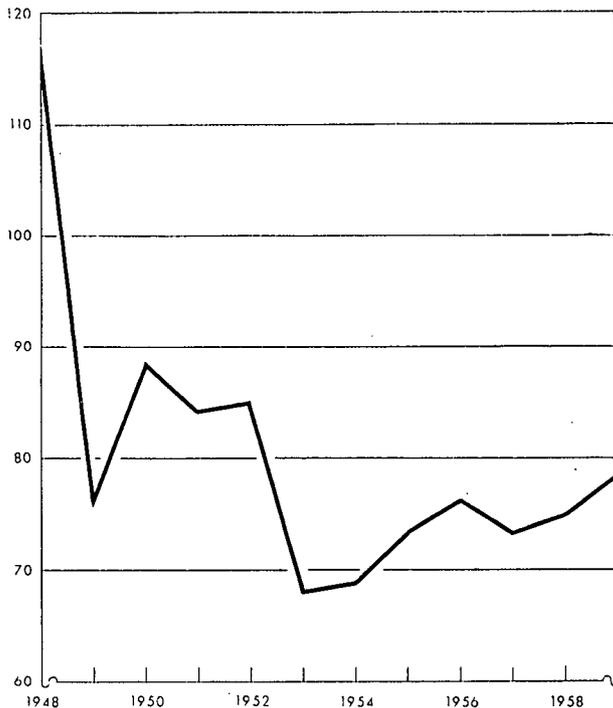
\*\*

(1) Les investissements en véhicules, tels qu'ils sont établis par D.U.L.B.E.A., ne comprennent évidemment pas les parties et pièces détachées utilisées à l'entretien et à la réparation du parc automobile. Si l'on effectuait les corrections nécessaires pour tenir compte de ce fait, le coefficient en question s'établirait à un niveau moins élevé.

La baisse du coefficient d'importation des véhicules automobiles et de leurs parties et pièces détachées par rapport à la valeur des expéditions totales du secteur automobile de l'industrie des fabrications métalliques traduit très nettement l'essor du montage automobile, dont les livraisons ont naturellement augmenté relativement plus vite que les importations totales du secteur automobile.

Graphique 8.

**Coefficients d'importation  
de véhicules automobiles de toutes sortes  
et de leurs parties et pièces détachées  
par rapport à la valeur des expéditions totales  
du secteur automobile  
de l'industrie des fabrications métalliques  
(En pour cent)**



Il importe de souligner en même temps à quel point l'importance des importations est restée considérable, malgré l'intervention des pouvoirs publics. Ce secteur des fabrications métalliques est, en effet, demeuré doublement dépendant à l'égard de l'étranger, car non seulement il s'y approvisionne en parties et pièces détachées pour ses productions, mais en subit également la concurrence, dans les limites de la protection gouvernementale, aussi bien pour ces mêmes parties et pièces détachées que pour les véhicules tout montés. Dans ces conditions, ni la production de véhicules, ni la fabrication de parties et pièces détachées n'ont pu se développer jusqu'à présent.

L'évolution future du rapport entre les importations et les expéditions sera fonction des réalisations industrielles tendant à adapter et à développer le secteur automobile belge. En l'absence d'un effort d'expansion industrielle, l'existence de ce secteur pourrait être dans une certaine mesure compromise par la concurrence plus intense qui va se développer

dans le cadre du Marché Commun. L'avenir seul pourra dire dans quelle mesure l'intervention du Gouvernement en faveur de la fabrication de parties et pièces détachées et surtout du montage, au lieu de constituer un simple réflexe autarcique de caractère passager, aura, au contraire, conformément à la nécessité d'accorder une protection efficace aux activités nouvelles, jeté les bases en Belgique d'une industrie automobile capable de se maintenir et de se développer dans le Marché Commun.

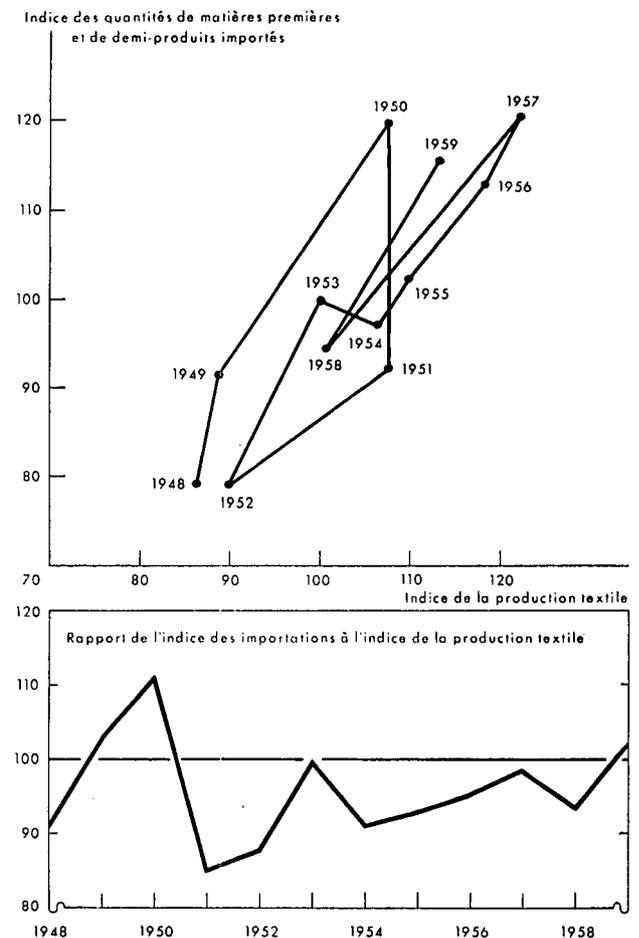
**9. Les coefficients d'importation de certaines autres industries manufacturières.**

a) *Industrie textile.*

Comme on pouvait s'y attendre, il existe une covariation très étroite entre la production textile, d'une part, et les quantités de matières premières et de demi-produits textiles importés, d'autre part. C'est ce qui explique la relative stabilité du coefficient d'importation correspondant (voir tableau VI et graphique 9).

Graphique 9.

**Evolution des importations et de la production  
de l'industrie textile  
(Indices base 1953 = 100)**



Cette évolution est normale; les approvisionnements se développent parallèlement à la production, surtout si l'on fait abstraction de la tendance faible-

ment ascendante du coefficient depuis le mouvement de déstockage qui a suivi le boom de Corée.

Le coefficient d'importation des biens de consommation textiles par rapport à la contribution de l'industrie du textile et du vêtement au produit national brut est, d'une façon fondamentale, orienté à la hausse sous l'impact de la tendance à l'internationalisation qui caractérise ce secteur. On a d'ailleurs déjà relevé celle-ci lors de l'examen de la part des produits étrangers dans la consommation nationale des produits textiles d'habillement et d'ameublement <sup>(1)</sup>. Ceci n'a pas empêché la valeur ajoutée de l'industrie textile de se maintenir, à travers les fluctuations conjoncturelles, à un niveau relativement stable, grâce au développement de la production et ceci malgré l'essor des importations de produits textiles étrangers (voir tableau VI et graphique 10).

Tableau VI.

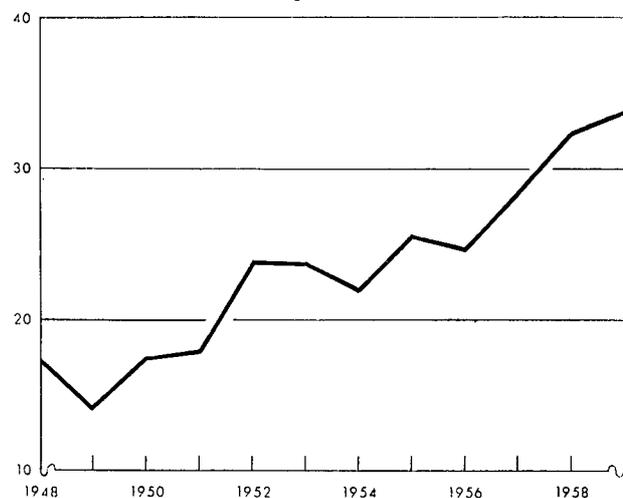
**Coefficients d'importation de l'industrie textile**

Sources : Institut National de Statistique, Institut de Recherches Economiques, Sociales et Politiques et Dulbéa. Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

	1948-1951	1952-1955	1956-1959
Indice des quantités de matières premières et de demi-produits textiles importés	(1953 = 100)		
Indice de la production de l'industrie textile	97,8	93,0	97,4
Valeur des importations de biens de consommation textiles	(pour cent)		
Contribution de l'industrie du textile et du vêtement au produit national brut	16,8	23,9	30,0

Graphique 10.

**Coefficients d'importation des biens de consommation textiles par rapport à la contribution de l'industrie du textile et du vêtement au produit national brut aux prix courants**  
(En pour cent)



(1) Voir supra, section 6.

b) *Industrie du papier et du livre.*

Dans ce secteur fort dynamique, le coefficient d'importation des biens de production destinés à l'industrie du papier et du livre par rapport à la contribution de cette industrie au produit national brut, est resté relativement stable au cours de la période 1948-1959 (voir tableau VII et graphique 11).

c) *Industrie du tabac.*

Le coefficient d'importation des biens de production destinés à l'industrie du tabac par rapport à la contribution de cette branche d'activité au produit national brut, a accusé une légère tendance à l'élévation. De 87 p.c. en 1948-1951, il passe à 98,4 p.c. en 1952-1955 et à 94,3 p.c. en 1956-1959. Cette tendance à l'internationalisation doit notamment trouver une explication dans le recours accru aux tabacs étrangers de qualité en vue de la satisfaction d'une demande de plus en plus exigeante (voir tableau VII et graphique 11).

d) *Industrie du cuir.*

L'évolution du coefficient d'importation des biens de production destinés à l'industrie du cuir, de la chaussure et de la fourrure par rapport à la contri-

Tableau VII.

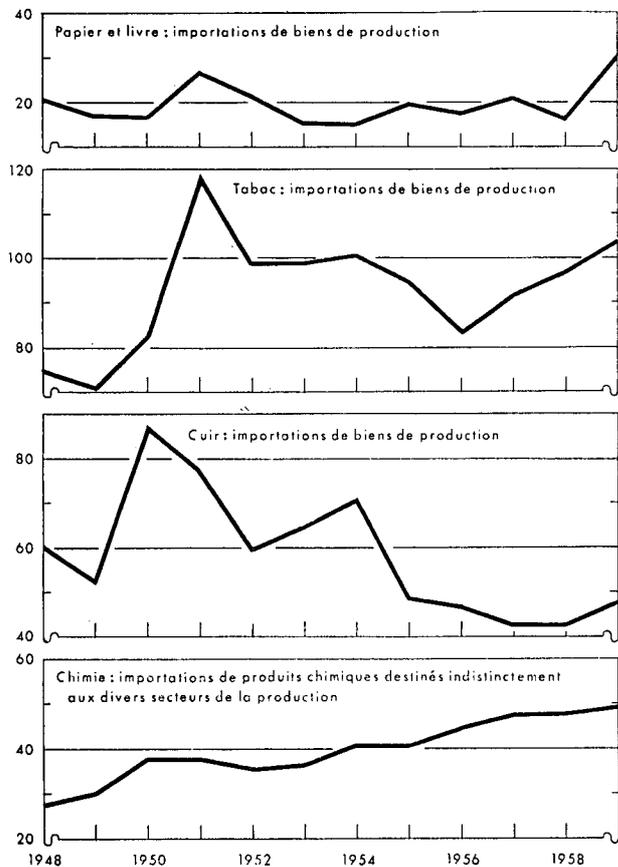
**Coefficients d'importation de certaines industries manufacturières**  
(pour cent)

Sources : Institut National de Statistique et Dulbéa. Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

	1948-1951	1952-1955	1956-1959
Valeur des importations de biens de production destinés aux industries du papier et des arts graphiques	20,6	18,5	21,8
Contribution de l'industrie des pâtes, du papier et de l'impression au produit national brut			
Valeur des importations de biens de production destinés à l'industrie du tabac	87,0	98,4	94,3
Contribution de l'industrie du tabac au produit national brut			
Valeur des importations de biens de production destinés à l'industrie du cuir	70,0	61,2	45,2
Contribution de l'industrie du cuir, de la chaussure et de la fourrure au produit national brut			
Valeur des importations de produits chimiques destinés indistinctement aux divers secteurs de la production	33,5	38,7	47,5
Contribution de l'industrie chimique au produit national brut			

Graphique 11.

**Coefficients d'importation  
de certaines industries manufacturières**  
Valeur des importations  
par rapport à la contribution de l'industrie  
au produit national brut aux prix courants  
(En pour cent)



bution de ce secteur au produit national brut, témoigne notamment du développement de la production de chaussures, depuis 1955 : c'est un facteur qui explique la baisse du coefficient à partir de cette dernière date (voir tableau VII et graphique 11).

e) *Industrie chimique.*

Le coefficient d'importation des produits chimiques destinés indistinctement aux divers secteurs de la production par rapport à la contribution de l'industrie chimique au produit national brut, a évolué sous le signe de l'internationalisation. Le recours aux achats à l'étranger a augmenté régulièrement à un rythme plus rapide que la valeur ajoutée ou les exportations de l'industrie chimique nationale (voir tableau VII et graphique 11).

**10. Les coefficients d'importation des biens de production destinés indistinctement aux divers secteurs de la production.**

En ce qui concerne les biens de production destinés indistinctement aux divers secteurs de la production, le recours à l'étranger s'est accru; c'est donc la tendance à l'internationalisation qui a

dominé d'une façon très nette (voir tableau VIII et graphique 12). Il faut noter que l'ensemble de ces importations comprend, outre les produits chimiques et les divers, tous les combustibles. On examinera en détail à la section suivante l'ampleur et les modalités de la transformation structurelle qui s'est opérée dans les achats de produits éner-

Tableau VIII.

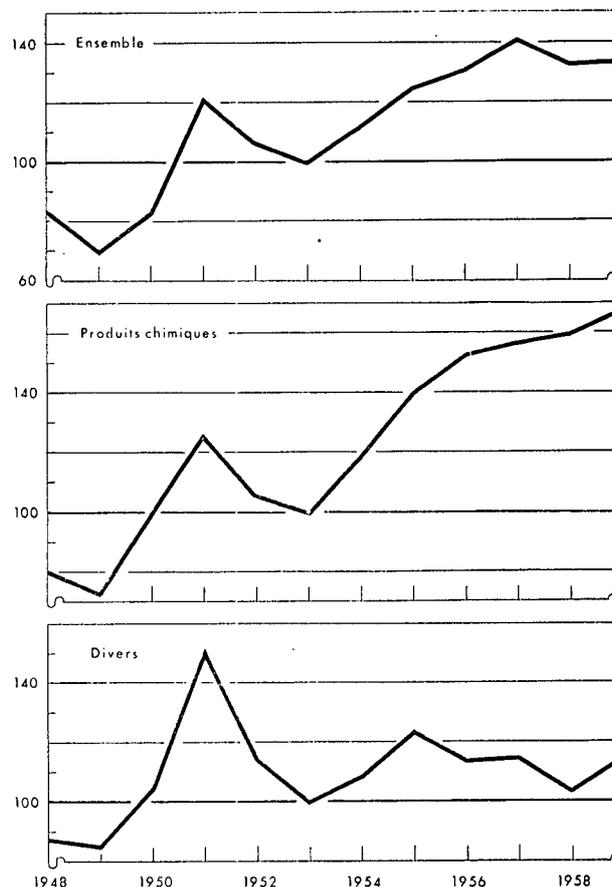
**Coefficients d'importation des biens de production destinés indistinctement aux divers secteurs de la production par rapport au produit national brut aux prix courants**  
(pour cent)

Sources : Institut National de Statistique et Dubéa.  
Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

	1948-1951	1952-1955	1956-1959
Ensemble .....	4,5	5,6	6,8
dont : Combustibles .....	1,5	2,4	3,4
Produits chimiques .	0,5	0,6	0,8
Autres produits .....	2,5	2,6	2,6

Graphique 12.

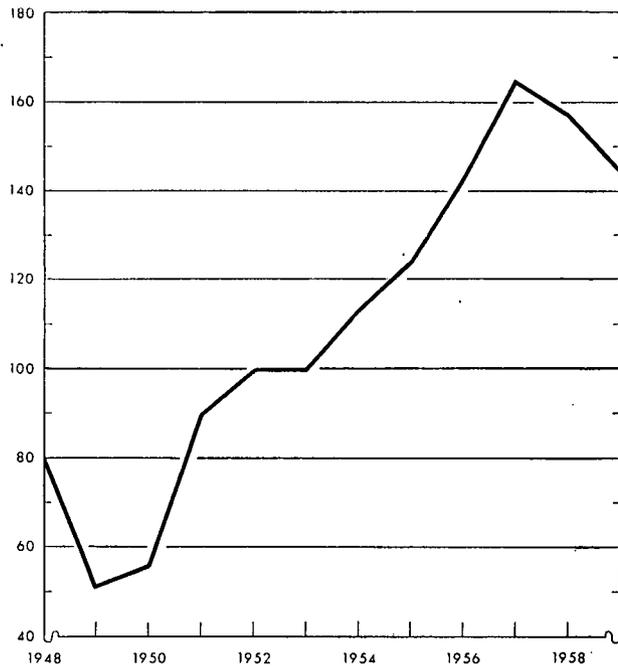
**Coefficients d'importation des biens de production destinés indistinctement aux divers secteurs de la production par rapport au produit national brut aux prix courants**  
(Indices base 1953 = 100)



gétiques au profit des combustibles étrangers pendant la période 1948-1959. Leur coefficient d'importation par rapport au produit national brut aux prix courants a plus que doublé en l'espace d'une dizaine d'années (voir tableau VIII et graphique 13).

Graphique 13.

**Coefficients d'importation  
de l'ensemble des combustibles  
par rapport au produit national brut  
aux prix courants**  
(Indices base 1953 = 100)



### 11. La tendance à l'internationalisation dans l'approvisionnement énergétique de l'économie belge.

La tendance à l'internationalisation dans l'approvisionnement énergétique de l'économie belge a, au cours de la période 1948-1959, nettement dominé la tendance à l'autarcie, qui n'a vu le jour que tout récemment, à la suite de la crise charbonnière dont le début se situe en 1957. Pays ayant amorcé son industrialisation parmi les premiers, grâce notamment à ses gisements de houille, la Belgique s'est suffi de moins en moins à elle-même depuis la guerre en ce qui concerne ses besoins de combustibles, car les prix relativement élevés du charbon belge ont incité les utilisateurs à recourir aux combustibles étrangers meilleur marché.

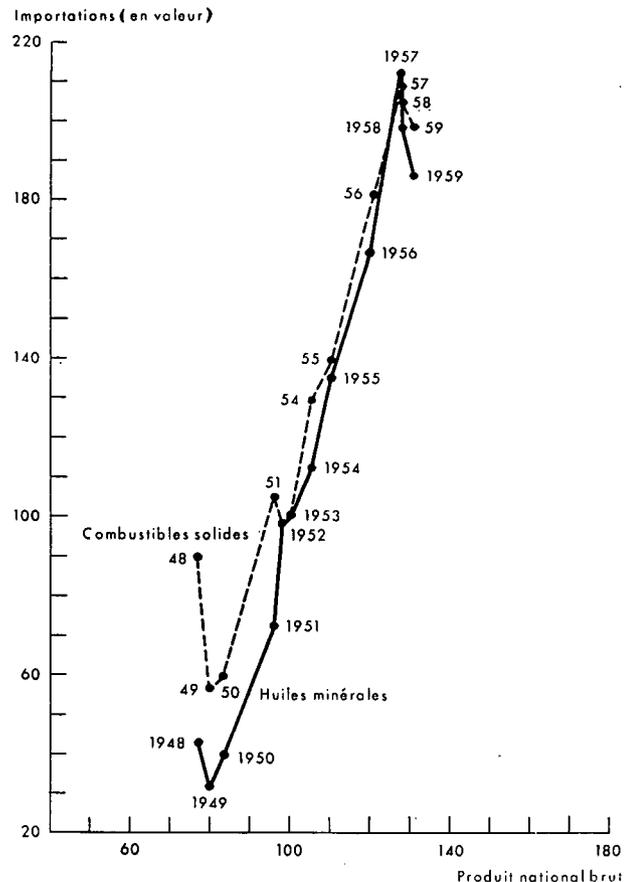
A côté de ce mouvement de substitution tout à fait général, il y a celui de la substitution d'huiles minérales au charbon belge.

L'élévation du coefficient d'importation des combustibles est due à l'augmentation des achats de charbon étranger et encore plus à l'expansion rapide des achats d'huiles minérales. La valeur des importations de la première catégorie de produits s'est

accrue de 232 p.c. contre 492 p.c. pour la seconde au cours de la période 1948-1957. Ces taux d'expansion se sont quelque peu réduits à la suite de la baisse de prix des huiles minérales et des restrictions mises en place depuis 1958 en raison de la persistance de la crise charbonnière. Ces deux influences ont plus durement frappé les importations de com-

Graphique 14.

**Evolution des importations de combustibles solides et d'huiles minérales et du produit national brut au prix courants**  
(Indices base 1953 = 100)



combustibles liquides que celles de charbons étrangers; c'est pourquoi pour la période 1948-1959, on obtient une augmentation de 432 p.c. seulement dans le premier cas et de 219 p.c. dans le second.

\*  
\*\*

Jusqu'en 1951, la valeur des importations de charbon avait dépassé celle des importations de combustibles liquides, mais à partir de 1952, la situation s'est renversée et les importations de combustibles liquides deviennent toujours plus importantes. Cette expansion a été déterminée par l'accroissement de la demande intérieure, sur laquelle se greffe la demande suscitée par l'essor des exportations de l'industrie pétrolière belge.

L'expansion des importations de charbon montre que la production intérieure n'était pas à même,

avant tout en prix, à certains moments même en quantités, à répondre aux exigences de la demande nationale de combustibles. Le coefficient d'importation de charbon par rapport au produit national brut s'est d'abord établi entre 1948 et 1953 à un niveau assez stable, qui a rarement atteint ou dépassé 1 p.c., mais les achats de charbon étranger ont pris une grande extension depuis l'ouverture du marché commun de ce produit, le 10 février 1953. Cet événement a, comme on le sait, à peu près coïncidé avec le début d'une période de conjoncture ascendante qui fut caractérisée par une hausse très intense de la demande de combustibles. Le coefficient d'importation de charbon s'est relevé en conséquence de 0,91 p.c. en 1953 à 1,12 p.c. en 1954 pour atteindre jusqu'à 1,49 p.c. en 1957. En raison du freinage imposé par la crise charbonnière, il est ensuite revenu à 1,37 p.c. en 1959.

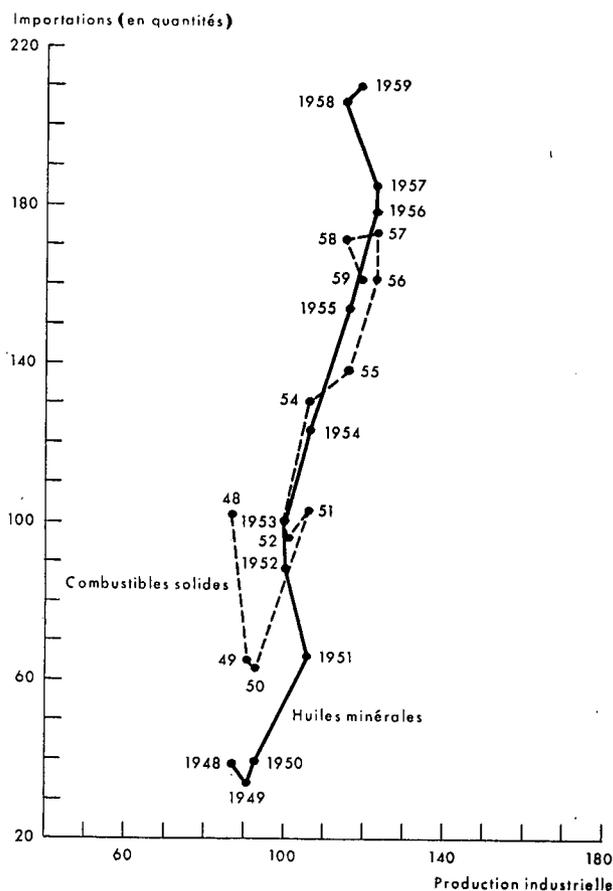
\*  
\*\*

La tendance à l'internationalisation de l'approvisionnement énergétique de la Belgique apparaît d'une façon encore plus marquée lorsqu'on la présente en termes de quantité. Mais il faut rappeler que les importations d'huiles minérales dépassent la consommation intérieure, du montant destiné à

Graphique 15.

**Evolution des importations de combustibles solides et d'huiles minérales et de la production industrielle**

(Indices base 1953 = 100)



être vendu, directement ou indirectement, à l'étranger. On constate en effet que, vue sous cet aspect, l'expansion des importations d'huiles minérales a été

**Pourcentage d'expansion des quantités importées**

	1948-1957	1948-1959
Huiles minérales .....	472	534
Charbon .....	170	157

**Pourcentage d'expansion des valeurs importées**

	1948-1957	1948-1959
Huiles minérales .....	492	432
Charbon .....	232	219

plus rapide, tout au moins pour l'ensemble de la période 1948-1959, qu'en termes de valeur, à la suite de la baisse des prix qui s'est produite depuis 1957. Dans le cas des importations de charbon, les hausses de prix ont eu l'effet inverse, puisqu'elles ont exagéré l'expansion des importations, qui avait été beaucoup plus faible en termes de quantité qu'en termes de valeur (voir tableau IX et graphique 15).

La crise charbonnière n'a pas provoqué une diminution des quantités d'huiles minérales importées; au contraire, celles-ci ont encore augmenté de 13,1 p.c. entre 1957 et 1959. Elle s'est cependant répercutée sur les achats de charbon étranger, qui ont diminué en 1958 et en 1959. La substitution du pétrole au charbon belge et au charbon étranger continue donc à un rythme encore plus élevé qu'auparavant.

De la tendance à l'internationalisation de l'approvisionnement énergétique de l'économie belge, il résulte une augmentation de la valeur des importations de combustibles par rapport à la contribution du secteur de l'énergie au produit national brut, qui

Tableau IX.

**Coefficients d'importation des combustibles**

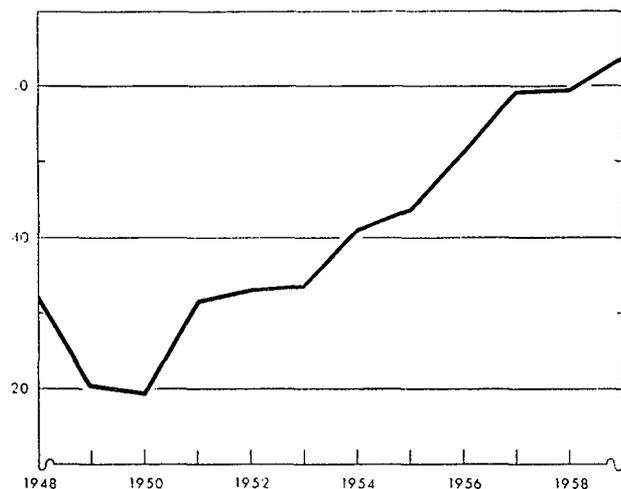
Sources : Institut National de Statistique, Dubéa et Institut de Recherches Economiques, Sociales et Politiques. Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

	1948-1951	1952-1955	1956-1959
Valeur des importations d'huiles minérales	(pour cent)		
Produit national brut aux prix courants	0,7	1,4	1,9
Valeur des importations de combustibles solides.	(1953 = 100)		
Produit national brut aux prix courants	0,8	1,0	1,4
Valeur globale des importations de combustibles	26,1	38,0	58,5
Contribution du secteur de l'énergie au produit national brut aux prix courants	(1953 = 100)		
Importations d'huiles minérales en quantité	47,0	109,0	162,7
Importations de combustibles solides en quantité	87,7	109,2	138,7
Indice général de la production industrielle			

est, en effet, passée de 26,1 p.c. en 1948-1951 à 58,5 p.c. en 1956-1959. L'industrie nationale, plus spécialement celle de la houille, est donc de plus en plus exposée à la concurrence étrangère sur son propre marché intérieur (voir tableau IX et graphique 16).

Graphique 16.

**Coefficients d'importation  
de l'ensemble de combustibles  
par rapport à la contribution du secteur de l'énergie  
au produit national brut aux prix courants**  
(En pour cent)



**12. Conclusions.**

L'étude des coefficients d'importation de l'économie belge présente un intérêt tout particulier en raison du caractère libéral de la politique commerciale poursuivie par les pouvoirs publics dès le début de la période 1948-1959; dans ces conditions, les importations se sont développées assez spontanément, à l'abri d'interférences majeures d'ordre légis-

latif ou réglementaire, bien qu'elles aient été fortement stimulées, il est vrai, par les efforts déployés en vue de la libération et de l'intensification des échanges.

La tendance à l'internationalisation a, d'une façon générale, dominé la tendance à l'autarcie, déterminant un accroissement des coefficients d'importation. Ce phénomène est étroitement lié à l'expansion des exportations et il n'est pas possible d'en évaluer la signification d'une manière isolée. Le coefficient des exportations totales par rapport au produit national brut aux prix courants <sup>(1)</sup> a progressé de 24,1 p.c. en 1948-1951, à 26,2 p.c. en 1952-1955 et à 27,8 p.c. en 1956-1959. Les progrès de la division internationale du travail, et, en particulier, de l'intégration des économies européennes, constituent un facteur puissant d'internationalisation des économies. Celle-ci se traduit par une expansion plus rapide du commerce extérieur, et notamment des importations, que du produit national brut <sup>(2)</sup>.

L'économie belge n'a pas échappé à cette transformation de structure. L'élévation des coefficients d'importation a prévalu entre autres en matière de biens d'équipement et dans des secteurs tels que le textile, l'automobile, la chimie, le tabac et les combustibles. Parmi les exceptions, où la tendance inverse a dominé, on peut citer les biens de consommation, en particulier les produits alimentaires, les boissons et les voitures montées, ainsi que certains secteurs de l'agriculture.

<sup>(1)</sup> Ce coefficient est égal au quotient de la valeur des exportations par le P.N.B. aux prix courants multiplié par 100.

<sup>(2)</sup> A titre documentaire, on citera ici deux études consacrées à cette évolution dans les pays voisins : W. Gatz, « Zur Frage der westdeutschen Einfuhrelastizitäten », in « Probleme des Zahlungsbilanz-Ausgleichs », *Beihefte der Konjunkturpolitik*, Heft 5, 1959, pp. 29-64; M. F. W. Hemming et G. F. Ray, « Imports and Expansion », *National Institute Economic Review*, n° 2, mars 1959, p. 26-40.

## BIBLIOGRAPHIE RELATIVE AUX PROBLEMES ECONOMIQUES ET FINANCIERS INTERESSANT LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans notre Bulletin de mars 1961. Il y a lieu de remarquer que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions ni les sources statistiques.

### 1. MONNAIE — BANQUE

DEVOGEL A., Les ventes à tempérament. (*Les Dossiers de l'Action sociale catholique, Bruxelles, XXXVIII, n° 2, février 1961, pp. 105-120.*)

L'assurance-crédit sur le plan international. (*Contact, Bulletin d'Information de l'Office National du Ducroire, Bruxelles, n° 4, mars 1961, pp. 5-10.*)

Nouvelles facilités de crédit offertes à l'agriculture. (*Bulletin agricole de la Banque de Bruxelles, n° 21, mars 1961, pp. 1-3.*)

TEYSSEN J., De geld- en kapitaalmarkt in 1960. (*Economisch en Sociaal Tijdschrift, Anvers, XV, n° 1, février 1961, pp. 1-16.*)

WITTEVEEN H., Revaluatie. De wisselkoers als instrument van structuurpolitiek. (*Economisch-Statistische Berichten, Rotterdam, XLVI, n° 2.278, 22 mars 1961, pp. 300-304.*)

### 2. REVENU NATIONAL — EPARGNE — INVESTISSEMENTS

Croissance du revenu national de 1948 à 1959 et prévisions sur cette base pour les années à venir. (*Bulletin de Statistique, Bruxelles, XLVII, n° 1, janvier 1961, pp. 121-131.*)

LALOIRE M., Niveau de vie et mode de vie. (*Revue du Travail, Bruxelles, LXI, n° 12, décembre 1960, pp. 1.705-1.716.*)

### 4. BUDGET — FINANCES PUBLIQUES

DEHEM R., Le rôle des finances publiques dans l'augmentation de la productivité nationale. (*Institut belge des Finances publiques, Bruxelles, 1960, s.p.*)

FRANK M., Analyse des impôts sur le capital en Belgique. (*Finances publiques, La Haye, XV, n° 3-4, 1960, pp. 322-345.*)

Le budget de 1961. (*Ministère des Finances, Bruxelles, 1961, 66 p.*)

PIRAUX M., Dans le cadre d'une réforme de notre système fiscal. Etude critique du système belge des taxes assimilées au timbre. (*Les Dossiers de l'Action sociale catholique, Bruxelles, XXXVIII, n° 2, février 1961, pp. 89-104.*)

### 5. ORGANISMES FINANCIERS REGIS PAR DES DISPOSITIONS LEGALES PARTICULIERES OU PLACES SOUS LA GARANTIE OU LE CONTROLE DE L'ETAT

La Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne. 25<sup>e</sup> anniversaire. (*Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne, Bruxelles, 1960, 41 p.*)

VAN AUDENHOVE M., A propos du centenaire du « Crédit Communal de Belgique ». (*Revue belge des Sciences commerciales, Bruxelles, XXXV, n° 11-12, novembre-décembre 1960, pp. 555-559.*)

### 7. TRANSACTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES

Die amerikanischen Kapitalanlagen in Westeuropa. (*Deutsches Wirtschaftsinstitut, Berlin-Ouest, XI, n° 24, décembre 1960, pp. 5-14.*)

FERRARI A., L'evoluzione della cooperazione monetaria internazionale e gli inizi della Banca dei Regolamenti Internazionali. (*Bancaria, Rome, XVII, n° 2, février 1961, pp. 131-141.*)

HOFSTRA H., De revaluatie van de gulden. (*Economisch-Statistische Berichten, Rotterdam, XLVI, n° 2.277, 15 mars 1961, pp. 272-274.*)

Les origines et les perspectives de la crise du dollar. (*Confédération Internationale du Crédit populaire, Paris, n° 35, 4<sup>e</sup> trimestre 1960, pp. 9-15.*)

LUBBERS J., Herwaardering van de roebel. (*Economisch-Statistische Berichten, Rotterdam, XLVI, n° 2.275, 1<sup>er</sup> mars 1961, pp. 224-227.*)

NADLER M., The Gold Problem. (*Hanover Bank, New-York, 1961, s.p.*)

SIMONET H., La crise du dollar et le plan Triffin. (*Socialisme, Bruxelles, VIII, n° 44, mars 1961, pp. 210-218.*)

TEW B., International Monetary Co-operation, 1945-1960. (*Hutchinson University Library, Londres, 5<sup>e</sup> édition, 1960, 192 p.*)

The Gold Problem. (*Bulletin of the C.J. Devine Institute of Finance, New-York, n° 13, février 1961, pp. 3-24.*)

TRAUTMANN W., Der internationalen Währungsordnung wurde nicht geholfen. (*Der Volkswirt, Francfort-sur-le-Main, XV, n° 11, 18 mars 1961, pp. 437-438.*)

VAN DER BURG P., Het convertibiliteitsvraagstuk. (*Nijhoff, La Haye, 1960, 118 p.*)

Währungsreserven in Europa und Uebersee. (*Wirtschaftliche Mitteilungen, Düsseldorf, n° 1, mars 1961, pp. 18-22.*)

WITTEVEEN H., Revaluatie. De wisselkoers als instrument van structuurpolitiek. (*Economisch-Statistische Berichten, Rotterdam, XLVI, n° 2.278, 22 mars 1961, pp. 300-304.*)

## 9. INTEGRATION EUROPEENNE

DE BIEVRE C., La lente progression de la formation d'une zone de liberté commerciale en Europe occidentale depuis la dernière guerre. (*Meunerie Belge, Bruxelles, LVI, n° 41, décembre 1960-janvier-février 1961, pp. 7-16.*)

DEQUAE A., Regionalisme en Europese Economische Gemeenschap. (*V.E.V.-Berichten, Anvers, XXXVI, n° 5, 15 mars 1961, pp. 545-557.*)

Die amerikanischen Kapitalanlagen in Westeuropa. (*Deutsches Wirtschaftsinstitut, Berlin-Ouest, XI, n° 24, décembre 1960, pp. 5-14.*)

La situation économique de la Communauté et les perspectives pour 1961. (*Rapport trimestriel de la Commission de la Communauté Economique Européenne, Bruxelles, n° 1, mars 1961, pp. 3-78.*)

LEMAIGNEN R., Techniques et modalités de la coopération avec les pays en voie de développement. (*Les Problèmes de l'Europe, Paris, nos 9-10, 1960, pp. 11-16.*)

Les retards du Marché Commun sur la voie de l'union économique. (*Confédération Internationale du Crédit populaire, Paris, n° 35, 4<sup>e</sup> trimestre 1960, pp. 16-19.*)

MARJOLIN R., Situation conjoncturelle de la Communauté à la fin de 1960 et prévisions pour 1961. (*Bulletin de la Communauté Economique Européenne, Bruxelles, IV, n° 1, janvier 1961, pp. 7-21.*)

VALLEY J., Réflexions sur la politique des échanges entre la Communauté Economique Européenne et les pays en voie de développement. (*Les Problèmes de l'Europe, Paris, nos 9-10, 1960, pp. 29-34.*)

VAN SPAENDONCK B., De E.E.G. : Een realiteit (I). (*Economie, Tilburg, XXV, n° 6, mars 1961, pp. 293-305.*)

## 10. GENERALITES

BALEN J., De bevordering van de industriële ontwikkeling in België. (*Economisch-Statistische Berichten, Rotterdam, XLVI, n° 2.278, 22 mars 1961, pp. 305-307.*)

BALEN J., Enkele gegevens omtrent de zgn. ontwikkelingsgewesten in België. (*Economisch-Statistische Berichten, Rotterdam, XLVI, n° 2.279, 29 mars 1961, pp. 335-337.*)

BEKAERT L.A., Les voies du renouveau. (*Bulletin social des Industriels, Bruxelles, XXXIII, n° 274, février 1961, pp. 66-72.*)

KERVYN de LETTENHOVE A., L'approche belge à la programmation indicative. (*Etudes économiques, Mons, nos 112-113, novembre 1960, pp. 93-103.*)

MALLENS F., Een nieuw tijdvak voor de Belgische economie. (*Economie, Tilburg, XXV, n° 6, mars 1961, pp. 323-330.*)

POLUS R., L'industrie textile belge devant les réévaluations monétaires. (*L'Industrie textile belge, Bruxelles, III, n° 3, mars 1961, pp. 31-33.*)

Programme d'expansion économique 1961-1965. (*Ministère des Affaires économiques, Bruxelles, 1961, s.p.*)

TARR R., Bibliographie commentée sur le problème des pays sous-développés. (*Les Problèmes de l'Europe, Paris, nos 9-10, 1960, pp. 228-242.*)

## LEGISLATION ECONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au Moniteur belge, au cours du mois précédant celui de la parution du Bulletin.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

- I. — Législation économique générale
- II. — Législation relative aux finances publiques (y compris les lois budgétaires), législation monétaire, bancaire et financière
- III. — Législation agricole
- IV. — Législation industrielle
- V. — Législation du travail
- VI. — Législation relative au commerce intérieur
- VII. — Législation relative au commerce extérieur
- VIII. — Législation des transports
- IX. — Législation relative aux prix et aux salaires
- X. — Législation sociale (pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers)
- XI. — Législation en matière de dommages de guerre

### I. — LEGISLATION ECONOMIQUE GENERALE

#### Arrêté ministériel du 17 février 1961

d'agrément de comités provinciaux d'expansion économique (Moniteur du 8 mars 1961, p. 1.752).

#### Arrêté ministériel du 17 février 1961

d'agrément du Comité régional d'expansion économique du Borinage (Moniteur du 8 mars 1961, p. 1.752).

#### Arrêté royal du 20 février 1961

accueillant une requête relative à l'industrie des verres coulés déposée en application de l'arrêté royal n° 62 du 13 janvier 1935, permettant l'institution d'une réglementation économique de la production et de la distribution (Moniteur du 4 mars 1961, p. 1.610).

#### Arrêté royal du 3 mars 1961

abrogeant l'arrêté royal du 7 janvier 1956, tel qu'il a été modifié ultérieurement, instituant une Commission consultative en matière nucléaire (Moniteur du 10 mars 1961, p. 1.853).

#### Arrêté royal du 16 mars 1961

Fondation de l'établissement d'utilité publique, « Institut belge pour l'Encouragement de la Recherche Scientifique Outre-Mer » (I.B.E.R.S.O.M.). Statuts. Approbation (Moniteur du 25 mars 1961, p. 2.401).

#### Arrêté royal du 22 mars 1961

portant exécution de l'article 4 de la loi du 14 février 1961 d'expansion économique, de progrès social et de redressement financier (Moniteur du 23 mars 1961, p. 2.291).

Article 1<sup>er</sup>. — L'article 15 de l'arrêté royal du 17 août 1959, portant exécution de la loi du 17 juillet 1959, instaurant et coordonnant des mesures en vue de favoriser l'expansion économique et la création d'industries nouvelles, et l'article 14 de l'arrêté royal du 18 août 1959, portant exécution de la loi du 18 juillet 1959, instaurant des mesures spéciales en vue de combattre les difficultés économiques et sociales de certaines régions, sont remplacés par les dispositions suivantes :

1° La garantie de l'Etat ne peut être accordée qu'au profit de personnes physiques ou morales qui ne peuvent offrir aux organismes de crédit les garanties suffisantes pour l'obtention d'un crédit ordinaire, sans qu'il soit nécessaire dans tous les cas que les actifs de ces personnes soient entièrement grevés préalablement à l'octroi de ladite garantie. Les demandes en obtention de la garantie de l'Etat sont transmises par les organismes de crédit au Ministre des Finances et au Ministre des Affaires économiques ou au Ministre des Classes moyennes.

.....

II. — **LEGISLATION RELATIVE AUX FINANCES PUBLIQUES  
(Y COMPRIS LES LOIS BUDGETAIRES),  
LEGISLATION MONETAIRE, BANCAIRE ET FINANCIERE**

**Impôts sur les revenus**

*Convention belgo-néerlandaise du 20 février 1933 tendant à éviter les doubles impositions (Moniteur du 9 mars 1961, p. 1.792).*

**Loi du 11 juillet 1960**

*contenant le règlement définitif des budgets des exercices 1953, 1954, 1955 (Moniteur du 30 mars 1961, p. 2.547).*

**Loi du 25 janvier 1961**

*portant approbation de la convention entre le Royaume de Belgique et la République du Congo, relative à la liquidation de la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, du protocole annexé à cette convention et de l'échange de lettres, signés à New-York le 15 novembre 1960 (Moniteur du 7 mars 1961, p. 1.681).*

**CONVENTION  
entre**

Le Royaume de Belgique, représenté par M. W. Loridan, d'une part, et

La République du Congo, représentée par M. J. Bomboko, d'autre part.

Les Hautes Parties Contractantes :

Considérant que le Congo est devenu le 30 juin 1960 un Etat indépendant et souverain;

Considérant qu'il convient d'établir un système monétaire séparé pour le Congo et le Ruanda-Urundi;

Considérant qu'il convient à cet effet de créer un nouvel institut d'émission pour chacun de ces deux pays et de mettre en liquidation la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi;

Désirant régler les modalités de liquidation de la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi et assurer la continuité des fonctions monétaires au Congo et au Ruanda-Urundi;

Sont convenues des dispositions qui suivent :

**Article 1<sup>er</sup>.** — La Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi (appelée ci-après : « Banque Centrale »), est dissoute de plein droit le jour de l'entrée en vigueur de la présente Convention.

Le bilan de liquidation est établi sur la base de l'état des actifs et des passifs au 31 août 1960.

**Art. 2.** — Les instituts d'émission du Congo et du Ruanda-Urundi reprennent les passifs de la Banque Centrale libellés en francs congolais et visés ci-après, le transfert étant réalisé de plein droit, dès l'instant où lesdits instituts, chacun pour les passifs les concernant, déclarent à la Banque Centrale qu'ils assument les obligations découlant desdits passifs :

a) les engagements découlant des billets et pièces en circulation sont repris par l'Institut d'Emission du Ruanda-Urundi, à concurrence d'un montant égal à 21,2 p.c. de la circulation au 30 juin 1960 en fin de journée;

b) le montant fixé au paragraphe ci-dessus est augmenté ou diminué, selon le cas, du montant des émissions nettes ou

des retraits nets de la succursale d'Usumbura de la Banque Centrale, postérieurs au 30 juin 1960;

c) les engagements découlant du solde des billets et pièces en circulation sont repris par l'Institut d'Emission du Congo;

d) les engagements découlant des comptes créditeurs sont repris par l'Institut d'Emission du Ruanda-Urundi pour les comptes ouverts à la succursale d'Usumbura de la Banque Centrale et par l'Institut d'Emission du Congo pour les autres comptes.

Les billets et pièces au sens du présent article comprennent tous billets et monnaies métalliques à charge de la Banque Centrale.

**Art. 3.** — Les actifs suivants de la Banque Centrale sont transférés de plein droit, pour leur valeur au bilan de liquidation, à l'Institut d'Emission du Congo et à l'Institut d'Emission du Ruanda-Urundi, au moment où ces instituts reprennent les passifs visés à l'article 2 ci-dessus et pour un montant équivalent aux passifs repris :

a) les réserves de change : comme il est dit à l'Article 4 ci-dessous;

b) les effets de commerce : l'Institut d'Emission du Ruanda-Urundi reprenant ceux escomptés par la succursale d'Usumbura de la Banque Centrale et l'Institut d'Emission du Congo, ceux escomptés au Congo par la Banque Centrale;

c) les effets publics souscrits par le Ruanda-Urundi : à l'Institut d'Emission du Ruanda-Urundi;

d) les autres créances : l'Institut d'Emission du Ruanda-Urundi reprenant les créances découlant des avances faites par la succursale d'Usumbura de la Banque Centrale et l'Institut d'Emission du Congo les créances découlant des avances faites par la Banque Centrale sur le territoire du Congo;

e) les immeubles, le matériel et le mobilier : l'Institut d'Emission du Ruanda-Urundi reprenant ceux se trouvant sur le territoire du Ruanda-Urundi et l'Institut d'Emission du Congo tous les autres;

f) les fonds publics congolais, à l'exception des fonds visés à l'Article 5 ci-dessous : à l'Institut d'Emission du Ruanda-Urundi, dans la mesure où le montant des passifs repris par cet institut en application de l'Article 2 ci-dessus est supérieur au montant des actifs transférés à cet Institut en application des paragraphes précédents du présent article;

g) les effets publics souscrits par le Congo : à chacun des deux Instituts, à concurrence du solde des actifs à leur transférer.

**Art. 4.** — Les réserves de change visées au paragraphe a) de l'Article 3 ci-dessus sont attribuées à l'Institut d'Emission du Ruanda-Urundi à raison d'un montant égal à 20 p.c. des réserves de change de la Banque Centrale au 31 août 1960, en fin de journée, ledit montant étant majoré ou diminué, selon le cas, du solde net des entrées et sorties d'or et de monnaies autres que le franc congolais, postérieures au 31 août 1960 et découlant d'opérations faites par la Banque Centrale d'ordre et pour compte du Gouvernement du Ruanda-Urundi et de résidents au Ruanda-Urundi. Le solde des réserves de change est attribué à l'Institut d'Emission du Congo.

Les réserves de change au sens du présent article comprennent l'or et les monnaies autres que le franc congolais appartenant à la Banque Centrale, sous déduction des dettes et autres engagements de la Banque Centrale en or ou en monnaies autres que le franc congolais.

**Art. 5.** — Les actifs de la Banque Centrale restant après déduction des actifs transférés en application de l'Article 3 ci-dessus sont affectés :

a) au règlement des passifs et autres engagements de la Banque Centrale non repris en application de l'Article 2 ci-dessus;

b) à l'amortissement des fonds publics congolais de la Banque Centrale, dans la mesure nécessaire pour ramener leur valeur au bilan de liquidation à un montant égal à

leur valeur boursière au 30 juin 1960 et, s'il reste un solde disponible après les attributions visées aux paragraphes *c)* et *d)* ci-dessous, à l'amortissement au marc le franc des immeubles de la Banque Centrale;

*c)* à l'attribution au Congo et au Ruanda-Urundi d'effets publics souscrits par le Congo, pour leur valeur au bilan de liquidation et à concurrence d'un montant de 222 millions de francs congolais, lesdits effets étant répartis à raison de 5/6 au Congo et de 1/6 au Ruanda-Urundi;

*d)* au paiement à Bruxelles en francs belges aux autres actionnaires, par la Banque Centrale d'une somme de 1.550 francs belges par part, lesdits paiements intervenant soit dans le courant du mois de décembre 1960, soit dès l'entrée en vigueur de la présente Convention, si celle-ci est postérieure, et les impôts et taxes sur ces paiements étant à la charge des actionnaires.

Les paiements visés au paragraphe *d)* ci-dessus sont faits au moyen du produit des fonds publics congolais de la Banque Centrale, dont l'échéance est la plus rapprochée.

*Art. 6.* — Les frais généraux et les bénéfices de la Banque Centrale afférents aux opérations postérieures au 31 août 1960 sont répartis à raison de 5/6 à charge ou au profit de l'Institut d'Emission du Congo et de 1/6 à charge ou au profit de l'Institut d'Emission du Ruanda-Urundi, dans la mesure où ces opérations ne peuvent être identifiées comme se rapportant exclusivement soit au Congo, soit au Ruanda-Urundi.

*Art. 7.* — L'Institut d'Emission du Ruanda-Urundi échange les billets et pièces qu'il reprend en application de l'Article 2 ci-dessus contre ses propres billets et pièces.

Si le montant échangé est inférieur au montant convenu à l'Article 2 ci-dessus, l'Institut d'Emission du Ruanda-Urundi verse à l'Institut d'Emission du Congo un montant égal à la différence, le paiement étant effectué en or ou en monnaies autres que le franc congolais et en bons, effets ou fonds publics congolais.

Le montant à verser en or ou en monnaies autres que le franc congolais est fixé de telle sorte que la proportion entre les réserves de change attribuées à l'Institut d'Emission du Ruanda-Urundi en application de l'Article 3 ci-dessus et le montant des passifs repris par cet Institut en application de l'Article 2 ci-dessus, ne soit pas modifiée.

*Art. 8.* — Dès l'instant où l'Institut d'Emission du Congo déclare à la Banque Centrale qu'il entend procéder lui-même aux émissions de billets et pièces, la Banque Centrale lui délivre ses billets et pièces non émis.

Au surplus, l'Institut d'Emission du Ruanda-Urundi tient à la disposition de l'Institut d'Emission du Congo ou, à défaut, de la Banque Centrale, les billets et pièces qu'il aura échangés en application de l'Article 7 ci-dessus.

Le destinataire paie uniquement les frais de transport et d'assurance.

Lorsque l'Institut d'Emission du Congo échange les billets et pièces de la Banque Centrale qu'il a repris ou émis, le bénéfice résultant des billets et pièces non échangés est intégralement acquis à l'Institut d'Emission du Congo.

*Art. 9.* — Les effets et fonds publics congolais attribués à l'Institut d'Emission du Ruanda-Urundi en application de l'Article 3, paragraphes *f)* et *g)*, et en application de l'article 5, paragraphe *c)*, ci-dessus sont convertis, dès leur attribution et à concurrence de leur valeur au bilan de liquidation, en bons du Trésor congolais émis à l'ordre de l'Institut d'Emission du Ruanda-Urundi, portant intérêt à 2 ½ p.c. par an, à dater du 1<sup>er</sup> octobre 1960 inclus, libellés dans la monnaie du Ruanda-Urundi et amortissables en cinq ans. Les intérêts et les amortissements sont assurés par le versement d'une annuité constante, payable semestriellement auprès de l'Institut d'Emission du Ruanda-Urundi, pour la première fois le 31 mars 1961 et pour la dernière fois le 30 septembre 1965. Le Gouvernement congolais délivre à l'Institut d'Emission du Ruanda-Urundi un bon par annuité, le montant nominal du bon étant égal au montant dû en principal et intérêts à l'échéance du bon.

Tout bon émis en application de la présente disposition et encore en circulation quinze jours après son échéance est racheté, pour sa valeur nominale et dès l'expiration de ce délai, par l'Institut d'Emission du Congo à l'Institut d'Emission du Ruanda-Urundi.

*Art. 10.* — L'Institut d'Emission du Congo, en garantie de l'exécution des obligations qui lui incombent en application de l'Article 9 ci-dessus, et l'Institut d'Emission du Ruanda-Urundi, en garantie de l'exécution des obligations qui lui incombent en application de l'Article 7 ci-dessus, déposent chacun auprès d'une banque ou institution désignée d'un commun accord, par exemple auprès de la Banque des Règlements Internationaux, à Bâle, un montant en or ou en monnaies autres que le franc congolais, équivalent à 20 p.c. des réserves de change qui leur seront attribuées en application de l'Article 3, paragraphe *a)*, ci-dessus.

Les modalités d'application du présent article sont fixées dans le Protocole qui est annexé à la présente Convention et qui en fait partie intégrante, la durée maximum de ces dépôts étant fixée à vingt mois.

*Art. 11.* — Tous transferts et conversions d'actifs, y compris les immeubles, le matériel et le mobilier, qui sont opérés en application de la présente Convention en faveur de l'Institut d'Emission du Congo et de l'Institut d'Emission du Ruanda-Urundi sont exemptés de tous droits, impôts, taxes, charges et redevances en vigueur sur les territoires soumis à la souveraineté des Hautes Parties Contractantes.

Les actes constatant lesdits transferts, ainsi que tous les actes établis en exécution de la présente Convention, sont exemptés par les Hautes Parties Contractantes de timbre et, s'il y a lieu, inscrits et enregistrés gratis.

Les impôts réels à charge des actionnaires sur les paiements visés à l'Article 5 ci-dessus ne peuvent excéder ceux découlant des taux en vigueur le 31 août 1960.

*Art. 12.* — Les décisions en matière de liquidation de la Banque Centrale sont prises sans appel, ni recours, par un comité de liquidation, composé de trois membres et statuant à la majorité des voix. Ce comité, qui dispose des pouvoirs les plus étendus, est notamment compétent pour appliquer les principes d'équité dans les répartitions prévues par la présente Convention entre l'Institut d'Emission du Congo et l'Institut d'Emission du Ruanda-Urundi et pour donner décharge aux membres du Comité de direction de la Banque Centrale, lesquels assurent l'exécution des opérations de liquidation et forment un collège à cette fin.

Le comité de liquidation est composé d'un membre de nationalité belge, d'un membre de nationalité congolaise, nommés par leur gouvernement respectif, et d'un président désigné par accord entre les deux autres membres. Si l'une des Hautes Parties Contractantes omet de faire, dans un délai d'un mois la nomination qui lui incombe, le Président de la Cour internationale de Justice à La Haye peut être chargé par l'autre Haute Partie Contractante de faire la nomination nécessaire. A défaut d'accord dans un délai d'un mois quant à la nomination du Président du Comité, celui-ci est désigné par le Président de la Cour internationale de Justice à La Haye sur requête de l'une des Hautes Parties Contractantes.

*Art. 13.* — Tout différend entre les Hautes Parties Contractantes concernant l'interprétation et l'application de la présente Convention est soumis au Président du comité de liquidation visé à l'Article 12 ci-dessus.

Le Président du comité de liquidation tranche en amiable compositeur. La sentence qu'il rend est définitive et exécutoire sur les territoires soumis à la souveraineté des Hautes Parties Contractantes sans qu'il soit besoin d'exequatur.

*Art. 14.* — Aussi longtemps que la liquidation n'est pas terminée, la Banque Centrale garde sa personnalité juridique et conserve sa raison sociale, à laquelle s'ajoutent les mots « en liquidation ».

Sous réserve des dispositions prises aux Articles 12 et 15 de la présente Convention, les pouvoirs des organes sociaux de la Banque Centrale prennent fin dès l'entrée en vigueur de la présente Convention, ou, si au moment de cette entrée en vigueur, le Comité de liquidation visé à l'Article 12 ci-dessus n'est pas encore nommé, dès cette nomination.

*Art. 15.* — La Banque Centrale continue à exercer ses fonctions dans le cadre des dispositions la concernant, aussi longtemps que l'Institut d'Emission du Congo et l'Institut d'Emission du Ruanda-Urundi n'ont pas déclaré à la Banque Centrale, chacun en ce qui le concerne, vouloir assumer eux-mêmes les fonctions monétaires incombant à un institut d'émission, la Banque Centrale ayant la faculté de renoncer auxdites fonctions moyennant un préavis de six mois.

Au surplus, la Banque Centrale peut à tout moment, et même si ses actifs et passifs sont entièrement attribués ou liquidés, accepter les fonctions qui lui seraient confiées par l'une des Hautes Parties Contractantes ou par l'un des Instituts d'Emission visés au présent article, pour autant qu'il s'agisse de fonctions analogues à celles qu'elle remplissait avant sa dissolution.

**Art. 16.** — Les Hautes Parties Contractantes se donnent mutuellement acte de ce que chacune réserve expressément sa position quant aux responsabilités relatives à la réduction survenue dans les réserves de change de la Banque Centrale.

**Art. 17.** — La présente Convention sera ratifiée et les instruments de ratification seront échangés à Brazzaville.

**Art. 18.** — La présente Convention entre en vigueur le jour de l'échange des instruments de ratification.

En foi de quoi, les Plénipotentiaires soussignés, dûment habilités, ont apposé leur signature au bas de la présente Convention.

Fait en double exemplaire, à New-York, le 15 novembre 1960, en langue française, les deux exemplaires faisant également foi.

Pour le Royaume de Belgique :  
W. Loridan.

Pour la République du Congo :  
J. Bomboko.

*L'échange des instruments de ratification a eu lieu à Brazzaville, le 16 février 1961.*

*Conformément à son article 18, cette Convention est entrée en vigueur le 16 février 1961.*

### Arrêté royal du 3 février 1961

*portant coordination des lois relatives au Fonds national de garantie pour la réparation des dégâts houillers (Moniteur du 7 mars 1961, p. 1.706).*

### Loi du 15 février 1961

*portant création d'un Fonds d'investissement agricole (Moniteur du 2 mars 1961, p. 1.477).*

**Article 1<sup>er</sup>.** — Il est institué un Fonds d'investissement agricole destiné à mettre des ressources financières supplémentaires, à concurrence de 1 milliard de francs, au moins, à la disposition des agriculteurs et horticulteurs, ainsi que de leurs associations et coopératives, en vue de faciliter toutes opérations de nature à augmenter la productivité des exploitations agricoles et horticoles, à assurer et à accroître leur rentabilité et à diminuer les prix de revient.

**Art. 2.** — Sont notamment, visés par l'article 1<sup>er</sup> :

1<sup>o</sup> les opérations d'investissement, c'est-à-dire celles qui consistent à acquérir, établir, accroître ou améliorer, au profit des personnes physiques ou morales mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, des biens de nature durable tels le sol, les bâtiments et constructions, en ce compris le logement de l'exploitant et de sa famille, l'équipement, les installations, les machines, les outils, le matériel. L'achat de terres et de bâtiments ne peut bénéficier de l'application de la présente loi que si cet achat est économiquement nécessaire pour assurer la rentabilité de l'exploitation existante;

2<sup>o</sup> la reconversion des entreprises résultant des modifications intervenues dans les circonstances économiques;

3<sup>o</sup> l'installation des agriculteurs et horticulteurs;

4<sup>o</sup> la transformation et la commercialisation des produits agricoles et horticoles principalement par la coopération.

**Art. 3.** — Le Fonds d'investissement agricole sert :

1<sup>o</sup> à garantir le remboursement en capital, intérêts et accessoires des prêts consentis aux fins prévues à l'article 2 par des organismes de crédit publics ou privés agréés à cette fin;

2<sup>o</sup> à l'octroi de subventions à ces organismes pour leur permettre de consentir à ces mêmes fins des prêts à un taux d'intérêt réduit;

3<sup>o</sup> à l'octroi de primes ou de subventions, récupérables ou à fonds perdus, destinées à faciliter la réalisation des opérations visées à l'article 2;

4<sup>o</sup> à consentir exceptionnellement des prêts lorsque, en raison du caractère particulier de l'opération envisagée, aucun établissement de crédit agréé ne pourrait normalement la traiter.

**Art. 4.** — Le Fonds d'investissement agricole est alimenté :  
1<sup>o</sup> par une dotation annuelle de 100 millions de francs au moins, inscrite au budget du Ministère de l'Agriculture, à partir de l'année 1961.

2<sup>o</sup> par le solde de l'avance de 115 millions prévue par les lois du 24 mars 1952 et du 11 mars 1958 en faveur de l'Institut National de Crédit Agricole, en vue de faciliter l'octroi de prêts à des sociétés coopératives agricoles, ainsi que par les remboursements et intérêts résultant des crédits consentis à l'aide de cette avance;

3<sup>o</sup> par les remboursements des avances récupérables, ainsi que par les amortissements et les intérêts des prêts consentis éventuellement sur les avoirs du Fonds;

4<sup>o</sup> par les intérêts produits par les avoirs du Fonds.

**Art. 6.** — La garantie du Fonds peut être attachée au remboursement en capital, intérêts et accessoires des prêts consentis (...).

**Art. 7.** — La garantie du Fonds complète les sûretés constituées par le demandeur de crédit (...).

**Art. 8.** — Le montant global à concurrence duquel la garantie du Fonds peut être accordée, est fixé à 500 millions de francs.

Par arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres, cette somme pourra être portée à 1 milliard de francs.

Le montant maximum des emprunts pouvant être levés annuellement par les organismes de crédit publics en vue de l'exécution de la présente loi, est fixé par le Roi, sur la proposition conjointe du Ministre de l'Agriculture et du Ministre des Finances.

**Art. 9.** — Des subventions peuvent être accordées sur les ressources du Fonds aux organismes de crédit agréés, pour leur permettre de consentir (...) des crédits à des taux d'intérêt réduit.

Cette subvention-intérêt ne peut avoir pour effet de réduire le taux de l'intérêt de plus de 3 p.c.

### Arrêté royal du 21 février 1961

*portant exécution de la loi du 2 août 1960 relative à l'intervention de l'Etat dans le financement des universités libres et de diverses institutions d'enseignement supérieur et de recherche scientifique (Moniteur du 3 mars 1961, p. 1.526).*

### Loi du 22 février 1961

*contenant le budget des non-valeurs et des remboursements pour l'exercice 1961 (Moniteur du 3 mars 1961, p. 1.522).*

**Article unique.** — Il est ouvert, pour les dépenses de l'exercice 1961 afférentes au budget des non-valeurs et des remboursements (...), des crédits s'élevant à la somme de 100.911.000 francs.

**Loi du 22 février 1961**

*contenant le budget de la Dette publique pour l'exercice 1961 (Moniteur du 7 mars 1961, p. 1.688).*

**TITRE I. — Dépenses ordinaires.**

*Article 1<sup>er</sup>.* — Il est ouvert pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1961, afférentes à la dette publique (...) des crédits s'élevant à la somme de 21.874.565.000 francs.

*Art. 2.* — Le montant effectif des emprunts que la Société Nationale des Distributions d'Eau est autorisée à émettre sous la garantie de l'Etat est porté de 5.300.000.000 à 5.600.000.000 francs.

*Art. 3.* — Le montant effectif des emprunts que l'Association sans but lucratif « Ligue des Familles nombreuses de Belgique » est autorisée à émettre sous la garantie de l'Etat, pour son Fonds des Etudes, est porté de 97.250.000 à 107.250.000 francs.

Les conditions d'intérêt et d'amortissement du nouvel emprunt de 10.000.000 francs seront approuvées par Notre Ministre des Finances.

L'intérêt est à charge du Trésor.

**TITRE II. — Dépenses extraordinaires.**

*Art. 4.* — Des crédits de paiement résultant des obligations contractées en exécution des autorisations accordées par la présente loi et par les lois antérieures sont ouverts jusqu'à concurrence de 500.000.000 francs (...).

.....

**Loi du 23 février 1961**

*ouvrant de nouveaux crédits provisoires à valoir sur les budgets de l'exercice 1961 et ajournant la clôture des opérations de dépenses relatives à l'exercice 1960 (Moniteur du 2 mars 1961, p. 1.475).*

**Arrêté royal du 23 février 1961**

*fixant les charges d'intérêt et d'amortissement à supporter par la Société Nationale du Logement sur les tranches de ses emprunts levées durant l'année 1961 (Moniteur du 6 mars 1961, p. 1.651).*

*Article 1<sup>er</sup>.* — Sur les tranches de ses emprunts levées durant l'année 1961, le taux de l'intérêt simple à supporter par la Société Nationale du Logement est fixé à 1,25 p.c. l'an et ce dès la levée des fonds.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1963, la Société Nationale supportera de ce chef une annuité au taux de 2,25 p.c. l'an, comprenant l'intérêt ci-dessus et l'amortissement en soixante-six ans.

.....

**Arrêté royal du 28 février 1961**

*modifiant l'arrêté royal du 14 décembre 1960 fixant les conditions de revenus pour la prise en location des logements vacants appartenant aux sociétés agréées par la Société Nationale du Logement ou à la Société Nationale elle-même; le taux des loyers des logements appartenant aux dites sociétés (Moniteur du 3 mars 1961, p. 1.530).*

**Arrêté royal du 28 février 1961**

*modifiant l'arrêté du Régent du 12 août 1948 déterminant les conditions mises à l'octroi de primes à fonds perdus à la construction par l'initiative privée d'habitations sociales et de petites propriétés terriennes (Moniteur du 3 mars 1961, p. 1.531).*

**Arrêté royal du 28 février 1961**

*modifiant l'arrêté du Régent du 14 août 1948 déterminant les conditions d'octroi de primes à fonds perdus à l'acquisition d'habitations construites ou à construire pour compte de sociétés agréées par la Société Nationale du Logement, de sociétés agréées par la Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne ou de la Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne elle-même; de communes ou de commissions d'assistance publique (Moniteur du 3 mars 1961, p. 1.532).*

**Arrêté royal du 4 mars 1961**

*autorisant la Société Nationale du Logement à émettre, sous la garantie de l'Etat, un emprunt de 50 millions de francs, destiné au financement de la construction de maisons « sur promesse d'acquisition » (Moniteur du 18 mars 1961, p. 2.162).*

*Article 1<sup>er</sup>.* — La Société Nationale du Logement est autorisée à contracter auprès de la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite un emprunt d'un montant effectif de 50 millions de francs et d'une durée maximum de 20 ans.

.....

*Art. 3.* — Les prélèvements sont remboursables après deux ans au plus tard, et, dans les limites des dispositions de l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus, la Société Nationale peut prélever à nouveau pour un terme de deux ans au plus les montants ainsi remboursés.

.....

*Art. 5.* — Les charges d'intérêt et de remboursement des prélèvements sont supportées en totalité par la Société Nationale.

.....

*Art. 6.* — Le paiement des intérêts et le remboursement du principal des prélèvements sont garantis par l'Etat.

.....

**Arrêté royal du 9 mars 1961**

*autorisant la Société Nationale du Logement à émettre, sous la garantie de l'Etat, un emprunt de 1,2 milliard de francs (Moniteur du 22 mars 1961, p. 2.271).*

*Article 1<sup>er</sup>.* — La garantie de l'Etat est attachée à un emprunt d'un montant effectif de un milliard deux cents millions de francs à émettre par la Société Nationale du Logement.

*Art. 2.* — L'emprunt sera émis par tranches et à des conditions qui seront préalablement approuvées par le Ministre des Finances.

.....

**Arrêté royal du 22 mars 1961**

*autorisant la Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne à émettre, sous la garantie de l'Etat, un emprunt de 300 millions de francs (Moniteur du 31 mars 1961, p. 2.744).*

**Arrêté royal du 28 mars 1961**

*portant agréation de certains organismes financiers en application de la loi du 15 février 1961 (Moniteur du 31 mars 1961, p. 2.743).*

**III. — LEGISLATION AGRICOLE**

**Loi du 15 février 1961**

*portant création d'un Fonds d'investissement agricole (Moniteur du 2 mars 1961, p. 1.477). (Voir texte, rubrique II.)*

**Arrêté ministériel du 6 mars 1961**

*fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur du 9 mars 1961, p. 1.777).*

**Arrêté ministériel du 24 février 1961**

*relatif à l'intervention du Fonds agricole en matière de malt et d'orge utilisés en malterie (Moniteur du 10 mars 1961, p. 1.839). Erratum (Moniteur du 18 mars 1961, p. 2.184).*

**Arrêté ministériel du 15 mars 1961**

*modifiant celui du 31 janvier 1961 fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur du 24 mars 1961, p. 2.342).*

**Arrêté ministériel du 24 février 1961**

*relatif à l'intervention du Fonds agricole en matière de flocons d'avoine destinés à l'alimentation humaine (Moniteur du 10 mars 1961, p. 1.840).*

**Arrêté ministériel du 20 mars 1961**

*relatif à l'octroi d'une subvention destinée à compenser la hausse du prix des céréales fourragères (Moniteur du 24 mars 1961, p. 2.342).*

**IV. — LEGISLATION INDUSTRIELLE**

**Arrêté ministériel du 17 février 1961**

*modifiant et complétant les arrêtés ministériels des 23 mars et 30 décembre 1960 relatifs aux obligations de moyens de stockage et de stockage en produits pétroliers (Moniteur du 24 mars 1961, p. 2.372).*

**V. — LEGISLATION DU TRAVAIL**

**Arrêté royal du 7 février 1961**

*autorisant le Ministre des Affaires Africaines à prendre certaines mesures particulières en faveur de certaines catégories de personnes appelées à prêter leurs services au Congo en qualité d'agent temporaire de l'administration africaine (Moniteur du 2 mars 1961 p. 1.504).*

**Loi du 20 février 1961**

*portant certaines mesures provisoires en vue de faciliter le recrutement aux emplois publics en Belgique des personnes ayant exercé des fonctions publiques ou autres au Congo belge ou au Ruanda-Urundi (Moniteur du 1<sup>er</sup> mars 1961, p. 1.410).*

**Arrêté royal du 24 février 1961**

*rendant obligatoire la décision du 22 août 1960 de la Commission paritaire nationale de la préparation du lin, relative à la réduction de la durée du travail (Moniteur du 4 mars 1961, p. 1.614).*

**Arrêté royal du 27 février 1961**

*modifiant l'arrêté royal du 7 février 1961, autorisant le Ministre des Affaires Africaines à prendre certaines mesures particulières en faveur de certaines catégories de personnes appelées à prêter leurs services au Congo en qualité d'agent temporaire de l'Administration africaine (Moniteur du 23 mars 1961, p. 2.304).*

**Arrêté royal du 7 mars 1961**

*rendant obligatoire la décision du 12 août 1960 de la Commission paritaire nationale de la construction métallique, relative à la réduction de la durée du travail (Moniteur du 25 mars 1961, p. 2.412).*

**Arrêté royal du 14 mars 1961**

*portant, pour les administrations de l'Etat, les mesures d'exécution de l'article 2 de la loi du 20 février 1961 portant certaines mesures provisoires en vue de faciliter le recrutement aux emplois publics en Belgique des personnes ayant exercé des fonctions publiques ou autres au Congo belge ou au Ruanda-Urundi (Moniteur du 23 mars 1961, p. 2.297).*

**Arrêté royal du 15 mars 1961**

*rendant obligatoires les décisions du 17 juin 1959 et du 7 février 1961 de la Commission paritaire nationale pour les entreprises horticoles relatives à la limitation de la durée du travail (Moniteur du 31 mars 1961, p. 2.775).*

**Arrêté royal du 20 mars 1961**

*modifiant l'arrêté royal du 24 juin 1952 fixant le nombre des membres du Conseil National du Travail et déterminant les modalités de leur présentation (Moniteur du 30 mars 1961, p. 2.546).*

**VII. — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE EXTERIEUR**

**Arrêté royal du 9 mars 1961**

*complétant l'arrêté royal du 27 décembre 1960, établissant un droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires (Moniteur du 17 mars 1961, p. 2.115). Erratum (Moniteur du 25 mars 1961, p. 2.401).*

**Arrêté ministériel du 9 mars 1961**

*complétant l'arrêté ministériel du 28 décembre 1960 établissant un droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires (Moniteur du 17 mars 1960, p. 2.116). Errata (Moniteur du 25 mars 1961, p. 2.401).*

**Arrêté ministériel du 17 mars 1961**

*relatif au Tarif des droits d'entrée (Moniteur du 18 mars 1961, p. 2.163).*

**VIII. — LEGISLATION DES TRANSPORTS**

**Arrêté royal du 21 mars 1961**

*fixant les nouveaux statuts de la Société Nationale des Chemins de fer belges (Moniteur du 25 mars 1961, p. 2.394).*

## IX. — LEGISLATION RELATIVE AUX PRIX ET AUX SALAIRES

### Arrêté royal du 3 mars 1961

rendant obligatoire la décision du 8 novembre 1960 de la Commission paritaire nationale de l'industrie des tabacs, modifiant la décision du 27 mars 1958, fixant la classification professionnelle et les salaires minimums des ouvriers et ouvrières occupés dans l'industrie des tabacs et rattachant ces salaires à l'indice des prix de détail du Royaume, rendue obligatoire par l'arrêté royal du 25 juin 1958 (Moniteur du 17 mars 1961, p. 2.132).

### Arrêté royal du 3 mars 1961

rendant obligatoire la décision du 3 octobre 1960 de la Commission paritaire nationale de l'industrie des cuirs et peaux fixant les salaires minimums des travailleurs occupés dans certaines entreprises de fabrication de chaussures et pantoufles et de leurs parties en cuir et rattachant ces salaires à l'indice des prix de détail du Royaume (Moniteur du 21 mars 1961, p. 2.239).

### Arrêté royal du 7 mars 1961

rendant obligatoire la décision du 16 novembre 1960 de la Commission paritaire nationale pour les

entreprises de valorisation de matières premières de récupération, relative à la fixation des salaires minimums des travailleurs occupés dans les entreprises de valorisation de matières premières de récupération et au rattachement de ces salaires à l'indice des prix de détail du Royaume (Moniteur du 29 mars 1961, p. 2.525).

### Arrêté royal du 7 mars 1961

rendant obligatoire la décision du 29 novembre 1960 de la Commission paritaire nationale de l'industrie de la batellerie instaurant le salaire hebdomadaire garanti (Moniteur du 29 mars 1961, p. 2.527).

### Arrêté royal du 7 mars 1961

rendant obligatoire la décision du 8 décembre 1960 de la Commission paritaire nationale des entreprises de garage réglant les conditions de travail des travailleurs occupés dans les entreprises relevant de sa compétence (Moniteur du 31 décembre 1961, p. 2.770).

## X. — LEGISLATION SOCIALE (PENSIONS, ASSURANCES SOCIALES ET AVANTAGES SOCIAUX DIVERS)

### Arrêté ministériel du 17 février 1961

modifiant l'arrêté ministériel du 22 septembre 1955 portant exécution de l'arrêté royal organique de l'assurance maladie-invalidité et des conventions bilatérales et multilatérales de sécurité sociale en ce qu'elles visent l'assurance maladie-invalidité (Moniteur du 9 mars 1961, p. 1.779).

### Arrêté royal du 18 février 1961

prorogeant certains délais prévus en matière de pension pour travailleurs indépendants (Moniteur du 17 mars 1961, p. 2.128).

### Arrêté royal du 20 février 1961

relatif à l'octroi du pécule familial de vacances en 1961 (Moniteur du 4 mars 1961, p. 1.607).

### Arrêté royal du 25 février 1961

modifiant l'arrêté du Régent du 26 mai 1945 organique de l'Office National du Placement et du Chômage (Moniteur du 1<sup>er</sup> mars 1961, p. 1.455).

### Arrêté royal du 25 février 1961

concernant l'intervention de l'Office National de l'Emploi dans la rémunération des chômeurs difficiles à placer, recrutés à son intervention (Moniteur du 1<sup>er</sup> mars 1961, p. 1.457).

### Arrêté royal du 25 février 1961

concernant la reprise par l'Office National de l'Emploi des attributions du Fonds de formation, de réadaptation et de reclassement social des handicapés (Moniteur du 1<sup>er</sup> mars 1961, p. 1.458).

**Arrêté royal du 3 mars 1961**

*rendant obligatoire la décision du 3 octobre 1960 de la Commission paritaire nationale de l'industrie des cuirs et peaux, octroyant une prime de fin d'année aux travailleurs occupés dans certaines entreprises de fabrication de chaussures et de pantoufles et de leurs parties en cuir (Moniteur du 17 mars 1961, p. 2.130).*

**Arrêté royal du 4 mars 1961**

*fixant les mesures complémentaires nécessaires pour assurer l'exécution de la Convention franco-belge du 20 septembre 1958 relative aux pensions d'invalidité et de décès des victimes civiles de la guerre (Moniteur du 31 décembre 1961, p. 2.767).*

**Arrêté royal du 10 mars 1961**

*pris en exécution de l'article 24 de la loi du 21 mai 1955 relative à la pension de retraite et de survie des ouvriers, modifiée par la loi du 1<sup>er</sup> août 1957 (Moniteur du 18 mars 1961, p. 2.174).*

**Arrêté royal du 16 mars 1961**

*modifiant l'arrêté-loi du 25 février 1947 coordonnant et modifiant les lois sur le régime de retraite des ouvriers mineurs et assimilés (Moniteur du 24 mars 1961, p. 2.345).*

**Arrêté royal du 20 mars 1961**

*concernant l'intervention de l'Office National de l'Emploi dans les frais de réinstallation des chômeurs qui changent de résidence (Moniteur du 23 mars 1961, p. 2.307).*

**Arrêté royal du 20 mars 1961**

*concernant l'intervention dans la rémunération des travailleurs touchés par la reconversion de leur entreprise (Moniteur du 23 mars 1961, p. 2.309).*

**Arrêté royal du 23 mars 1961**

*modifiant l'arrêté royal du 22 septembre 1955 organise de l'assurance maladie-invalidité (Moniteur du 30 mars 1961, p. 2.716).*

**Arrêté royal du 24 mars 1961**

*relatif à l'intervention de l'Office National de l'Emploi dans les dépenses inhérentes à la sélection, la formation professionnelle ou la réinstallation du personnel recruté par les employeurs en vue de la création, de l'extension ou de la reconversion d'entreprises (Moniteur du 28 mars 1961, p. 2.482).*

**Arrêté royal du 24 mars 1961**

*relatif à la formation professionnelle accélérée des adultes et à la réadaptation professionnelle des chômeurs (Moniteur du 28 mars 1961, p. 2.484).*

**Arrêté royal du 24 mars 1961**

*fixant, en ce qui concerne les personnes liées par un contrat de louage de services, qui ont dû quitter le Congo, les conditions d'octroi des prestations de l'assurance obligatoire contre la maladie et l'invalidité lors de leur assujettissement à la sécurité sociale belge (Moniteur du 31 mars 1961, p. 2.765).*

**XI. — LEGISLATION EN MATIERE DE DOMMAGES DE GUERRE**

**Arrêté royal du 21 février 1961**

*relatif à la fixation, en matière de dommages de guerre aux immeubles d'habitation, du coefficient d'indemnisation intégrale applicable pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 1961 au 30 juin 1961 (arrêté n° 37) (Moniteur du 4 mars 1961, p. 1.601).*

**Arrêté royal du 21 février 1961**

*relatif à la fixation, en matière de dommages de guerre aux bateaux, du coefficient d'indemnisation intégrale applicable à tout le Royaume pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 1961 au 31 mars 1961 (arrêté n° 43) (Moniteur du 4 mars 1961, p. 1.602).*

# STATISTIQUES

(La table des matières et la liste des abréviations utilisées figurent à la fin du Bulletin)

A la suite de chaque chapitre, le lecteur trouvera des références bibliographiques; elles font mention de quelques publications statistiques qui contiennent des données plus détaillées concernant l'objet du chapitre ou des données correspondantes pour les pays étrangers.

## I. — POPULATION ET COMPTES NATIONAUX

### 1. — POPULATION

Sources : Institut National de Statistique et Ministère du Travail.

	Source	1947	1957	1958	1959 <sup>2</sup>
		(milliers, à fin d'année)			
Population totale .....	I.N.S.	8.512	9.027	9.079	9.129
Population en âge de travailler. (15 à 65 ans) .....	»	5.850	5.904	5.904	5.902
dont : Hommes .....	»	2.902	2.930	2.929	2.927
Femmes .....	»	2.948	2.974	2.975	2.975
Population active <sup>1</sup> :	Revue du Travail	3.481	3.475	3.466	3.472
dont : Agriculture .....	»	423	349	348	347
Industries extractives .....	»	191	167	166	149
Industries manufacturières .....	»	1.311	1.290	1.247	1.259
Bâtiment et construction .....	»	197	238	221	226
Transports .....	»	243	230	230	228
Commerce, banques, assurances, et services .....	»	1.034	1.123	1.144	1.142
Chômeurs complets .....	»	92	78	110	121

<sup>1</sup> Y compris les chômeurs et non compris les forces armées.

<sup>2</sup> Chiffres pour la population active : prévisions.

**I - 2. — REVENU NATIONAL NET AU COUT DES FACTEURS**

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique.

	1948	1950	1951	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
1. Rémunération des salariés et appointés (avant taxation) :										
a) Salaires et traitements .....	112,50	121,99	139,39	146,91	151,90	160,86	173,30	187,52	192,98	195,00
b) Rémunération des forces armées ...	4,35	5,22	6,59	8,70	9,04	9,61	9,36	9,90	10,63	11,45
c) Contribution des employeurs à la sécurité sociale ...	16,28	16,19	18,29	21,38	22,10	24,08	26,33	29,95	30,73	29,83
<b>Total ...</b>	<b>133,13</b>	<b>143,40</b>	<b>164,27</b>	<b>176,99</b>	<b>183,04</b>	<b>194,55</b>	<b>208,99</b>	<b>227,37</b>	<b>234,34</b>	<b>236,28</b>
2. Revenu des travailleurs indépendants (avant taxation) :										
a) Agriculture, horticulture et sylviculture .....	22,06	19,41	21,58	22,09	21,43	21,61	20,83	23,27	22,26	23,42
b) Professions libérales .....	6,26	6,78	7,90	8,65	9,29	9,51	9,25	10,20	11,15	11,99
c) Commerce et artisanat .....	62,60	62,10	64,60	66,10	69,30	71,90	74,50	74,60	74,70	76,30
<b>Total ...</b>	<b>90,92</b>	<b>88,29</b>	<b>94,08</b>	<b>96,84</b>	<b>100,02</b>	<b>103,02</b>	<b>104,58</b>	<b>108,07</b>	<b>108,11</b>	<b>111,71</b>
3. Revenu de l'entreprise résultant de l'activité exercée par des sociétés de personnes (après taxation) .....	3,75	4,46	5,22	4,86	5,31	6,07	6,51	6,28	5,73	6,22
4. Intérêts, loyers et dividendes versés aux particuliers et institutions privées sans but lucratif (avant taxation) :										
a) Intérêts .....	6,16	7,25	7,79	9,51	10,68	11,87	12,78	13,56	14,67	15,71
b) Loyers .....	14,10	16,80	18,00	23,90	26,90	28,00	30,00	31,00	33,40	35,80
c) Dividendes et tantièmes .....	5,68	6,73	8,59	8,79	8,94	10,32	11,93	12,93	11,91	11,16
<b>Total ...</b>	<b>25,94</b>	<b>30,78</b>	<b>34,38</b>	<b>42,20</b>	<b>46,52</b>	<b>50,19</b>	<b>54,71</b>	<b>57,49</b>	<b>59,98</b>	<b>62,67</b>
5. Libéralités des sociétés	0,21	0,31	0,40	0,34	0,39	0,48	0,53	0,49	0,40	0,40
6. Revenus non distribués des sociétés par actions (après taxation) .....	4,11	7,31	9,81	6,24	8,80	11,38	12,51	9,40	6,33	10,59
7. Impôts directs des sociétés quelle que soit leur forme juridique .....	4,30	4,64	8,22	7,33	6,87	6,74	8,26	8,66	7,84	7,60
8. Revenus de la propriété et de l'entreprise échéant à l'Etat .....	0,08	0,88	0,91	1,89	1,67	1,56	1,43	1,43	0,09	1,46
9. Revenus non distribués des entreprises publiques autonomes .....	0,23	0,44	0,51	0,52	0,72	0,97	0,82	0,84	0,92	0,79
10. Moins : intérêts de la dette publique .....	-6,70	-7,17	-7,30	-8,22	-8,98	-10,09	-10,62	-11,04	-11,89	-13,20
<b>Revenu national net au coût des facteurs .....</b>	<b>255,97</b>	<b>273,34</b>	<b>310,50</b>	<b>328,99</b>	<b>344,36</b>	<b>364,87</b>	<b>387,72</b>	<b>408,99</b>	<b>411,82</b>	<b>424,52</b>

**I - 3. — PRODUIT NATIONAL BRUT**

(Système du Groupe d'Etudes de la Comptabilité Nationale de Dulbea)

**I - 3a. — P.N.B. CALCULE PAR L'ANALYSE DE LA PRODUCTION AUX PRIX COURANTS**

(milliards de francs)

Source : Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles (Dulbea).

	1948	1950	1951	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
A. Agriculture, sylviculture, pêche .....	32,2	30,6	33,4	35,3	35,6	34,9	34,6	36,1	32,8	33,9
B. Energie .....	19,1	23,6	26,7	29,2	28,8	30,8	33,1	35,2	33,5	29,6
C. Industries alimentaires et tabac .....	25,9	25,9	30,4	30,4	32,8	33,4	37,4	39,3	40,2	42,6
D. Textile et vêtement ...	17,0	18,2	20,3	16,7	18,1	17,2	19,3	20,6	16,6	18,3
H. Matériaux de construction .....	8,4	8,3	10,3	10,0	11,1	12,8	14,3	13,7	13,7	14,5
I. Métallurgie de base ...	11,5	10,0	17,0	12,6	12,6	17,5	20,3	22,2	21,0	23,1
J. Fabrications métalliques .....	23,5	20,9	28,3	28,3	29,2	31,5	35,7	38,0	37,8	38,6
E. F. G. K. autres industries .....	22,5	27,2	34,2	32,1	36,3	40,8	44,2	46,0	45,6	48,8
<i>Ensemble des industries (B à K) <sup>1</sup></i> .....	<i>127,9</i>	<i>134,1</i>	<i>167,2</i>	<i>159,4</i>	<i>168,8</i>	<i>184,1</i>	<i>204,3</i>	<i>215,0</i>	<i>208,4</i>	<i>215,7</i>
L. Construction .....	17,6	23,4	23,2	25,4	27,6	27,1	30,3	36,1	32,9	34,2
M. Transports et communications .....	22,0	25,9	30,1	32,1	32,8	35,4	39,0	41,2	41,8	41,6
N. Commerce de gros et de détail .....	23,7	25,8	27,6	27,5	29,0	30,1	32,1	34,0	32,7	34,2
O. Finance, Banque, Assurance .....	6,3	7,1	8,3	9,3	9,9	10,6	11,7	12,5	12,6	13,3
P. Immeubles d'habitation	20,7	24,6	26,9	31,0	35,3	36,5	37,3	38,2	38,8	39,8
S. Administration civile et défense .....	28,4 <sup>1</sup>	25,4	30,0	35,3	36,8	38,0	40,4	43,5	47,3	48,2
Q. R. T. Services divers ...	38,3	46,6	50,7	54,6	56,6	59,4	62,4	66,4	71,5	75,0
U. Contribution du Reste du monde .....	5,7	4,9	5,7	5,0	5,5	6,3	8,6	8,8	8,9	7,7
<b>V. Produit national brut identifié au coût des facteurs (A à U) .....</b>	<b>322,8</b>	<b>348,4</b>	<b>403,2</b>	<b>414,9</b>	<b>438,0</b>	<b>462,4</b>	<b>500,8</b>	<b>531,9</b>	<b>527,6</b>	<b>543,7</b>
W. Impôts indirects moins subventions .....	24,5	28,6	31,3	35,4	35,8	39,4	41,7	44,2	42,8	44,9
<i>Impôts indirects ...</i>	<i>32,6</i>	<i>32,6</i>	<i>36,6</i>	<i>39,2</i>	<i>40,7</i>	<i>44,8</i>	<i>49,2</i>	<i>51,5</i>	<i>52,4</i>	<i>54,4</i>
<i>Moins subventions ...</i>	<i>- 8,1</i>	<i>- 4,0</i>	<i>- 5,2</i>	<i>- 3,8</i>	<i>- 4,8</i>	<i>- 5,4</i>	<i>- 7,5</i>	<i>- 7,3</i>	<i>-10,6</i>	<i>- 9,5</i>
<b>X. Produit national brut aux prix du marché (V + W) .....</b>	<b>347,3</b>	<b>377,0</b>	<b>434,5</b>	<b>450,3</b>	<b>473,8</b>	<b>501,8</b>	<b>542,5</b>	<b>576,1</b>	<b>569,4</b>	<b>588,6</b>
Y. Ajustement statistique .	- 0,2	- 2,9	- 2,9	0	+ 0,2	- 4,5	- 2,6	- 0,4	+ 4,7	+ 2,5
<b>Z. Produit national brut aux prix du marché (X + Y) .....</b>	<b>347,1</b>	<b>374,1</b>	<b>431,6</b>	<b>450,3</b>	<b>474,0</b>	<b>497,3</b>	<b>539,9</b>	<b>575,7</b>	<b>574,1</b>	<b>591,1</b>

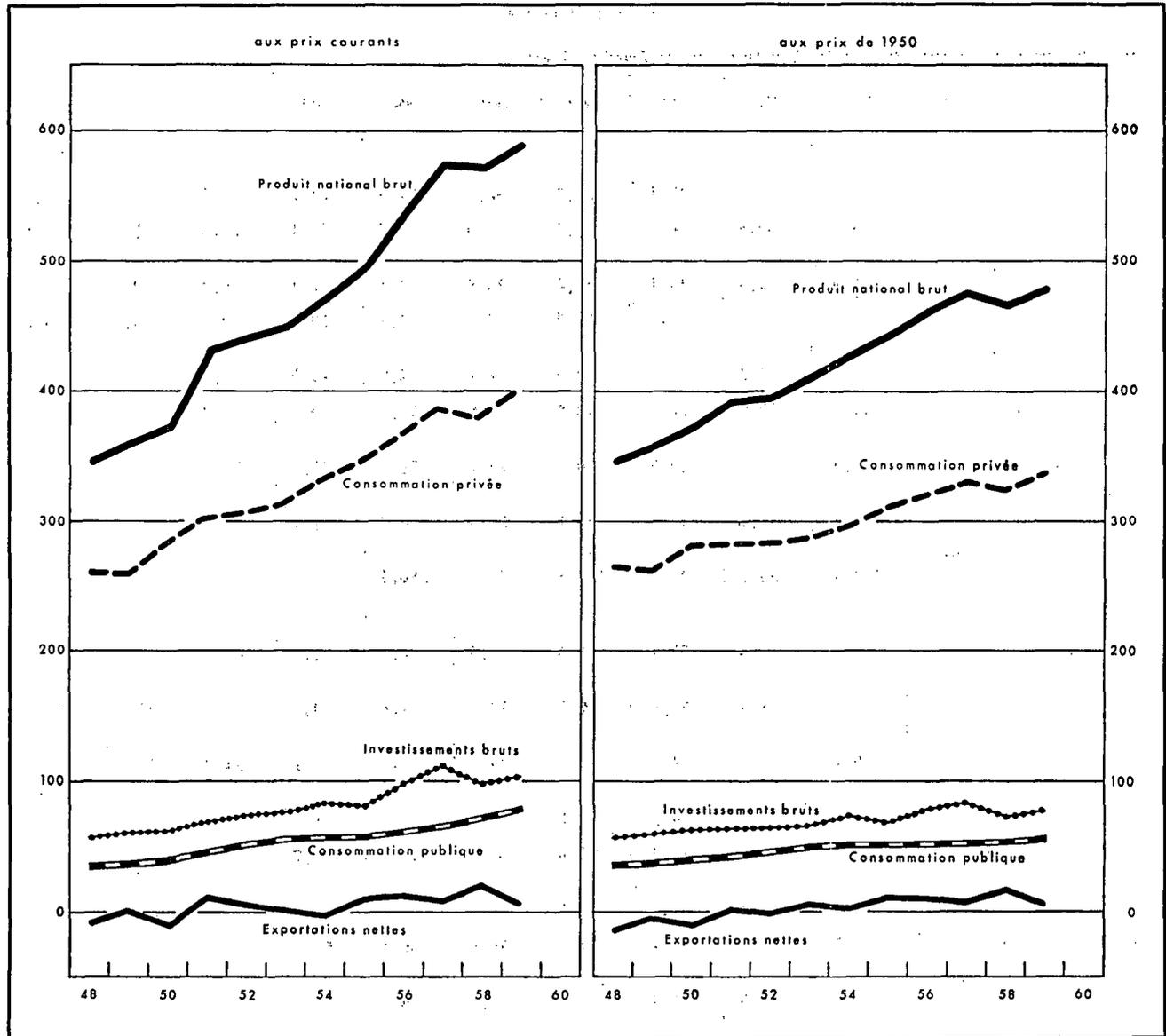
<sup>1</sup> Les dépenses d'enseignement public n'ayant pu être isolées pour 1948 des autres dépenses de l'Etat, la valeur ajoutée correspondante est incluse dans la rubrique « Administration civile et défense ».

I - 3b et 3c. — **P.N.B. CALCULE PAR L'ANALYSE DES DEPENSES**

(Système du Groupe d'Etudes de la Comptabilité Nationale de Dulbea)

(milliards de francs)

Source : Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles (Dulbea).



I - 3b. — **DEPENSES AUX PRIX COURANTS**

	1948	1950	1951	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
1. Consommation privée ...	261,0	281,9	302,8	314,5	332,3	345,7	365,4	387,6	380,5	400,6
2. Consommation publique	35,8	40,6	47,4	56,7	58,7	59,5	63,4	67,2	74,3	80,3
3. Formation brute de capital fixe :										
<i>Entreprises</i> .....	52,5	61,4	63,4	73,9	79,6	81,2	93,3	102,9	99,7	100,1
<i>Etat</i> .....	47,8	52,8	51,7	59,4	65,7	69,4	79,9	88,6	87,8	87,4
<i>Etat</i> .....	4,7	8,6	11,8	14,5	13,9	11,8	13,4	14,3	11,9	12,8
4. Accroissement de stocks	4,7	0,1	6,1	2,5	4,3	0,0	5,0	8,0	- 1,0	3,0
5. Dépenses intérieures de l'économie .....	354,0	384,0	419,7	447,6	474,9	486,4	527,1	565,7	553,5	584,0
6. Exportations nettes :										
<i>Exportations</i> .....	-6,9	-9,9	11,9	2,7	-0,9	10,9	12,8	10,0	20,6	7,1
<i>Moins importations</i> .....	85,0	97,1	146,8	130,1	136,9	162,6	183,7	195,8	191,6	193,4
<i>Moins importations</i> .....	91,9	107,0	134,9	127,4	137,8	151,7	175,9	185,8	171,0	186,3
7. <b>Produit national brut</b> ...	<b>347,1</b>	<b>374,1</b>	<b>431,6</b>	<b>450,3</b>	<b>474,0</b>	<b>497,3</b>	<b>539,9</b>	<b>575,7</b>	<b>574,1</b>	<b>591,1</b>

**I - 3c. — DEPENSES AUX PRIX DE 1950**

(Système du Groupe d'Etudes de la Comptabilité Nationale de Dulbea)  
(milliards de francs)

Source : Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles (Dulbea).

	1948	1950	1951	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
1. Consommation privée ...	265,7	281,9	283,9	289,2	299,1	311,7	321,6	330,5	322,5	338,9
2. Consommation publique	38,4	40,6	44,3	50,1	51,9	51,2	52,5	53,0	54,9	57,2
3. Formation brute de capital fixe :										
<i>Entreprises</i> .....	51,6	61,4	58,2	63,6	69,7	69,6	75,8	76,9	73,9	74,7
<i>Etat</i> .....	46,6	52,8	48,4	51,5	57,7	60,6	66,1	67,4	65,5	65,9
<i>Etat</i> .....	5,0	8,6	9,8	12,1	12,0	9,0	9,7	9,5	8,4	8,8
4. Accroissement de stocks	4,6	0,1	5,2	2,0	4,0	- 0,3	3,8	7,1	- 0,6	2,4
5. Dépenses intérieures de l'économie .....	<b>360,3</b>	<b>384,0</b>	<b>391,6</b>	<b>404,9</b>	<b>424,7</b>	<b>432,2</b>	<b>453,7</b>	<b>467,5</b>	<b>450,7</b>	<b>473,2</b>
6. Exportations nettes :										
<i>Exportations</i> .....	- 13,8	- 9,9	3,2	6,7	4,0	12,4	10,2	9,1	18,0	7,2
<i>Moins importations</i> ...	81,9	97,1	111,6	118,2	128,8	149,6	163,9	167,5	173,4	181,4
<i>Moins importations</i> ...	95,7	107,0	108,4	111,5	124,8	137,2	153,7	158,4	155,4	174,2
7. Produit national brut ...	<b>346,5</b>	<b>374,1</b>	<b>394,8</b>	<b>411,6</b>	<b>428,7</b>	<b>444,6</b>	<b>463,9</b>	<b>476,6</b>	<b>468,7</b>	<b>480,4</b>

**Références bibliographiques :**

Population : *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Publications du Centre National de Calcul Mécanique*. — *Recensement général de la population, de l'industrie et du commerce au 31 décembre 1947*. — *Bulletin de l'I.R.E.S.* — *Annuaire Démographique (O.N.U.)*. — *Revue Internationale du Travail (B.I.T.)*. — *Annuaire des Statistiques du Travail (B.I.T.)*.

Revenu national et P.N.B. : *Cahiers Economiques de Bruxelles (D.U.L.B.E.A.)* — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.)*. — *International Financial Statistics (F.M.I.)*. — *Bulletin statistique (O.E.C.E.)*. — *Données statistiques (Conseil de l'Europe)*. — *Yearbook of International Account Statistics (O.N.U.)*.

## II. — EMPLOI ET CHOMAGE

### 1. — INDICES DE L'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE (ouvriers)

Base 1958 = 100

Source : Ministère du Travail.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice général	Industries extractives	Industries manufacturières							Textiles (sans confection)	Construction
			Ensemble	Métallurgie de base	Fabrications métalliques			Textiles (sans confection)			
					Fabrication de produits métalliques à l'exclusion des machines et du matériel de transport	Construction de machines à l'exclusion des machines électriques	Construction de machines, appareils et fournitures électriques		Construction de matériel de transport		
1958 .....	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
1959 .....	96,4	89,3	97,2	99,6	92,4	97,7	94,6	88,3	98,7	97,8	
1959 3 <sup>e</sup> trimestre .....	97,6	86,7	97,8	99,9	92,9	98,1	93,3	88,7	99,0	104,9	
4 <sup>e</sup> trimestre .....	97,9	84,6	99,0	102,2	94,5	101,4	96,8	88,2	100,9	103,4	
1960 1 <sup>er</sup> trimestre .....	95,9	82,4	98,5	101,8	97,8	104,5	94,7	86,0	99,9	95,0	
2 <sup>e</sup> trimestre .....	97,5	78,7	100,0	102,8	96,6	107,1	97,8	90,6	99,1	100,6	
3 <sup>e</sup> trimestre .....	98,3	73,9	101,6	103,8	99,1	110,8	101,7	92,9	98,6	102,4	
1959 Septembre .....	98,5	85,6	98,7	100,9	93,5	99,3	94,4	87,1	99,7	107,0	
Octobre .....	98,6	85,2	99,1	101,5	94,4	100,9	95,6	88,0	100,5	106,5	
Novembre .....	98,3	84,6	99,3	102,6	95,1	101,1	96,9	89,2	101,2	104,3	
Décembre .....	96,8	83,9	98,5	102,6	94,1	102,1	97,9	87,4	100,9	99,3	
1960 Janvier .....	95,6	83,1	98,5	102,2	97,0	102,1	97,1	84,4	100,6	92,5	
Février .....	94,8	82,4	97,6	101,3	98,2	105,0	92,7	85,2	99,4	91,9	
Mars .....	97,3	81,6	99,3	102,0	98,2	106,4	94,2	88,5	99,7	100,6	
Avril .....	97,2	80,4	99,5	102,3	96,3	105,9	96,7	89,3	99,4	99,9	
Mai .....	97,5	78,4	100,1	102,9	96,2	107,4	97,8	91,4	98,7	100,4	
Juin .....	97,8	77,2	100,5	103,2	97,2	108,0	98,9	91,2	99,1	101,5	
Juillet .....	97,5	74,9	100,5	102,9	97,1	109,6	99,5	92,3	97,5	101,4	
Août .....	98,3	73,3	101,7	103,6	99,7	110,9	101,9	93,8	99,0	102,5	
Septembre .....	99,1	73,4	102,6	104,9	100,5	111,8	103,8	92,5	99,4	103,4	
Octobre .....	99,0	72,9	102,7	103,2	100,7	113,4	105,4	88,8	100,0	102,5	
Novembre .....	98,9	72,7	102,8	105,7	101,0	113,0	106,2	89,8	100,8	101,6	

### II - 2. — CHOMAGE

#### Renseignements généraux

Source : Office National du Placement et du Chômage.

	Nombre de jours ouvrables par période <sup>1</sup>	Chômeurs contrôlés (milliers) <sup>2</sup>			Moyenne mensuelle des journées perdues (milliers)	Nombre moyen de jours de chômage par mois <sup>3</sup>		Milliers de chômeurs mis au travail par les pouvoirs publics <sup>2</sup>
		Total	Complets	Partiels et accidentels		Chômeurs		
						Complets	Partiels et accidentels	
1951 .....	303	206,5	153,4	53,1	5.215	20,3	8,0	4,8
1952 .....	302	246,5	173,6	72,9	6.204	20,4	8,7	9,2
1953 .....	303	245,8	183,6	62,2	6.207	20,8	8,7	8,7
1954 .....	303	224,8	167,0	57,8	5.677	20,7	7,9	14,0
1955 .....	304	172,4	116,5	55,9	4.366	20,2	8,9	22,7
1956 .....	308	144,8	91,0	53,8	3.718	20,5	8,5	9,8
1957 .....	302	116,8	77,9	38,9	2.942	19,9	7,6	5,3
1958 .....	302	180,9	109,7	71,2	4.556	20,0	7,0	10,5
1959 .....	302	199,2	125,0	74,2	5.014	20,6	7,9	17,3
1960 .....	304	158,1	110,1	48,0	4.005	20,9	6,8	9,8
1960 1 <sup>er</sup> trimestre .....	78	221,4	138,0	83,5	5.758	22,0	8,4	6,6
2 <sup>e</sup> trimestre .....	74	148,6	105,1	43,5	3.664	20,2	6,9	12,9
3 <sup>e</sup> trimestre .....	76	123,0	92,3	30,7	3.117	20,2	5,0	13,2
4 <sup>e</sup> trimestre .....	76	137,4	104,0	33,4	3.481	20,6	5,6	6,5
1961 1 <sup>er</sup> trimestre .....	78	177,4	119,2	58,2	4.614	22,0	8,2	4,3
1960 Février .....	24	228,6	138,2	90,4	5.488	20,6	8,6	6,6
Mars .....	24	176,7	126,4	50,3	4.237	20,2	6,8	8,4
Avril .....	23	161,3	115,0	46,3	3.709	19,5	6,7	11,2
Mai .....	28	147,9	103,7	44,2	4.140	22,4	7,6	13,3
Juin .....	23	136,6	96,9	39,7	3.142	18,7	6,4	14,3
Juillet .....	29	127,5	95,0	32,5	3.699	22,4	5,3	12,2
Août .....	23	121,5	91,7	29,8	2.795	19,1	4,5	13,7
Septembre .....	24	119,0	89,5	29,5	2.856	19,0	5,2	13,8
Octobre .....	29	121,2	94,3	26,9	3.515	22,5	5,6	8,4
Novembre .....	23	132,2	105,0	27,2	3.040	19,1	6,0	6,6
Décembre .....	24	162,0	114,7	47,3	3.889	20,3	5,2	4,4
1961 Janvier .....	30	225,5	128,1	97,4	6.766	25,2	9,5	3,0
Février .....	24	159,8	121,6	38,2	3.835	20,4	7,0	4,3
Mars .....	24	135,0	105,7	29,3	3.240	20,1	6,0	5,7
Avril .....	28	120,4	92,8	27,6				

<sup>1</sup> Le mois de chômage comprend 4 ou 5 semaines.

<sup>2</sup> Moyenne journalière par mois de chômage.

<sup>3</sup> Durée moyenne du chômage =  $\frac{\text{Nombre de journées perdues par mois}}{\text{Nombre de chômeurs inscrits dans les bureaux de pointage communaux, par mois}}$

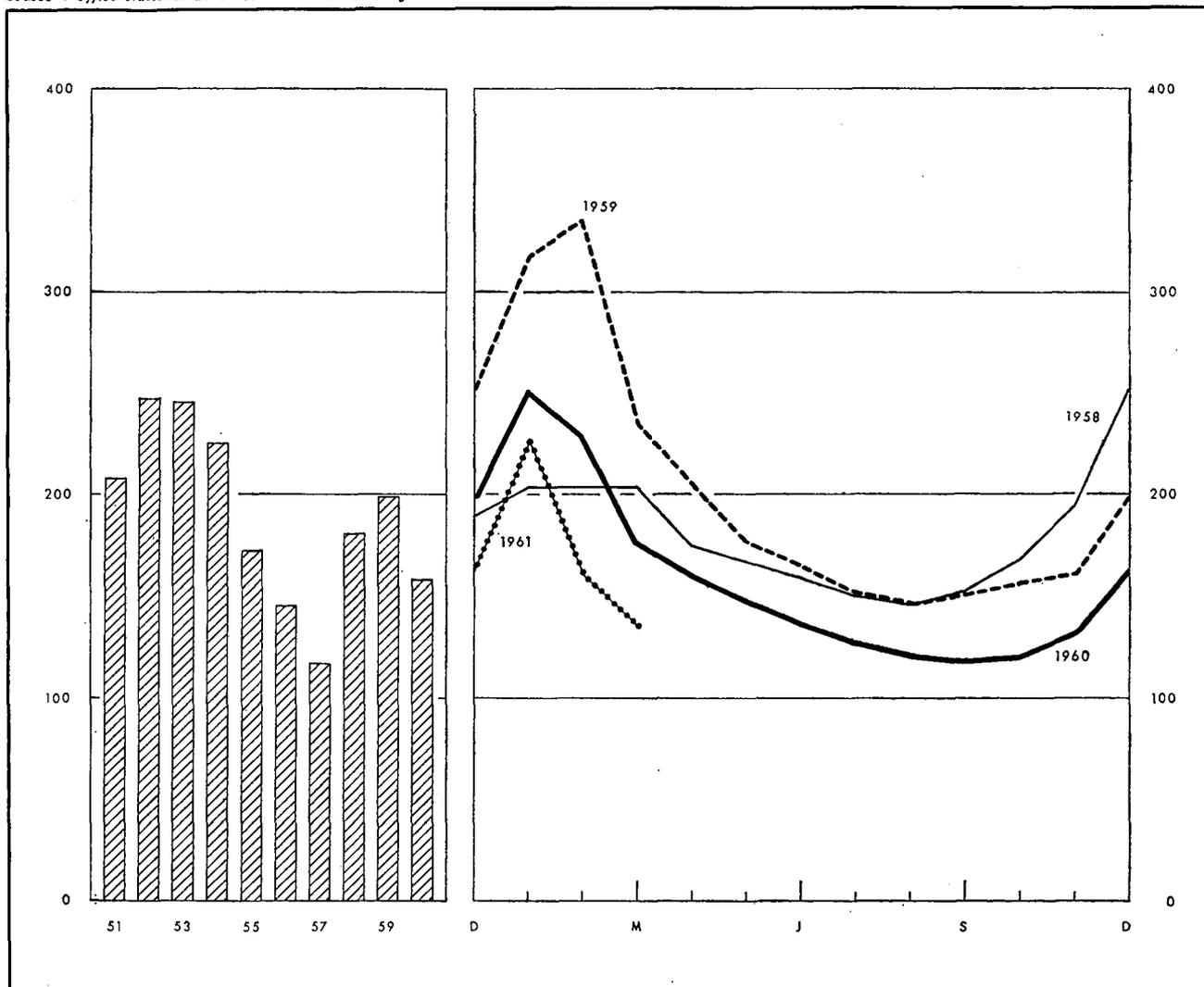
II - 3. — CHOMAGE

Moyennes journalières du nombre de chômeurs contrôlés

Chômeurs complets + chômeurs partiels

(milliers)

Source : Office National du Placement et du Chômage.



	Année	1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>e</sup> trim.	3 <sup>e</sup> trim.	4 <sup>e</sup> trim.		1958	1959	1960	1961
1952	247	289	239	206	251	Janvier	204	317	252	226
1953	246	296	230	212	243	Février	204	335	229	160
1954	225	319	219	179	179	Mars	204	236	177	135
1955	172	280	152	116	137	Avril	175	205	161	120
1956	145	247	122	95	115	Mai	167	177	148	
1957	117	144	96	88	138	Juin	159	165	137	
1958	181	204	166	149	204	Juillet	150	152	128	
1959	199	292	182	150	171	Août	146	146	122	
1960	158	221	149	123	137	Septembre	153	151	119	
1961		177				Octobre	168	157	121	
						Novembre	195	161	132	
						Décembre	253	199	162	

Références bibliographiques : Communiqués mensuels de l'O.N.P.C. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Annuaire statistique de la Belgique. — Revue du Travail. — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — Industrie, revue de la F.I.B. — Informations statistiques (C.E.C.A.). — Annuaire des statistiques du Travail (B.I.T.).

### III. — AGRICULTURE ET PECHE

#### 1. — PRODUCTION AGRICOLE

Sources : Ministère de l'Agriculture (production végétale). — Institut National de Statistique (nombre d'animaux, production animale et superficie cultivée).

	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
<b>Superficie cultivée <sup>1</sup></b> (milliers d'hectares)									
Céréales panifiables .....	256	259	274	272	260	280	296	275	270
dont : froment .....	166	170	184	191	188	208	219	201	201
seigle .....	82	82	82	74	68	66	69	66	62
Céréales non panifiables .....	257	258	233	234	254	238	240	256	250
Plantes industrielles .....	101	96	95	98	99	92	94	89	96
Plantes racines et tuberculifères .....	159	161	163	152	151	145	141	143	168
Légumes cultivés pour la graine .....	9	12	13	13	14	13	12	12	11
Prés et prairies .....	821	821	815	815	818	814	811	827	803
Divers .....	175	148	149	147	132	137	128	133	62
<b>Total ...</b>	<b>1.778</b>	<b>1.755</b>	<b>1.742</b>	<b>1.731</b>	<b>1.728</b>	<b>1.719</b>	<b>1.722</b>	<b>1.735</b>	<b>1.660</b>
<b>Production végétale</b> (milliers de tonnes)									
Froment .....	565	560	575	714	597	751	779	793	n.d.
Autres céréales .....	981	997	972	1.008	985	961	983	1.046	n.d.
Betteraves sucrières .....	2.194	2.389	2.132	2.246	2.203	2.486	2.832	1.485	n.d.
Lin (graines et paille) .....	209	193	236	272	235	182	170	125	n.d.
Chicorée à café .....	27	34	109	95	54	51	56	44	n.d.
Pommes de terre .....	2.124	1.919	2.634	2.184	2.034	2.044	1.914	1.466	n.d.
<b>Nombre d'animaux <sup>1</sup></b> (milliers d'unités)									
Chevaux agricoles .....	221	219	208	195	189	182	178	170	159
Total des bovidés .....	2.183	2.291	2.373	2.393	2.413	2.485	2.596	2.630	2.690
dont : vaches laitières et de trait .....	904	930	971	985	973	976	995	1.012	1.022
Porcs .....	1.267	1.156	1.310	1.419	1.471	1.366	1.423	1.447	1.726
<b>Production animale</b>									
Livraisons de lait aux laiteries (millions de litres) .....	933	1.091	1.153	1.168	1.198	1.277	1.319	1.303	1.420
Abattages (poids net de la viande - milliers de tonnes) .....	353	370	381	392	400	391	412	424	441

<sup>1</sup> Recensements au 15 mai de chaque année.

#### III - 2. — PECHE MARITIME

##### Principales espèces de poissons débarqués dans les ports belges

(moyennes mensuelles en tonnes)

Source : Institut National de Statistique.

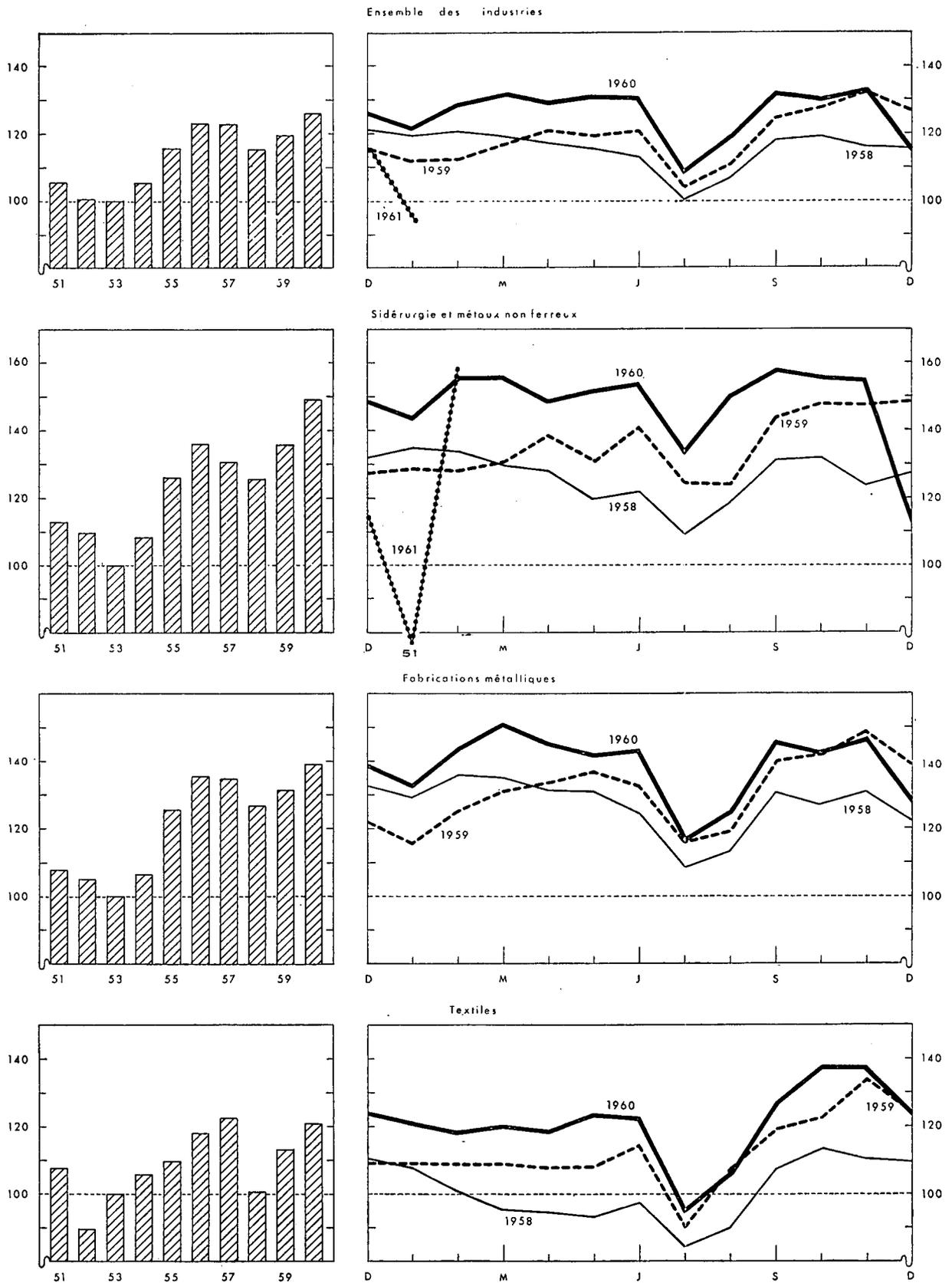
	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
Aiglefin .....	239	387	383	448	546	519	445	374	232
Cabillaud .....	606	678	852	715	870	764	662	834	653
Plie .....	347	337	421	378	392	379	427	451	381
Sole .....	488	453	502	465	323	299	289	315	257
Raie .....	290	306	277	241	312	314	356	337	342
Hareng .....	671	1.168	1.370	1.400	1.650	716	254	201	260
Crevettes .....	172	217	164	122	178	266	84	64	89

Références bibliographiques : Revue de l'Agriculture (Ministère de l'Agriculture). — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Annuaire statistique de la Belgique. — Données statistiques (Conseil de l'Europe). — Bulletin mensuel : Economie et statistique agricoles (F.A.O.).



### IV - 2. — INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (I.R.E.S.P.)

Base 1953 = 100



**IV - 3. — ENERGIE**

Sources : Direction générale des Mines [col. (1), (2) et (5)] — Administration de l'Industrie [col. (8) et (9)] — Calculs B.N.B. [col. (4)] — I.N.S. [col. (3), (6) et (7)].

Moyennes mensuelles ou mois	Houille				Rendement journalier par ouvrier fond et surface	Electricité	Pétroles bruts	Gaz						
	Production globale	Stock sur le carreau des char- bonnages à fin de période	Importations nettes	Consom- mation apparente de houille crue 1		Production totale	Mise en œuvre	Production des cokeries destinée aux fournitures industrielles directes	Total de gaz disponible					
										(milliers de tonnes)	(kg)	(millions kWh)	(millions l.)	(millions de m <sup>3</sup> )
										(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
1951	2.471	225	—	2.866	734	771	83	75	141					
1952	2.532	1.673	— 35	2.621	739	772	255	77	146					
1953	2.505	3.074	— 133	2.479	766	799	308	75	145					
1954	2.437	2.815	— 125	2.563	784	862	365	84	159					
1955	2.498	371	— 287	2.702	826	912	453	92	168					
1956	2.463	179	35	2.777	841	987	522	99	182					
1957	2.424	1.413	126	2.738	838	1.051	520	97	180					
1958	2.255	6.928	221	2.319	841	1.043	630	100	182					
1959	1.896	7.496	233	2.410	907	1.097	643	103	188					
1960	1.872	6.565	159	2.468	1.019	1.176	669	109	200					
1960 1 <sup>er</sup> trimestre	1.961	7.440	152	2.505	980	1.211	694	111	210					
2 <sup>e</sup> trimestre	1.873	7.417	185	2.408	1.004	1.122	652	111	196					
3 <sup>e</sup> trimestre	1.757	6.979	135	2.419	1.021	1.132	725	113	197					
4 <sup>e</sup> trimestre	1.897	6.565	150	2.539	1.072	1.238	605	101	198					
1961 1 <sup>er</sup> trimestre	p 1.757	p 6.428												
1960 Février	1.932	7.386	196	2.407	990	1.181	700	107	203					
Mars	2.048	7.440	110	2.539	996	1.221	683	116	215					
Avril	1.921	7.439	208	2.531	994	1.138	631	106	193					
Mai	1.869	7.441	209	2.390	1.005	1.130	580	114	200					
Juin	1.830	7.417	139	2.303	1.012	1.098	744	112	194					
Juillet	1.514	7.253	151	2.219	1.002	1.043	739	106	184					
Août	1.820	7.078	153	2.449	1.018	1.158	722	116	201					
Septembre	1.937	6.979	101	2.588	1.044	1.195	715	117	205					
Octobre	1.944	6.794	82	2.532	1.051	1.262	537	114	207					
Novembre	2.015	6.678	139	2.551	1.077	1.234	693	109	203					
Décembre	1.731	6.565	228	2.535	1.087	1.218	586	79	183					
1961 Janvier	1.338	6.491			1.041	1.080	629	38	136					
Février	p 1.856	p 6.323			p 1.071	1.196	698	105	202					
Mars	p 2.077	p 6.428												
Avril	p 1.858	p 6.392												

1 Production de houille + importations nettes de charbon, de coke et d'agglomérés, + la variation des stocks. (1,3 tonne de coke et 0,9 tonne d'agglomérés = 1 tonne de houille crue.)

**IV - 4. — METALLURGIE**

Sources : I.N.S. [col. (1) et (2)] — Fabrimétal [col. (3) à (6)].

Moyennes mensuelles ou mois	Sidérurgie (milliards de tonnes)		Fabrications métalliques (milliards de francs)			Expéditions totales
	Production d'acier brut	Production d'acier fini	Commandes inscrites			
			pour le marché intérieur	pour les exportations	Total	
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	
1951	417	324	2,51	1,88	4,39	3,83
1952	417	314	2,43	1,58	4,01	4,11
1953	369	280	2,93	1,26	4,19	4,69
1954	413	302	3,12	1,67	4,79	4,86
1955	492	366	3,49	1,96	5,45	5,54
1956	532	397	4,34	2,78	7,12	6,32
1957	523	371	3,87	2,27	6,14	6,63
1958	501	350	3,44	1,99	5,43	6,62
1959	536	386	3,98	2,55	6,53	6,69
1960	599	407	p 4,38	p 2,89	p 7,27	p 7,22
1960 1 <sup>er</sup> trimestre	607	433	4,30	2,72	7,02	7,15
2 <sup>e</sup> trimestre	610	409	4,33	2,82	7,15	7,61
3 <sup>e</sup> trimestre	620	403	p 4,35	p 2,64	p 6,99	p 6,66
4 <sup>e</sup> trimestre	560	382	p 4,55	p 3,39	p 7,94	p 7,47
1961 1 <sup>er</sup> trimestre	p 477					
1960 Février	593	438	4,18	2,84	7,02	6,86
Mars	665	453	4,71	2,81	7,52	8,11
Avril	593	401	4,43	2,79	7,22	7,80
Mai	611	410	4,30	2,77	7,07	7,60
Juin	626	417	4,26	2,91	7,17	7,44
Juillet	565	348	p 3,68	p 2,57	p 6,25	p 6,05
Août	643	414	p 4,57	p 2,35	p 6,92	p 6,37
Septembre	651	446	p 4,81	p 3,00	p 7,81	p 7,57
Octobre	638	435	p 4,67	p 2,82	p 7,49	p 7,38
Novembre	606	411	p 4,56	p 3,22	p 7,78	p 7,17
Décembre	436	300	p 4,41	p 4,12	p 8,53	p 7,88
1961 Janvier	p 126	p 118				
Février	p 598	p 414				
Mars	707 1					
Avril	635 1					

1 Estimation sur base chiffre Agefi.

**IV - 5. — CONSTRUCTION : données annuelles**

Source : *Institut National de Statistique.*

Années	Bâtiments destinés exclusivement ou principalement à l'habitation					Bâtiments destinés principalement à un autre usage que l'habitation				
	Autorisations de bâtir accordées				Bâtiments commencés	Autorisations de bâtir accordées				Bâtiments commencés
	Constructions nouvelles ou reconstructions totales		Transformations, extensions ou reconstructions partielles			Constructions nouvelles ou reconstructions totales		Transformations, extensions ou reconstructions partielles		
	Nombre	Volume à construire (milliers de m <sup>3</sup> )	Nombre	Volume à construire (milliers de m <sup>3</sup> )	Nombre	Nombre	Volume à construire (milliers de m <sup>3</sup> )	Nombre	Volume à construire (milliers de m <sup>3</sup> )	Constructions nouvelles et transformations
1952 .....	28.622	18.584	8.080	1.110	—	2.566	5.204	1.624	2.027	—
1953 .....	35.536	22.764	9.028	1.153	—	3.082	7.519	2.202	2.633	—
1954 .....	38.600	25.220	8.752	1.114	32.783	3.288	7.450	2.318	2.791	5.029
1955 .....	36.615	23.564	9.468	1.220	31.698	3.588	8.561	2.569	3.731	5.422
1956 .....	33.742	22.793	9.266	1.226	32.604	3.921	10.997	3.123	4.482	5.982
1957 .....	34.904	24.063	9.407	1.318	31.724	3.618	9.255	3.009	3.772	6.090
1958 .....	32.329	21.732	9.368	1.192	30.605	2.636	6.059	2.619	2.843	4.809
1959 .....	38.989	26.683	9.724	1.368	35.333	3.036	8.661	3.135	4.951	5.209

**IV - 6. — CONSTRUCTION : données mensuelles**

Source : *Institut National de Statistique.*

Moyennes mensuelles ou mois	Bâtiments destinés exclusivement ou principalement à l'habitation 1		Bâtiments destinés principalement à un autre usage que l'habitation 2	
	Autorisation de bâtir accordées	Bâtiments commencés	Autorisation de bâtir accordées	Bâtiments commencés
1960 1 <sup>er</sup> trimestre .....	3.227	2.395	492	356
2 <sup>e</sup> trimestre .....	4.093	3.568	661	521
3 <sup>e</sup> trimestre .....	3.353	3.131	594	531
4 <sup>e</sup> trimestre .....	3.081	2.506	576	436
1961 1 <sup>er</sup> trimestre ..... p	3.713	2.732	555	432
1960 Janvier .....	2.856	1.294	441	286
Février .....	2.939	2.163	408	290
Mars .....	3.887	3.727	628	492
Avril .....	4.054	3.770	634	492
Mai .....	4.126	3.579	657	530
Juin .....	4.098	3.354	691	540
Juillet .....	3.192	2.938	610	559
Août .....	3.330	3.187	542	541
Septembre .....	3.536	3.269	630	492
Octobre .....	3.482	2.879	481	478
Novembre .....	2.692	2.596	498	427
Décembre .....	3.068	2.044	748	403
1961 Janvier .....	3.249	1.674	430	317
Février ..... p	3.576	2.699	538	457
Mars ..... p	4.315	3.823	697	521

1 Constructions nouvelles ou reconstructions totales pour lesquelles une autorisation de bâtir a été accordée.

2 Constructions, reconstructions, transformations et extensions pour lesquelles une autorisation de bâtir a été accordée.

**Références bibliographiques :** *Annuaire statistique de la Belgique.* — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Annales des Mines de Belgique* — *Revue du Travail.* — *Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.).* — *Industrie*, revue de la F.I.B. — *Bulletin de Fabrimétal.* — *Bulletin statistique mensuel de Fédochar.* — *Bulletin mensuel du M.A.E.* (Administration de l'Industrie - Energie électrique). — *Energie.* — *Figas*, circulaire d'information de la Fédération de l'Industrie du Gaz. — *Agence économique et financière.* — *La Construction.*

## V. — SERVICES

### 1. — TRANSPORTS

#### a). — Activité de la S.N.C.B., de la S.N.C.V. et de la SABENA

Sources : S.N.C.B., S.N.C.V. et SABENA.

Moyennes mensuelles ou mois	S.N.C.B.					S.N.C.V. Tonnes-km transportées 2 (milliers)	SABENA	
	Trafic voyageurs	Trafic marchandises (wagons complets)			dont		Trafic payant aérien régulier	
		Nombre de voyageurs- km (millions)	Nombre de tonnes-km productives 1 (milliers de tonnes)	Tonnage total			combustible et huiles minérales	Minerais
1951	604	552	6.008	2.273	644	3.273	23,1	3,3
1952	629	506	5.501	2.153	661	2.608	28,7	4,2
1953	627	477	5.150	2.154	802	2.019	37,3	5,4
1954	630	470	5.104	2.239	794	1.423	40,8	6,0
1955	654	547	5.745	2.504	946	1.201	48,2	7,0
1956	694	577	5.874	2.389	980	965	56,7	8,2
1957	713	548	5.558	2.321	966	797	77,4	10,0
1958	755	486	4.818	1.876	959	618	99,7	12,2
1959	710	505	4.874	1.866	1.043	364	88,7	11,3
1960		525				294		
1959 4 <sup>e</sup> trimestre	696	572	5.488	2.074	1.119	483	68,6	10,0
1960 1 <sup>er</sup> trimestre	p 711	545	5.189	2.001	1.170	182	66,3	9,7
2 <sup>e</sup> trimestre	p 717	521	5.053	1.913	1.156	216	141,3	16,6
3 <sup>e</sup> trimestre	p 736	516	4.972	1.871	1.206	198	123,7	14,2
4 <sup>e</sup> trimestre		518				581		
1959 Novembre	689	546	5.313	1.991	1.055	760	56,8	8,5
Décembre	699	590	5.582	2.197	1.143	218	65,4	10,1
1960 Janvier	p 739	534	5.028	2.078	1.102	125	63,3	9,2
Février	p 667	532	5.069	1.963	1.136	189	57,7	8,8
Mars	p 726	569	5.469	1.961	1.271	232	77,9	11,1
Avril	p 725	507	4.965	1.906	1.104	264	109,0	13,8
Mai	p 676	527	5.052	1.913	1.158	180	119,1	14,8
Juin	p 750	529	5.142	1.920	1.206	205	195,7	21,3
Juillet	p 728	478	4.496	1.673	1.127	170	98,4	10,7
Août	p 734	530	5.210	1.998	1.222	207	138,5	15,7
Septembre	p 745	541	5.209	1.942	1.268	218	134,3	16,3
Octobre	p 765	578	5.623	2.052	1.267	703		
Novembre	p 725	567	5.587	2.172	1.209	753		
Décembre		410				286		
1961 Janvier						68		

1 Les tonnes-km productives sont relatives aux transports commerciaux (à l'exclusion des transports en service) : c'est la somme des produits du poids de chaque expédition par le parcours pour lequel elle a été taxée.

2 Les tonnes-km transportées sont calculées en faisant la somme des produits du tonnage transporté par le nombre de kilomètres du transport effectué.

#### V - 1 b). — Navigation maritime

Sources : Administration du Port d'Anvers [col. (1)], du Port de Gand [col. (4)], I.N.S. (autres colonnes).

Moyennes mensuelles ou mois	Port d'Anvers			Port de Gand		
	Capacité des navires entrés (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)		Capacité des navires entrés (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	
		Entrées	Sorties		Entrées	Sorties
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
1951	2.209	1.261	1.169	125	129	83
1952	2.335	1.304	986	126	130	78
1953	2.538	1.201	1.147	116	117	76
1954	2.634	1.276	1.091	119	113	85
1955	2.830	1.439	1.234	154	155	118
1956	3.172	1.865	1.279	178	216	82
1957	3.296	1.828	1.227	171	209	79
1958	3.545	1.723	1.210	163	169	82
1959	3.622	1.668	1.266	145	152	83
1960	3.774	1.816	1.288	150	166	75
1960 1 <sup>er</sup> trimestre	3.981	1.993	1.468	146	125	91
2 <sup>e</sup> trimestre	3.764	1.698	1.266	146	163	89
3 <sup>e</sup> trimestre	3.864	1.856	1.187	168	202	62
4 <sup>e</sup> trimestre	3.487	1.718	1.232	140	173	58
1961 1 <sup>er</sup> trimestre	3.567			121		
1960 Janvier	4.060	1.923	1.629	135	90	104
Février	3.866	1.959	1.368	126	161	69
Mars	4.018	2.097	1.406	177	124	99
Avril	3.802	1.570	1.426	133	216	87
Mai	3.726	1.720	1.081	142	126	91
Juin	3.764	1.803	1.290	162	147	90
Juillet	4.086	1.800	1.183	166	174	68
Août	3.752	1.881	1.232	162	189	55
Septembre	3.755	1.888	1.146	175	243	62
Octobre	4.167	1.798	1.254	165	207	64
Novembre	3.642	1.923	1.280	156	103	47
Décembre	2.653	1.434	1.163	99	208	63
1961 Janvier	2.816			109		
Février	3.875			131		
Mars	4.011			124		

1 Trafic intérieur + importations + exportations + transit.

#### V - 1 c). — Navigation intérieure

Source : I.N.S.

Ensemble des trafics 1	
(milliers de tonnes métriques)	(millions de tonnes km.)
(1)	(2)
3.471	289
3.295	282
3.912	327
4.258	343
4.737	385
4.659	374
4.642	388
4.269	361
4.534	402
5.097	436
4.780	404
5.223	449
5.327	458
5.056	431
4.269	364
4.667	395
5.405	453
5.087	434
5.265	452
5.318	462
5.251	453
5.321	460
5.408	460
5.537	492
5.149	425
4.483	376
3.899	

**V - 2. — TOURISME**

(milliers de nuitées)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Total	dont pays de résidence habituelle					
		Belgique	France	Pays-Bas	Royaume-Uni	Allemagne occ.	U.S.A.
1950 .....	408	309	19	18	22	—	9
1951 .....	538	402	27	23	34	5	10
1952 .....	670	516	30	25	37	8	15
1953 .....	761	577	41	28	45	14	16
1954 .....	911	692	50	31	57	19	17
1955 .....	1.019	766	60	33	68	22	19
1956 .....	1.084	815	66	35	71	23	19
1957 .....	1.186	898	71	33	81	25	19
1958 .....	1.341	877	84	37	102	69	51
1959 .....	1.346	1.057	58	41	84	29	20
1959 4 <sup>e</sup> trimestre .....	343	216	22	18	14	17	15
1960 1 <sup>er</sup> trimestre .....	302	171	19	16	11	15	10
2 <sup>e</sup> trimestre .....	1.193	862	57	32	107	36	32
3 <sup>e</sup> trimestre .....	3.335	2.619	176	64	261	60	41
4 <sup>e</sup> trimestre .....	373	235	23	19	15	18	15
1959 Octobre .....	385	230	24	20	21	24	20
Novembre .....	325	206	21	17	11	15	14
Décembre .....	320	213	20	17	10	12	10
1960 Janvier .....	292	190	18	16	10	14	9
Février .....	283	110	17	15	10	14	9
Mars .....	331	211	21	17	13	18	11
Avril .....	1.068	777	71	27	83	30	21
Mai .....	710	473	34	27	54	27	31
Juin .....	1.801	1.335	66	42	184	49	43
Juillet .....	4.477	3.732	132	68	318	63	51
Août .....	4.517	3.479	321	88	351	90	43
Septembre .....	1.009	643	74	35	113	32	30
Octobre .....	422	249	27	23	22	24	24
Novembre .....	351	224	24	17	12	17	13
Décembre .....	346	231	19	17	12	12	9

**V - 3. — COMMERCE INTERIEUR**

a). — Indices des ventes

Base 1953 = 100

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Grands magasins à rayons multiples					Coopératives	Grandes entreprises spécialisées dans l'habillement		Gros-sistes	Entre-prises à suc-cursales	Indices après élimination des variations de prix et des variations saisonnières (Calculs B.N.B.)					
	Indice général	Alimen-tation	Habili-ment	Ameu-blement	Ménage 1		Indice général	Hom-mes 2			Sous-vête-ments et acces-soires 3	Alimen-tation générale	Alimen-tation	Grands maga-sins	Coopé-ratives	Grossis-tes en alimen-tation générale
1952 .....	99	97	103	99	97	97	103	104	95	98	98	96	96			
1953 .....	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100			
1954 .....	106	113	102	105	105	109	104	80	107	103	104	107	104			
1955 .....	114	120	111	108	114	115	113	88	111	107	113	114	109			
1956 .....	124	133	120	114	127	125	123	97	132	120	119	121	126			
1957 .....	129	132	126	124	139	125	125	105	131	123	121	117	122			
1958 .....	139	140	138	129	149	131	132	105	139	131	128	121	129			
1959 .....	144	145	149	126	150	132	136	104	145	138	131	120	132			
1960 .....	156	159	159	141	162	p 138	p 144	106	p 155	p 143	143	p 125	p 141			
1959 4 <sup>e</sup> trimestre .....	173	170	176	124	166	141	134	106	149	151	134	121	132			
1960 1 <sup>er</sup> trimestre .....	139	158	134	139	149	135	124	94	p 143	p 139	139	123	p 137			
2 <sup>e</sup> trimestre .....	153	152	168	141	155	135	174	109	p 153	p 139	145	126	p 141			
3 <sup>e</sup> trimestre .....	154	152	153	152	172	p 136	122	105	p 166	p 138	148	p 127	p 146			
4 <sup>e</sup> trimestre .....	179	173	180	133	172	p 144	p 157	118	p 157	p 155	140	p 124	p 141			
1959 Décembre .....	199	192	196	131	202	155	135	129	163	170	134	122	129			
1960 Janvier .....	135	153	140	130	132	138	140	146	p 140	p 136	131	123	p 133			
Février .....	132	154	116	135	151	129	92	56	p 138	p 138	143	123	p 139			
Mars .....	151	167	147	153	164	137	139	79	p 151	p 142	143	122	p 140			
Avril .....	159	171	168	145	157	135	207	113	p 150	p 144	145	125	p 139			
Mai .....	152	147	168	148	158	135	173	103	p 150	p 137	143	125	p 139			
Juin .....	148	137	169	130	150	136	141	110	p 159	p 136	146	129	p 144			
Juillet .....	161	160	169	143	172	138	136	160	p 166	p 143	143	130	p 148			
Août .....	146	143	133	145	166	134	102	71	p 176	p 137	151	128	p 152			
Septembre .....	156	152	157	168	177	p 136	127	83	p 157	p 135	150	p 122	p 139			
Octobre .....	168	165	189	140	168	p 140	173	117	p 147	p 138	146	p 122	p 135			
Novembre .....	179	164	168	132	154	p 132	148	109	p 153	p 145	144	p 124	p 151			
Décembre .....	191	191	184	126	193	p 161	p 149	128	p 171	p 183	129	p 127	p 137			
1961 Janvier .....	129	136	139	132	126				p 154	p 142	125		p 147			
Février .....	142	154	131	157	167						153					

1 Articles de ménage et appareils ménagers. — 2 Comprend principalement des vêtements de dessus. — 3 Sous-vêtements : hommes et/ou femmes.

**V - 3b). — Ventes à tempérament**

**1° — Résultats généraux**

Source : Institut National de Statistique.

	Nombre de contrats en cours à fin de semestre (milliers)				Crédit en cours à fin de semestre (milliards de francs)				Crédits accordés au cours du semestre (milliards de francs)			
	Total	Financement par			Total	Financement par			Total	Financement par		
		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers
1958 2 <sup>e</sup> semestre ...	1.202	530	130	542	8,37	1,47	3,43	3,47	3,84	0,99	1,30	1,55
1959 1 <sup>er</sup> semestre ...	1.179	524	130	525	8,31	1,55	3,37	3,39	3,96	1,10	1,36	1,50
2 <sup>e</sup> semestre ...	1.205	532	133	540	8,60	1,82	3,18	3,60	4,23	1,29	1,27	1,67
1960 1 <sup>er</sup> semestre ...	1.208	534	144	530	9,48	2,19	3,34	3,95	4,71	1,48	1,53	1,70
2 <sup>e</sup> semestre ...	1.339	620	153	566	10,20	2,54	3,44	4,22	4,90	1,57	1,50	1,83

**2° Retards de paiement**

	Nombre de débiteurs en retard de payer 3 termes échus et plus au cours du semestre (milliers)				Total des montants de 3 termes impayés par les débiteurs visés dans les colonnes précédentes (millions de francs)			
	Total	Financement par			Total	Financement par		
		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers
1958 1 <sup>er</sup> semestre .....	53	22	1	30	66,1	26,0	5,8	34,3
2 <sup>e</sup> semestre .....	55	25	1	29	71,0	28,1	7,0	35,9
1959 1 <sup>er</sup> semestre .....	58	25	1	32	72,6	29,2	7,0	36,4
2 <sup>e</sup> semestre .....	50	24	1	25	72,2	28,1	6,4	37,7
1960 1 <sup>er</sup> semestre .....	46	22	1	23	72,3	27,2	6,1	39,0

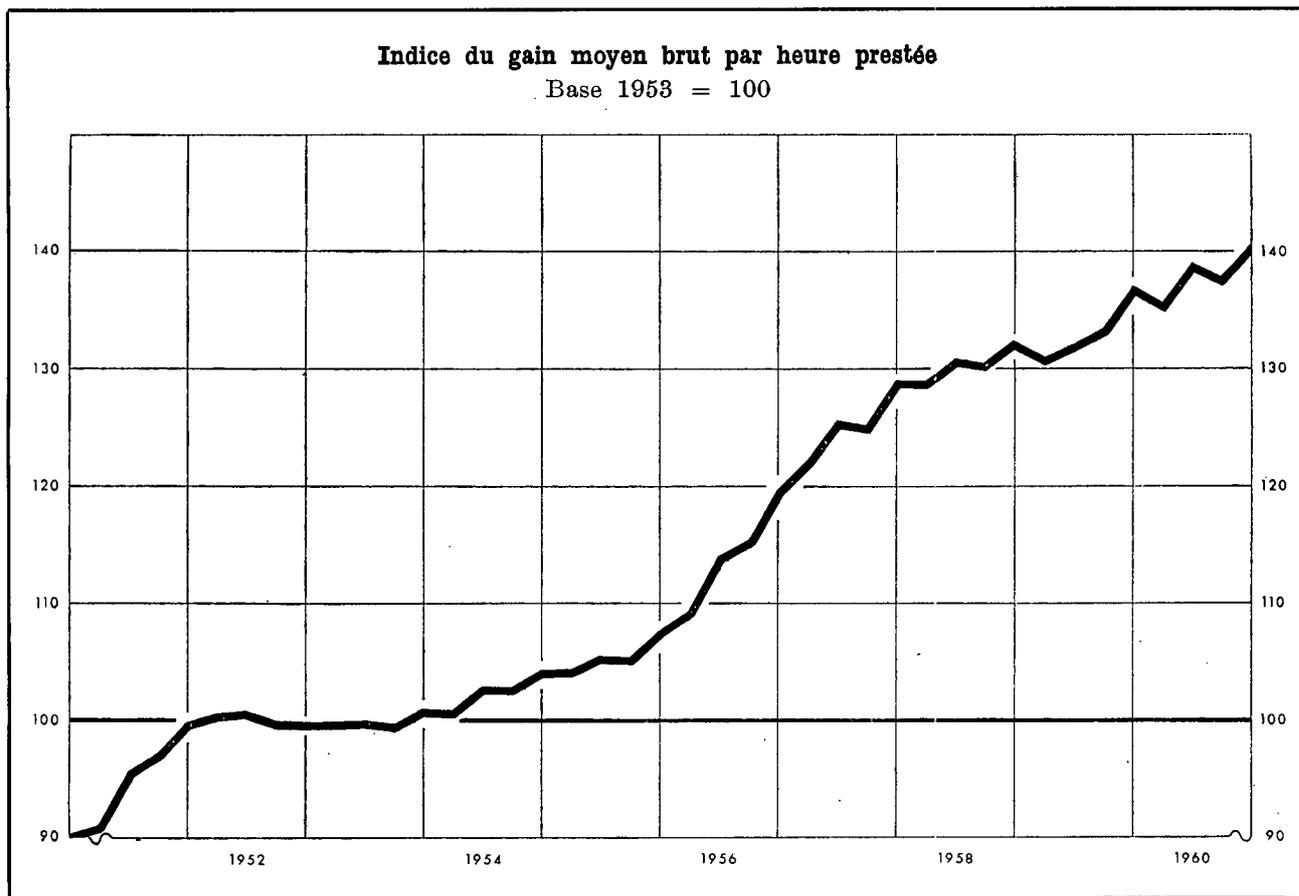
**3° — Répartition des crédits accordés au cours du semestre, par nature des marchandises**

	Total	Camions, camionnettes, autobus, matériel de transport lourd		Matériel agricole, tracteurs agricoles, bétail	Autos pour transport de personnes excepté autobus		Motos, scooters, vélos, motos, bicyclettes	Textiles, fourrures, vêtement	Livres	Equipement professionnel autre que articles cités antérieurement (commerce, artisanat, industrie, professions libérales)	Articles ménagers et à usage personnel, non dénommés ailleurs	Services (voyages, réparations de véhicules à moteur)
		neufs	usagés		neufs	usagés						
<b>Nombre de contrats (milliers)</b>												
1958 2 <sup>e</sup> semestre ...	605	4,3		2,3	27,0		16,4	276,1	21,1	8,5	248,5	0,6
1959 1 <sup>er</sup> semestre ...	552	3,8	1,1	2,5	19,7	11,9	16,4	239,2	18,2	8,6	227,6	3,2
2 <sup>e</sup> semestre ...	633	3,5	1,2	2,2	19,3	11,6	18,3	270,2	22,3	8,4	268,9	7,2
1960 1 <sup>er</sup> semestre ...	603	4,0	1,1	2,3	25,7	13,6	20,1	243,9	19,2	10,7	254,8	7,5
2 <sup>e</sup> semestre ...	722	3,4	1,0	2,8	24,3	12,6	18,1	324,0	22,3	8,5	298,6	6,4
<b>Crédit accordé (millions de francs)</b>												
1958 2 <sup>e</sup> semestre ...	3.836	361		104	1.108		133	333	34	343	1.414	6
1959 1 <sup>er</sup> semestre ...	3.956	367	53	93	1.016	292	144	276	34	331	1.326	24
2 <sup>e</sup> semestre ...	4.230	364	55	110	952	280	139	345	38	317	1.593	37
1960 1 <sup>er</sup> semestre ...	4.708	453	56	84	1.379	339	160	322	35	328	1.502	50
2 <sup>e</sup> semestre ...	4.899	386	51	128	1.300	313	129	358	41	337	1.810	46
<b>Crédit accordé — Répartition en % par rapport au total</b>												
1958 2 <sup>e</sup> semestre ...	100,0	9,4		2,7	28,9		3,5	8,7	0,9	8,9	36,9	0,1
1959 1 <sup>er</sup> semestre ...	100,0	9,3	1,3	2,3	25,7	7,4	3,6	7,0	0,9	8,4	33,5	0,6
2 <sup>e</sup> semestre ...	100,0	8,6	1,3	2,6	22,5	6,6	3,3	8,1	0,9	7,5	37,7	0,9
1960 1 <sup>er</sup> semestre ...	100,0	9,6	1,2	1,8	29,3	7,2	3,4	6,8	0,7	7,0	31,9	1,1
2 <sup>e</sup> semestre ...	100,0	7,9	1,1	2,6	26,5	6,4	2,6	7,3	0,8	6,9	37,0	0,9

**Références bibliographiques :** Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Bulletin de la Chambre de Commerce d'Anvers. — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — Statistique mensuelle du trafic international des ports (I.N.S.). — Chronique du Transport (bimensuel). — Les transports maritimes, Etude Annuelle (O.E.C.E.). — Bulletin général de Statistiques (Office statistique des Communautés européennes).

## VI. — REVENUS

### 1. — REMUNERATIONS DES OUVRIERS (hommes + femmes)



#### Indices des rémunérations dans l'industrie

Base 1953 = 100

Sources : col. (1) - (2) - (3) : B.N.B. (méthode d'établissement, voir Bulletin de novembre 1957, p. 418). — col. (4) : O.N.S.S. calculs B.N.B. (voir note) — col. (5) : I.R.E.S.P.

	Gain moyen brut par heure prestée (1)	Salaire horaire type 1		Indice de la masse salariale 2 (4)	Indice du coût de la main-d'œuvre 3 (5)
		Ouvrier qualifié (2)	Ouvrier non-qualifié (3)		
1951 .....	96	97	96	100	92
1952 .....	100	100	100	100	98
1953 .....	100	100	100	100	100
1954 .....	103	103	102	102	103
1955 .....	106	105	106	108	106
1956 .....	115	114	114	118	114
1957 .....	125	125	125	129	125
1958 .....	131	129	129	125	132
1959 .....	133	131	132	121	135
1960 .....	p138	p135	p137		p 141
1959 Décembre .	137	133	134		138
1960 Mars .....	136	133	135		p 137
Juin .....	139	135	137		p 142
Septembre .	p138	135	136		p 141
Décembre .	p141	p136	p138		p 143

#### Moyennes générales des salaires horaires des ouvriers

(charges sociales comprises)

Source : Fédération des Industries belges.

4	Belgique (francs belges)	Allemagne occidentale	Royaume Uni	Pays-Bas
1950 .....	23,01	81,9	89,3	65,0
1951 .....	25,80	84,0	86,8	62,6
1952 .....	28,11	83,5	86,7	59,0
1953 .....	28,25	85,8	91,0	61,2
1954 .....	28,74	86,2	94,3	67,5
1955 .....	29,91	90,6	98,4	69,2
1956 .....	32,68	90,2	97,6	69,6
1957 .....	35,67	90,6	93,7	70,1
1958 .....	37,03	94,0	95,0	69,2
1959 .....	38,30	95,9	95,0	68,8
1958 Février-Avril .	36,54	93,7	95,4	70,1
Août-Octobre .	37,53	94,2	94,6	68,2
1959 Février-Avril .	37,80	95,1	95,4	69,1
Août-Octobre .	38,80	96,7	94,6	68,6
1960 Février-Avril .	39,48	97,5	97,3	73,5

1 Non compris les ouvriers du transport.

2 Il s'agit de l'indice simple des rémunérations globales allouées aux ouvriers assujettis à la sécurité sociale et appartenant aux industries extractives et manufacturières, à celles du bâtiment et de la construction, et aux transports et communications. (Pour la définition des rémunérations globales, voir XVe Rapport annuel O.N.S.S., p. 141.)

3 Cet indice, qui n'englobe pas les charbonnages, donne le coût horaire de la main d'œuvre, et non pas le coût par unité produite.

4 Les chiffres annuels sont des moyennes des taux horaires de février-avril et de août-octobre.

5 La F.I.B. publie les salaires horaires étrangers exprimés en francs belges sur la base des cours du change. Les pourcentages obtenus n'ayant pas été pondérés par les indices du coût de la vie, ils ne reflètent pas le rapport des salaires réels.

**Références bibliographiques :** *Annuaire statistique de la Belgique.* — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.).* — *Rapports annuels de l'O.N.S.S.* — *Revue du Travail.* — *Industrie, revue de la F.I.B.* — *Le Coût de la main-d'œuvre dans l'industrie européenne, Etudes et Documents nouvelle série, n° 52, 1959 (B.I.T.).* — *Annuaire des statistiques du Travail (B.I.T.).*

## VII. — PRIX ET INDICES DE PRIX

### 1. — PRIX DE GROS MONDIAUX

Moyennes journalières	Froment à New-York	Café à New-York Santos IV	Laine importée Boston Buenos- Aires 5/6	Coton à New-York	Caoutchouc à Londres « Spot » price no 1	Cuivre à Londres	Etain à Londres clôture	Ferrailles lourdes à Paris	Pétrole brut à West-Texas
	cents par 60 lbs	cents par lb.			d par lb.	£ par long ton		N.F. par tonne métrique	\$ par barril
1951 .....	283	54,0	157	41,7	51	220	1.077	68	2,40
1952 .....	284	54,0	76	38,7	28	259	964	105	2,40
1953 .....	271	57,9	74	32,9	20	256	732	127	2,54
1954 .....	278	78,1	79	34,1	20	249	719	112	2,65
1955 .....	271	56,8	82	33,6	34	352	740	149	2,65
1956 .....	270	57,9	83	33,8	29	329	788	179	2,65
1957 .....	272	56,4	90	32,6	26	219	755	192	2,90
1958 .....	256	48,2	69	33,2	23	197	735	154	2,90
1959 .....	251	36,8	75	31,7	30	238	785	161	2,78
1960 .....	252	36,5	81	29,7	32	246	797	180	2,77
1960 1 <sup>er</sup> trimestre .....	259	36,7	81	30,3	34	259	791	185	2,77
2 <sup>e</sup> trimestre .....	252	37,1	83	30,5	38	254	789	175	2,77
3 <sup>e</sup> trimestre .....	244	36,1	82	29,4	30	245	807	182	2,77
4 <sup>e</sup> trimestre .....	252	36,1	81	28,6	26	226	800	178	2,77
1961 1 <sup>er</sup> trimestre .....	255	37,2			<i>p</i> 25	<i>p</i> 223	<i>p</i> 796		
1960 Février .....	259	37,0	81	30,3	34	264	792	186	2,77
Mars .....	263	36,8	81	30,4	34	253	788	183	2,77
Avril .....	261	37,0	82	30,4	35	262	791	177	2,77
Mai .....	252	37,3	82	30,6	39	248	784	173	2,77
Juin .....	244	36,9	82	30,6	39	251	793	174	2,77
Juillet .....	239	36,3	82	30,3	31	255	813	179	2,77
Août .....	245	35,8	82	29,1	29	245	802	182	2,77
Septembre .....	249	36,2	82	28,9	29	235	805	185	2,77
Octobre .....	249	36,2	81	28,6	28	222	804	184	2,77
Novembre .....	253	36,0	81	28,6	26	226	801	177	2,77
Décembre .....	253	36,0	81	28,6	25	231	795	171	2,77
1961 Janvier .....	257	36,5	81	28,6	25	220	784	177	2,77
Février .....	256	37,3		28,9	24	223	793		2,77
Mars .....	252	37,7			<i>p</i> 25	<i>p</i> 225	<i>p</i> 814		
Avril .....		<i>p</i> 37,1			<i>p</i> 26	<i>p</i> 229	<i>p</i> 837		

### VII - 2. — INDICES DES PRIX DE GROS MONDIAUX

Base 1953 = 100

Sources : Comtel Reuter — Moody's Investors Service — Der Volkswirt — Chamber of Shipping.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice Reuter	Indice Moody	Indice Volkswirt (anciens indices Schulze)			Fret Royaume-Uni (affrètement au voyage) <sup>1</sup>
			général	industriel	alimentaire	
1951 .....	122	119	126	134	105	—
1952 .....	110	105	103	104	102	129
1953 .....	100	100	100	100	100	100
1954 .....	99	103	102	101	104	111
1955 .....	100	98	103	105	99	165
1956 .....	98	102	105	108	100	203
1957 .....	93	100	104	107	93	145
1958 .....	84	96	98	100	96	87
1959 .....	84	93	100	103	94	93
1960 .....	85	90	99	104	90	96
1960 1 <sup>er</sup> trimestre .....	87	91	101	105	92	100
2 <sup>e</sup> trimestre .....	87	92	100	105	90	95
3 <sup>e</sup> trimestre .....	85	89	98	103	90	93
4 <sup>e</sup> trimestre .....	82	86	98	103	90	95
1961 1 <sup>er</sup> trimestre .....	83	88	99	103	91	100
1960 Février .....	87	91	101	105	92	99
Mars .....	86	91	100	105	91	94
Avril .....	87	92	100	105	90	98
Mai .....	87	92	100	106	90	93
Juin .....	86	91	100	105	89	93
Juillet .....	85	91	99	104	89	92
Août .....	85	89	98	103	90	92
Septembre .....	84	88	98	102	90	95
Octobre .....	83	87	98	102	90	91
Novembre .....	82	86	98	103	90	96
Décembre .....	82	86	98	103	90	99
1961 Janvier .....	82	87	98	102	91	100
Février .....	83	88	99	103	91	101
Mars .....	84	90	99	104	91	100
Avril .....	85	89				

<sup>1</sup> Affrètement au voyage pour cargaisons sèches.

VII - 3. — INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

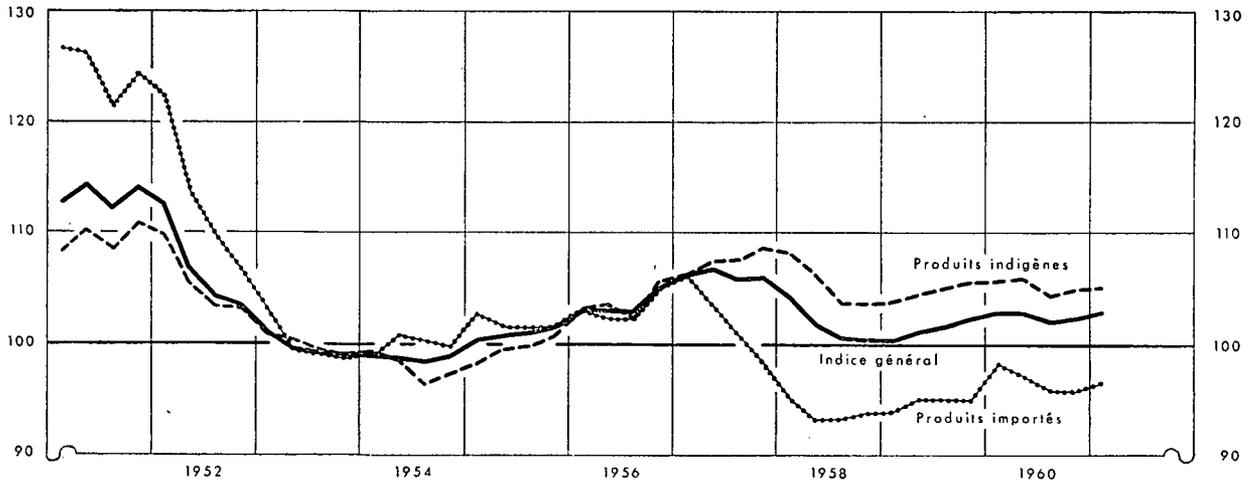
Base 1953 = 100

Moyennes mensuelles ou mois	Source : Ministère des Affaires Economiques												Source : I.R.E.S.P.		
	Indice général	Produits		Produits agricoles			Produits industriels					Ensemble des produits industriels pris à trois stades de fabric.			
		indigènes	importés	indice général	animaux	végétaux	indice général	minéraux	métaux et prod. métal.	textiles	chimiques	matériaux de construction	matières brutes	demi-produits	produits finis
1951 .....	113,5	109,6	124,7	105,1	107,5	102,5	115,9	103,7	104,1	141,9	117,2	95,5	128,2	121,8	112,6
1952 .....	107,0	105,5	113,0	103,1	103,9	102,1	108,0	110,0	108,9	107,3	114,2	98,9	113,2	110,6	104,5
1953 .....	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1954 .....	98,8	97,8	100,0	97,8	99,2	96,4	99,2	98,1	97,5	98,7	100,3	103,8	95,6	97,4	98,6
1955 .....	101,0	99,4	101,8	94,0	97,7	90,3	102,9	100,7	105,0	97,7	104,6	105,4	98,1	100,1	102,2
1956 .....	103,5	103,5	103,3	97,2	101,0	93,5	105,4	105,8	111,6	95,8	105,6	106,9	104,3	103,9	105,4
1957 .....	106,1	107,4	102,2	98,7	103,1	94,5	108,3	112,1	114,4	98,2	108,9	111,9	112,2	107,5	110,6
1958 .....	101,7	105,4	93,9	96,0	92,8	98,9	103,2	105,8	109,6	87,5	107,9	115,0	100,3	99,6	106,6
1959 .....	101,3	104,7	95,2	95,0	95,9	94,1	103,0	103,7	109,8	84,9	108,3	115,4	96,8	100,0	105,6
1960 .....	102,5	105,0	96,5	92,2	98,2	86,8	105,4	101,4	110,2	92,2	107,0	121,4	95,8	99,8	107,0
1960 1 <sup>er</sup> trimestre .	102,9	105,4	98,1	91,3	94,0	88,5	106,1	102,3	110,5	92,3	109,5	121,3	97,0	100,9	107,9
2 <sup>e</sup> trimestre .	102,7	105,7	97,1	91,7	91,9	91,3	105,7	100,8	110,1	93,4	107,6	121,3	96,3	99,9	106,8
3 <sup>e</sup> trimestre .	102,0	104,3	95,4	92,8	100,4	85,9	104,6	101,2	110,7	90,0	105,5	121,4	95,4	99,5	106,9
4 <sup>e</sup> trimestre .	102,4	104,7	95,5	93,0	106,7	81,4	105,0	101,5	109,7	93,1	105,4	121,7	94,6	98,9	106,6
1961 1 <sup>er</sup> trimestre .	102,8	105,0	96,5	93,2	109,8	79,9	105,4	101,2	109,4	95,1	106,1	121,6	91,9	98,3	106,1
1960 Février .....	102,7	105,0	97,8	90,2	92,2	88,0	106,1	102,6	110,5	91,9	109,6	121,3	97,2	101,0	108,5
Mars .....	102,4	105,0	97,5	90,3	92,5	88,0	105,8	101,6	110,3	91,7	109,6	121,3	95,9	100,6	106,5
Avril .....	102,2	104,9	97,7	89,6	91,2	87,8	105,8	100,9	110,3	92,4	109,2	121,3	95,2	100,3	106,8
Mai .....	102,9	105,7	97,6	91,5	89,7	92,8	106,0	100,7	109,8	94,5	107,6	121,3	96,3	99,8	106,7
Juin .....	102,9	106,6	96,1	94,1	94,8	93,3	105,4	100,7	110,3	93,2	105,9	121,3	96,6	99,7	106,8
Juillet .....	102,2	104,6	95,7	92,2	98,2	86,5	104,9	100,9	111,0	90,6	105,6	121,3	95,9	99,7	106,9
Août .....	101,7	103,9	95,2	92,6	99,5	86,5	104,3	101,2	110,7	88,8	105,9	121,3	95,7	99,7	107,0
Septembre ...	102,2	104,5	95,3	93,5	103,6	84,8	104,6	101,6	110,3	90,6	104,9	121,5	94,7	99,1	106,9
Octobre .....	102,4	104,7	95,5	93,3	105,4	82,9	104,9	101,6	109,6	92,7	104,9	121,7	94,2	99,0	106,5
Novembre ...	102,5	104,8	95,7	93,2	108,0	80,8	105,1	101,6	109,8	93,5	105,6	121,7	94,7	98,7	106,6
Décembre .....	102,2	104,5	95,3	92,4	106,7	80,6	105,0	101,4	109,6	93,2	105,6	121,7	94,9	99,1	106,8
1961 Janvier .....	102,4	105,0	95,6	93,4	106,5	82,5	104,9	100,9	109,1	94,0	105,3	121,7	91,1	97,8	106,8
Février .....	102,8	105,0	96,9	92,9	109,3	79,6	105,6	101,6	109,4	95,6	106,3	121,5	92,5	98,3	107,0
Mars .....	103,1	105,1	97,1	93,3	113,7	77,5	105,7	101,2	109,6	95,6	106,6	121,5	92,1	98,8	104,4
Avril .....													91,8	98,8	106,6

### VII - 3. — INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

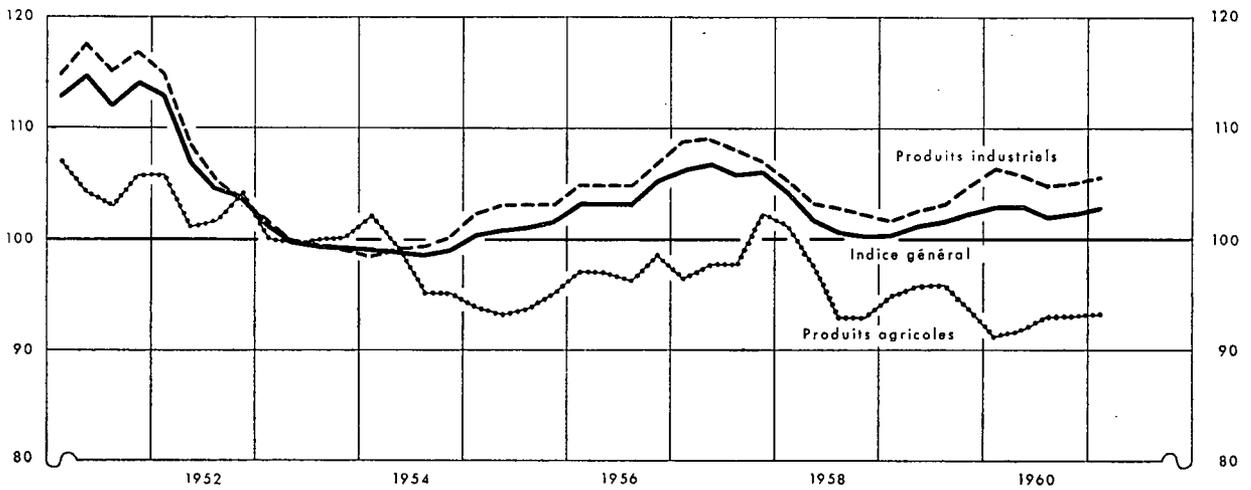
Base 1953 = 100

PRODUITS INDIGENES ET PRODUITS IMPORTES



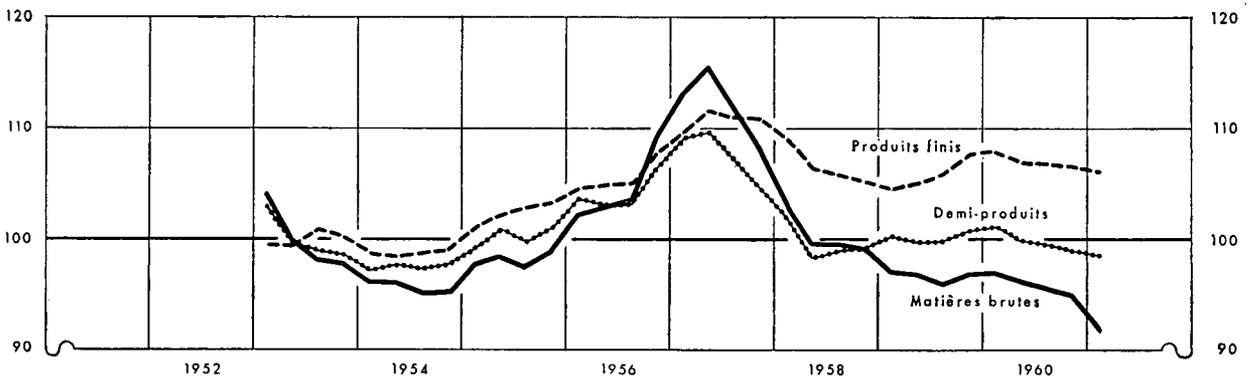
Source : M.A.E.

PRODUITS AGRICOLES ET PRODUITS INDUSTRIELS



Source : I.R.E.S.

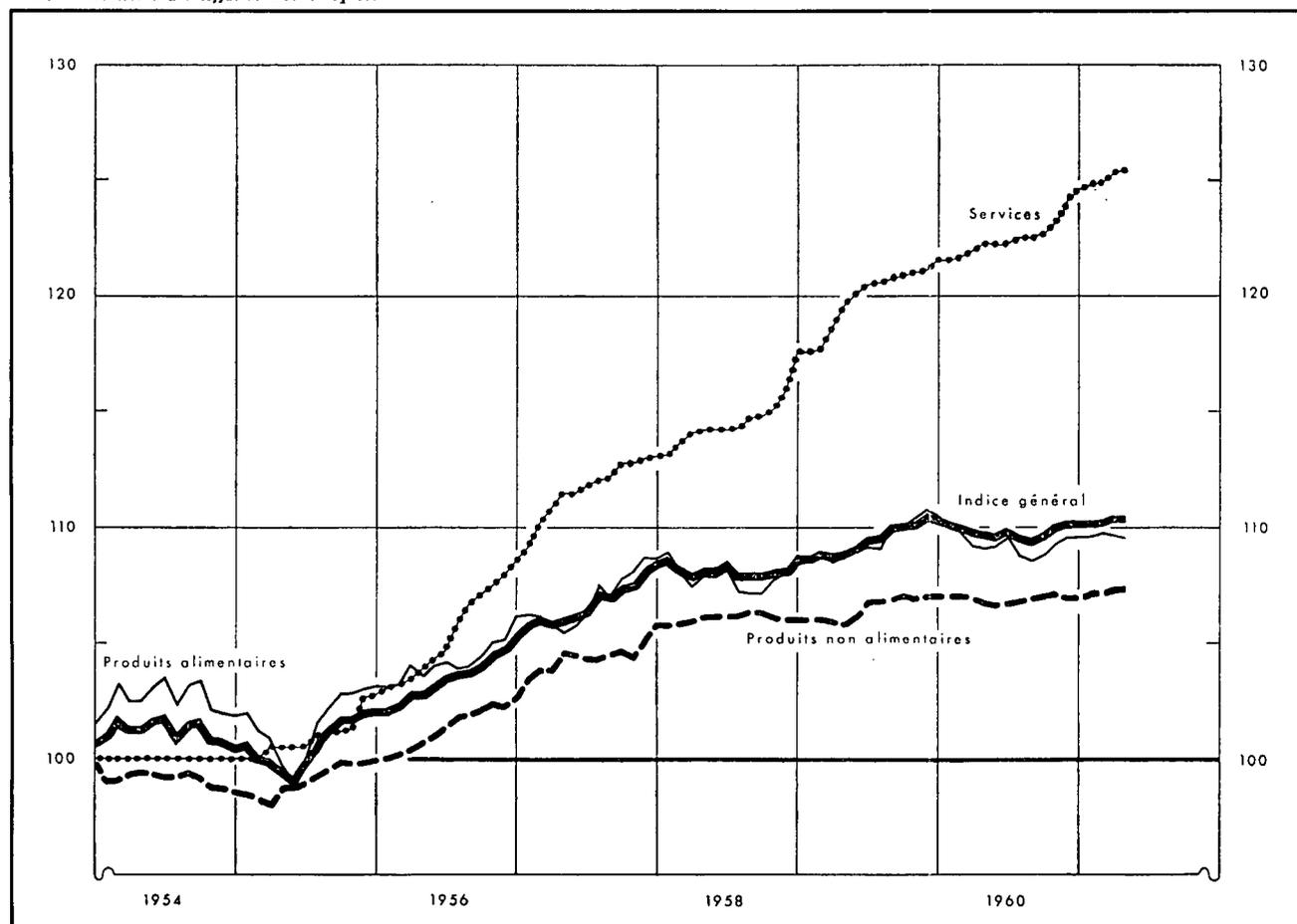
PRIX A TROIS STADES DE FABRICATION



VII - 4. — INDICES DES PRIX DE DETAIL EN BELGIQUE

Base 1953 = 100

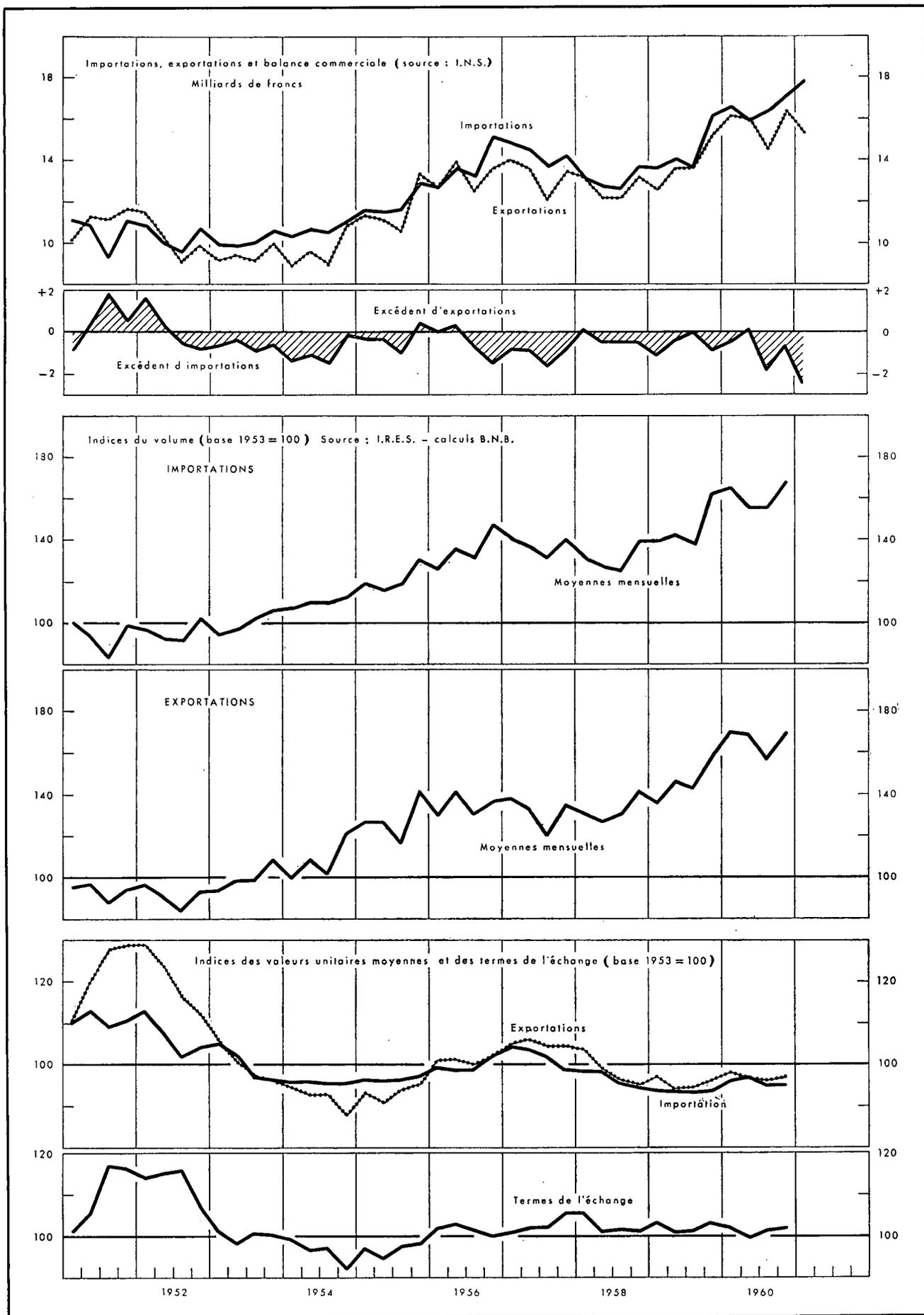
Source : Ministère des Affaires Economiques.



Moyennes mensuelles ou mois	Indice général 68 produits		Produits alimentaires 85 produits		Produits non alimentaires 25 produits		Services 5 produits	
	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961
1953 .....	100,00		100,0		100,0		100,0	
1954 .....	101,30		102,7		99,2		100,0	
1955 .....	100,80		101,6		99,2		101,0	
1956 .....	103,65		104,2		101,5		105,5	
1957 .....	106,93		107,0		104,5		111,7	
1958 .....	108,31		107,9		106,2		114,6	
1959 .....	109,64		109,5		106,6		120,0	
1960 .....	109,97		109,3		107,0		122,6	
1 <sup>er</sup> trimestre .....	110,11	110,48	109,7	109,7	107,1	107,2	121,7	125,0
2 <sup>e</sup> trimestre .....	109,84		109,3		106,8		122,3	
3 <sup>e</sup> trimestre .....	109,66		108,7		107,0		122,6	
4 <sup>e</sup> trimestre .....	110,27		109,5		107,2		124,0	
Janvier .....	110,28	110,43	110,1	109,6	107,1	107,2	121,5	124,8
Février .....	110,17	110,49	109,8	109,8	107,1	107,2	121,7	124,9
Mars .....	109,89	110,53	109,3	109,6	107,0	107,3	122,0	125,3
Avril .....	109,79	110,55	109,1	109,5	106,8	107,3	122,3	125,4
Mai .....	109,76		109,3		106,7		122,2	
Juin .....	109,96		109,6		106,8		122,3	
Juillet .....	109,67		108,8		106,9		122,5	
Août .....	109,56		108,6		107,0		122,5	
Septembre .....	109,76		108,8		107,1		122,7	
Octobre .....	110,14		109,3		107,3		123,3	
Novembre .....	110,34		109,6		107,1		124,2	
Décembre .....	110,34		109,6		107,1		124,5	

Références bibliographiques : Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Revue du Travail. — Industrie, revue de la F.I.B. — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — L'industrie textile belge, revue de Febeltex. — Der Volkswirt. — Wirtschaft und Statistik. — Bulletin mensuel de Statistique (O.N.U.). — Monthly Digest of Statistics. — Bulletin statistique de l'I.N.S.E.E. — Bulletins statistiques : Statistiques générales (O.E.C.E.). — Données statistiques (Conseil de l'Europe). — Journaux financiers : Agéfi, Het Financieele Dagblad, The Financial Times, L'Information.

### VIII. — COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.



**VIII - 1. — COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L. — TABLEAU GENERAL**

Moyennes mensuelles ou mois	Source : I.N.S.				Source : I.R.E.S.P.				
	Valeur (milliards de francs)			Pourcent. exportations	Indices base 1958 = 100				
	Importations	Exportations	Balance commerciale		du volume		des prix à		des termes de l'échange <sup>1</sup>
				importations	exportations	l'importation	l'exportation		
1951 .....	10,6	11,1	+ 0,5	104	94	94	111	122	110
1952 .....	10,3	10,2	- 0,1	100	96	92	107	120	113
1953 .....	10,1	9,4	- 0,7	93	100	100	100	100	100
1954 .....	10,6	9,6	- 1,0	90	110	108	95	92	96
1955 .....	11,8	11,6	- 0,2	98	120	128	96	93	97
1956 .....	13,6	13,2	- 0,4	97	135	135	100	101	101
1957 .....	14,3	13,3	- 1,0	93	137	132	102	105	103
1958 .....	13,0	12,7	- 0,3	97	131	133	96	98	102
1959 .....	14,3	13,7	- 0,6	96	145	146	93	95	102
1960 .....	16,5	15,7	- 0,8	95	p 161	p 166	p 96	p 97	p 101
1960 1 <sup>er</sup> trimestre .....	16,6	16,1	- 0,5	97	165	170	96	98	102
2 <sup>e</sup> trimestre .....	15,9	16,0	+ 0,1	100	155	169	97	97	100
3 <sup>e</sup> trimestre .....	16,3	14,5	- 1,8	89	155	157	95	96	101
4 <sup>e</sup> trimestre .....	17,1	16,4	- 0,7	96	168	169	95	97	102
1961 1 <sup>er</sup> trimestre ..... p	17,8	15,3	- 2,5	86					
1960 Janvier .....	15,8	16,0	+ 0,2	101	156	166	97	99	102
Février .....	17,0	15,2	- 1,8	89	171	163	96	97	102
Mars .....	17,1	17,1	...	100	169	179	96	98	102
Avril .....	15,6	16,3	+ 0,7	104	153	171	98	97	99
Mai .....	16,1	15,7	- 0,4	97	156	163	96	97	101
Juin .....	15,8	15,9	+ 0,1	100	155	172	97	97	100
Juillet .....	15,4	15,1	- 0,3	98	151	163	94	96	102
Août .....	15,4	13,1	- 2,3	85	152	145	95	96	101
Septembre .....	16,5	14,8	- 1,7	90	161	162	95	95	100
Octobre .....	16,8	16,4	- 0,4	98	166	178	95	96	101
Novembre .....	16,9	15,7	- 1,2	93	170	173	95	97	103
Décembre .....	16,5	15,8	- 0,7	96	167	157	95	97	103
1961 Janvier .....	16,5	12,0	- 4,5	73					
Février ..... p	18,0	15,8	- 2,2	87					
Mars ..... p	18,7	18,2	- 0,5	97					

<sup>1</sup> Termes de l'échange =  $\frac{\text{indice des prix à l'exportation}}{\text{indice des prix à l'importation}}$

**VIII - 2. — EXPORTATIONS DE L'U.E.B.L. PAR GROUPES DE PRODUITS**

(milliards de francs)

Source : I.N.S. (classement B.N.B. d'après le Classement type pour le Commerce international de l'O.N.U.)

Moyennes mensuelles ou mois	Produits sidérurgiques	Fabrications métalliques	Métaux non ferreux	Textiles	Produits chimiques	Combustibles solides	Produits pétroliers	Verres et glaces	Perles et pierres précieuses	Produits agricoles	Divers	Total
1951 .....	2,4	1,7	1,0	2,5	0,9	0,2	—	0,2	0,3	0,3	1,6 <sup>1</sup>	11,1
1952 .....	2,7	1,9	1,1	1,6	0,8	0,3	0,3	0,1	0,2	0,2	1,0	10,2
1953 .....	1,9	1,7	0,9	1,8	0,7	0,3	0,3	0,2	0,3	0,2	1,1	9,4
1954 .....	1,8	1,7	0,9	1,9	0,8	0,4	0,2	0,2	0,4	0,2	1,1	9,6
1955 .....	2,5	2,1	1,1	1,9	0,9	0,5	0,3	0,3	0,5	0,3	1,2	11,6
1956 .....	3,0	2,3	1,2	2,1	1,0	0,5	0,4	0,3	0,6	0,3	1,5	13,2
1957 .....	3,1	2,5	1,0	2,2	1,0	0,5	0,4	0,3	0,5	0,3	1,5	13,3
1958 .....	2,8	2,6	0,9	1,8	1,0	0,3	0,5	0,3	0,5	0,4	1,6	12,7
1959 .....	2,8	2,7	1,1	2,1	1,2	0,2	0,5	0,4	0,7	0,4	1,6	13,7
1960 .....	3,5	3,2	1,3	2,4	1,2	0,2	0,5	0,5	0,7	0,4	1,8	15,7
1959 4 <sup>e</sup> trimestre ..	3,1	3,0	1,3	2,4	1,3	0,2	0,4	0,5	0,8	0,5	1,7	15,2
1960 1 <sup>er</sup> trimestre ..	3,6	3,2	1,4	2,4	1,3	0,2	0,5	0,5	0,7	0,4	1,9	16,1
2 <sup>e</sup> trimestre ..	3,6	3,5	1,3	2,3	1,2	0,2	0,5	0,5	0,6	0,3	2,0	16,0
3 <sup>e</sup> trimestre ..	3,4	2,7	1,2	2,2	1,1	0,2	0,5	0,4	0,6	0,4	1,8	14,5
4 <sup>e</sup> trimestre ..	3,5	3,4	1,3	2,5	1,0	0,3	0,4	0,5	0,9	0,6	2,0	16,4
1959 Octobre .....	3,1	2,7	1,4	2,3	1,3	0,2	0,4	0,4	0,9	0,5	1,8	15,0
Novembre ...	3,0	2,6	1,3	2,3	1,3	0,2	0,4	0,5	0,6	0,5	1,7	14,4
Décembre .....	3,1	3,5	1,3	2,5	1,3	0,2	0,3	0,4	0,6	0,5	2,0	15,7
1960 Janvier .....	3,6	3,2	1,3	2,4	1,3	0,2	0,6	0,5	0,6	0,4	1,9	16,0
Février .....	3,2	2,9	1,3	2,3	1,3	0,2	0,5	0,5	0,7	0,4	1,9	15,2
Mars .....	3,9	3,5	1,5	2,5	1,3	0,2	0,5	0,5	0,7	0,4	2,1	17,1
Avril .....	3,7	3,7	1,4	2,3	1,2	0,2	0,4	0,5	0,5	0,4	2,0	16,3
Mai .....	3,3	3,5	1,3	2,4	1,2	0,2	0,4	0,5	0,9	0,3	1,7	15,7
Juin .....	3,6	3,4	1,4	2,2	1,2	0,2	0,6	0,5	0,4	0,3	2,1	15,9
Juillet .....	3,3	3,1	1,2	2,3	1,1	0,2	0,6	0,5	0,7	0,4	1,7	15,1
Août .....	3,2	2,1	1,2	2,0	1,2	0,2	0,4	0,4	0,5	0,3	1,6	13,1
Septembre ...	3,6	2,7	1,1	2,3	1,2	0,2	0,4	0,5	0,4	0,5	1,9	14,8
Octobre .....	3,5	3,2	1,5	2,6	1,1	0,3	0,4	0,5	0,6	0,6	2,1	16,4
Novembre ...	3,6	3,0	1,3	2,5	1,1	0,3	0,5	0,4	0,4	0,5	2,1	15,7
Décembre .....	3,1	3,4	1,2	2,4	1,0	0,2	0,3	0,4	1,3	0,5	2,0	15,8

<sup>1</sup> Y compris les produits de l'industrie pétrolière.

N.B. — Le contenu de chaque rubrique correspond à l'intitulé, même si les produits sont fabriqués par une branche d'industrie dont ce n'est pas l'activité principale.

— Pour une analyse du commerce extérieur de 1948 à 1957 : voir le *Bulletin d'Information et de Documentation*, XXXIV<sup>e</sup> année, vol. II, no 1, juillet 1959. — Pour l'analyse de l'année 1959 : XXXV<sup>e</sup> année, vol. II, no 1, juillet 1960.

### VIII - 3. — IMPORTATIONS DE L'U.E.B.L. PAR GROUPES DE PRODUITS

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique — Calculs B.N.B.

Moyennes mensuelles	Biens de production destinés													Biens de consommation				Biens d'équipement	Total général		
	Total	aux industries métallurgiques 1	aux industries textiles	à l'agriculture et aux industries alimentaires 2	à l'industrie diamantaire	à l'industrie du bois	à l'industrie du cuir	aux industries du papier et des arts graphiques	à l'industrie du tabac	aux industries de la construction 3	à divers secteurs de la production				Total	non durables				durables	
											huiles minérales	combustibles solides	produits chimiques	autres produits		alimentaires					autres 4
																produits animaux	produits végétaux				
1951 .....	7.481	1.754	1.621	1.055	275	181	153	160	82		350	359	243	1.248	2.238	428	622		1.188	881	10.600
1952 .....	6.876	2.153	1.035	1.043	234	142	106	109	73		478	329	208	966	2.316	478	599		1.239	1.060	10.252
1953 .....	6.652	1.864	1.236	958	279	159	114	84	76		484	340	202	856	2.311	390	608		1.313	1.131	10.094
1954 .....	7.197	1.957	1.212	1.033	293	194	118	103	74		541	439	250	983	2.263	349	643		1.271	1.164	10.624
1955 .....	8.238	2.540	1.211	912	417	240	116	127	74		649	474	306	1.172	2.367	369	637		1.361	1.245	11.850
1956 .....	9.434	3.065	1.277	1.089	507	196	124	132	78		809	612	367	1.178	2.554	385	735		1.434	1.647	13.635
1957 .....	9.814	2.827	1.427	1.045	532	227	124	147	88		1.022	717	401	1.257	2.844	404	767		1.673	1.644	14.302
1958 .....	8.596	2.437	935	1.059	451	193	106	121	94		957	700	410	1.133	2.758	351	742		1.665	1.683	13.037
1959 .....	9.682	2.858	1.088	1.170	675	206	142	244 <sup>5</sup>	98	111	897	677	445	1.071	2.969	376	751	275	1.567	1.690	14.341
1960 .....	11.453	3.808	1.270	1.278	773	271	172	244 <sup>5</sup>	105	227	946	652	666	1.041	3.085	359	804	313	1.609	1.950	16.488
1953 1 <sup>er</sup> semestre .....	6.407	1.831	1.261	874	264	114	130	71	74		487	295	194	812	2.364	392	647		1.325	1.089	9.860
2 <sup>e</sup> semestre .....	6.897	1.897	1.210	1.043	294	204	99	98	77		480	386	209	900	2.259	389	570		1.300	1.172	10.328
1954 1 <sup>er</sup> semestre .....	6.978	1.915	1.236	1.016	286	135	121	103	73		528	409	237	919	2.331	350	727		1.254	1.167	10.476
2 <sup>e</sup> semestre .....	7.417	2.000	1.187	1.050	300	253	115	103	76		554	470	263	1.046	2.194	347	561		1.286	1.161	10.772
1955 1 <sup>er</sup> semestre .....	7.830	2.351	1.255	847	408	169	123	119	71		622	451	291	1.123	2.346	348	664		1.334	1.282	11.458
2 <sup>e</sup> semestre .....	8.499	2.585	1.167	977	426	312	109	133	75		676	498	320	1.221	2.387	390	610		1.387	1.356	12.242
1956 1 <sup>er</sup> semestre .....	9.043	3.000	1.297	1.004	485	138	135	112	77		810	486	353	1.146	2.445	344	715		1.386	1.638	13.126
2 <sup>e</sup> semestre .....	9.643	2.946	1.257	1.175	529	255	114	150	80		808	737	382	1.210	2.662	427	754		1.481	1.840	14.145
1957 1 <sup>er</sup> semestre .....	10.189	2.937	1.613	1.048	568	188	138	143	87		1.009	757	407	1.294	2.819	395	782		1.642	1.650	14.658
2 <sup>e</sup> semestre .....	9.440	2.717	1.241	1.042	496	265	111	152	89		1.035	677	395	1.220	2.869	412	752		1.705	1.636	13.945
1958 1 <sup>er</sup> semestre .....	8.412	2.420	975	1.033	378	137	112	112	91		955	648	416	1.135	2.827	335	813		1.679	1.686	12.925
2 <sup>e</sup> semestre .....	8.781	2.455	894	1.086	524	249	100	131	97		958	753	405	1.129	2.689	369	670		1.650	1.680	13.150
1959 1 <sup>er</sup> trimestre .....	9.239	2.623	1.025	1.243	656	114	134	206 <sup>5</sup>	95	84	1.013	728	390	928	2.802	354	717	257	1.474	1.557	13.598
2 <sup>e</sup> trimestre .....	9.366	2.777	1.033	957	664	190	164	240 <sup>5</sup>	102	117	911	700	464	1.047	2.905	314	801	269	1.521	1.739	14.010
3 <sup>e</sup> trimestre .....	9.236	2.771	1.026	1.024	672	280	129	256 <sup>5</sup>	96	119	713	621	433	1.096	2.841	335	690	286	1.530	1.559	13.636
4 <sup>e</sup> trimestre .....	10.886	3.260	1.268	1.455	708	240	140	275 <sup>5</sup>	97	124	950	660	494	1.215	3.328	500	794	290	1.744	1.905	16.119
1960 1 <sup>er</sup> trimestre .....	10.464	3.598	1.444	1.505	633	163	191	210 <sup>5</sup>	96	225	1.102	635	631	1.031	3.042	352	822	309	1.559	2.123	16.629
2 <sup>e</sup> trimestre .....	10.931	3.770	1.207	1.173	635	238	159	183 <sup>5</sup>	109	219	893	629	639	1.077	3.083	325	874	311	1.573	1.883	15.897
3 <sup>e</sup> trimestre .....	11.549	3.813	1.126	1.181	981	367	158	290 <sup>5</sup>	104	236	982	675	660	976	3.040	359	756	309	1.616	1.736	16.325
4 <sup>e</sup> trimestre .....	11.864	4.049	1.302	1.252	842	316	181	296 <sup>5</sup>	111	227	806	670	732	1.080	3.178	401	767	321	1.689	2.059	17.101

1 Y compris les pièces détachées d'automobiles.

2 Y compris les céréales.

3 Nouvelle rubrique, à partir de 1959, dont le contenu figurait auparavant en ordre principal dans le poste : « Biens de production destinés à divers secteurs de la production : autres produits ».

4 Nouvelle rubrique, à partir de 1959, dont le contenu figurait auparavant en ordre principal dans le poste : « Biens de consommation durables ».

5 Rubrique modifiée, à partir de 1959, par l'incorporation de produits classés précédemment dans le poste : « Biens de production destinés à divers secteurs de la production : autres produits ».

VIII - 4. — INDICES DU VOLUME ET DES VALEURS UNITAIRES MOYENNES

Base 1953 = 100

Source : I.N.S. — Calculs B.N.B.

	INDICES DU VOLUME								INDICES DES VALEURS UNITAIRES MOYENNES							
	1952	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1952	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
<b>IMPORTATIONS (C.I.F.)</b>																
Biens de production .....	96,6	113,6	124,5	136,7	137,4	131,6	146,5	163,8	108,7	94,5	96,8	101,3	104,7	95,7	94,4	96,5
Biens de consommation ...	98,4	101,2	108,4	118,7	129,1	129,2	143,3	157,1	103,3	98,4	96,7	95,7	97,3	94,1	91,2	91,3
Biens d'équipement .....	94,6	110,5	114,4	142,8	137,4	141,7	159,4	174,2	100,4	93,6	95,9	94,3	102,3	101,6	93,6	99,1
<b>Ensemble ...</b>	<b>96,8</b>	<b>110,6</b>	<b>119,7</b>	<b>133,8</b>	<b>135,7</b>	<b>132,4</b>	<b>147,5</b>	<b>163,9</b>	<b>106,2</b>	<b>95,1</b>	<b>96,7</b>	<b>99,1</b>	<b>102,8</b>	<b>96,1</b>	<b>93,6</b>	<b>95,6</b>
<b>EXPORTATIONS (F.O.B.)</b>																
Sidérurgie .....	105,7	107,0	131,2	143,3	140,1	140,8	156,0	179,4	133,2	88,5	98,9	110,2	118,0	104,0	96,9	107,1
Fabrications métalliques ...	111,5	114,9	131,6	137,8	137,4	149,1	162,7	196,4	99,7	90,1	94,0	97,3	107,5	104,1	99,1	96,8
Métaux non ferreux .....	101,3	107,2	110,3	118,8	110,5	122,0	135,8	151,7	123,0	95,7	110,7	121,1	99,2	83,6	93,1	97,5
Textiles .....	81,0	110,2	119,8	133,2	134,9	122,6	146,6	158,8	109,8	94,5	90,0	88,2	90,8	82,0	77,7	82,1
Produits chimiques .....	85,9	115,7	125,2	137,6	152,5	161,2	186,3	185,7	117,6	96,9	99,0	97,9	93,4	90,9	89,6	89,2
Combustibles .....	72,7	130,0	163,7	121,0	108,7	78,9	62,2	65,0	128,5	90,5	92,6	112,0	130,5	127,1	104,0	94,8
Industrie pétrolière .....	97,0	104,8	128,0	160,3	140,3	171,3	171,5	177,8	104,8	93,2	94,8	170,6	210,3	202,5	190,1	172,4
Verres et glaces .....	70,7	117,0	153,9	163,6	145,6	159,6	207,8	229,4	100,0	97,9	101,2	108,2	110,1	111,3	111,4	110,7
Produits agricoles .....	82,4	112,9	131,1	151,7	137,1	191,1	185,2	191,3	108,7	105,4	101,9	113,2	108,0	106,6	105,9	104,7
Ciments .....	78,3	91,4	103,7	89,4	94,3	66,1	75,7	71,5	104,5	100,1	96,9	102,0	101,6	102,6	100,1	97,0
Carrières .....	92,8	103,1	114,8	126,4	125,8	116,1	129,3	136,5	102,9	99,9	105,1	111,7	120,3	118,4	113,8	120,3
Céramiques .....	107,4	119,5	135,8	147,6	124,9	112,9	136,3	195,0	104,4	96,4	102,9	110,1	114,5	113,8	111,3	100,5
Bois et meubles .....	87,2	110,5	162,0	187,1	179,6	158,4	205,0	257,1	105,5	97,0	103,7	105,7	108,7	103,2	99,6	101,5
Peaux et cuirs .....	76,0	107,6	123,8	128,0	113,9	115,6	139,8	143,9	105,9	89,4	82,5	83,2	89,2	86,0	93,7	95,1
Papier et livre .....	84,6	125,9	146,8	180,4	202,8	206,0	234,8	274,7	118,2	98,4	98,9	96,7	95,8	96,7	89,5	91,3
Tabacs .....	93,1	89,0	131,5	172,0	244,2	295,2	372,5	436,6	108,9	92,8	94,5	93,0	94,7	93,3	88,9	89,3
Caoutchouc .....	83,9	121,9	148,4	181,2	167,4	167,7	196,2	209,3	122,0	93,0	96,7	96,6	92,7	88,6	86,3	82,1
Industries alimentaires ...	75,6	74,3	96,0	97,2	92,7	100,3	113,1	130,9	125,5	101,4	96,7	94,0	100,5	91,7	83,5	83,5
Divers .....	86,1	85,6	94,8	110,8	85,9	86,8	101,9	120,2	112,7	84,2	85,1	87,6	106,5	102,5	101,6	97,7
<b>Ensemble ...</b>	<b>94,4</b>	<b>109,4</b>	<b>125,7</b>	<b>135,3</b>	<b>131,8</b>	<b>134,7</b>	<b>150,3</b>	<b>168,3</b>	<b>115,7</b>	<b>92,8</b>	<b>96,6</b>	<b>101,5</b>	<b>105,8</b>	<b>98,3</b>	<b>94,8</b>	<b>97,1</b>
									<b>INDICES DES TERMES DE L'ÉCHANGE <sup>1</sup></b>							
<b>Ensemble ...</b>									<b>108,9</b>	<b>97,6</b>	<b>99,9</b>	<b>102,4</b>	<b>102,9</b>	<b>102,3</b>	<b>101,3</b>	<b>101,6</b>

<sup>1</sup> Indices des termes de l'échange :  $\frac{\text{indice des valeurs unitaires moyennes à l'exportation (f.o.b.)}}{\text{indice des valeurs unitaires moyennes à l'importation (c.i.f.)}}$

VIII - 5. — ORIENTATION GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Allemagne occidentale 1			France 1			Pays-Bas		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1951 .....	0,9	0,7	- 0,2	1,1	1,0	- 0,1	1,1	2,0	+ 0,9
1952 .....	1,1	1,0	- 0,1	1,0	0,7	- 0,3	1,4	1,6	+ 0,2
1953 .....	1,2	0,9	- 0,3	1,1	0,7	- 0,4	1,4	1,7	+ 0,3
1954 .....	1,4	0,9	- 0,5	1,3	0,9	- 0,4	1,4	2,0	+ 0,6
1955 .....	1,6	1,4	- 0,2	1,5	1,1	- 0,4	1,6	2,4	+ 0,8
1956 .....	2,0	1,3	- 0,7	1,6	1,4	- 0,2	1,8	2,9	+ 1,1
1957 .....	2,2	1,3	- 0,9	1,7	1,5	- 0,2	2,0	3,0	+ 1,0
1958 .....	2,2	1,5	- 0,7	1,5	1,3	- 0,2	2,1	2,6	+ 0,5
1959 .....	2,3	1,8	- 0,5	1,8	1,2	- 0,6	2,3	2,9	+ 0,6
1960 .....	2,8	2,5	- 0,3	2,2	1,6	- 0,6	2,5	3,3	+ 0,8
1959 4 <sup>e</sup> trimestre .....	2,5	2,2	- 0,3	2,1	1,5	- 0,6	2,7	3,2	+ 0,5
1960 1 <sup>er</sup> trimestre .....	2,7	2,4	- 0,3	2,2	1,5	- 0,7	2,4	3,3	+ 0,9
2 <sup>e</sup> trimestre .....	2,6	2,5	- 0,1	2,3	1,6	- 0,7	2,3	3,3	+ 1,0
3 <sup>e</sup> trimestre .....	2,9	2,5	- 0,4	2,1	1,5	- 0,6	2,5	3,1	+ 0,6
4 <sup>e</sup> trimestre .....	3,0	2,6	- 0,4	2,4	1,9	- 0,5	2,6	3,7	+ 1,1
1959 Novembre .....	2,3	2,1	- 0,2	1,9	1,4	- 0,5	2,7	2,9	+ 0,2
Décembre .....	2,6	2,3	- 0,3	2,2	1,6	- 0,6	2,5	3,4	+ 0,9
1960 Janvier .....	2,5	2,3	- 0,2	1,9	1,5	- 0,4	2,2	3,1	+ 0,9
Février .....	2,8	2,2	- 0,6	2,2	1,4	- 0,8	2,4	3,1	+ 0,7
Mars .....	2,8	2,7	- 0,1	2,5	1,6	- 0,9	2,6	3,7	+ 1,1
Avril .....	2,6	2,6	...	2,3	1,5	- 0,8	2,3	3,3	+ 1,0
Mai .....	2,7	2,5	- 0,2	2,3	1,7	- 0,6	2,3	3,4	+ 1,1
Juin .....	2,5	2,5	...	2,3	1,6	- 0,7	2,2	3,2	+ 1,0
Juillet .....	2,7	2,5	- 0,2	2,2	1,6	- 0,6	2,1	3,1	+ 1,0
Août .....	2,7	2,2	- 0,5	1,7	1,4	- 0,3	2,4	2,8	+ 0,4
Septembre .....	3,1	2,5	- 0,6	2,3	1,6	- 0,7	2,8	3,3	+ 0,5
Octobre .....	3,0	2,6	- 0,4	2,5	2,0	- 0,5	2,6	3,7	+ 1,1
Novembre .....	2,7	2,7	...	2,3	1,8	- 0,5	2,6	3,6	+ 1,0
Décembre .....	3,0	2,3	- 0,7	2,3	1,7	- 0,6	2,6	3,6	+ 1,0
1961 Janvier .....	2,5	2,2	- 0,3	2,1	1,5	- 0,6	2,5	3,3	+ 0,8
Moyennes mensuelles ou mois	Italie			Communauté Economique Européenne			Total métropoles O.E.C.E. 2		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1951 .....	0,2	0,2	...	3,3	3,9	+ 0,6	5,1	6,7	+ 1,6
1952 .....	0,1	0,3	+ 0,2	3,6	3,6	...	5,3	6,3	+ 1,0
1953 .....	0,2	0,3	+ 0,1	3,9	3,6	- 0,3	5,7	5,7	...
1954 .....	0,2	0,3	+ 0,1	4,3	4,1	- 0,2	6,0	6,1	+ 0,1
1955 .....	0,2	0,3	+ 0,1	4,9	5,2	+ 0,3	6,8	7,4	+ 0,6
1956 .....	0,2	0,3	+ 0,1	5,6	5,9	+ 0,3	7,7	8,3	+ 0,6
1957 .....	0,3	0,3	...	6,2	6,1	- 0,1	8,5	8,4	- 0,1
1958 .....	0,3	0,3	...	6,1	5,7	- 0,4	8,0	7,9	- 0,1
1959 .....	0,3	0,4	+ 0,1	6,7	6,3	- 0,4	8,9	8,7	- 0,2
1960 .....	0,4	0,5	+ 0,1	7,9	7,9	...	10,4	10,8	+ 0,4
1959 4 <sup>e</sup> trimestre .....	0,4	0,4	...	7,6	7,3	- 0,3	10,1	9,9	- 0,2
1960 1 <sup>er</sup> trimestre .....	0,4	0,4	...	7,7	7,6	- 0,1	10,3	10,5	+ 0,2
2 <sup>e</sup> trimestre .....	0,4	0,5	+ 0,1	7,6	7,9	+ 0,3	9,9	10,7	+ 0,8
3 <sup>e</sup> trimestre .....	0,4	0,5	+ 0,1	7,9	7,6	- 0,3	10,2	10,2	...
4 <sup>e</sup> trimestre .....	0,4	0,5	+ 0,1	8,4	8,7	+ 0,3	11,0	11,8	+ 0,8
1959 Novembre .....	0,3	0,4	+ 0,1	7,2	6,8	- 0,4	9,7	9,2	- 0,5
Décembre .....	0,4	0,4	...	7,7	7,7	...	10,1	10,4	+ 0,3
1960 Janvier .....	0,3	0,4	+ 0,1	6,9	7,3	+ 0,4	9,2	10,4	+ 1,2
Février .....	0,4	0,4	...	7,8	7,1	- 0,7	10,7	9,7	- 1,0
Mars .....	0,4	0,5	+ 0,1	8,3	8,5	+ 0,2	10,9	11,3	+ 0,4
Avril .....	0,4	0,4	...	7,6	7,8	+ 0,2	9,9	10,5	+ 0,6
Mai .....	0,5	0,5	...	7,8	8,1	+ 0,3	10,1	10,9	+ 0,8
Juin .....	0,4	0,5	+ 0,1	7,4	7,8	+ 0,4	9,7	10,6	+ 0,9
Juillet .....	0,4	0,5	+ 0,1	7,4	7,7	+ 0,3	9,4	10,4	+ 1,0
Août .....	0,4	0,4	...	7,2	6,8	- 0,4	9,4	9,3	- 0,1
Septembre .....	0,4	0,6	+ 0,2	8,6	8,0	- 0,6	11,1	10,5	- 0,6
Octobre .....	0,4	0,5	+ 0,1	8,5	8,8	+ 0,3	11,0	11,7	+ 0,7
Novembre .....	0,4	0,5	+ 0,1	8,0	8,6	+ 0,6	10,7	11,4	+ 0,7
Décembre .....	0,4	0,5	+ 0,1	8,3	8,1	- 0,2	10,8	11,3	+ 0,5
1961 Janvier .....	0,4	0,3	- 0,1	7,5	7,3	- 0,2	9,6	9,4	- 0,2

1 La Sarre est incluse dans la France jusqu'au 1<sup>er</sup> semestre 1959 et dans l'Allemagne occidentale à partir du 2<sup>e</sup> semestre 1959.

2 Y compris l'Espagne à partir de 1960.

**VIII - 5. — ORIENTATION GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.**

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Etats-Unis			Royaume-Uni			Pays de la zone sterling autres que le Royaume-Uni		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1951 .....	1,7	0,9	- 0,8	0,9	1,1	+ 0,2	1,0	0,9	- 0,1
1952 .....	1,5	0,8	- 0,7	0,8	1,1	+ 0,3	0,9	0,6	- 0,3
1953 .....	1,0	1,0	...	0,9	0,7	- 0,2	1,0	0,6	- 0,4
1954 .....	1,1	0,8	- 0,3	0,9	0,6	- 0,3	0,9	0,7	- 0,2
1955 .....	1,3	1,0	- 0,3	1,0	0,7	- 0,3	1,1	0,8	- 0,3
1956 .....	1,7	1,3	- 0,4	1,1	0,8	- 0,3	1,1	0,9	- 0,2
1957 .....	1,8	1,1	- 0,7	1,2	0,7	- 0,5	1,2	0,9	- 0,3
1958 .....	1,3	1,2	- 0,1	1,0	0,7	- 0,3	1,0	0,8	- 0,2
1959 .....	1,4	1,8	+ 0,4	1,2	0,8	- 0,4	1,1	0,7	- 0,4
1960 .....	1,6	1,5	- 0,1	1,2	0,9	- 0,3	1,0	0,8	- 0,2
1959 4 <sup>e</sup> trimestre .....	1,6	1,8	+ 0,2	1,3	0,9	- 0,4	1,0	0,7	- 0,3
1960 1 <sup>er</sup> trimestre .....	1,8	1,9	+ 0,1	1,2	0,9	- 0,3	1,1	0,8	- 0,3
2 <sup>e</sup> trimestre .....	1,6	1,4	- 0,2	1,2	0,9	- 0,3	0,9	0,8	- 0,1
3 <sup>e</sup> trimestre .....	1,5	1,3	- 0,2	1,1	0,8	- 0,3	0,9	0,7	- 0,2
4 <sup>e</sup> trimestre .....	1,6	1,3	- 0,3	1,3	1,0	- 0,3	0,9	0,9	...
1959 Novembre .....	1,5	1,8	+ 0,3	1,3	0,8	- 0,5	1,0	0,6	- 0,4
Décembre .....	2,0	2,0	...	1,2	1,1	- 0,1	1,1	0,7	- 0,4
1960 Janvier .....	2,1	1,9	- 0,2	1,2	0,9	- 0,3	1,1	0,8	- 0,3
Février .....	1,8	2,0	+ 0,2	1,2	0,8	- 0,4	1,0	0,8	- 0,2
Mars .....	1,5	1,8	+ 0,3	1,3	0,8	- 0,5	1,3	0,9	- 0,4
Avril .....	1,8	1,6	- 0,2	1,1	0,8	- 0,3	0,9	0,9	...
Mai .....	1,4	1,5	+ 0,1	1,3	0,9	- 0,4	1,0	0,7	- 0,3
Juin .....	1,8	1,3	- 0,5	1,2	0,8	- 0,4	0,8	0,8	...
Juillet .....	1,5	1,4	- 0,1	1,0	0,9	- 0,1	0,9	0,7	- 0,2
Août .....	1,4	1,1	- 0,3	1,0	0,7	- 0,3	0,9	0,7	- 0,2
Septembre .....	1,3	1,3	...	1,3	0,7	- 0,6	0,9	0,7	- 0,2
Octobre .....	1,5	1,4	- 0,1	1,3	0,9	- 0,4	0,8	0,9	+ 0,1
Novembre .....	1,6	1,1	- 0,5	1,3	1,0	- 0,3	1,0	0,8	- 0,2
Décembre .....	1,8	1,4	- 0,4	1,3	1,0	- 0,3	0,8	0,9	+ 0,1
1961 Janvier .....	1,7	1,0	- 0,7	1,1	0,7	- 0,4	1,1	0,4	- 0,7

Moyennes mensuelles ou mois	Amérique latine <sup>1</sup>			Congo et Ruanda-Urundi			Europe orientale		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1951 .....	0,8	0,8	...	0,8	0,5	- 0,3	0,3	0,4	+ 0,1
1952 .....	0,7	0,6	- 0,1	0,8	0,6	- 0,2	0,2	0,4	+ 0,2
1953 .....	0,8	0,4	- 0,4	0,8	0,6	- 0,2	0,2	0,4	+ 0,2
1954 .....	0,8	0,5	- 0,3	0,8	0,5	- 0,3	0,3	0,4	+ 0,1
1955 .....	0,6	0,5	- 0,1	1,0	0,6	- 0,4	0,4	0,4	...
1956 .....	0,7	0,5	- 0,2	1,0	0,6	- 0,4	0,4	0,4	...
1957 .....	0,7	0,8	+ 0,1	0,8	0,6	- 0,2	0,4	0,4	...
1958 .....	0,6	0,8	+ 0,2	0,7	0,5	- 0,2	0,4	0,4	...
1959 .....	0,6	0,7	+ 0,1	0,8	0,4	- 0,4	0,5	0,4	- 0,1
1960 .....	0,7	0,7	...	1,1	0,3	- 0,8	0,5	0,6	+ 0,1
1959 4 <sup>e</sup> trimestre .....	0,7	0,8	+ 0,1	0,9	0,4	- 0,5	0,5	0,4	- 0,1
1960 1 <sup>er</sup> trimestre .....	0,7	0,8	+ 0,1	1,0	0,4	- 0,6	0,4	0,6	+ 0,2
2 <sup>e</sup> trimestre .....	0,8	0,6	- 0,2	1,0	0,4	- 0,6	0,4	0,6	+ 0,2
3 <sup>e</sup> trimestre .....	0,8	0,6	- 0,2	1,1	0,1	- 1,0	0,6	0,5	- 0,1
4 <sup>e</sup> trimestre .....	0,7	0,7	...	1,3	0,1	- 1,2	0,6	0,6	...
1959 Novembre .....	0,8	0,7	- 0,1	0,9	0,4	- 0,5	0,5	0,4	- 0,1
Décembre .....	0,7	0,8	+ 0,1	1,0	0,3	- 0,7	0,6	0,5	- 0,1
1960 Janvier .....	0,6	0,8	+ 0,2	1,0	0,4	- 0,6	0,4	0,5	+ 0,1
Février .....	0,7	0,7	...	1,1	0,3	- 0,8	0,4	0,5	+ 0,1
Mars .....	0,8	0,8	...	0,9	0,4	- 0,5	0,4	0,7	+ 0,3
Avril .....	0,8	0,7	- 0,1	0,8	0,4	- 0,4	0,4	0,5	+ 0,1
Mai .....	0,8	0,5	- 0,3	1,2	0,3	- 0,9	0,4	0,6	+ 0,2
Juin .....	0,8	0,7	- 0,1	1,1	0,4	- 0,7	0,5	0,7	+ 0,2
Juillet .....	0,8	0,7	- 0,1	1,1	0,3	- 0,8	0,5	0,6	+ 0,1
Août .....	0,9	0,5	- 0,4	0,9	0,1	- 0,8	0,6	0,5	- 0,1
Septembre .....	0,7	0,6	- 0,1	0,7	0,1	- 0,6	0,5	0,5	...
Octobre .....	0,7	0,7	...	1,2	0,1	- 1,1	0,6	0,5	- 0,1
Novembre .....	0,6	0,7	+ 0,1	1,4	0,1	- 1,3	0,5	0,6	+ 0,1
Décembre .....	0,6	0,6	...	1,0	0,2	- 0,8	0,5	0,6	+ 0,1
1961 Janvier .....	0,8	0,3	- 0,5	1,6	0,1	- 1,5	0,4	0,3	- 0,1

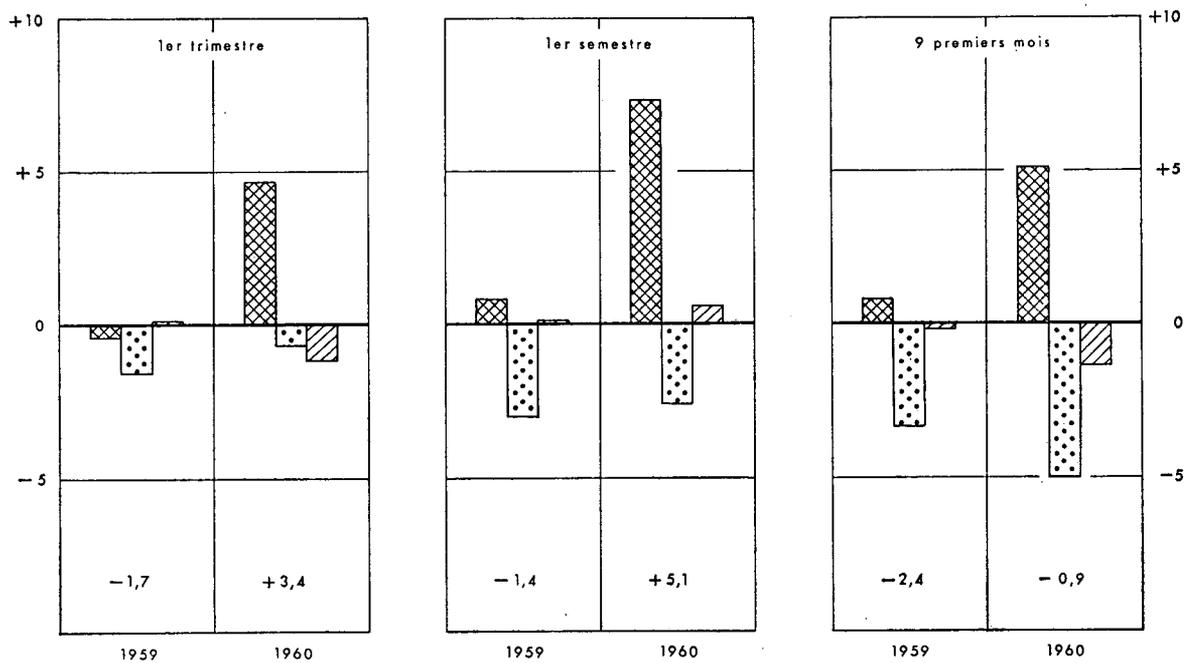
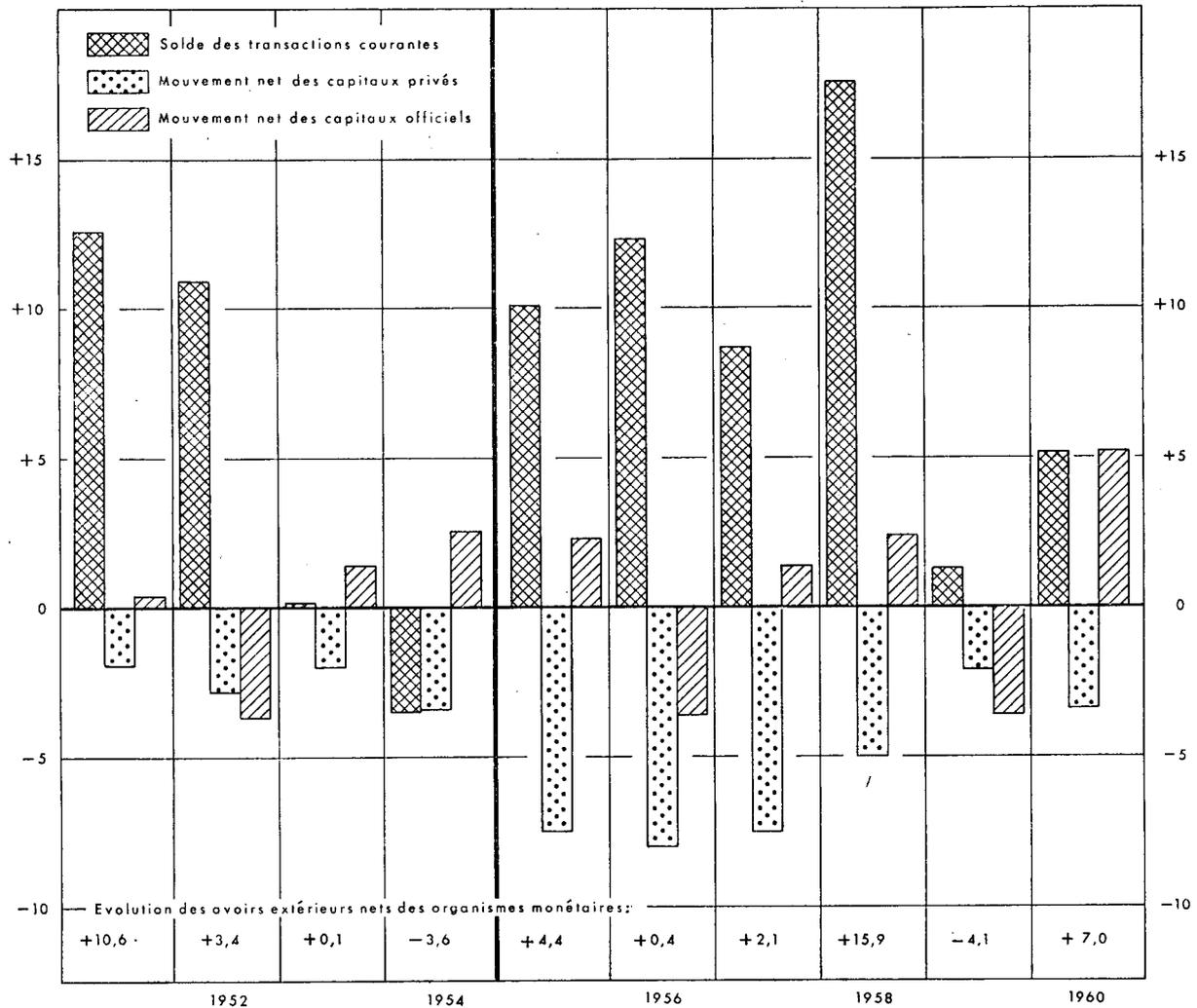
<sup>1</sup> Comprend : Amérique Centrale, Amérique du Sud et Mexique.

Références bibliographiques : Bulletin mensuel du Commerce extérieur de l'U.E.B.L. — Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Industrie, revue de la F.I.B. — L'industrie textile belge, revue mensuelle de Febeltex. — Bulletin commercial belge de l'Office belge du Commerce extérieur. Revue Commerciale de la Chambre Néerlandaise pour la Belgique et le Luxembourg. — Bulletins statistiques : commerce extérieur (O.E.C.E.) — Statistical Papers : Direction of International Trade (O.N.U.), Bulletin général de Statistiques (Office statistique des Communautés européennes). — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — cfr. N. B. du tableau VIII - 2.

## IX. — BALANCE DES PAIEMENTS

### 1. — BALANCE DES PAIEMENTS DE L'U.E.B.L.<sup>1</sup>

(milliards de francs)



<sup>1</sup> Les balances des années 1951 à 1954 ne sont pas strictement comparables à celles des années suivantes.

**IX - 1. — BALANCE DES PAIEMENTS  
DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE <sup>1</sup>**

Chiffres annuels  
(milliards de francs)

Soldes (crédit moins débit)	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
Exportations f.o.b. ....	124,2	110,5	97,1	101,1	123,3	140,1	141,8	133,0	138,4
Importations f.o.b. <sup>2</sup> .....	106,6	99,4	98,8	107,0	121,8	139,1	148,2	132,1	142,6
<b>1. Opérations sur marchandises :</b>									
Export moins Import (f.o.b.) .....	+ 17,6	+ 11,1	- 1,7	- 5,9	+ 1,5	+ 1,0	- 6,4	+ 0,9	- 4,2
Opérations d'arbitrage ...	+ 2,6	+ 1,1	+ 1,5	+ 1,7	+ 1,4	+ 1,9	+ 2,6	+ 1,2	+ 0,6
Travail à façon .....	+ 1,3	+ 3,1	+ 2,1	+ 1,6	+ 2,0	+ 2,6	+ 2,6	+ 2,4	+ 1,8
Or non monétaire .....	...	- 0,1	...	...	- 0,1	- 0,8	- 1,1	...	- 0,6
<b>Total ...</b>	<b>+ 21,5</b>	<b>+ 15,2</b>	<b>+ 1,9</b>	<b>- 2,6</b>	<b>+ 4,8</b>	<b>+ 4,7</b>	<b>- 2,3</b>	<b>+ 4,5</b>	<b>- 2,4</b>
<b>2. Transactions invisibles :</b>									
Transports <sup>2</sup> .....	- 7,9	- 4,6	- 2,3	- 2,7	+ 1,1	+ 0,8	+ 3,0	+ 2,8	+ 2,5
Primes et indemnités d'assurances .....	- 0,2	- 0,2	...	- 0,1	- 0,7	- 0,6	- 0,6	- 0,7	- 0,7
Déplacements à l'étranger Ouvriers frontaliers et travailleurs étrangers .	+ 1,3	+ 0,7	+ 0,7	+ 1,0	+ 1,1	+ 1,8	+ 2,2	+ 3,2	+ 1,4
Revenus d'investissements	+ 0,9	+ 0,8	+ 1,1	+ 1,1	+ 2,1	+ 3,5	+ 3,3	+ 2,5	+ 1,1
Transactions gouverne- mentales non comprises ailleurs .....	- 0,3	+ 0,6	- 0,4	- 1,1	- 0,2	- 1,0	+ 0,1	- 0,6	- 2,2
Divers .....	- 0,6	- 0,1	...	+ 1,1	+ 1,6	+ 2,1	+ 1,9	+ 2,6	+ 3,0
<b>Total ...</b>	<b>- 8,9</b>	<b>- 4,3</b>	<b>- 1,7</b>	<b>- 0,9</b>	<b>+ 5,3</b>	<b>+ 7,6</b>	<b>+ 11,0</b>	<b>+ 13,1</b>	<b>+ 3,7</b>
<b>3. Total des transactions sur   biens et services (3 = 1   + 2) .....</b>	<b>+ 12,6</b>	<b>+ 10,9</b>	<b>+ 0,2</b>	<b>- 3,5</b>	<b>+ 10,1</b>	<b>+ 12,3</b>	<b>+ 8,7</b>	<b>+ 17,6</b>	<b>+ 1,3</b>
<b>4. Donations :</b>									
Donations privées .....	+ 0,6	+ 0,2	+ 0,2	+ 0,7	+ 0,8	+ 1,0	+ 1,3	+ 1,1	+ 3,1
Dons gouvernementaux .	+ 1,1	+ 0,4	+ 0,2	...	...	...	...	...	- 0,8
<b>Total ...</b>	<b>+ 1,7</b>	<b>+ 0,6</b>	<b>+ 0,4</b>	<b>+ 0,7</b>	<b>+ 0,8</b>	<b>+ 1,0</b>	<b>+ 1,3</b>	<b>+ 1,1</b>	<b>+ 2,3</b>
<b>5. Mouvement des capitaux   privés belgo-luxembourgeois   et étrangers :</b>									
Papier commercial .....	...	- 1,3	+ 0,4	+ 0,5	- 0,5	+ 1,0	- 0,9	- 0,1	- 1,2
Autres capitaux .....	- 1,9	- 1,5	- 2,4	- 3,9	- 7,0	- 9,0	- 6,6	- 4,9	- 0,9
<b>Total ...</b>	<b>- 1,9</b>	<b>- 2,8</b>	<b>- 2,0</b>	<b>- 3,4</b>	<b>- 7,5</b>	<b>- 8,0</b>	<b>- 7,5</b>	<b>- 5,0</b>	<b>- 2,1</b>
<b>6. Mouvement des capitaux   officiels :</b>									
Capitaux à long terme .	- 0,5	- 0,7	+ 0,9	+ 3,2	+ 1,8	- 2,0	+ 0,2	- 0,7	- 5,3
Capitaux à court terme .	+ 0,9	- 3,0	+ 0,5	- 0,6	+ 0,5	- 1,6	+ 1,2	+ 3,1	+ 1,7
<b>Total ...</b>	<b>+ 0,4</b>	<b>- 3,7</b>	<b>+ 1,4</b>	<b>+ 2,6</b>	<b>+ 2,3</b>	<b>- 3,6</b>	<b>+ 1,4</b>	<b>+ 2,4</b>	<b>- 3,6</b>
<b>7. Opérations non déterminées</b>	—	—	—	—	- 1,3	- 1,8	- 2,2	- 0,7	- 1,9
<b>8. Erreurs et omissions .....</b>	<b>- 2,2</b>	<b>- 1,6</b>	<b>+ 0,1</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>+ 0,5</b>	<b>+ 0,4</b>	<b>+ 0,5</b>	<b>- 0,1</b>
<b>9. Total correspondant au   mouvement des avoirs ex-   térieurs nets des organis-   mes monétaires   (9 = 3 à 8) .....</b>	<b>+ 10,6</b>	<b>+ 3,4</b>	<b>+ 0,1</b>	<b>- 3,6</b>	<b>+ 4,4</b>	<b>+ 0,4</b>	<b>+ 2,1</b>	<b>+ 15,9</b>	<b>- 4,1</b>
dont : engagements en- vers les sociétés congolaises	n.d.	n.d.	- 0,9	- 1,1	- 1,6	+ 1,6	+ 0,1	...	- 1,3

<sup>1</sup> Les balances des paiements pour les années 1951 à 1954 ne sont pas strictement comparables à celles des années suivantes, principalement pour les deux raisons ci-après : 1<sup>o</sup> A partir de 1955, on a considéré comme « Opérations non déterminées » des dépenses qui semblent avoir trait surtout à des opérations sur marchandises, à des déplacements à l'étranger et au mouvement des capitaux privés, mais dont la ventilation entre ces différentes rubriques ne peut être faite. — 2<sup>o</sup> A partir de 1955, les dépenses pour frais de transport et d'assurance sur importations de marchandises ont pu être calculées d'une façon plus précise.

<sup>2</sup> Les dépenses de transport autres que celles afférentes à l'importation de marchandises sont comprises dans les importations f.o.b.

**IX - 2. — BALANCE DES PAIEMENTS  
DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE**

Chiffres trimestriels et semestriels  
(milliards de francs)

Soldes (crédit moins débit)	1959			1960		1959	1960
	2 <sup>e</sup> trimestre	3 <sup>e</sup> trimestre	4 <sup>e</sup> trimestre	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>e</sup> trimestre	1 <sup>er</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre
1. Transactions sur biens et services et donations privées .....	+ 2,2	+ 0,8	+ 1,2	+ 6,0	+ 3,6	+ 2,4	+ 9,6
2. Dons gouvernementaux .....	- 0,3	- 0,2	- 0,3	- 1,2	- 0,5	- 0,3	- 1,7
3. Mouvement des capitaux privés belgo-luxembourgeois et étrangers .....	- 1,4	- 0,3	+ 1,2	- 0,8	- 2,1	- 3,0	- 2,9
4. Mouvement des capitaux officiels .....	...	- 0,3	- 3,4	- 1,2	+ 1,8	+ 0,1	+ 0,6
5. Opérations non déterminées et erreurs et omissions .....	- 0,2	- 1,0	- 0,4	+ 0,6	- 1,1	- 0,6	- 0,5
6. Total correspondant au mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires .....	+ 0,3	- 1,0	- 1,7	+ 3,4	+ 1,7	- 1,4	+ 5,1

**IX - 3. — BALANCE DES PAIEMENTS  
DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE  
AVEC LES PAYS AUTRES QUE LE CONGO ET LE RUANDA-URUNDI <sup>1</sup>**

Chiffres annuels  
(milliards de francs)

Soldes (crédit moins débit)	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
1. Opérations sur marchandises <sup>2</sup> .....	+21,8	+12,5	- 0,8	- 4,1	+ 3,9	+ 4,0	- 4,4	+ 2,8	- 2,4
2. Transactions invisibles ...	-12,2	- 8,3	- 6,6	- 7,7	- 3,4	- 3,7	- 0,3	+ 3,0	- 6,7
3. Total des transactions sur biens et services (3 = 1 + 2) .....	+ 9,6	+ 4,2	- 7,4	-11,8	+ 0,5	+ 0,3	- 4,7	+ 5,8	- 9,1
4. Donations :									
Privées .....	...	- 0,2	- 0,2	+ 0,2	+ 0,2	+ 0,1	+ 0,1	- 0,2	- 0,3
Dons gouvernementaux ..	+ 1,1	+ 0,4	+ 0,2	...	...	...	...	...	- 0,3
Total ...	+ 1,1	+ 0,2	...	+ 0,2	+ 0,2	+ 0,1	+ 0,1	- 0,2	- 0,6
5. Mouvement des capitaux privés belgo-luxembourgeois et étrangers :									
Papier commercial .....	...	- 1,3	- 0,5	- 0,2	+ 0,5	- 0,1	+ 0,2	- 0,6	- 0,3
Autres capitaux .....	- 1,3	- 0,8	- 2,8	- 2,6	- 4,6	- 7,8	- 6,7	- 1,2	- 5,1
Total ...	- 1,3	- 2,1	- 3,3	- 2,8	- 4,1	- 7,9	- 6,5	- 1,8	- 5,4
6. Mouvement des capitaux officiels .....	- 1,5	- 1,2	+ 4,5	+ 2,4	+ 2,6	- 1,3	+ 5,0	+ 2,5	+ 0,9
7. Règlements multilatéraux .	+ 3,5	+ 2,0	+ 6,8	+ 9,4	+ 8,3	+ 9,6	+ 9,3	+10,5	+13,6
8. Opérations non déterminées et erreurs et omissions ...	+ 0,1	+ 0,8	+ 0,1	...	- 1,4	- 1,5	- 1,9	- 0,2	- 2,0
9. Total correspondant au mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires .....	+11,5	+ 3,9	+ 0,7	- 2,6	+ 6,1	- 0,7	+ 1,3	+16,6	- 2,6

<sup>1</sup> Les balances des paiements pour les années 1951 à 1954 ne sont pas strictement comparables à celles des années suivantes, principalement pour les deux raisons ci-après : 1<sup>o</sup> A partir de 1955, on a considéré comme « Opérations non déterminées » des dépenses qui semblent avoir trait surtout à des opérations sur marchandises, à des déplacements à l'étranger et au mouvement des capitaux privés, mais dont la ventilation entre ces différentes rubriques ne peut être faite. — 2<sup>o</sup> A partir de 1955, les dépenses pour frais de transport et d'assurance sur importations de marchandises ont pu être calculées d'une façon plus précise.

<sup>2</sup> Exportations moins importations (f.o.b.). Les dépenses de transport autres que celles afférentes à l'importation de marchandises sont comprises dans les importations f.o.b.

Références bibliographiques : *Statistiques Economiques belges 1941-1950* (B.N.B.). — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : voir XXXVe année, vol. I, n<sup>o</sup> 6, page 305 : « La balance des paiements de l'U.E.B.L. en 1959 ». — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *L'économie belge en 1959* (M.A.E.). — *Recherches économiques de Louvain* (I.R.E.S.P.). — *Cahiers économiques de Bruxelles* (D.U.L.B.E.A.). — *Bulletin statistique* (O.E.C.E.). — *International Financial Statistics* (F.M.I.).

## X. — MARCHÉ DES CHANGES

### 1. — COURS OFFICIELS ARRÊTES PAR LES BANQUIERS REUNIS EN CHAMBRE DE COMPENSATION A BRUXELLES

(francs belges)

Moyennes journalières	1 \$ U.S.A.	100 fr. français ou 1 NF	1 Livre Sterling	1 florin P.-B.	1 fr. suisse	1 Deutsche Mark	100 liras italien.	1 Cour. suéd.	1 Cour. norv.	1 Cour. dan.	1 \$ canadien		100 escudos	100 schillings autrich.
											câble	courrier		
1951 .....	50,34	14,27	140,14 <sup>1</sup>	—	11,55	—	—	—	—	—	47,76	—	—	
1952 .....	50,29	14,27	139,86	—	11,45	—	—	—	—	—	51,38	173,98 <sup>1</sup>	—	
1953 .....	49,96	14,27	140,14	13,19 <sup>1</sup>	11,47	11,97 <sup>1</sup>	—	9,67 <sup>1</sup>	6,99 <sup>1</sup>	7,24 <sup>1</sup>	50,81	174,04	—	
1954 .....	50,05	14,27	140,05	13,18	11,46	11,94	—	9,64	7,00	7,21	51,44	174,04	—	
1955 .....	50,23	14,27	139,56	13,15	11,41	11,89	7,97 <sup>1</sup>	9,64	6,98	7,21	50,94	174,04	—	
1956 .....	49,92	14,19	139,48	13,11	11,41	11,91	7,96	9,63	6,98	7,21	50,73	174,03	—	
1957 .....	50,24	{ 14,27 <sup>2</sup> 11,89 <sup>3</sup>	140,29	13,18	11,46	11,96	8,01	9,69	7,02	7,24	52,400 <sup>5</sup>	52,896 <sup>5</sup>	174,02	193,10 <sup>1</sup>
1958 .....	49,89	11,84 <sup>4</sup>	139,41	13,17	11,40	11,90	7,99	9,63	6,97	7,21	51,397	51,395	174,04	192,21
1959 .....	49,96	10,19	140,33	13,24	11,56	11,96	8,05	9,66	7,01	7,25	52,110	52,108	174,98	193,14
1960 .....	49,86	10,17	139,98	13,22	11,54	11,96	8,03	9,65	6,99	7,23	51,427	51,425	174,41	192,11
1960 1 <sup>er</sup> trimestre	49,88	10,16	139,81	13,22	11,51	11,96	8,03	9,63	6,98	7,22	52,401	52,898	174,24	191,89
2 <sup>e</sup> trimestre	49,85	10,17	139,89	13,22	11,53	11,96	8,03	9,65	6,99	7,23	51,180	51,178	174,30	191,66
3 <sup>e</sup> trimestre	49,97	10,20	140,44	13,25	11,60	11,98	8,05	9,69	7,01	7,26	51,324	51,323	174,97	193,35
4 <sup>e</sup> trimestre	49,73	10,14	139,76	13,18	11,55	11,92	8,01	9,62	6,97	7,22	50,776	50,774	174,11	191,49
1961 1 <sup>er</sup> trimestre	49,87	10,18	139,70	{ 13,19 <sup>6</sup> 13,86 <sup>7</sup>	11,56	{ 11,95 <sup>6</sup> 12,56 <sup>7</sup>	8,02	9,65	6,98	7,22	50,373	50,373	174,12	191,53
1960 Février	49,87	10,16	139,80	13,22	11,50	11,96	8,03	9,63	6,98	7,22	52,397	52,396	174,23	191,83
Mars	49,87	10,16	139,91	13,22	11,50	11,96	8,03	9,63	6,99	7,23	52,446	52,443	174,34	191,82
Avril	49,84	10,16	140,02	13,22	11,49	11,95	8,03	9,65	7,00	7,23	51,771	51,768	174,46	191,53
Mai	49,86	10,17	139,91	13,22	11,53	11,96	8,03	9,64	6,99	7,22	51,012	51,011	174,33	191,48
Juin	49,86	10,17	139,74	13,22	11,56	11,96	8,03	9,66	6,98	7,23	50,757	50,755	174,12	191,97
Juillet	49,88	10,18	140,08	13,23	11,57	11,96	8,04	9,66	6,99	7,24	50,959	50,959	174,49	192,62
Août	50,10	10,22	140,79	13,28	11,63	12,02	8,07	9,72	7,03	7,27	51,656	51,656	175,44	194,09
Septembre	49,93	10,19	140,45	13,24	11,59	11,97	8,05	9,68	7,01	7,26	51,358	51,354	174,98	193,34
Octobre	49,84	10,16	140,10	13,22	11,57	11,95	8,03	9,65	6,99	7,24	50,918	50,916	174,53	192,29
Novembre	49,67	10,13	139,74	13,16	11,53	11,91	8,00	9,61	6,97	7,21	50,857	50,856	174,08	191,09
Décembre	49,67	10,13	139,43	13,17	11,54	11,91	8,00	9,60	6,96	7,21	50,552	50,550	173,71	191,09
1961 Janvier	49,80	10,16	139,75	13,20	11,56	11,94	8,02	9,63	6,97	7,22	50,132	50,134	174,11	191,37
Février	49,93	10,19	139,81	13,18	11,56	11,97	8,03	9,66	6,98	7,23	50,454	50,451	174,05	191,64
Mars	49,89	10,18	139,54	{ 13,16 <sup>6</sup> 13,86 <sup>7</sup>	11,55	{ 11,99 <sup>6</sup> 12,56 <sup>7</sup>	8,02	9,66	6,98	7,22	50,534	50,534	174,19	191,59
Avril	50,03	10,21	140,00	13,92	11,57	12,60	8,06	9,68	7,00	7,24	50,603	50,602	174,66	191,95

<sup>1</sup> Moyenne calculée depuis la date de cotation jusqu'au 31 décembre.

<sup>2</sup> Moyenne du 1<sup>er</sup> janvier au 10 août 1957.

<sup>3</sup> Moyenne du 11 août au 31 décembre 1957.

<sup>4</sup> Moyenne du 1<sup>er</sup> janvier au 28 décembre 1958.

<sup>5</sup> Moyenne du 25 mars au 31 décembre 1957.

<sup>6</sup> Moyenne du 1 au 3 mars 1961.

<sup>7</sup> Moyenne du 6 au 30 mars 1961.

<sup>8</sup> Moyenne du 1 janvier au 8 mars 1961.

Références bibliographiques : Cote de la Bourse de Fonds Publics et de Change de Bruxelles.

## XI. — FINANCES PUBLIQUES

### 1. — SITUATION DE TRESORERIE <sup>1</sup>

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Périodes	Exécution du budget ordinaire			Exécution du budget extraordinaire			Solde budgétaire global (7) = (8) + (6)	Financement du solde budgétaire				
	Dépenses (1)	Recettes (2)	Solde (3) = (2) - (1)	Dépenses (4)	Recettes (5)	Solde (6) = (5) - (4)		Emprunts consolidés intérieurs (8)	Dette flottante intérieure (9)	Emprunts consolidés et dette flottante extérieurs (10)	Fonds de tiers (11)	Encaisse (augmentation - diminution) (12)
1957	88,0	95,8	+ 7,8	15,3	0,3	-15,0	- 7,2	+ 7,9	- 1,1	+ 3,4	- 2,1	- 0,9
1958	101,4	94,3	- 7,1	18,0	0,4	-17,6	-24,7	+10,7	+12,8	+ 3,9	- 1,7	- 1,0
1959	108,4	100,2	- 8,2	17,7	0,2	-17,5	-25,7	+20,3	- 0,6	+ 5,2	- 1,0	+ 1,4
1960	111,2	108,1	- 3,1	23,7	0,3	-23,4	-26,5	+27,1	- 9,4	+10,6	- 0,2	+ 1,6
1959 3 prem. mois	29,4	23,4	- 6,0	3,6	...	- 3,6	- 9,6	+ 8,0	+ 0,5	+ 1,2	- 0,3	+ 0,1
6 prem. mois	55,0	47,2	- 7,8	8,5	0,1	- 8,4	-16,2	+12,0	- 0,9	+ 3,7	+ 0,8	+ 0,6
9 prem. mois	80,4	74,3	- 6,1	14,9	0,1	-14,8	-20,9	+20,1	- 5,7	+ 5,5	- 0,4	+ 1,4
1960 3 prem. mois	30,0	25,7	- 4,3	5,6	0,1	- 5,5	- 9,8	+12,7	- 2,9	- 0,8	+ 0,8	...
6 prem. mois	58,3	51,4	- 6,9	11,8	0,1	-11,7	-18,6	+20,4	- 4,6	+ 2,6	+ 1,6	- 1,4
9 prem. mois	84,0	81,9	- 2,1	17,5	0,2	-17,3	-19,4	+20,4	- 4,3	+ 3,9	+ 0,5	- 1,1
1959 Novembre	7,2	7,3	+ 0,1	...	0,1	+ 0,1	+ 0,2	...	- 0,3	...	+ 0,7	- 0,6
Décembre	10,3	10,3	- 0,4	1,2	...	- 1,2	- 1,6	+ 0,1	+ 1,1	+ 0,3	+ 0,4	- 0,3
1960 Janvier	10,4	10,1	- 0,3	1,7	...	- 1,7	- 2,0	...	+ 1,0	- 0,2	+ 0,5	+ 0,7
Février	10,4	7,3	- 3,1	2,0	0,1	- 1,9	- 5,0	+12,7	- 5,6	- 0,5	- 0,8	- 0,8
Mars	9,2	8,3	- 0,9	1,9	...	- 1,9	- 2,8	...	+ 1,7	- 0,1	+ 1,1	+ 0,1
Avril	10,5	7,8	- 2,7	2,7	...	- 2,7	- 5,4	+ 3,3	+ 2,7	+ 0,7	- 1,5	+ 0,2
Mai	7,9	8,5	+ 0,6	2,0	...	- 2,0	- 1,4	+ 4,3	- 3,4	+ 1,3	+ 0,5	- 1,3
Juin	9,9	9,4	- 0,5	1,5	...	- 1,5	- 2,0	+ 0,1	- 1,0	+ 1,4	+ 1,8	- 0,3
Juillet	9,1	12,5	+ 3,4	2,1	...	- 2,1	+ 1,3	...	- 0,3	- 0,4	- 1,2	+ 0,6
Août	8,0	8,6	+ 0,6	1,6	0,1	- 1,5	- 0,9	...	+ 1,1	+ 0,3	- 0,4	- 0,1
Septembre	8,6	9,4	+ 0,8	2,0	...	- 2,0	- 1,2	...	- 0,5	+ 1,4	+ 0,5	- 0,2
Octobre	8,5	8,3	- 0,2	1,8	...	- 1,8	- 2,0	...	+ 2,1	+ 1,6	- 2,2	+ 0,5
Novembre	8,0	8,2	+ 0,2	1,2	...	- 1,2	- 1,0	+ 2,6	- 3,5	+ 1,3	+ 0,6	...
Décembre	10,7	9,7	- 1,0	3,2	0,1	- 3,1	- 4,1	+ 4,1	- 3,7	+ 3,8	+ 0,9	- 1,0
1961 Janvier	13,7	11,4	- 2,3	1,8	...	- 1,8	- 4,1	+ 0,4	+ 3,5	+ 2,0	- 1,5	- 0,3

<sup>1</sup> Les chiffres de ce tableau ne correspondent pas aux chiffres comptabilisés dans la situation de trésorerie officielle qui est communiquée au Parlement. En effet, toutes les opérations en comptabilité ne donnent pas lieu simultanément à des mouvements de fonds. Par exemple, l'imputation budgétaire d'un virement au budget pour ordre ne provoque au moment de l'opération aucun décaissement. Les chiffres fournis dans le présent tableau représentent les dépenses et les recettes effectivement faites. Les chiffres comptables concernant l'exécution des budgets sont publiés chaque mois au *Moniteur belge* sous forme d'un tableau intitulé « Aperçu de l'exécution des budgets », émanant de l'Administration de la Trésorerie et de la Dette publique.

### XI - 2. — RECETTES FISCALES SANS DISTINCTION D'EXERCICE <sup>1</sup>

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

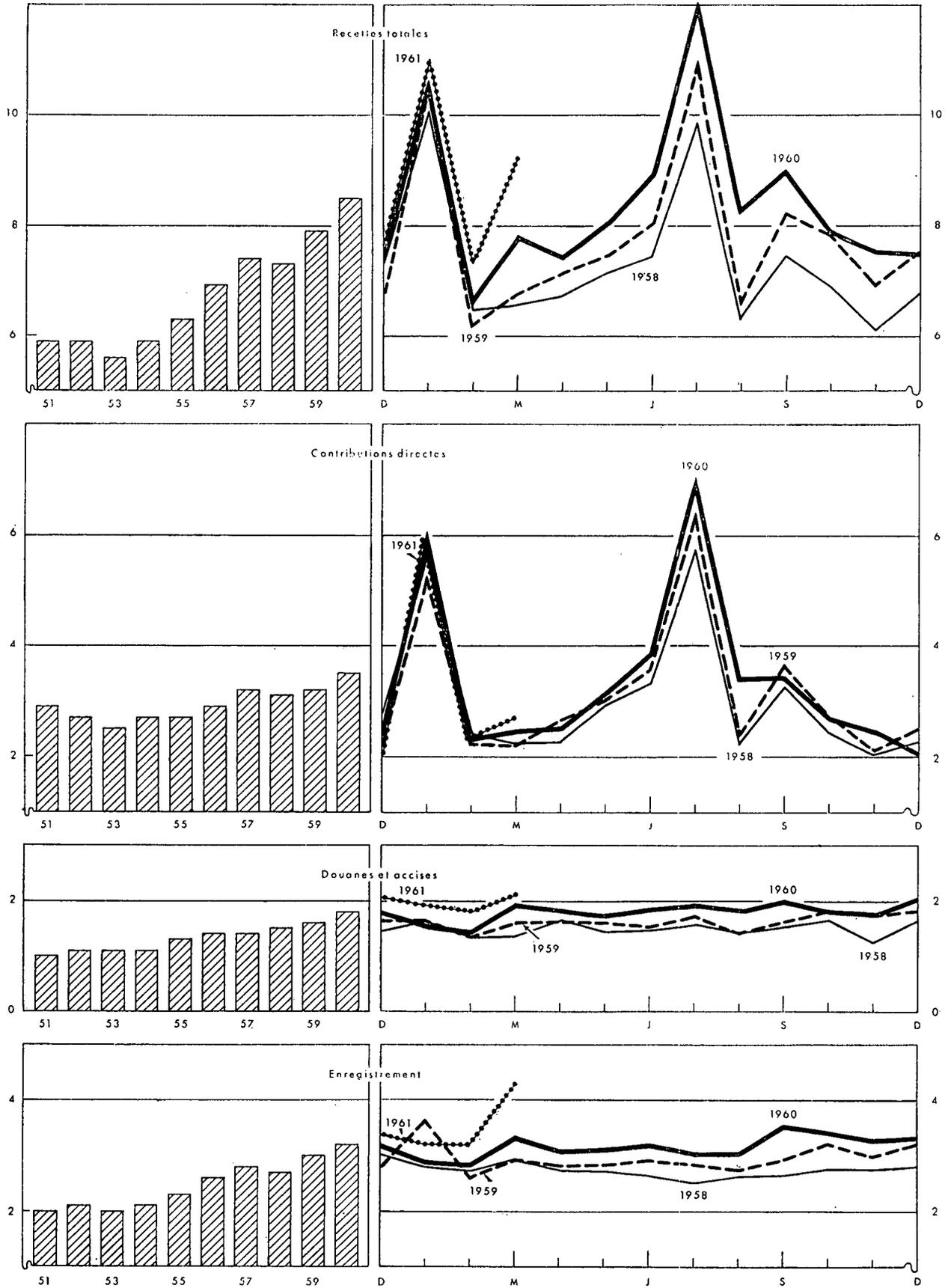
Moyennes mensuelles	Contributions directes 2	Douanes et accises	Enregistrement 3	Total	Dont : versements anticipés sur la taxe professionnelle
1951	2,9	1,0	2,0	5,9	0,55
1952	2,7	1,1	2,1	5,9	0,32
1953	2,5	1,1	2,0	5,6	0,26
1954	2,7	1,1	2,1	5,9	0,28
1955	2,7	1,3	2,3	6,3	0,33
1956	2,9	1,4	2,6	6,9	0,41
1957	3,2	1,4	2,8	7,4	0,41
1958	3,1	1,5	2,7	7,3	0,36
1959	3,2	1,6	3,0	7,9	0,40
1960	3,5	1,8	3,2	8,5	0,35
1959 6 premiers mois	3,2	1,6	2,9	7,7	0,20
9 premiers mois	3,5	1,6	2,9	8,0	0,51
1960 3 premiers mois	3,6	1,7	3,0	8,3	0,53
6 premiers mois	3,4	1,8	3,1	8,3	0,32
9 premiers mois	3,8	1,8	3,1	8,7	0,67
1961 3 premiers mois	3,7	1,9	3,5	9,1	0,38
1960 Janvier	6,1	1,6	2,9	10,6	1,52
Février	2,3	1,5	2,9	6,7	0,02
Mars	2,5	2,0	3,3	7,8	0,04
Avril	2,5	1,9	3,1	7,5	0,08
Mai	3,2	1,8	3,1	8,1	0,02
Juin	3,9	1,8	3,2	8,9	0,23
Juillet	7,0	2,0	3,1	12,1	4,09
Août	3,4	1,8	3,1	8,3	0,01
Septembre	3,4	2,0	3,6	9,0	0,01
Octobre	2,7	1,8	3,4	7,9	0,03
Novembre	2,5	1,8	3,3	7,6	0,01
Décembre	2,0	2,1	3,4	7,5	0,05
1961 Janvier	5,9	1,9	3,2	11,0	1,10
Février	2,3	1,8	3,2	7,3	0,02
Mars	2,7	2,2	4,3	9,2	0,04

<sup>1</sup> Non compris les additionnels provinciaux et communaux, les recettes d'impôts d'assainissement monétaire et celles recueillies pour compte du Congo et du Ruanda-Urundi.

<sup>2</sup> Y compris le produit des versements anticipés à valoir sur la taxe professionnelle.

La taxe de transmission a été portée le 16 juillet 1955 de 4,5 p.c. à 5 p.c. (loi du 13 juillet 1955 - *Moniteur belge* du 14 juillet 1955, p. 1).

**XI - 2. — RECETTES FISCALES SANS DISTINCTION D'EXERCICE**  
(milliards de francs)



**XI - 3. — RECETTES FISCALES (par exercice) <sup>1</sup>**

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

A : recettes effectives.  
B : différences par rapport aux évaluations budgétaires.

Exercices	Contributions directes <sup>2</sup>		Douanes et accises		Enregistrement		Total		
	A	B	A	B	A	B	A	B	
1952 .....	31,7	+ 2,6	13,7	+ 1,0	24,8	+ 2,5	70,2	+ 6,1	
1953 .....	32,7	- 1,5	13,2	+ 0,3	24,0	- 0,1	69,9	- 1,3	
1954 .....	30,3	- 3,4	13,4	+ 0,4	24,7	- 0,6	68,4	- 3,6	
1955 .....	32,2	- 1,6	15,7	+ 0,6	28,0	+ 2,6	75,9	+ 1,6	
1956 .....	35,0	+ 2,8	16,6	+ 1,0	31,4	+ 1,7	83,0	+ 5,5	
1957 .....	38,5	+ 3,9	17,6	+ 1,0	33,2	+ 1,8	89,3	+ 6,7	
1958 .....	36,1	- 1,8	18,1	- 0,3	32,9	- 2,0	87,1	- 4,1	
1959 .....	39,5	+ 0,8	19,6	- 0,6	35,9	+ 0,2	95,0	+ 0,4	
1960 .....	41,4	+ 0,9	22,0	- 0,9	38,5	- 0,1	101,9	- 0,1	
1960 3 premiers mois .....	5,2	+ 0,2	4,6	- 0,5	9,1	- 0,3	18,9	- 0,6	
1961 3 premiers mois .....	5,5	- 0,1	5,4	+ 0,5	10,5	- 0,7	21,4	- 0,3	
Exercice 1960	1960 Avril .....	2,5	...	1,9	- 0,1	3,1	- 0,1	7,5	- 0,2
	Mai .....	3,2	+ 0,1	1,8	- 0,1	3,1	...	8,1	...
	Juin .....	3,9	+ 0,2	1,8	...	3,2	...	8,9	+ 0,2
	Juillet .....	7,0	+ 0,3	2,0	...	3,1	...	12,1	+ 0,3
	Août .....	3,4	+ 0,4	1,8	...	3,1	+ 0,1	8,3	+ 0,5
	Septembre .....	3,4	...	2,0	...	3,6	+ 0,3	9,0	+ 0,3
	Octobre .....	2,7	+ 0,1	1,8	- 0,2	3,4	...	7,9	- 0,1
	Novembre .....	2,5	+ 0,1	1,8	...	3,3	...	7,6	+ 0,1
	Décembre .....	2,0	- 0,4	2,1	...	3,4	- 0,1	7,5	- 0,5
	1961 Janvier .....	3,7	- 0,1	0,4	...	...	...	4,1	- 0,1
	Février .....	1,0	- 0,1	...	...	...	...	1,0	- 0,1
	Mars .....	0,7	...	...	...	0,1	+ 0,1	0,8	+ 0,1
Ex. 1961	Janvier .....	2,2	- 0,1	1,4	+ 0,1	3,2	- 0,5	6,8	- 0,5
	Février .....	1,3	- 0,1	1,8	+ 0,2	3,2	- 0,3	6,3	- 0,2
	Mars .....	2,0	...	2,1	+ 0,2	4,3	+ 0,2	8,4	+ 0,4

<sup>1</sup> Non compris les additionnels provinciaux et communaux, les recettes d'impôts d'assainissement monétaire et celles recueillies pour compte du Congo et du Ruanda-Urundi.

<sup>2</sup> Y compris le produit des versements anticipés à valoir sur la taxe professionnelle.

**XI - 4. — DETAIL DES RECETTES FISCALES <sup>1</sup>**

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

	Exercice 1960 <sup>2</sup>		Exercice 1960 : mars 1960		Exercice 1961 : mars 1961	
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires
I. Contributions directes <sup>3</sup> .....	41,4	40,5	1,8	1,6	2,0	2,0
contribution foncière .....	0,5	0,5	...	...	...	...
taxe mobilière .....	4,2	3,5	0,3	0,2	0,3	0,3
taxe professionnelle <sup>3</sup> .....	27,3	26,4	1,1	1,0	1,2	1,3
impôt complémentaire personnel ...	4,1	3,9	0,1	0,1	0,1	0,1
contribution nationale de crise .....	2,2	1,9	0,1	0,1	0,1	0,1
taxe de circulation sur les véhicules automobiles .....	2,7	2,7	0,1	0,1	0,1	0,1
divers <sup>4</sup> .....	0,4	1,6	0,1	0,1	0,2	0,1
II. Douanes et accises .....	22,0	22,9	2,0	1,9	2,1	1,9
dont : douanes .....	6,0	5,7	0,5	0,5	0,6	0,5
accises .....	14,9	17,0	1,3	1,4	1,4	1,4
taxes spéciales de consommat. ....	0,8	...	0,1	...	0,1	...
III. Enregistrement .....	38,5	38,6	3,3	3,3	4,3	4,1
dont : enregistrement .....	4,0	3,9	0,3	0,3	0,4	0,3
successions .....	2,0	2,4	0,1	0,2	0,5	0,1
timbre et taxes assimilées ...	32,0	31,9	2,8	2,8	3,3	3,5
Total ...	101,9	102,0	7,1	6,8	8,4	8,0
Différence par rapport aux éval. budgét.		- 0,1		+ 0,3		+ 0,4

<sup>1</sup> Non compris les additionnels provinciaux et communaux et les recettes d'impôts d'assainissement monétaire.

<sup>2</sup> L'exercice 1960 commencé le 1er janvier 1960 a été clôturé le 31 mars 1961. Non compris les sommes attribuées au Congo et au Ruanda-Urundi.

<sup>3</sup> Y compris le produit des versements anticipés à valoir sur la taxe professionnelle.

<sup>4</sup> Y compris les sommes réalisées ou remboursées sur les produits des exercices clos.

N. B. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice.

— Les statistiques concernant la situation de la Dette publique sont rangées au chapitre XVII.

— Le détail complet des recettes fiscales est publié mensuellement au *Moniteur belge*.

Références bibliographiques : *Bulletin de Documentation* (Ministère des Finances). — *Annuaire Statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Moniteur belge* (voir note 1 du tableau XI - 1). — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXXV<sup>e</sup> année, vol. II, no 6, décembre 1960 : « Les budgets de 1960 et 1961 ».

### XIII. — ORGANISMES MONETAIRES

#### 1. — BILANS INTEGRÉS DES ORGANISMES MONETAIRES

(milliards de francs)

Fin de période	Stock monétaire	Liquidités quasi-monnaies			Total du stock monétaire et des liquidités quasi- monétaires  (5) = (1) à (4)	Avoirs extérieurs nets  (6)	Créances sur les pouvoirs publics				Crédits d'escompte, d'avances et d'accep- tation aux entreprises et particuliers résidant en Belgique		Emprunts obliga- taires des banques de dépôts  (18)	Créances et engage- ments sur et envers des inter- médiaires financiers non monétaires  (14)	Divers 2  (15)
		Détenues par les entreprises et particuliers		Détenues par le Trésor  (4)			Créances sur l'Etat  (7)	Créances nettes sur le Fonds des Rentes  (8)	Créances sur les autres pouvoirs publics  (9)	Total  (10) = (7) à (9)	Financés par les organismes monétaires  (11)	Pour mémoire : Financés par et hors des orga- nismes monétaires  (12)			
		Dépôts 1 en francs belges  (2)	Dépôts en devises  (3)												
1954 Mars .....	176,9	21,1	1,4	0,1	199,5	49,8	116,7	...	1,7	118,4	37,4	45,1	- 2,2	+ 0,2	- 4,1
Juin .....	182,3	19,6	1,6	0,1	203,6	47,8	121,6	0,2	1,8	123,6	38,2	46,2	- 2,5	+ 1,0	- 4,5
Septembre .....	180,2	20,2	1,4	0,1	201,9	47,9	120,7	...	2,1	122,8	38,8	47,0	- 2,7	+ 0,8	- 5,7
Décembre .....	183,6	21,3	2,0	0,1	207,0	48,3	119,9	1,2	2,8	123,9	41,7	49,8	- 2,9	+ 1,0	- 5,0
1955 Mars .....	184,7	22,3	1,7	0,1	208,8	51,4	120,4	0,1	2,5	123,0	41,4	49,6	- 3,2	+ 1,3	- 5,1
Juin .....	187,6	22,4	1,7	0,1	211,8	50,8	121,1	0,9	3,3	125,3	43,0	50,1	- 3,4	+ 1,3	- 5,2
Septembre .....	187,4	22,2	2,0	0,1	211,7	52,4	120,9	1,4	4,1	126,4	41,4	49,5	- 3,5	+ 1,3	- 6,3
Décembre .....	192,5	23,4	2,4	0,1	218,4	54,7	122,3	0,7	5,0	128,0	44,4	52,0	- 3,8	+ 1,3	- 6,2
1956 Mars .....	191,0	24,5	2,4	0,1	218,0	57,5	121,8	0,7	4,1	126,6	43,4	52,0	- 4,0	+ 1,1	- 6,6
Juin .....	195,1	24,5	2,8	0,1	222,5	58,5	124,2	1,4	4,1	129,7	42,1	52,6	- 4,1	+ 1,4	- 5,1
Septembre .....	196,0	23,6	2,6	...	222,2	56,4	123,4	1,3	5,0	129,7	45,1	55,3	- 4,2	+ 1,4	- 6,2
Décembre .....	198,3	22,3	3,2	...	223,8	54,0	123,4	2,0	5,6	131,0	49,0	58,4	- 4,3	+ 1,2	- 7,0
1957 Mars .....	198,2	23,3	3,3	...	224,8	50,4	128,6	0,7	4,0	133,3	50,1	60,3	- 4,4	+ 1,2	- 5,8
Juin .....	201,9	21,9	3,3	...	227,1	51,5	127,5	1,8	4,2	133,5	50,9	61,0	- 4,4	+ 1,0	- 5,4
Septembre .....	194,4	22,1	3,9	...	220,4	49,3	124,3	1,2	4,2	129,7	50,9	60,0	- 4,5	+ 1,3	- 6,3
Décembre .....	198,0	23,4	3,2	0,2	224,8	55,9	121,8	1,7	4,3	127,8	52,3	61,5	- 4,9	+ 1,3	- 7,6
<i>Nouvelle série 3</i>															
1957 Décembre .....	198,0	23,4	3,2	0,2	224,8	56,1	121,6	1,7	1,8	125,1	52,3	61,5	- 4,9	+ 2,3	- 6,1
1958 Mars .....	197,0	25,4	3,0	0,4	225,8	60,2	122,5	0,4	2,0	124,9	48,8	60,2	- 5,3	+ 2,8	- 5,6
Juin .....	206,1	25,0	2,5	0,5	234,1	66,2	125,0	2,0	2,2	129,2	45,7	58,3	- 5,8	+ 3,0	- 4,2
Septembre 4 .....	202,0	26,9	2,6	0,5	232,0	70,1	120,4	3,7	1,7	125,8	43,5	55,8	- 6,3	+ 3,6	- 4,7
Décembre .....	209,5	27,4	2,6	0,6	240,1	72,1	126,7	4,1	2,1	132,9	43,9	56,3	- 6,6	+ 4,1	- 6,3
1959 Mars .....	209,7	30,1	3,3	0,7	243,8	70,3	129,5	3,9	2,9	136,3	45,2	55,9	- 6,8	+ 4,4	- 5,6
Juin .....	214,1	29,2	3,1	0,6	247,0	69,7	129,6	5,0	3,9	138,5	44,8	55,8	- 6,9	+ 4,7	- 3,8
Septembre .....	209,6	30,9	3,1	0,6	244,2	71,2	128,0	2,0	4,0	134,0	45,1	55,9	- 6,9	+ 5,3	- 4,5
Décembre .....	216,3	31,5	4,3	0,5	252,6	70,7	132,4	4,6	4,0	141,0	48,1	59,6	- 6,9	+ 5,1	- 5,4
1960 Mars .....	212,5	36,1	4,8	0,5	253,9	72,8	133,6	2,0	4,3	139,9	48,5	60,1	- 6,9	+ 5,6	- 6,0
Juin .....	219,9	33,5	5,8	0,3	259,5	74,5	136,2	2,1	4,5	142,8	49,2	61,2	- 7,0	+ 5,6	- 5,6
Septembre .....	214,2	33,7	8,0	0,3	256,2	67,3	142,7	3,9	3,7	150,3	48,8	60,1	- 7,2	+ 4,9	- 7,9
Décembre .....	221,0	34,7	7,2	0,2	263,1	75,9	135,9	5,8	4,7	146,4	52,8	65,4	- 7,6	+ 4,6	- 9,0

1 Ces dépôts comprennent les dépôts à terme et les carnets d'épargne.

2 Cette rubrique comprend principalement le solde des opérations autres qu'à court terme du Fonds monétaire et de la C.N.C.P., des créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux, les comptes pour balance, les écarts entre les immobilisations et participations d'une part et les fonds propres de l'autre.

3 A partir de décembre 1957, l'adoption d'une ventilation plus détaillée des créances des organismes monétaires sur les pouvoirs publics a entraîné une modification des rubriques suivantes : « Avoirs extérieurs nets » ; « Créances sur l'Etat » ; « Créances sur les autres pouvoirs publics » ; « Total des créances sur les pouvoirs publics » ; « Créances et engagements sur et envers des intermédiaires financiers non monétaires » et « Divers ».

4 Depuis septembre 1958, grâce à une nouvelle ventilation, les comptes à plus d'un mois des sociétés financières dans les banques ne sont plus compris dans la rubrique « Stock monétaire », mais dans la rubrique « Liquidités quasi-monnaies détenues par les entreprises et particuliers : dépôts en francs belges ».

N. B. — Pour le mode d'établissement de ce tableau, voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XXIV<sup>e</sup> année, vol. II, n° 6, décembre 1949 — XXX<sup>e</sup> année, vol. II, n° 5, novembre 1955 — XXXIII<sup>e</sup> année, vol. II, n° 5, novembre 1958.

— Pour le détail du « Stock monétaire », voir le tableau 4 du chapitre XIII.

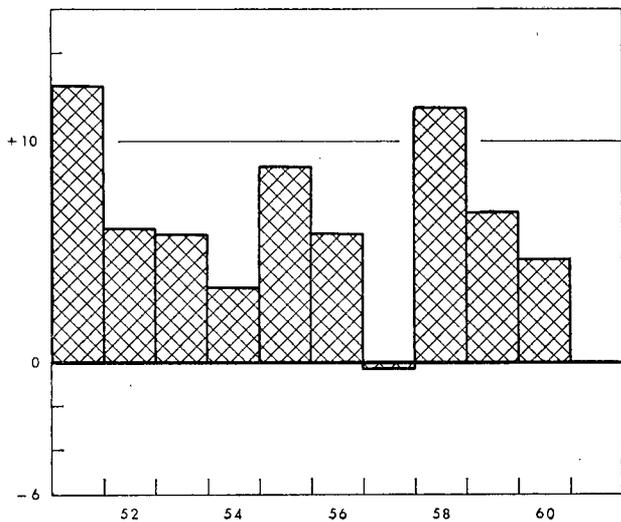
— Pour le détail des « Avoirs extérieurs nets », voir le tableau 5 du chapitre XIII.

### XIII - 3. — STOCK MONÉTAIRE ET LIQUIDITES QUASI-MONÉTAIRES

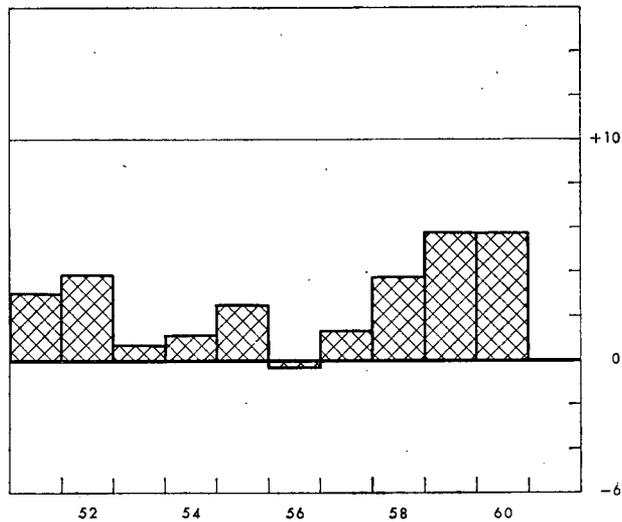
(variations en milliards de francs)

#### A. VARIATIONS DU STOCK ET DES LIQUIDITES

Stock monétaire

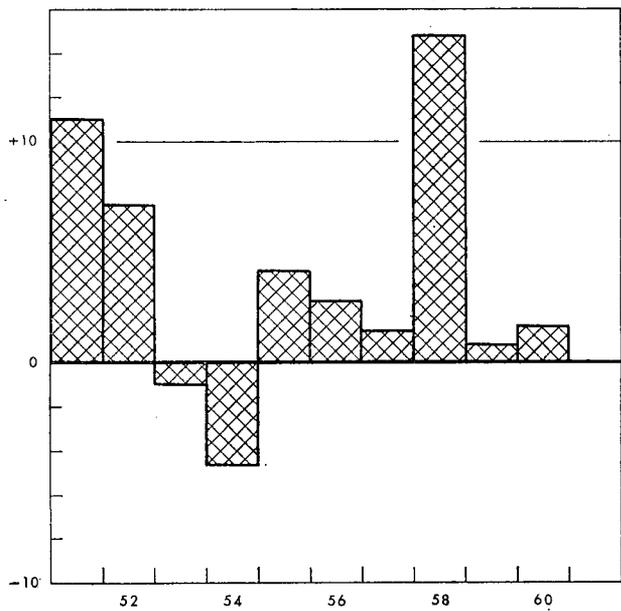


Liquidités quasi-monétaires

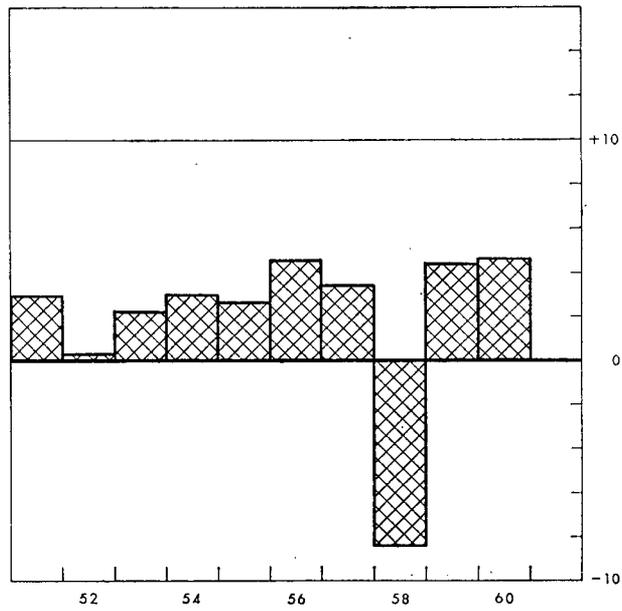


#### B. ORIGINES DES VARIATIONS

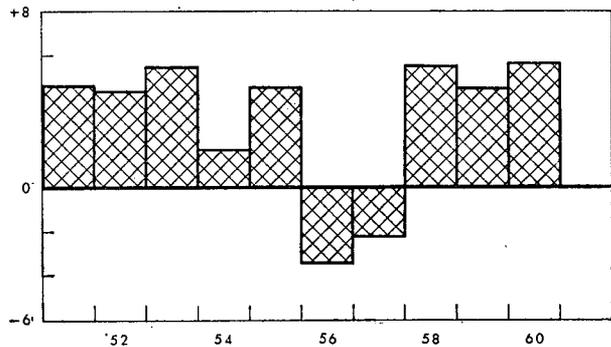
Opérations avec l'étranger



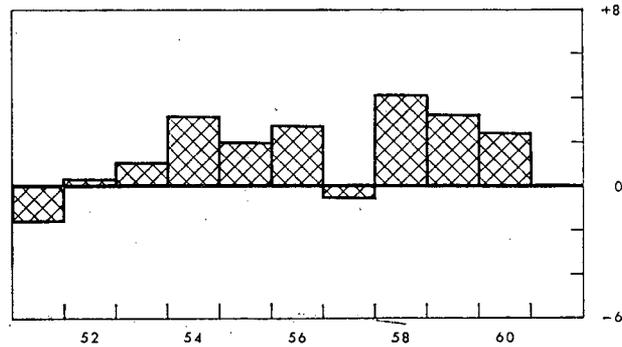
Crédits aux entreprises et particuliers



Financement monétaire des pouvoirs publics



Monétisation d'effets publics



**XIII - 3. — ORIGINES DES VARIATIONS DU STOCK MONETAIRE**

(milliards de francs)

Périodes	Stock monétaire (1)	Liquidités quasi-monétaires (2)	Total du stock monétaire et des liquidités quasi-monétaires (3)	Opérations avec l'étranger (à l'exclusion des opérations en capital et des donations des pouvoirs publics) (4)	Financement monétaire des pouvoirs publics			Monétisation d'effets publics		Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers résidant en Belgique (10)	Emprunts obligataires des banques de dépôts (11)	Crédits à des intermédiaires financiers non monétaires (12)	Divers (13)
					de l'Etat		des autres pouvoirs publics (7)	achats sur le marché par les organismes monétaires (8)	par l'intermédiaire du Fonds des Rentes (9)				
					par cession de titres de la dette (5)	par cession nette de devises (6)							
1955 1 <sup>er</sup> trimestre .....	+ 1,1	+ 0,7	+ 1,8	+ 1,4	+ 0,4	+ 1,8	- 0,6	+ 0,4	- 1,0	- 0,4	- 0,3	+ 0,2	- 0,1
2 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 2,9	+ 0,2	+ 3,1	+ 0,5	...	- 1,1	+ 0,7	+ 0,8	+ 0,8	+ 1,7	- 0,2	+ 0,1	- 0,2
3 <sup>e</sup> trimestre .....	- 0,2	...	- 0,2	+ 1,7	- 0,3	...	+ 0,7	+ 0,1	+ 0,5	- 1,5	- 0,2	...	- 1,2
4 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 5,1	+ 1,6	+ 6,7	+ 0,5	+ 0,6	+ 1,7	+ 0,7	+ 1,1	- 0,7	+ 2,9	- 0,2	- 0,1	+ 0,2
Total ...	+ 8,9	+ 2,5	+ 11,4	+ 4,1	+ 0,7	+ 2,4	+ 1,5	+ 2,4	- 0,4	+ 2,7	- 0,9	+ 0,2	- 1,3
1956 1 <sup>er</sup> trimestre .....	- 1,5	+ 1,1	- 0,4	+ 3,2	- 0,7	- 0,7	- 0,9	+ 0,3	- 0,1	- 1,0	- 0,2	- 0,2	- 0,1
2 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 4,1	+ 0,4	+ 4,5	+ 1,9	+ 2,2	- 1,0	- 0,3	+ 0,5	+ 0,8	- 1,3	- 0,1	+ 0,4	+ 1,4
3 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 0,8	- 1,1	- 0,3	- 1,0	- 1,2	- 0,9	+ 0,8	+ 0,5	- 0,2	+ 3,0	- 0,1	...	- 1,2
4 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 2,4	- 0,7	+ 1,7	- 1,3	- 0,1	- 1,2	+ 0,6	...	+ 1,0	+ 3,9	- 0,1	- 0,3	- 0,8
Total ...	+ 5,8	- 0,3	+ 5,5	+ 2,8	+ 0,2	- 3,8	+ 0,2	+ 1,3	+ 1,5	+ 4,6	- 0,5	- 0,1	- 0,7
1957 1 <sup>er</sup> trimestre .....	- 0,2	+ 1,1	+ 0,9	- 1,2	+ 5,3	- 1,9	- 2,0	+ 0,2	- 1,5	+ 1,1	- 0,1	...	+ 1,0
2 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 3,7	- 1,4	+ 2,3	- 0,1	- 1,5	+ 1,1	+ 0,1	+ 0,5	+ 1,1	+ 0,8	...	- 0,2	+ 0,5
3 <sup>e</sup> trimestre .....	- 7,5	+ 0,8	- 6,7	- 2,5	- 3,5	+ 0,4	+ 0,1	+ 0,3	- 0,6	...	- 0,1	+ 0,2	- 1,0
4 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 3,7	+ 0,8	+ 4,5	+ 5,2	- 1,4	+ 1,0	+ 0,2	+ 0,2	- 0,7	+ 1,5	- 0,4	+ 0,1	- 1,2
Total ...	- 0,3	+ 1,3	+ 1,0	+ 1,4	- 1,1	+ 0,6	- 1,6	+ 1,2	- 1,7	+ 3,4	- 0,6	+ 0,1	- 0,7
1958 1 <sup>er</sup> trimestre .....	- 1,0	+ 1,9	+ 0,9	+ 3,9	- 0,6	+ 0,4	+ 0,2	+ 0,3	- 0,1	- 3,6	- 0,4	+ 0,5	+ 0,3
2 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 9,1	- 0,8	+ 8,3	+ 5,6	+ 2,7	+ 0,3	- 0,1	+ 0,4	+ 1,4	- 3,0	- 0,5	+ 0,1	+ 1,4
3 <sup>e</sup> trimestre .....	- 4,1	+ 2,1	- 2,0	+ 2,8	- 4,9	+ 0,8	- 0,6	+ 1,0	+ 1,3	- 2,2	- 0,5	+ 0,6	- 0,3
4 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 7,5	+ 0,6	+ 8,1	+ 2,6	+ 7,1	- 0,1	+ 0,4	+ 0,2	- 0,4	+ 0,4	- 0,3	+ 0,5	- 2,3
Total ...	+ 11,5	+ 3,8	+ 15,3	+ 14,9	+ 4,3	+ 1,4	- 0,1	+ 1,9	+ 2,2	- 8,4	- 1,7	+ 1,7	- 0,9
1959 1 <sup>er</sup> trimestre .....	+ 0,2	+ 3,4	+ 3,6	- 2,1	+ 1,2	+ 0,1	+ 0,4	+ 1,3	+ 1,2	+ 1,4	- 0,2	+ 0,2	+ 0,1
2 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 4,3	- 0,9	+ 3,4	+ 0,3	+ 0,3	- 1,1	+ 1,1	+ 0,2	+ 0,9	- 0,4	- 0,1	+ 0,3	+ 1,9
3 <sup>e</sup> trimestre .....	- 4,4	+ 1,6	- 2,8	- 0,3	- 2,2	+ 0,2	...	+ 0,7	- 0,4	+ 0,3	...	...	- 1,1
4 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 6,7	+ 1,7	+ 8,4	+ 2,8	+ 7,7	- 3,3	+ 0,1	- 0,4	- 0,3	+ 3,1	...	- 0,3	- 1,0
Total ...	+ 6,8	+ 5,8	+ 12,6	+ 0,7	+ 7,0	- 4,1	+ 1,6	+ 1,8	+ 1,4	+ 4,4	- 0,3	+ 0,2	- 0,1
1960 1 <sup>er</sup> trimestre .....	- 3,9	+ 5,1	+ 1,2	+ 4,7	- 2,8	- 3,9	+ 1,6	+ 1,0	+ 0,2	+ 0,4	...	+ 0,6	- 0,6
2 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 7,4	- 1,8	+ 5,6	- 0,1	+ 3,7	+ 1,3	- 0,1	- 0,5	+ 0,2	+ 0,7	- 0,2	+ 0,1	+ 0,5
3 <sup>e</sup> trimestre .....	- 5,7	+ 2,4	- 3,3	p - 5,4	+ 7,3	- 1,8	- 0,8	...	+ 1,0	- 0,5	- 0,2	- 0,6	p - 2,3
4 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 6,9	+ 0,1	+ 7,0	p + 2,3	- 5,2	p + 6,0	+ 1,2	- 0,3	+ 0,5	+ 4,1	- 0,3	- 0,1	p - 1,2
Total ...	+ 4,7	+ 5,8	+ 10,5	p + 1,5	+ 3,0	p + 1,6	+ 1,9	+ 0,2	+ 1,9	+ 4,7	- 0,7	...	p - 3,6

N. B. — Pour le détail du « Stock monétaire », voir le tableau 4 du chapitre XIII.  
 — Pour le détail des « Opérations avec l'étranger », voir le tableau 5 du chapitre XIII.  
 — Pour la méthode d'élaboration, voir note sub tableau 1 du chapitre XIII.

**XIII - 4. — STOCK MONETAIRE**

(milliards de francs)

Fin de période	Monnaie fiduciaire			Monnaie scripturale					Total du stock monétaire	Pourcentage de monnaie fiduciaire	
	Billets et monnaies du Trésor	Billets de la B.N.B.	Stock de monnaie fiduciaire <sup>2</sup>	détenus par le Trésor et les pouvoirs publics subordonnés	détenus par les entreprises et particuliers <sup>1</sup>			Stock de monnaie scripturale			
					comptes courants à la B.N.B. <sup>3</sup>	avoirs en C.C.P. <sup>2</sup>	dépôts à vue et à 1 mois au plus dans les banques et établissements para-étatiques <sup>2</sup>				Total
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9) = (4) + (8)	(10) = (8) + (9)	(11) = (9) : (10)	
1951 Juin .....	5,4	88,2	92,2	6,6	0,5	17,4	40,4	58,3	64,9	157,1	58,7
Décembre .....	5,6	95,0	99,1	7,4	0,7	18,2	43,1	62,0	69,4	168,5	58,8
1952 Juin .....	5,8	96,3	100,6	6,8	0,5	18,8	44,9	64,2	71,0	171,6	58,6
Décembre .....	5,9	97,8	102,0	7,5	0,6	18,0	46,4	65,0	72,5	174,5	58,4
1953 Juin .....	5,8	98,4	102,6	6,9	0,6	19,6	46,1	66,3	73,2	175,8	58,4
Décembre .....	5,9	101,6	105,9	7,1	0,6	19,9	46,8	67,3	74,4	180,3	58,7
1954 Juin .....	5,9	100,2	104,3	8,1	0,7	20,2	49,0	69,9	78,0	182,3	57,2
Décembre .....	5,9	102,7	106,7	7,4	0,5	20,6	48,4	69,5	76,9	183,6	58,1
1955 Juin .....	5,8	105,3	108,6	7,3	0,6	20,4	50,7	71,7	79,0	187,6	57,9
Décembre .....	5,6	107,6	110,7	7,9	0,6	20,8	52,5	73,9	81,8	192,5	57,5
1956 Juin .....	5,4	108,4	111,4	6,7	0,3	22,6	54,1	77,0	83,7	195,1	57,1
Décembre .....	5,4	111,5	114,3	6,5	0,6	21,3	55,6	77,5	84,0	198,3	57,7
1957 Juin .....	5,3	111,2	113,9	7,9	0,4	23,0	56,7	80,1	88,0	201,9	56,4
Décembre .....	5,4	112,7	115,5	6,4	0,9	22,0	53,2	76,1	82,5	198,0	58,3
1958 Juin .....	5,5	115,3	118,1	7,6	0,4	23,2	56,8	80,4	88,0	206,1	57,3
Décembre .....	5,5	117,4	120,3	7,2	0,5	24,0	57,5 <sup>3</sup>	82,0	89,2	209,5	57,4
1959 Juin .....	5,5	117,5	120,3	7,8	0,4	24,9	60,6	85,9	93,7	214,0	56,2
1959 Décembre .....	5,6	118,3	121,3	7,6	0,5	25,8	61,1	87,4	95,0	216,3	56,1
1960 Janvier .....	5,6	116,6	119,6	6,6	0,4	24,3	59,9	84,6	91,2	210,8	56,7
Février .....	5,6	115,5	118,5	7,2	0,3	24,6	59,3	84,2	91,4	209,9	56,5
Mars .....	5,6	115,9	118,8	7,5	0,3	24,5	61,4	86,2	93,7	212,5	55,9
Avril .....	5,6	117,5	120,5	6,8	0,3	24,8	62,2	87,3	94,1	214,6	56,1
Mai .....	5,6	118,0	120,8	7,7	0,4	25,6	63,0	89,0	96,7	217,5	55,6
Juin .....	5,7	119,3	122,1	8,2	0,4	25,7	63,5	89,6	97,8	219,9	55,5
Juillet .....	5,7	121,5	124,2	7,8	0,4	25,3	60,5	86,2	94,0	218,2	56,9
Août .....	5,7	120,1	123,0	7,8	0,5	25,0	58,6	84,1	91,9	214,9	57,2
Septembre .....	5,7	120,6	123,6	8,6	0,5	24,5	57,0	82,0	90,6	214,2	57,7
Octobre .....	5,7	120,5	123,4	7,4	0,4	24,8	57,9	83,1	90,5	213,9	57,7
Novembre .....	5,7	118,9	121,7	7,4	0,5	25,0	57,8	83,3	90,7	212,4	57,3
Décembre .....	5,8	124,1	126,8	7,3	0,7	27,5	58,7	86,9	94,2	221,0	57,4
1961 Janvier .....	5,8	122,0	124,9	7,7	0,6	28,3	58,9	87,8	95,5	220,4	56,7
Février .....	5,8	122,0	124,9	8,2	0,5	27,4	60,2	88,1	96,3	221,2	56,5

<sup>1</sup> Y compris des organismes paraétatiques administratifs.

<sup>2</sup> Déduction faite des encaisses des organismes monétaires.

<sup>3</sup> Depuis décembre 1958, grâce à une nouvelle ventilation, les comptes à plus d'un mois des sociétés financières dans les banques sont éliminés du stock monétaire.

XIII - 5. — AVOIRS EXTERIEURS NETS DES ORGANISMES MONETAIRES

(milliards de francs)

Périodes	Montants à fin de période				Evolution				Evolution	
	B.N.B. 1	Engagements nets à vue des autres organismes monétaires	Autres avoirs et engagements nets non à vue	Total (4) = (1) + (2) + (3)	Avoirs extérieurs nets après ajustement statistique	Opérations de donation et en capital des pouvoirs publics avec l'étranger		Opérations avec l'étranger 4 (à l'exclusion des opérations de donation et en capital des pouvoirs publics) (8) = (5) - (6) - (7)	Différence entre les chiffres des organismes monétaires [col. (5)] et ceux de la balance des paiements [col. (10)] 5	Avoirs extérieurs nets suivant la balance des paiements de l'U.E.B.L. 6
						Etat 2	Autres 3			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	
1953 Année .....	52,4	- 4,8	2,7	50,3	+ 0,9	+ 1,9	...	- 1,0	- 0,8	+ 0,1
1954 1 <sup>er</sup> trimestre ....	52,3	- 6,8	4,3	49,8	- 0,5	+ 0,5	...	- 1,0	- 0,1	- 0,6
2 <sup>e</sup> trimestre ....	49,7	- 4,8	2,9	47,8	- 2,3	+ 0,5	...	- 2,8	- 2,3	- 4,6
3 <sup>e</sup> trimestre ....	49,6	- 4,4	2,7	47,9	+ 0,2	+ 1,7	...	- 1,5	- 0,3	- 0,1
4 <sup>e</sup> trimestre ....	50,5	- 3,7	1,5	48,3	+ 0,5	- 0,1	...	+ 0,6	+ 1,2	+ 1,7
					- 2,1	+ 2,6	...	- 4,7	- 1,5	- 3,6
1955 1 <sup>er</sup> trimestre ....	53,7	- 4,7	2,4	51,4	+ 3,2	+ 1,8	...	+ 1,4	- 0,2	+ 3,0
2 <sup>e</sup> trimestre ....	52,9	- 4,8	2,7	50,8	- 0,5	+ 1,1	+ 0,1	+ 0,5	- 1,5	- 2,0
3 <sup>e</sup> trimestre ....	54,3	- 4,8	2,9	52,4	+ 1,7	...	...	+ 1,7	+ 0,1	+ 1,8
4 <sup>e</sup> trimestre ....	56,1	- 4,8	3,4	54,7	+ 2,3	+ 1,7	+ 0,1	+ 0,5	- 0,7	+ 1,6
					+ 6,7	+ 2,4	+ 0,2	+ 4,1	- 2,3	+ 4,4
1956 1 <sup>er</sup> trimestre ....	58,8	- 4,9	3,6	57,5	+ 2,6	- 0,7	+ 0,1	+ 3,2	+ 0,1	+ 2,7
2 <sup>e</sup> trimestre ....	59,2	- 3,8	3,1	58,5	+ 0,9	- 1,0	...	+ 1,9	- 0,9	...
3 <sup>e</sup> trimestre ....	59,2	- 5,1	2,3	56,4	- 1,9	- 0,9	...	- 1,0	+ 2,1	+ 0,2
4 <sup>e</sup> trimestre ....	56,9	- 6,1	3,2	54,0	- 2,3	- 1,2	+ 0,2	- 1,3	- 0,2	- 2,5
					- 0,7	- 3,8	+ 0,3	+ 2,8	+ 1,1	+ 0,4
1957 1 <sup>er</sup> trimestre ....	53,2	- 6,2	3,4	50,4	- 3,3	- 1,9	- 0,2	- 1,2	...	- 3,3
2 <sup>e</sup> trimestre ....	53,3	- 4,8	3,0	51,5	+ 1,0	+ 1,1	...	- 0,1	+ 0,1	+ 1,1
3 <sup>e</sup> trimestre ....	51,4	- 4,7	2,6	49,3	- 2,1	+ 0,4	...	- 2,5	+ 0,4	- 1,7
4 <sup>e</sup> trimestre ....	57,0	- 3,9	3,0	56,1	+ 6,2	+ 1,0	...	+ 5,2	- 0,2	+ 6,0
					+ 1,8	+ 0,6	- 0,2	+ 1,4	+ 0,3	+ 2,1
1958 1 <sup>er</sup> trimestre ....	60,5	- 2,4	2,1	60,2	+ 4,3	+ 0,4	...	+ 3,9	- 0,2	+ 4,1
2 <sup>e</sup> trimestre ....	67,6	- 3,8	2,5	66,2	+ 5,9	+ 0,3	...	+ 5,6	+ 0,4	+ 6,3
3 <sup>e</sup> trimestre ....	70,8	- 4,1	3,4	70,1	+ 3,6	+ 0,8	...	+ 2,8	+ 0,4	+ 4,0
4 <sup>e</sup> trimestre ....	74,1	- 5,4	3,4	72,1	+ 2,5	- 0,1	...	+ 2,6	- 1,0	+ 1,5
					+16,3	+ 1,4	...	+14,9	- 0,4	+15,9
1959 1 <sup>er</sup> trimestre ....	70,2	- 2,9	3,0	70,3	- 2,0	+ 0,1	...	- 2,1	+ 0,3	- 1,7
2 <sup>e</sup> trimestre ....	72,2	- 6,5	4,0	69,7	- 0,8	- 1,1	...	+ 0,3	+ 1,1	+ 0,3
3 <sup>e</sup> trimestre ....	70,3 <sup>a</sup>	- 5,8	6,7 <sup>7</sup>	71,2 <sup>7</sup>	- 0,7 <sup>7</sup>	+ 0,2	- 0,6 <sup>9</sup>	- 0,3	- 0,3	- 1,0
4 <sup>e</sup> trimestre ....	65,8 <sup>7</sup>	- 3,8	8,7 <sup>7</sup>	70,7	- 0,6	- 3,3	- 0,1	+ 2,8	- 1,1	- 1,7
					- 4,1	- 4,1	- 0,7	+ 0,7	...	- 4,1
1960 1 <sup>er</sup> trimestre ....	69,5	- 5,2	8,5	72,8	+ 2,3	- 3,9	+ 1,5	+ 4,7	+ 1,1	+ 3,4
2 <sup>e</sup> trimestre ....	71,9	- 5,5	8,1	74,5	+ 1,2	+ 1,3	...	- 0,1	+ 0,5	+ 1,7
3 <sup>e</sup> trimestre ... p	64,8	- 6,2	8,8	67,4	- 7,1	- 1,8	+ 0,1	- 5,4	+ 1,1	- 6,0
4 <sup>e</sup> trimestre ... p	73,7	- 8,4	10,7	76,0	+ 8,5	+ 6,0	+ 0,2	+ 2,3	- 0,7	+ 7,8
					+ 4,9	+ 1,6	+ 1,8	+ 1,5	+ 2,0	+ 6,9

1 A l'exclusion des effets en francs belges sur l'étranger et de la créance sur le F.M.I., qui sont compris dans les « Autres avoirs et engagements nets non à vue » [col. (8)] (voir note 7 ci-dessous).  
 2 Cette colonne est la même que la colonne (8) du tableau XIII - 8.  
 3 Ces montants comprennent notamment les emprunts à l'étranger des pouvoirs publics subordonnés et des paratitiques administratifs et les mouvements des créances en accords internationaux détenues par la S.N.C.I. (voir note 8 ci-dessous).  
 4 Ce sont les chiffres de cette colonne, calculés comme le montre le présent tableau, qui sont repris à la colonne (4) du tableau XIII - 8.  
 5 Cette différence provient en majeure partie de ce que les trois données ci-après sont comprises dans les avoirs extérieurs nets suivant la balance des paiements belgo-luxembourgeois, mais non dans les avoirs extérieurs nets des organismes monétaires belges : a) les variations des avoirs nets des banques luxembourgeoises vis-à-vis des pays autres que la Belgique; b) les variations des engagements des banques belges envers les sociétés congolaises; c) les variations des engagements des banques luxembourgeoises et, jusqu'au 2<sup>e</sup> trimestre de 1958, des banques belges envers les institutions internationales établies en U.E.B.L.  
 6 Voir tableau IX - 1, rubrique 9, et tableau IX - 2, rubrique 6.  
 7 La B.N.B. a été autorisée par la loi du 19 juin 1959 à comptabiliser dans ses écritures, comme avoir propre, la créance que possède l'Etat belge sur le Fonds Monétaire International en remboursement de sa quote-part comme membre du Fonds, et cela à concurrence des billets émis, des crédits donnés ou des montants d'or versés par elle en faveur du Fonds, à la décharge de l'Etat. La créance que la B.N.B. comptabilise dans ses écritures en vertu de ces dispositions législatives figure à la colonne (8) « Autres avoirs et engagements nets non à vue » à concurrence de 2,8 milliards le 30 septembre 1959 et à concurrence de 4,4 milliards à partir de la fin de 1959. Les 2,8 milliards comptabilisés au cours du troisième trimestre de 1959 représentent une simple reprise de créance à l'Etat; en conséquence, l'évolution des avoirs extérieurs nets après ajustement statistique [col. (5)] en fait abstraction. Par contre presque toute l'augmentation de 1,6 milliard au cours du quatrième trimestre de 1959 résulte de la majoration de la quote-part belge au Fonds Monétaire International et a eu pour contrepartie une diminution des avoirs extérieurs nets de la B.N.B. repris à la colonne (1).  
 8 A la suite de la Convention du 1<sup>er</sup> juillet 1959, la S.N.C.I. a racheté à la B.N.B. diverses créances consolidées en accords de paiements. Ces rachats expliquent, à concurrence d'environ 0,6 milliard, la diminution des avoirs extérieurs nets de la B.N.B. [col. (1)] au cours du troisième trimestre de 1959. Mais ces rachats, de même que les remboursements ultérieurs par l'étranger des créances rachetées, n'ont pas d'influences sur le solde des opérations avec l'étranger figurant à la colonne (8); en effet, dans l'évolution des avoirs extérieurs nets, ils sont assimilés à des opérations en capital des pouvoirs publics autres que l'Etat avec l'étranger et figurent à ce titre à la colonne (7).

**XIII - 6. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (1951-1958)**

(millions de francs)

Rubriques	1951 31 décembre	1952 31 décembre	1953 31 décembre	1954 31 décembre	1955 31 décembre	1956 31 décembre	1957 31 décembre	1958 31 décembre
<b>ACTIF</b>								
Encaisse en or .....	31.771	35.180	38.787	38.911	46.385	46.247	45.767	63.487
Avoirs sur l'étranger .....	178	1.431	903	3.338	259	995	1.923	1.415
Devises étrangères et or à recevoir .....	—	2.492	1.994	—	—	2.986	350	280
Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :								
a) U.E.P. ....	15.202	14.951	13.440	8.596	9.138	9.743	6.825	7.806
b) pays membres de l'U.E.P. ....	4.709	1.640	942	709	712	422	1.744	1.312
c) pays membres de l'A.M.E. ....	—	—	—	—	—	—	—	44
d) autres pays .....	868	646	304	580	821	772	879	774
Débiteurs pour change et or, à terme ...	2.170	1.476	20	1.448	1	89	1.464	72
Effets commerciaux sur la Belgique .....	8.890	9.152	8.319	9.511	8.399	11.395	14.384	4.103
Avances sur nantissement .....	345	394	721	291	210	453	2.726	510
Mobilisation de comptes spéciaux U.E.P. (arr. 22-3-1952 et 26-7-1952) .....	—	166	227	—	—	—	—	—
Effets publics (art. 20 des statuts. Conventions des 14 septembre 1948 et 15 avril 1952) :								
a) certificats du Trésor .....	6.460	6.035	7.970	7.895	8.800	5.900	6.615	7.840
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat .....	1.824	445	...	1.183	783	1.836	42	11
c) autres effets publics .....	69	225	70	44	118	89	1	...
Compte courant du Trésor public .....	—	—	—	—	—	—	1.325	—
Monnaies divisionnaires et d'appoint ...	202	345	247	548	700	690	673	650
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...	1	2	2	2	1	1	1	2
Compte A .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Compte B .....	1.018	803	468	240	—	—	—	—
Créance consolidée sur l'Etat (article 3, § b de la loi du 28 juillet 1948) .....	34.860	34.763	34.660	34.660	34.660	34.660	34.456	34.243
Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)	1.221	1.478	1.678	1.792	1.914	2.072	2.239	2.379
Valeurs à recevoir .....	365	167	130	151	171	395	210	175
Immeubles, matériel et mobilier .....	740	889	967	1.061	1.179	1.318	1.416	1.468
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel .....	633	674	707	744	810	885	957	1.003
Comptes transitoires .....	165	225	270	176	224	197	244	239
	111.691	113.579	112.826	111.880	115.285	121.145	124.241	127.813
<b>PASSIF</b>								
Billets en circulation .....	94.967	97.784	101.592	102.679	107.556	111.533	112.670	117.353
Comptes courants et divers :								
Trésor public { compte ordinaire ...	30	24	27	29	11	11	19	8
{ comptes Accord de Coopération Economique .....	1.044	1.341	193	88	57	28	20	—
{ taxe exceptionnelle de conjonct. (Loi du 12-3-1957) ...	—	—	—	—	—	—	209	632
Organismes régis par une loi spéciale et pouvoirs publics .....	310	405	364	269	277	320	524	313
Banques en Belgique .....	1.805	2.446	2.143	1.997	1.888	1.663	2.546	2.876
Banques à l'étranger : comptes ordin.	475	476	920	1.035	171	229	179	181
Particuliers .....	393	253	261	280	348	321	340	174
Valeurs à payer .....	831	447	465	362	390	450	654	474
Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :								
a) pays membres de l'U.E.P. ....	644	1.471	352	71	277	752	268	231
b) pays membres de l'A.M.E. ....	—	—	—	—	—	—	—	137
c) autres pays .....	1.120	879	695	462	747	273	268	302
Total des engagements à vue ...	101.619	105.526	107.012	107.272	111.722	115.580	117.697	122.681
Provision spéciale :								
pour avances U.E.P. :								
a) comptes spéciaux (arrêtés des 15-9-1951, 22-3-1952 et 26-7-1952)	1.079	3.872	2.817	—	—	—	—	—
b) Trésor public .....	4.057	—	—	—	—	—	—	—
c) convention du 14-9-1954 : S.N.C.I.	—	—	—	—	—	275	475	500
Devises étrangères et or à livrer .....	2.478	1.483	32	1.498	71	1.551	1.850	370
Caisse de Pensions du Personnel .....	633	674	707	744	810	885	957	1.003
Comptes transitoires .....	122	106	200	143	284	289	537	446
Capital .....	400	400	400	400	400	400	400	400
Fonds de réserve :								
a) réserve statutaire .....	208	232	256	283	315	349	385	425
b) fonds de prévision .....	228	234	243	243	245	247	248	254
c) compte d'amortissement des immeubles, matériel et mobilier .....	616	789	867	961	1.079	1.208	1.306	1.353
Bénéfice net à répartir .....	251	263	292	336	359	361	386	381
	111.691	113.579	112.826	111.880	115.285	121.145	124.241	127.813

N. B. — Le Rapport annuel de la Banque Nationale de Belgique donne en annexe toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

**XIII - 6. — BILANS ET SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE**

Depuis le 31 décembre 1959

(millions de francs)

Rubriques	1959 31 décembre	1960 31 décembre	1960 4 juillet	1960 10 octobre	1961 9 janvier	1960 4 avril	1961 10 avril	1960 9 mai	1961 8 mai
<b>ACTIF</b>									
<b>Encaisse en or</b> .....	56.693	58.525	59.528	54.701	58.516	59.596	56.582	59.597	54.183
<b>Monnaies étrangères</b> .....	4.407	12.605	7.670	7.841	13.032	5.684	17.140	6.307	17.658
<b>Monnaies étrangères et or à recevoir</b> ...	224	6.775	1.835	3.541	7.357	1.364	5.981	1.898	4.006
<b>Accords internationaux (Loi du 28 juillet 1948) :</b>									
a) U.E.P. ....	5.536	3.509	5.536	4.109	3.509	5.536	3.081	5.536	2.819
b) A.M.E. ....	...	...	...	20	...	...	10	15	10
c) F.M.I. ....	4.388	4.388	4.388	4.388	4.388	4.388	4.388	4.388	4.388
d) autres accords .....	...	...	...	...	...	57	40	43	99
<b>Débiteurs pour change et or, à terme</b> ...	1.205	11.821	3.008	6.969	12.166	1.794	16.934	2.719	17.249
<b>Effets de commerce</b> .....	7.560	6.773	2.398	4.119	3.361	2.490	2.612	2.488	2.292
<b>Avances sur nantissement</b> .....	102	51	466	2.204	26	46	84	18	105
<b>Effets publics (art. 20 des statuts. Conventions des 14-9-48 et 15-4-52) :</b>									
a) certificats du Trésor .....	8.215	6.040	9.615	8.890	9.890	9.315	8.140	7.190	9.515
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat .....	...	...	...	...	...	...	...	...	...
c) autres effets publics belges .....	...	...	...	...	...	...	...	...	...
<b>Monnaies divisionnaires et d'appoint</b> ...	645	617	658	658	591	687	683	665	649
<b>Avoirs à l'Office des Chèques Postaux</b> ...	2	1	1	2	2	2	2	1	2
<b>Oréance consolidées sur l'Etat (art. 3, § b de la loi du 28 juillet 1948)</b> .....	34.030	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000
<b>Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)</b>	2.469	2.519	2.520	2.524	2.519	2.523	2.562	2.524	2.569
<b>Immeubles, matériel et mobilier</b> .....	1.508	1.519	1.508	1.508	1.508	1.508	1.519	1.508	1.519
<b>Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel</b> .....	1.032	1.075	1.078	1.076	1.120	1.077	1.123	1.078	1.127
<b>Divers</b> .....	515	698	845	906	1.237	704	896	614	726
<b>Compte d'ordre :</b>	128.531	150.916	135.054	137.456	153.222	130.771	155.777	130.589	152.916
<b>Office des Chèques Postaux : Avoir pour compte du Ministre de l'Instruction Publique (Pacte scolaire, loi du 29 mai 1959, article 15)</b> .....	1.512	2.114	1.884	1.572	2.095	1.317	1.753	1.191	1.662
<b>PASSIF</b>									
<b>Billets en circulation</b> .....	118.325	124.091	120.471	120.301	124.386	117.134	122.363	116.838	123.244
<b>Comptes courants :</b>									
<b>Trésor public</b> :									
compte ordinaire ...	7	24	14	10	19	8	12	2	19
taxe exceptionnelle de conjonct. (Loi du 12-3-1957) ...	494	185	304	234	185	525	146	357	142
compte spécial liquidation U.E.P. ...	1	...	84	...	...	84	...	3	...
Banques à l'étranger : comptes ordin.	252	308	230	286	296	253	327	228	281
Comptes courants divers .....	3.161	2.606	4.209	1.079	3.219	5.025	5.284	3.902	3.047
<b>Accords internationaux (Loi du 28 juillet 1948) :</b>									
a) A.M.E. ....	344	249	470	180	273	353	223	344	302
b) autres accords .....	224	263	168	236	233	162	158	170	154
<b>Total des engagements à vue</b> ...	122.808	127.726	125.950	122.326	128.611	123.544	128.513	121.844	127.189
<b>Monnaies étrangères et or à livrer</b> .....	1.436	18.644	4.843	10.485	19.553	3.158	22.880	4.617	21.255
<b>Caisse de Pensions du Personnel</b> .....	1.032	1.075	1.078	1.076	1.120	1.077	1.123	1.078	1.127
<b>Divers</b> .....	767	938	659	1.045	1.414	468	692	526	776
<b>Capital</b> .....	400	400	400	400	400	400	400	400	400
<b>Réserves et comptes d'amortissement</b> ...	2.088	2.133	2.124	2.124	2.124	2.124	2.169	2.124	2.169
<b>Compte d'ordre :</b>	128.531	150.916	135.054	137.456	153.222	130.771	155.777	130.589	152.916
<b>Ministre de l'Instruction Publique : Avoir pour son compte à l'Office des Chèques Postaux (Pacte scolaire, loi du 29 mai 1959, article 15)</b> .....	1.512	2.114	1.884	1.572	2.095	1.317	1.753	1.191	1.662

N. B. — Le Rapport annuel de la Banque Nationale de Belgique donne en annexe, toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

### XIII - 7. — SITUATION GLOBALE DES BANQUES <sup>1</sup>

(millions de francs)

Rubriques	1957 31 décembre	1958 31 décembre	1959 31 décembre	1960 31 décembre	1960 31 janvier	1961 31 janvier	1960 29 février	1961 28 février
<b>ACTIF</b>								
A. Opér. d'épargne (art. 15, A. R. 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Disponible et réalisable :								
Caisse, Banque Nation., Chèques post.	5.908	6.031	5.972	5.933	2.928	3.299	2.818	3.211
Prêts au jour le jour .....	848	1.415	1.013	1.277	2.328	2.600	2.424	2.872
Banquiers .....	4.304	4.393	6.696	8.103	7.333	8.636	7.082	9.141
Maison-mère, succursales et filiales ...	1.066	1.005	2.345	3.236	1.912	3.275	1.772	3.056
Autres valeurs à recevoir à court terme	4.481	4.745	5.205	6.017	5.607	5.649	5.053	6.108
Portefeuille-effets .....	44.270	51.103	52.469	55.155	55.220	58.824	54.938	60.501
a) Portefeuille commercial <sup>2</sup> .....	15.596	18.353	18.128	21.528	19.158	21.326	19.097	21.964
b) Eff. publ. réesc. à la B.N.B. ...	14.156	19.228	20.709	20.496	22.534	24.788	23.706	25.925
c) Effets publ. mob. à la B.N.B. à concurrence de 95 % .....	14.518	13.522	13.632	13.131	13.528	12.710	12.135	12.612
d) Reports et avances sur titres .....	1.114	1.222	1.364	1.168	1.257	1.157	1.270	1.198
e) Débiteurs par acceptations .....	9.326	10.637	11.944	12.682	11.695	11.842	11.530	11.906
f) Débiteurs divers .....	21.638	20.863	22.792	26.064	22.286	25.960	23.770	26.745
g) Portefeuille-titres .....	24.474	29.276	34.988	39.274	37.036	40.763	35.827	43.060
a) Valeurs de la réserve légale .....	295	340	366	401	366	401	367	401
b) Fonds publics belges .....	21.692	26.575	32.021	36.199	34.063	37.682	32.810	39.959
c) Fonds publics étrangers .....	78	67	231	275	241	293	242	311
d) Actions de banques .....	1.113	1.196	1.340	1.291	1.340	1.289	1.341	1.291
e) Autres titres .....	1.296	1.098	1.030	1.108	1.026	1.098	1.067	1.098
h) Divers .....	976	1.060	1.730	1.570	1.298	1.312	1.055	1.278
i) Capital non versé .....	5	6	7	7	7	7	7	7
Total disponible et réalisable ...	118.410	131.756	146.525	160.486	148.907	163.324	147.546	169.083
C. Immobilisé :								
Frais de constitut. et de premier établ.	21	23	23	20	22	20	20	20
Immeubles .....	1.001	1.082	1.126	1.190	1.099	1.194	1.101	1.206
Participation dans les filiales immobil.	267	267	257	258	257	258	257	258
Créances sur filiales immobilières ...	340	355	350	345	343	337	348	339
Matériel et mobilier .....	121	136	140	153	140	156	142	153
Total de l'immobilisé ...	1.750	1.863	1.896	1.966	1.861	1.965	1.868	1.976
<b>Total de l'actif ...</b>	<b>120.160</b>	<b>133.619</b>	<b>148.421</b>	<b>162.452</b>	<b>150.768</b>	<b>165.289</b>	<b>149.414</b>	<b>171.059</b>

### PASSIF

A. Opér. d'épargne (art. 15, A. R. 42)	—	—	—	—	—	—	—	—	
B. Exigible :									
Créanciers privilégiés ou garantis .....	296	283	415	330	1.505	464	990	967	
Emprunts au jour le jour .....	90	103	644	1.332	1.115	2.028	684	1.820	
a) Garanties par des sûretés réelles	—	—	571	1.247	1.069	1.944	599	1.713	
b) Non garant. par des sûr. réelles	—	—	73	85	46	84	85	107	
Banquiers .....	6.786	8.186	8.568	14.208	8.409	15.429	8.165	16.893	
Maison-mère, succursales et filiales ...	2.054	1.770	2.398	3.165	2.145	2.649	1.771	2.585	
Acceptations .....	9.326	10.637	11.945	12.683	11.695	11.842	11.533	11.906	
Autres valeurs à payer à court terme	2.255	2.574	2.690	2.382	2.787	2.868	2.204	3.136	
Créditeurs pour effets à l'encaissement	861	788	889	990	976	1.007	855	1.038	
Dépôts et comptes courants .....	81.113	89.494	99.256	103.790	100.175	104.997	101.524	108.467	
a) A vue .....	} 69.307 <sup>3</sup>	57.215	62.077	61.080	60.981	61.668	60.756	63.389	
b) A un mois au plus .....		3.540	3.319	4.873	3.512	5.095	3.346	5.921	
c) A plus d'un mois .....		12.223	14.800	19.200	16.260	19.553	18.412	20.181	
d) A plus d'un an .....		} 11.806	1.281	1.495	956	1.507	906	1.219	1.205
e) A plus de deux ans .....			2.023	2.097	1.975	2.027	1.885	2.017	1.858
f) Carnets de dépôts .....		3	11.448	13.730	14.115	14.170	14.274	14.133	14.298
g) Autres dépôts reçus en carnets ou livrets .....	3	1.764	1.738	1.591	1.718	1.616	1.641	1.615	
Obligations et bons de caisse .....	4.938	6.607	6.891	7.573	6.858	7.665	6.837	7.784	
Montants à libérer sur titres et partic.	634	641	664	635	663	630	662	631	
Divers .....	3.622	3.589	4.451	4.940	4.809	5.276	4.501	5.394	
Total de l'exigible ...	111.975	124.672	138.811	152.028	141.137	154.855	139.726	160.621	
C. Non exigible :									
Capital .....	4.844	5.202	5.746	6.201	5.630	6.201	5.630	6.205	
Fonds indispos. par prime d'émission ...	139	193	283	284	288	284	287	288	
Réserve légale (art. 13, A. R. 185) ...	299	343	369	406	369	405	369	404	
Réserve disponible .....	2.825	3.103	3.106	3.363	3.244	3.434	3.309	3.430	
Provisions .....	78	106	106	170	100	110	93	111	
Total du non exigible ...	8.185	8.947	9.610	10.424	9.631	10.434	9.688	10.438	
<b>Total du passif ...</b>	<b>120.160</b>	<b>133.619</b>	<b>148.421</b>	<b>162.452</b>	<b>150.768</b>	<b>165.289</b>	<b>149.414</b>	<b>171.059</b>	

<sup>1</sup> La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger, que les éléments d'actif et de passif des sièges belges. Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, succursales et filiales ».

<sup>2</sup> Encours des effets réescomptés par les banques à la B.N.B. et aux institutions paraétatiques.  
(millions de francs)

1957 31 décembre	12.804	1959 31 décembre	6.835	1960 31 janvier	5.809	1961 31 janvier	5.688
1958 31 décembre	5.555	1960 31 décembre	6.547	1960 29 février	5.450	1961 28 février	5.480

<sup>3</sup> Les dépôts inscrits en carnets ou livrets sont compris à fin 1957 dans les « Dépôts et comptes courants » sub a) et b).

## XIII - 8. — COMPTES DE CHEQUES POSTAUX

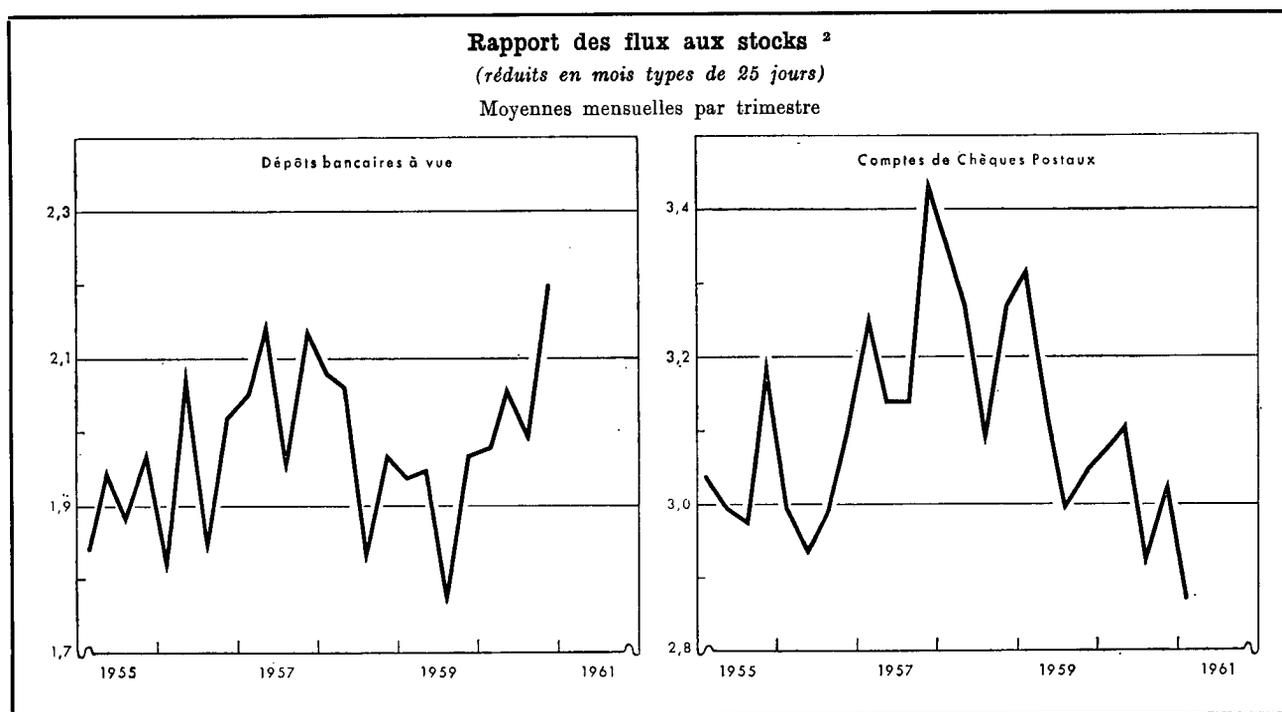
Source : Office des chèques postaux.

	Milliers de comptes	Avoir global 1	Avoir des particuliers 2	Crédit		Débit		Mouvement général	Pour- centages des opérations effectuées sans emploi d'espèces
				Versements et divers	Virements	Chèques et divers	Virements		
				(moyennes journalières)		(moyennes journalières ou mois)			
(fin de période)	(milliards de francs)								
1951 .....	641	27,4	20,2	26,1	69,3	26,0	69,3	190,7	91
1952 .....	652	28,1	21,0	27,9	71,7	28,0	71,7	199,4	91
1953 .....	664	27,8	21,1	28,7	71,9	28,6	71,9	201,1	92
1954 .....	678	27,8	20,6	29,7	74,1	29,5	74,1	207,4	91
1955 .....	703	28,3	20,8	30,5	76,2	30,3	76,2	213,3	91
1956 .....	742	29,8	22,2	32,7	81,9	32,7	81,9	229,3	91
1957 .....	765	30,4	22,4	36,0	89,1	36,0	89,1	250,2	91
1958 .....	789	31,2	23,5	37,4	93,0	37,3	93,0	260,8	91
1959 .....	819	33,1	25,1	39,4	97,9	39,1	97,9	274,3	91
1960 .....	855	37,1	26,9	42,4	103,3	41,6	103,3	290,7	92
1959 4 <sup>e</sup> trimestre .....	819	34,4	26,5	40,8	102,2	39,9	102,2	285,2	91
1960 1 <sup>er</sup> trimestre .....	825	36,2	26,2	40,8	103,3	41,2	103,3	288,6	92
2 <sup>e</sup> trimestre .....	830	36,8	26,9	42,0	102,8	41,2	102,8	288,8	92
3 <sup>e</sup> trimestre .....	846	38,6	27,2	43,6	106,8	44,5	106,8	301,7	91
4 <sup>e</sup> trimestre .....	855	36,8	27,0	43,4	100,4	39,5	100,4	283,7	92
1960 Janvier .....	820	36,3	26,0	40,5	104,4	41,1	104,4	290,5	92
Février .....	823	36,3	26,1	41,3	103,4	43,2	103,4	291,4	92
Mars .....	825	36,0	26,4	40,7	102,1	39,2	102,1	284,1	92
Avril .....	826	35,2	26,6	40,7	100,2	41,0	100,2	282,2	92
Mai .....	827	37,4	27,0	42,0	103,4	41,2	103,4	290,1	92
Juin .....	830	38,0	27,5	43,3	104,8	41,3	104,8	294,2	92
Juillet .....	831	40,4	27,7	47,1	113,8	48,0	113,8	322,7	91
Août .....	838	38,7	27,3	43,6	106,7	44,8	106,7	301,7	92
Septembre .....	846	36,8	26,7	40,0	100,0	40,6	100,0	280,6	91
Octobre .....	850	36,6	26,8	41,3	103,8	42,8	103,8	291,7	92
Novembre .....	853	35,9	26,7	40,3	99,0	39,1	99,0	277,3	93
Décembre .....	855	37,8	27,5	48,5	98,5	36,5	98,5	282,0	91
1961 Janvier .....	857	46,0	29,7	44,3	118,4	52,1	118,4	333,2	93
Février .....	859	39,5	29,6	42,8	107,2	44,6	107,2	301,9	92
Mars .....	861	39,6	29,4	45,1	109,4	44,7	109,4	308,5	92

1 Comprend l'avoir des particuliers et celui des comptables de l'Etat.

2 Ces avoirs comprennent les avoirs libres et les titres de l'Emprunt d'Assainissement monétaire remis en représentation des avoirs définitivement bloqués. Les chiffres des avoirs libres des particuliers à fin de période sont publiés à la situation de la Dette publique (cfr. tableau 8 du chapitre XVI du présent bulletin).

**XIII - 9. — MONTANTS GLOBAUX DES PAIEMENTS  
EFFECTUES AU MOYEN DES DEPOTS BANCAIRES A VUE EN FRANCS BELGES  
ET DES AVOIRS EN COMPTES DE CHEQUES POSTAUX <sup>1</sup>**



Moyennes mensuelles ou mois	Montants globaux des paiements effectués au moyen des			Rapport des flux aux stocks <sup>2</sup>		
	dépôts bancaires à vue <sup>3</sup>	avoirs en C.C.P. <sup>4</sup>	Total	brut	réduit en mois types de 25 jours <sup>5</sup>	
				dépôts bancaires à vue	dépôts bancaires à vue	avoirs en C.C.P. <sup>4</sup>
(milliards de francs)						
1951	58,7	60,9 <sup>6</sup>	120,4 <sup>6</sup>	1,84	1,82	3,08 <sup>6</sup>
1952	61,1	62,7	123,8	1,75	1,73	2,94
1953	61,2	63,4	124,6	1,70	1,69	2,95
1954	67,4	64,6	132,0	1,83	1,80	2,99
1955	75,4	66,8	142,2	1,94	1,92	3,06
1956	83,5	70,3	153,8	1,98	1,95	3,01
1957	89,8	76,6	166,4	2,10	2,08	3,25
1958	85,7	80,4	166,1	2,01	1,99	3,25
1959	90,3	83,4	173,7	1,93	1,91	3,13
1960	100,9	87,2	188,1	2,09	2,06	3,04
1960 1 <sup>er</sup> trimestre	97,4	86,0	183,4	2,04	1,98	3,08
2 <sup>e</sup> trimestre	104,3	89,3	193,6	2,03	2,06	3,11
3 <sup>e</sup> trimestre	98,7	86,5	185,2	2,05	2,00	2,93
4 <sup>e</sup> trimestre	103,3	86,9	190,2	2,22	2,20	3,03
1961 1 <sup>er</sup> trimestre		90,4				2,87
1960 Janvier	92,2	88,2	180,4	1,91	1,91	3,16
Février	97,4	88,8	186,2	2,06	2,06	3,22
Mars	102,5	81,0	183,5	2,14	1,98	2,87
Avril	98,8	88,4	187,2	1,90	1,90	3,21
Mai	105,0	92,2	197,2	2,07	2,16	3,20
Juin	109,1	87,4	196,5	2,12	2,12	2,92
Juillet	102,2	92,4	194,6	2,04	2,04	3,06
Août	98,5	85,2	183,7	2,06	1,98	2,89
Septembre	95,5	81,8	177,3	2,05	1,97	2,83
Octobre	96,9	87,7	184,6	2,10	2,02	3,06
Novembre	102,5	90,9	193,4	2,19	2,28	3,22
Décembre	110,5	82,0	192,5	2,38	2,29	2,82
1961 Janvier	101,0	85,4	186,4	2,15	2,15	2,72
Février	94,3	96,4	190,7	2,02	2,10	3,06
Mars		89,4				2,83

<sup>1</sup> Approximations données par le total des débits portés en comptes (y compris les comptes appartenant à des étrangers ainsi que les débits correspondant à des paiements à l'étranger).

<sup>2</sup> Le rapport des flux aux stocks est obtenu en divisant le montant des inscriptions au débit des comptes de dépôts bancaires à vue en francs belges ou des comptes chèques postaux des particuliers et des comptes extraordinaires de l'Etat par les avoirs moyens de ces comptes au cours de la période envisagée.

<sup>3</sup> Le recensement ne s'étend pas à toutes les banques.

<sup>4</sup> Les données brutes ont été rectifiées pour éliminer les virements qui constituent double emploi du fait de l'organisation comptable de l'Etat et qu'il a été possible de recenser.

<sup>5</sup> De 1951 à 1954 inclus, calculé sur base du nombre de jours ouvrables à l'O.C.P.; par la suite, calculé sur base du nombre de jours ouvrables dans l'industrie.

<sup>6</sup> Moyennes mensuelles des dix derniers mois.

N. B. — Méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XXV<sup>e</sup> année. vol. II, no 4, octobre 1950, p. 222.

Références bibliographiques : *Rapports annuels de la B.N.B.* — *Moniteur belge* : situation globale des banques. — *Annuaire statistique de la Belgique.* — *Bulletin de statistique de l'I.N.S.* — *Bulletin d'Information et de Documentation* (cf. N. B. des tableaux 1 et 9 du chapitre XIII). — *Rapport annuel de la Commission bancaire.*

XIV. — INTERMEDIAIRES FINANCIERS NON MONETAIRES

4. — PRINCIPAUX ACTIFS ET PASSIFS DU FONDS DES RENTES

(millions de francs)

Source : *Fonds des Rentes.*

A fin de période	Actifs					Passifs				
	Portefeuille (valeur nominale)			Solde créditeur à la Banque Nationale de Belgique	Prêts d'argent à très court terme	Certificats placés dans les banques	Emprunts d'argent à très court terme	Opérations à réméré	Crédit reçu de la Banque Nationale	
	Valeurs cotées <sup>1</sup>	Certificats de trésorerie tranche B	Autres certificats de trésorerie						Avances	Escompte de bons de caisse <sup>2</sup>
1951 .....	4.936	—	—	—	—	—	2.698	250	—	1.562
1952 .....	4.112	—	—	—	—	—	2.350	1.000	—	344
1953 .....	3.532	—	—	—	—	—	1.999	1.000	—	120
1954 .....	5.023	—	—	—	—	—	2.248	1.000	—	1.327
1955 .....	4.533	—	—	—	—	—	2.039	1.000	—	920
1956 .....	5.930	—	—	—	—	—	2.631	800	—	1.998
1957 .....	4.112	1.242	—	—	—	486	2.457	585	1.237	200
1958 .....	3.311	1.370	—	—	—	4.059	274	—	—	45
1959 Janvier .....	4.298	90	—	—	—	3.893	107	—	—	45
Février .....	3.985	20	—	—	—	3.651	68	—	—	—
Mars .....	4.152	—	—	427	—	4.300	—	—	—	—
Avril .....	4.339	420	—	1.098	—	5.512	—	—	—	—
Mai .....	4.715	40	—	1.351	—	5.757	—	—	—	—
Juin .....	5.107	204	—	729	—	5.706	—	—	—	—
Juillet .....	4.044	160	—	1.072	—	4.949	—	—	—	—
Août .....	4.228	50	—	4.883	—	6.021	—	—	—	—
Septembre ...	4.784	453	—	3.479	—	5.514	—	—	—	—
Octobre .....	4.292	187	300	5.056	—	6.663	—	—	—	—
Novembre ...	4.368	184	1.000	3.342	1.510	7.211	—	—	—	—
Décembre ...	4.582	623	2.700	1	—	4.608	72	—	—	—
1960 Novembre ...	6.366	n.d.	400	1.312	1.512	6.165	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

<sup>1</sup> Y compris les opérations à réméré.

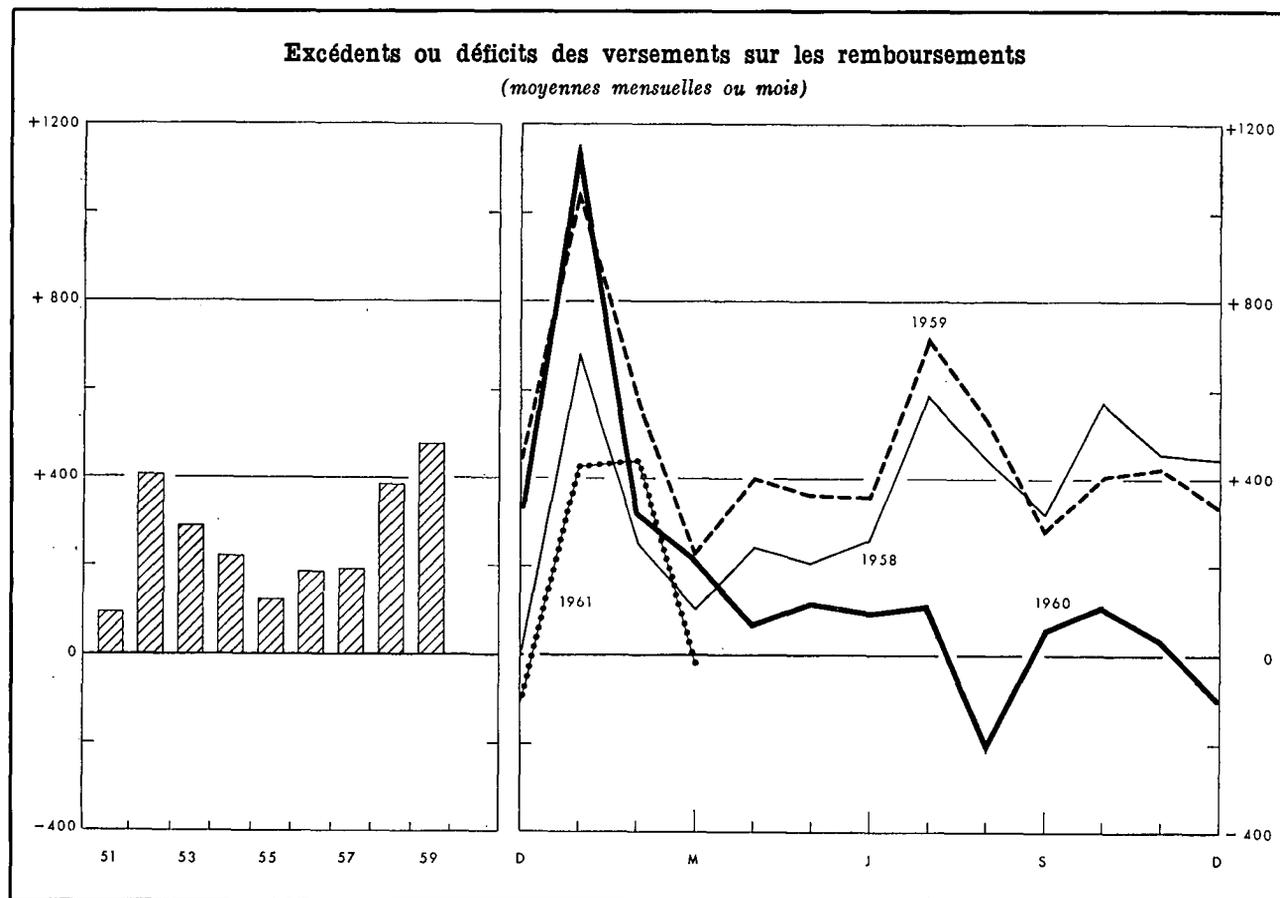
<sup>2</sup> Y compris les bons de caisse escomptés auprès d'organismes autres que la Banque Nationale de Belgique.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5 a. — Mouvements des dépôts

Livrets des particuliers seulement

(millions de francs)



Périodes	Versements		Remboursements		Excédents ou déficits (-)		Soldes des dépôts à fin de période	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)
1951 .....	9.271	8.134	1.137	34.842 <sup>1</sup>				
1952 .....	12.958	8.127	4.831	40.748 <sup>1</sup>				
1953 .....	13.204	9.684	3.520	45.493 <sup>1</sup>				
1954 .....	13.383	10.764	2.619	49.459 <sup>1</sup>				
1955 .....	13.624	12.176	1.448	52.354 <sup>1</sup>				
1956 .....	14.518	12.295	2.223	56.132 <sup>1</sup>				
1957 .....	16.783	14.455	2.328	60.144 <sup>1</sup>				
1958 .....	18.912	14.316	4.596	66.700 <sup>1</sup>				
1959 .....	21.939	16.232	5.707	74.442 <sup>1</sup>				
1960 .....	<i>p</i> 21.836	<i>p</i> 19.788	<i>p</i> 2.048	<i>p</i> 78.855 <sup>1</sup>				
	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961
Janvier .....	2.327	<i>p</i> 1.990	1.185	<i>p</i> 1.560	1.141	<i>p</i> 430	75.583	<i>p</i> 79.315
Février .....	1.854	<i>p</i> 1.953	1.530	<i>p</i> 1.511	324	<i>p</i> 442	75.907	<i>p</i> 79.757
Mars .....	1.853	<i>p</i> 1.856	1.635	<i>p</i> 1.877	218	<i>p</i> -21	76.125	<i>p</i> 79.736
Avril .....	1.787	<i>p</i> 1.867	1.717	<i>p</i> 1.679	70	<i>p</i> 188	76.195	<i>p</i> 79.924
Mai .....	1.778		1.658		120		76.315	
Juin .....	1.799		1.694		105		76.420	
Juillet .....	1.899		1.777		122		76.542	
Août .....	1.646		1.825		- 179		76.363	
Septembre .....	1.722		1.649		73		76.436	
Octobre .....	1.834		1.719		115		76.551	
Novembre .....	<i>p</i> 1.679		<i>p</i> 1.642		<i>p</i> 37		<i>p</i> 76.588	
Décembre .....	<i>p</i> 1.658		<i>p</i> 1.757		<i>p</i> - 99		<i>p</i> 78.885 <sup>1</sup>	

<sup>1</sup> Ces dépôts comprennent les intérêts capitalisés de l'exercice.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5 b. — Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Epargne

(milliards de francs)

Source : Rapports de la C.G.E.R.

	1955	1956	1957	1958	1959
<b>ACTIF</b>					
Disponible <sup>1</sup> .....	0,2	0,2	0,5	0,3	0,3
Placements provisoires :					
Effets sur la Belgique .....	5,4	6,5	7,6	9,4	9,1
Avances à l'industrie .....	—	—	—	—	3,3
Crédit d'exportation .....	—	—	—	—	0,2
Prêts sur nantissement .....	...	...	...	...	...
Acceptations bancaires .....	...	0,2	0,4	1,6	1,7
Certificats de Trésorerie .....	2,7	1,8	1,5	5,2	4,3
Prêts au jour le jour .....	1,1	1,0	1,3	0,8	1,1
Total des placements provisoires ...	9,2	9,5	10,8	17,3	19,7
Placements définitifs :					
Rentes belges directes .....	17,9	18,4	18,4	17,3	19,7
Rentes belges indirectes et valeurs garanties par l'Etat	9,8	12,1	13,6	15,4	16,5
Valeurs du Congo ou garanties par le Congo .....	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Obligations du Crédit communal, de provinces, villes	2,0	1,9	1,9	1,8	1,8
et communes .....	1,9	1,5	1,5	1,2	1,2
Obligations de sociétés belges .....	1,9	1,5	1,5	1,2	1,2
Avances à l'Etat résultant du paiement des allocations	0,4	0,6	0,6	0,6	0,6
complémentaires aux prisonniers politiques, et	2,4	2,7	2,8	2,9	3,3
avances à l'Œuvre nationale des invalides de la	3,0	3,3	3,4	3,4	3,5
guerre .....	3,0	3,3	3,4	3,4	3,5
Prêts hypothécaires .....	3,0	3,3	3,4	3,4	3,5
Crédit agricole .....	3,0	3,3	3,4	3,4	3,5
Avances à la Société nationale du Logement, aux	15,4	17,1	18,3	19,9	21,3
sociétés agréées et aux communes en vue de la	15,4	17,1	18,3	19,9	21,3
construction d'habitations sociales .....	15,4	17,1	18,3	19,9	21,3
Total des placements définitifs ...	53,1	57,9	60,8	62,8	68,2

**PASSIF**

<i>Exigible :</i>					
Dépôts sur livrets <sup>2</sup> :					
Particuliers .....	52,1	55,9	60,0	66,5	74,3
Dotation des prisonniers .....	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Etablissements publics et autres .....	4,2	4,8	4,6	4,9	3,8
Dépôts pour timbres-retraite .....	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Total des dépôts sur livrets ...	52,7	61,1	65,0	71,8	78,5
Dépôts en comptes courants <sup>2</sup> .....	1,9	1,9	1,9	3,5	3,7
<i>Non exigible :</i>					
Fonds de dotation, fonds de prévisions diverses et fonds	5,0	5,6	6,2	6,7	7,3
de réserve .....	5,0	5,6	6,2	6,7	7,3

<sup>1</sup> Cette rubrique comprend les avoirs en caisse, les comptes à la Banque Nationale de Belgique et à l'Office des Chèques Postaux.

<sup>2</sup> Comprennent les intérêts capitalisés.

**XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE**

**5 c. — Principales rubriques des bilans des Caisses de Retraite \***  
(milliards de francs)

Source : *Rapports de la C.G.E.R.*

	1955	1956	1957	1958	1959
<b>ACTIF</b>					
Portefeuille-titres :					
Rentes belges directes .....	6,4	6,3	7,2	7,5	7,7
Rentes belges indirectes et valeurs garanties par l'Etat .....	7,8	8,8	9,1	10,1	11,0
Valeurs garanties par le Congo .....	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Obligations du Crédit communal, de provinces, villes et communes .....	1,4	1,3	1,3	1,2	1,2
Obligations de sociétés belges .....	1,6	1,5	1,4	1,3	1,2
Prêts hypothécaires .....	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2
Avances aux sociétés agréées et aux caisses publiques de prêts en vue de la construction d'habitation sociales .....	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Total ...	17,7	18,4	19,5	20,5	21,5
<b>PASSIF</b>					
Fonds des Rentes <sup>1</sup> .....	} 18,3	} 19,0	13,2	13,5	13,8
Réserves mathématiques <sup>2</sup> .....			6,7	7,4	8,2
Total du passif ...	18,3	19,0	19,9	20,9	22,0

\* Depuis 1957, la C.G.E.R. publie séparément :

- 1) un bilan concernant l'exécution de la « Loi générale ». Il s'agit des rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865 et des lois coordonnées de 1946 relatives à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des ouvriers et des assurés libres.
  - 2) un bilan se rapportant à la gestion des assurances réalisées dans le cadre des lois de 1925 et de 1930 sur la Pension des Employés. Ces assurances sont traitées selon le principe de la capitalisation.
  - 3) un bilan se rapportant aux retraites des employés, telles qu'elles ont été fixées par la loi du 12-7-1957, conçue également selon le principe de la capitalisation.
  - 4) un bilan se rapportant à la gestion des assurances réalisées dans le cadre de la loi du 30 juin 1956 relative à la pension des indépendants.
- 1 Le Fonds des Rentes comprend les réserves représentatives des rentes assurées dans le cadre de la « Loi générale ». Ces réserves englobent les réserves mathématiques, de sécurité et de gestion, ainsi que les provisions.
- 2 Les réserves mathématiques pures ont été majorées de chargements pour frais de service des rentes, et pour marge de sécurité et frais d'administration.

**XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE**

**5 d. — Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Assurances sur la Vie**  
(milliards de francs)

Source : *Rapports de la C.G.E.R.*

	1955	1956	1957	1958	1959
<b>ACTIF</b>					
Portefeuille-titres :					
Rentes belges directes .....	1,5	1,8	2,0	1,9	2,2
Rentes belges indirectes et valeurs garanties par l'Etat .....	0,5	0,5	0,7	1,1	1,3
Obligations du Crédit communal, provinces, villes et communes .....	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Obligations de sociétés belges .....	0,6	0,7	0,6	0,6	0,6
Prêts hypothécaires .....	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Habitations sociales : Avances aux sociétés agréées .....	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
Total du portefeuille-titres ...	2,9	3,3	3,6	4,0	4,5
<b>PASSIF</b>					
Réserves mathématiques et provisions .....	2,2	2,5	2,7	2,9	3,2
Fonds de réserve .....	0,8	0,9	1,0	1,2	1,4

**XIV - 6. — CAISSES D'EPARGNE PRIVEES**

Moyens d'action et placements

(milliards de francs)

Source : Office Central de la Petite Epargne.

Fin de période	Dépôts		Obligations et Bons de Caisse	Total des dépôts, obligations et bons de Caisse	Créances sur les entreprises et particuliers				Créances sur le secteur public						Total des créances sur les entreprises et particuliers et sur le secteur public	
	inférieurs à 2 ans	2 ans et plus			Es-compte, avances, et prêts avec caution	Débiteurs hypothécaires	Débiteurs divers	Total des créances sur les entreprises et particuliers	Etat	Pouvoirs subordonnés	Congo et Ruanda-Urundi	Caisse Autonome des Dommages de Guerre	Crédit Communal de Belgique	Autres organismes parastataux		Total des créances sur le secteur public
1956 .....	12,4	3,4	2,7	18,5	1,1	10,4	0,2	11,7	n.d.	0,2	0,1	0,1	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
1957 .....	13,7	3,8	3,1	20,6	1,4	12,0	0,3	13,7	n.d.	0,2	0,1	0,2	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
1958 .....	15,7	4,4	3,9	24,0	1,8	13,8	0,3	15,9	4,7	0,3	0,2	0,2	0,3	3,8	9,5	25,4
1959 .....	18,5	5,0	4,3	27,8	2,1	15,9	0,4	18,4	5,0	0,2	0,1	0,3	0,4	5,4	11,4	29,8
1960 .....	20,2	5,6	4,8	30,6												
1959 1 <sup>er</sup> trimest.	16,5	4,5	4,1	25,1	1,9	14,2	0,3	16,4	4,8	0,3	0,2	0,3	0,3	4,6	10,5	26,9
2 <sup>e</sup> trimest.	17,0	4,7	4,2	25,9	2,0	14,7	0,3	17,0	4,6	0,3	0,1	0,4	0,4	5,2	11,0	28,0
3 <sup>e</sup> trimest.	17,5	4,8	4,3	26,6	2,2	15,3	0,3	17,8	4,9	0,3	0,1	0,3	0,4	5,3	11,8	29,1
4 <sup>e</sup> trimest.	18,5	5,0	4,3	27,8												
1960 1 <sup>er</sup> trimest.	19,0	5,2	4,5	28,7	2,4	16,2	0,4	19,0	5,4	0,2	0,1	0,4	0,3	5,7	12,1	31,1
2 <sup>e</sup> trimest.	19,4	5,3	4,6	29,3	2,3	16,8	0,4	19,5	6,1	0,3	0,1	0,4	0,3	5,3	12,5	32,0
3 <sup>e</sup> trimest.	19,6	5,4	4,7	29,7	2,4	17,5	0,4	20,3	6,1	0,2	0,1	0,4	0,3	5,4	12,5	32,8
4 <sup>e</sup> trimest.	20,2	5,6	4,8	30,6												

**XIV - 7. — SOCIETE NATIONALE DE CREDIT A L'INDUSTRIE**

Principales rubriques des bilans

(milliards de francs)

Source : Rapports de la S.N.C.I.

	1955	1956	1957	1958	1959	1960
--	------	------	------	------	------	------

**ACTIF**

Portefeuille :						
Crédits d'investissement à long et moyen terme :						
1 <sup>o</sup> garantis par l'Etat .....	2,0	3,7	5,0	6,7	8,6	9,8
2 <sup>o</sup> garantis par Banques et Sociétés financières ...	4,0	4,2	4,4	5,1	5,5	6,2
3 <sup>o</sup> autres que ceux visés sub 1 <sup>o</sup> et 2 <sup>o</sup> <sup>1</sup> .....	4,6	5,3	5,8	7,1	7,8	10,5
Crédits de restauration (dommages de guerre et inondations) (arrêté-loi du 30 novembre 1944, lois des 1 <sup>er</sup> octobre 1947, 6 janvier 1950, 24 mars 1953 et 26 juin 1956) .....	2,1	2,0	2,0	1,9	2,0	1,8
Crédits commerciaux à moyen terme .....	1,6	1,4	1,1	1,0	0,8	0,8
Crédits de financement d'exportations à moyen terme	0,9	0,8	0,7	0,6	0,8	0,9
Crédits gérés pour compte de l'Etat <sup>2</sup> .....	2,3	2,3	2,2	2,4	2,5	2,7

**PASSIF**

Obligations .....	12,9	14,6	17,2	21,4	24,9	30,1
Bons de caisse .....	2,7	3,5	3,3	4,1	5,7	6,3
Etat Belge :						
Fonds d'Aide Marshall .....	2,0	2,0	2,0	1,9	1,9	1,8
Fonds de l'armement et des constructions maritimes	0,4	0,4	0,5	0,7	0,8	1,1

<sup>1</sup> Cette rubrique comprend tous les autres crédits d'investissement; le risque de ces opérations est supporté par la S.N.C.I. qui se fait conférer, s'il y a lieu, des sûretés réelles et/ou personnelles.

<sup>2</sup> Il s'agit de crédits financés par l'aide « Marshall » et par le Fonds de l'Armement et des Constructions maritimes.

### XIV - 8. — COMPAGNIES D'ASSURANCES SUR LA VIE

Principales rubriques des bilans

(milliards de francs)

Source : Ministère des Affaires Economiques, Service des Assurances.

	1955	1956	1957	1958	1959	1955	1956	1957	1958	1959
	Sociétés belges					Sociétés étrangères				
<b>ACTIF</b>										
Immeubles .....	0,6	0,7	1,0	1,4	1,7	0,6	0,7	0,9	1,0	1,1
Prêts hypothécaires .....	4,4	5,1	6,2	7,1	7,8	1,1	1,3	1,6	1,8	2,0
Prêts sur police .....	0,7	0,7	0,8	0,9	1,0	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4
Valeurs mobilières :										
Fonds publics belges .....	2,3	2,5	2,5	2,9	3,5	2,1	2,2	2,4	2,8	3,1
Valeurs étrangères .....	0,2	0,5	0,5	0,5	0,8	0,1	0,1	0,2	0,2	0,3
Titres garantis par le Congo	0,1	0,2	0,2	0,2	0,4	...	...	...	...	...
Titres des organismes para-										
stataux de crédit .....	1,9	2,1	2,2	2,6	3,1	0,2	0,3	0,3	0,4	0,4
Titres des autres organismes										
parastataux .....	1,5	1,5	1,0	1,0	1,2	1,0	1,1	0,8	0,9	1,0
Titres des provinces et com-										
munes .....	1,1	1,0	1,6	1,7	1,7	0,4	0,4	0,5	0,6	0,6
Obligations de sociétés belges	4,8	5,5	6,0	6,4	7,2	0,4	0,5	0,5	0,5	0,6
Actions de sociétés belges ...	1,8	2,0	2,3	2,5	1,7	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Total des valeurs mobilières ...	13,7	15,3	16,3	17,8	19,6	4,7	5,1	5,2	5,9	6,5

### PASSIF

Cautionnements déposés .....	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Réserves mathématiques <sup>1</sup> ...	19,7	22,1	24,4	27,0	31,0	6,7	7,4	8,2	9,0	9,8

<sup>1</sup> Ces réserves comprennent également les réserves pour sinistres à régler, la réserve technique de participation, et la réserve de garantie.

### XIV - 9. — INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES

Source : *Moniteur Belge*.

Moyennes mensuelles	Milliards de francs <sup>1</sup>
1951 .....	1,02
1952 .....	1,27
1953 .....	1,47
1954 .....	1,65
1955 .....	1,67
1956 .....	1,80
1957 .....	1,78
1958 .....	1,77
1959 .....	2,13
1960 .....	2,50
1960 1 <sup>er</sup> trimestre .	2,14
2 <sup>e</sup> trimestre .	2,51
3 <sup>e</sup> trimestre .	2,76
4 <sup>e</sup> trimestre .	2,59
1961 1 <sup>er</sup> trimestre .	2,65

<sup>1</sup> Montants estimés d'après les droits d'inscriptions perçus. Y compris les renouvellements au bout de quinze ans qui se montent à environ 1½ p.c. du total mais non compris les hypothèques légales.

Références bibliographiques : *Moniteur belge* : a) Rapports du Fonds des Rentes sur les opérations de l'année; b) Ministère des Communications : chèques postaux. — *Compte rendu des opérations et de la situation de la C.G.E.R. de Belgique*. — *Annuaire Statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.*

## XV. — PRINCIPALES MODALITES DE L'EPARGNE DISPONIBLE A L'INTERIEUR DU PAYS

(milliards de francs)

Source : Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.

Modalités d'épargne	1951		1952		1953		1954		1955		1956		1957		1958		1959	
<b>1. Epargne-dépôts <sup>1</sup> :</b>																		
Caisse d'épargne .....	4,7		8,2		6,4		5,5		5,1		6,3		5,6		10,9		10,4	
Banques .....	0,6		2,4		2,8		3,0		2,2		-0,7		1,1		4,6		5,1	
Institutions parastatales de crédit ..	0,2		0,4		0,7		0,3		-0,2		0,3		-0,5		2,2		0,3	
<b>Total ...</b>		<b>5,5</b>		<b>11,0</b>		<b>9,9</b>		<b>8,8</b>		<b>7,1</b>		<b>5,9</b>		<b>6,2</b>		<b>17,7</b>		<b>15,8</b>
<b>2. Epargne-réserves <sup>1</sup> :</b>																		
Organismes de pensions .....	2,8		3,1		3,1		3,4		3,8		3,6		5,2		4,4		n.d.	
Organismes d'assurance contre les accidents du travail .....	0,6		1,0		1,0		1,0		1,1		1,2		1,0		1,1		n.d.	
Caisse de vacances annuelles .....	0,8		0,6		0,5		0,1		0,3		0,1		0,4		0,2		n.d.	
Organismes d'assurance sur la vie ..	2,3		2,7		2,9		3,1		3,4		3,5		3,5		3,9		n.d.	
Organismes d'assurance de la responsabilité civile .....	0,1		0,2		0,1		0,1		0,2		0,2		0,2		0,2		n.d.	
Assurances diverses, entreprises de capitalisation et d'épargne immobilière .....	0,3		0,2		0,2		0,2		0,3		0,3		0,4		0,3		n.d.	
<b>Total ...</b>		<b>6,9</b>		<b>7,8</b>		<b>7,8</b>		<b>7,9</b>		<b>9,1</b>		<b>8,9</b>		<b>10,7</b>		<b>10,1</b>		<b>9,2</b>
<b>3. Epargne hypothécaire et immobilière :</b>																		
Prêts hypothécaires consentis par les particuliers .....	2,5		2,6		3,2		2,9		2,7		2,1		1,8		2,1		n.d.	
Remboursements effectués par les particuliers sur emprunts hypothécaires .....	3,6		4,3		4,9		5,2		6,2		6,5		7,0		7,5		7,5	
Construction d'habitations (capitaux investis par les particuliers) .....	6,3		5,4		6,4		7,3		7,9		7,4		8,9		9,2		11,7 <sup>4</sup>	
<b>Total ...</b>		<b>12,4</b>		<b>12,3</b>		<b>14,5</b>		<b>15,4</b>		<b>16,8</b>		<b>16,1</b>		<b>17,6</b>		<b>18,7</b>		<b>19,2</b>
<b>4. Emissions de capitaux :</b>																		
Nouveaux placements du public ...	6,2		11,0		6,1		13,1		10,5		7,9		13,6		16,0		15,8	
<b>Total (1 à 4) .....</b>		<b>31,0</b>		<b>42,1</b>		<b>38,3</b>		<b>45,2</b>		<b>43,5</b>		<b>38,8</b>		<b>48,1</b>		<b>62,5</b>		<b>60,0</b>
Doubles emplois <sup>2</sup> ...	-1,0		-0,8		-0,3		0,1		0,1		-0,8		0,3		-2,6		0,5	
<b>Total net (1 à 4) ...</b>		<b>30,0</b>		<b>41,3</b>		<b>38,0</b>		<b>45,3</b>		<b>43,6</b>		<b>38,0</b>		<b>48,4</b>		<b>59,9</b>		<b>60,5</b>
<b>5. Epargne interne des entreprises :</b>																		
Amortissements .....	24,2		23,6		23,2		23,8		25,4		28,5		30,9		29,8		30,7	
Epargne nette .....	11,0 <sup>3</sup>		9,0 <sup>3</sup>		7,8 <sup>3</sup>		7,8 <sup>3</sup>		9,6 <sup>3</sup>		10,0		9,2		4,9		5,6	
<b>Total ...</b>		<b>35,2</b>		<b>32,6</b>		<b>31,0</b>		<b>31,6</b>		<b>35,0</b>		<b>38,5</b>		<b>40,1</b>		<b>34,7</b>		<b>36,3</b>
<b>Total général (1 à 5) ...</b>		<b>65,2</b>		<b>73,9</b>		<b>69,0</b>		<b>76,9</b>		<b>78,6</b>		<b>76,5</b>		<b>88,5</b>		<b>94,6</b>		<b>96,8</b>

<sup>1</sup> Accroissement de l'année.

<sup>2</sup> Accroissement ou diminution auprès de la C.G.E.R. et des institutions parastatales de crédit, des avoirs de diverses institutions et entreprises dont les réserves — propres ou exigibles — sont déjà recensées comme une épargne dans une des rubriques du présent tableau.

<sup>3</sup> Ces chiffres ne sont pas comparables à ceux des années postérieures à 1955.

<sup>4</sup> Ce chiffre comprend en outre les prêts hypothécaires consentis par les particuliers.

Références bibliographiques : Etudes complémentaires aux Comptes rendus annuels de la C.G.E.R.

## XVI. — EMISSIONS ET DETTES DU SECTEUR PUBLIC

### 1. — EMISSIONS EN FRANCS BELGES A LONG ET MOYEN TERME <sup>1</sup>

(milliards de francs)

Emetteurs		Titres généralement négociables <sup>2</sup>					Titres non généralement négociables			Total émissions nettes à long et moyen terme (plus d'un an) <sup>1</sup>
		Emissions par grosses tranches			Emissions nettes au robinet <sup>4</sup>	Emissions nettes totales	Emissions brutes <sup>5</sup>	Amortissements	Emissions nettes	
		Emissions brutes	Amortissements <sup>3</sup>	Emissions nettes						
					(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (3) + (4)	
1. Etat (dette directe uniquement)	1956	14,8	4,4	10,4	—	10,4	1,7	3,6	- 1,9	8,5
	1957	12,0	6,9	5,1	—	5,1	1,6	2,6	- 1,0	4,1
	1958	18,2	8,9	9,3	—	9,3	0,2	2,7	- 2,5	6,8
	1959	20,8	7,5	13,3	—	13,3	0,7	1,7	- 1,0	12,3
	1960	20,7	10,1	10,6	—	10,6	1,7	1,3	0,4	11,0
	(1er sem.)									
2. Fonds autonomes et organismes de sécurité sociale	1956	1,6	0,9	0,7	...	0,7	1,2	0,2	1,0	1,7
	1957	3,9	1,0	2,9	...	2,9	1,3	0,1	1,2	4,1
	1958	3,3	1,1	2,2	...	2,2	2,7	0,3	2,4	4,6
	1959	3,7	1,2	2,5	...	2,5	2,6	0,4	2,2	4,7
	1960	0,4	0,8	- 0,4	...	- 0,4	1,4	0,4	1,0	0,6
	(1er sem.)									
3. Organismes paraétatiques de crédit	1956	0,1	0,2	- 0,1	3,1	3,0	2,0	0,2	1,8	4,8
	1957	1,5	...	1,5	1,6	3,1	1,9	0,2	1,7	4,8
	1958	...	...	...	5,4	5,4	2,2	0,4	1,8	7,2
	1959	2,8	0,6	2,2	3,3	5,5	2,3	0,6	1,7	7,2
	1960	0,4	...	0,4	2,8	3,2	1,0	0,2	0,8	4,0
	(1er sem.)									
4. Pouvoirs subordonnés et Crédit Communal	1956	3,6	3,5	0,1	2,3	2,4	...	...	...	2,4
	1957	2,1	0,8	1,3	2,3	3,6	...	...	...	3,6
	1958	2,4	1,6	0,8	4,8	5,6	...	...	...	5,6
	1959	1,2	1,0	0,2	4,1	4,3	...	0,1	- 0,1	4,2
	1960	1,1	1,6	- 0,5	3,0	2,5	...	...	...	2,5
	(1er sem.)									
5. Organismes paraétatiques d'exploitation	1956	3,6	2,4	1,2	...	1,2	1,0	0,1	0,9	2,1
	1957	1,4	0,8	0,6	...	0,6	0,8	0,6	0,2	0,8
	1958	...	1,9	- 1,9	...	- 1,9	0,7	0,1	0,6	- 1,3
	1959	4,2	1,1	3,1	...	3,1	0,4	0,2	0,2	3,3
	1960	1,5	2,6	- 1,1	...	- 1,1	0,2	...	0,2	- 0,9
	(1er sem.)									
<b>Total 1 à 5 : Total des émissions en francs belges du secteur public belge</b>	1956	32,7	11,4	12,3	5,4	17,7	5,9	4,1	1,8	19,5
	1957	20,9	9,5	11,4	3,9	15,3	5,6	3,5	2,1	17,4
	1958	23,9	13,5	10,4	10,2	20,6	5,8	3,5	2,3	22,9
	1959	32,7	11,4	21,3	7,4	28,7	6,0	3,0	3,0	31,7
	1960	24,1	15,1	9,0	5,8	14,8	4,3	1,9	2,4	17,2
	(1er sem.)									
6. Congo et Ruanda-Urundi	1956	2,1	0,3	1,8	...	1,8	...	...	...	1,8
	1957	...	0,3	- 0,3	...	- 0,3	...	...	...	- 0,3
	1958	4,0	0,3	3,7	...	3,7	...	...	...	3,7
	1959	...	0,6	- 0,6	...	- 0,6	...	...	...	- 0,6
	1960	...	1,1	- 1,1	...	- 1,1	...	...	...	- 1,1
	(1er sem.)									
<b>Total 1 à 6 : Total des émissions en francs belges du secteur public belge, du Congo et du Ruanda-Urundi</b>	1956	25,8	11,7	14,1	5,4	19,5	5,9	4,1	1,8	21,3
	1957	20,9	9,8	11,1	3,9	15,0	5,6	3,5	2,1	17,1
	1958	27,9	13,8	14,1	10,2	24,3	5,8	3,5	2,3	26,6
	1959	32,7	12,0	20,7	7,4	28,1	6,0	3,0	3,0	31,1
	1960	24,1	16,2	7,9	5,8	13,7	4,3	1,9	2,4	16,1
	(1er sem.)									
7. Rectifications à apporter pour :	1956	2,1	—	2,1	—	2,1	- 2,1	—	- 2,1	—
a) obtenir l'évolution de l'encours des titres généralement négociables d'une part et des titres non généralement négociables d'autre part — correction :	1957	1,9	—	1,9	—	1,9	- 1,9	—	- 1,9	—
conversion de titres non négociables E.A.M. en titres négociables	1958	2,1	—	2,1	—	2,1	- 2,1	—	- 2,1	—
	1959	1,6	—	1,6	—	1,6	- 1,6	—	- 1,6	—
	1960	...	—	...	—	...	...	—	...	—
	(1er sem.)									
b) passer du montant nominal au montant effectif des émissions — correction :	1956	- 0,6	—	- 0,6	—	- 0,6	—	—	—	—
différence entre la valeur nominale et le prix d'émission <sup>6</sup>	1957	- 0,5	—	- 0,5	—	- 0,5	—	—	—	—
	1958	...	—	...	—	...	—	—	—	—
	1959	- 0,5	—	- 0,5	—	- 0,5	—	—	—	—
	1960	...	—	...	—	...	—	—	—	—
	(1er sem.)									

1 Pour les émissions au robinet des organismes paraétatiques de crédit et du Crédit Communal de Belgique, vu l'impossibilité de ventiler dans certains cas les émissions de bons de caisse à un an ou moins et les émissions à plus d'un an, c'est la variation totale de l'encours de ces titres qui a été recensée. — Pour mémoire : Emission nette à court terme (un an ou moins) de l'Etat : en 1956 : 4,0; en 1957 : 1,4; en 1958 : 11,4; en 1959 : 8,9.

2 Sont considérés comme titres généralement négociables, les titres cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue, ainsi que les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, l'Institut National de Crédit Agricole, l'Office Central de Crédit Hypothécaire et la Caisse Nationale de Crédit Professionnel.

3 Les titres rachetés en bourse par la Caisse d'Amortissement de la Dette publique sont recensés à la colonne (2) « Amortissements », non au moment de ces rachats, mais au moment où il est procédé à leur annulation.

4 Ayant fait l'objet d'une publication de notice légale.

5 Par grosses tranches en principe, mais y compris les émissions continues des organismes paraétatiques de logement.

6 La commission de placement est comprise dans le prix d'émission.

**XVI - 2. — PRINCIPALES EMISSIONS A LONG ET MOYEN TERME DU SECTEUR PUBLIC \***

**Emprunts en francs belges**

Date d'ouverture de la souscription		Emetteurs	Taux nominal d'intérêt	Cours d'émission p.c.	Durée	Montant émis <sup>1</sup> (millions de francs)	Rendement à l'émission	
Mois	Jour							
1958	Janvier	15	Etat belge 1958-1964	5,50	97,25	6 ans 3 mois	7.464	6,05
	Février	24	Dettes Coloniales 1958-1964	5,50	97,20	6 ans 4 mois	2.000	6,05
	Avril	8	Ville d'Anvers	5,50	97,80	5 ans 8 mois	600	5,98
	Avril	8	Ville de Bruxelles	5,50	97,80	5 ans 8 mois	800	5,98
	Avril	28	Fonds des Routes	5,50	98,00	7 ans	2.000	5,86
	Juin	12	Crédit Communal	5,50	99,00	8 ans	1.000	5,66
	Septembre	15	Etat belge 1958-1968	5,00	99,00	10 ans	10.695	5,16
	Novembre	26	Emprunt à lots du Congo 1958	2,00 — 5,00 <sup>2</sup>	100,00	15 ans	2.000	5,41
1959	Janvier	19	Etat belge 1959-1971	4,75	98,25	12 ans	8.194	4,98
	Mars	16	S.N.C.B.	4,75	98,25	10 ans	700	5,02
	Avril	15	Fonds des Routes	4,75	98,25	12 ans	2.500	4,98
	Mai	12	R.T.T.	4,75	98,25	11 ans	1.500	4,99
	Juin	8	Etat belge 1959-1974	4,75	98,25	à 10 ou 15 ans	4.098	5,06 <sup>7</sup>
	Juillet	6	Ville de Liège	5,00	98,00	10 ans	400	5,30
	Septembre	14	Etat belge 1959-1970	5,00	99,00	11 ans	8.166	5,14
	Octobre	19	Ville d'Anvers	5,00	98,00	10 ans	750	5,30
	Novembre	16	S.N.C.B.	5,00	98,50	10 ans	2.000	5,24
	Décembre	10	S.N.C.I.	5,00	98,50	10 ans	2.000	5,24
1960	Février	1	Etat belge 1960-1970	5,25	100,00	10 ans	12.848	5,25
	Mars	3	R.T.T.	5,25	99,50	13 ans	1.500	5,31
	Avril	7	C.N.C.P.	5 — 5,25 <sup>3</sup>	100,00	à 5 ou 10 ans	325	5,27 <sup>7</sup>
	Avril	19	Etat belge 1960-65-70	5 — 5,25 <sup>3</sup>	100,00	à 5 ou 10 ans	7.752	5,19 <sup>7</sup>
	Juin	7	Crédit Communal	3 — 5,00 5,50 <sup>4</sup>	100,00	20 ans	1.338	5,53
	Juin	29	S.N.C.B.	5 — 5,25 <sup>3</sup>	100,00	à 5 ou 10 ans	2.300	5,17
	Octobre	10	S.N.C.I.	5,25 — 5,50 <sup>5</sup>	98,50	à 5 ou 10 ans	2.000	5,67 <sup>7</sup>
	Novembre	16	Etat belge 1960-65-70-75	5,25 — 5,50 — 5,75 <sup>6</sup>	99,00	à 5, 10 ou 15 ans	7.324	5,73 <sup>7</sup>
	Novembre	30	C.N.C.P.	5,25 — 5,50 <sup>5</sup>	98,50	à 5, 8 ou 11 ans	250	5,72 <sup>7</sup>
1961	Janvier	16	S.N.C.B.	5,25 — 5,50 <sup>5</sup>	98,25	à 5 ou 10 ans	1.237	5,76
	Février	27	S.N.C.I.	5,25 — 5,50 <sup>5</sup>	98,25	à 5 ou 10 ans	2.000	5,82 <sup>7</sup>
	Avril	13	R.T.T.	5,25 — 5,50 <sup>5</sup>	98,25	à 5 ou 10 ans	2.000	5,84

1 Ces montants sont différents de ceux du tableau précédent [XVI 1, colonne (1)] parcequ'ils ne comprennent pas les obligations remises en paiement, aux sinistrés par la C.A.D.G.  
 2 Après le 30 novembre 1968.  
 3 Intérêts : 5 % pendant les 5 premières années et 5,25 % pendant les 5 dernières années.  
 4 Emprunt à lots; intérêts : 8 % pendant les 10 premières années, 5 % de la 11<sup>e</sup> à la 15<sup>e</sup> année et 5,50 % de la 16<sup>e</sup> à la 20<sup>e</sup> année.  
 5 Intérêts : 5,25 % pendant les 5 premières années et 5,50 % pendant les dernières années.  
 6 Intérêts : 5,25 % pendant les 5 premières années, 5,50 % les 5 années suivantes et 5,75 % les 5 dernières années.  
 7 Le rendement à l'émission de ces emprunts est calculé sur leur plus longue durée.

**Emprunts en monnaies étrangères**

Date de l'arrêté <sup>1</sup>		Emetteurs	Taux nominal d'intérêt	Cours d'émission p.c.	Durée	Montant émis (millions d'unités de monnaies étrangères)	Rendement à l'émission	
Mois	Jour							
1958	Avril	11	Congo	5,25	98,5	15 ans	U.S. \$ 15	n.d.
	Avril	26	R.T.T.	5,00 5,50	98,5 97,0	3, 4, 5 ans 15 ans	U.S. \$ 10	5,42 <sup>5</sup> 5,89
	Mai	22	R.T.T.	5,00 5,50	98,5 97,0	3, 4, 5 ans 15 ans	U.S. \$ 12	5,42 <sup>5</sup> 5,89
	Avril	12	Etat belge	4,75	100,0	3 ans <sup>4</sup>	U.S. \$ 60	4,84
1959	Janvier	8	Sabena	5,75		15 ans	D.M. 40	n.d.
	Avril	16	Etat belge 1959-1974	5,25	100,0	15 ans	U.S. \$ 22,25	5,32
	Mai	20	R.T.T.	4,50		12 ans	F.S. 50	n.d.
	Novembre	25	Congo	5,50 5,75		3 ans 4 ou 5 ans	U.S. \$ 20	n.d.
	Novembre	28	Sabena	5,75		7 ans	U.S. \$ 20	n.d.
	Décembre	24	Fonds des Routes	5,75	98,5	15 ans	D.M. 60	6,02
1960	Janvier	12	Fonds des Routes	5,75	98,5	15 ans	D.M. 60	6,02
	Février	16	Etat belge 1960-1972	4,50	98,0	12 ans	F.S. 50	4,72
	Mars	18	Congo	6,00	100,0	3, 4, 5 ans	U.S. \$ 20	6,13
	Mars	31	Otraco <sup>3</sup>	6,00	100,0	10 ans	U.S. \$ 5	6,08
	Mars	31 <sup>2</sup>	Congo <sup>3</sup>	6,00	100,0	12 ans	U.S. \$ 28	6,09
	Mars	31 <sup>2</sup>	Congo <sup>3</sup>	6,00	100,0	12 ans	U.S. \$ 7	6,10

1 La date exacte d'émission des emprunts en monnaies étrangères n'est en général pas connue. Le plus souvent cependant, un emprunt est émis, ou commence à être émis, peu après que l'arrêté y relatif a été pris. La date de cet arrêté est reprise dans le présent tableau communiquant, de façon aussi approchée que possible, l'époque de l'émission. Lorsqu'il y a plusieurs arrêtés, par exemple un arrêté royal suivi d'un arrêté ministériel, c'est le dernier en date qui est cité.  
 2 Cet arrêté a été modifié par un arrêté royal du 19 mai 1960.  
 3 Emprunt contracté auprès de la B.I.R.D.  
 4 Cet emprunt a été rangé, dans les situations officielles de la Dette publique, parmi les emprunts à court terme parce qu'il était représenté par des promesses remboursables à six mois de date. Ces promesses étaient toutefois renouvelables, à l'option de l'Etat belge, jusqu'à la date d'expiration du crédit, soit le 22 août 1961.  
 5 Le rendement à l'émission de ces emprunts est calculé sur leur plus longue durée.  
 6 Emprunts de l'Etat, du Congo, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la S.N.C.B., la S.N.C.V., la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc. (à l'exception des émissions continues).

**XVI - 3. — DETTE DE L'ETAT**

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Fin de période	Dette directe								Total de la dette directe	Dette indirecte	Dette totale
	intérieure				extérieure						
	Consolidée y compris E.A.M. 1	à moyen terme	à court terme	Avoirs libres des particuliers en C.C.P.	totale	conso- lidée 2	à moyen et court terme	totale			
1950 .....	104,5	36,7	60,6	18,6	220,4	13,0	3,3	16,3	236,7	12,0	248,7
1951 .....	106,5	33,9	68,0	19,4	227,8	12,8	2,1	14,9	242,7	11,9	254,6
1952 .....	119,2	27,9	69,1	19,2	235,4	13,3	4,6	17,9	253,3	13,0	266,3
1953 .....	130,6	29,7	67,1	21,2	248,6	13,7	7,1	20,8	269,4	12,9	282,3
1954 .....	155,2	24,8	62,6	22,4	265,0	14,8	6,6	21,4	286,4	11,8	298,2
1955 .....	157,2	24,9	67,2	22,8	272,1	16,5	6,9	23,4	295,5	16,1	311,6
1956 .....	167,2	23,4	62,1	23,9	276,6	16,5	7,9	24,4	301,0	16,8	317,8
1957 .....	170,1	24,6	60,9	23,7	279,3	17,5	8,8	26,3	305,6	18,0	323,6
1958 .....	175,5	26,1	70,5	25,4	297,5	17,0	12,5	29,5	327,0	18,6	345,6
1959 Avril .....	181,3	24,0	76,4	24,2	305,9	17,6	15,5	33,1	339,0	21,0	360,0
Mai .....	181,1	24,0	74,5	25,2	304,8	18,0	15,8	33,8	338,6	21,0	359,6
Juin .....	184,7	23,6	71,9	25,6	305,8	17,9	15,1	33,0	338,8	20,9	359,7
Juillet .....	184,4	22,9	73,0	26,9	307,2	17,8	15,7	33,5	340,7	20,8	361,5
Août .....	184,3	22,7	73,9	26,4	307,3	17,9	16,0	33,9	341,2	20,8	362,0
Septembre .....	192,3	22,7	67,0	26,6	308,6	17,8	16,8	34,6	343,2	20,8	364,0
Octobre .....	191,9	22,7	75,5	27,0	317,1	17,8	16,2	34,0	351,1	20,7	371,8
Novembre .....	191,2	22,7	77,3	26,8	318,0	17,8	16,2	34,0	352,0	20,7	372,7
Décembre .....	190,8	23,0	75,8	29,1	318,7	17,7	16,5	34,2	352,9	20,7	373,6
1960 Janvier .....	189,6	24,3	77,6	27,0	318,5	17,7	16,2	33,9	352,4	22,0	374,4
Février .....	202,0	21,2	74,8	27,2	325,2	17,7	15,8	33,5	358,7	22,0	380,7
Mars .....	201,8	21,0	76,7	27,2	326,7	18,2	15,6	33,8	360,5	21,4	381,9
Avril .....	203,5	17,6	82,7	27,2	331,0	18,1	16,3	34,4	365,4	21,4	386,8
Mai .....	207,7	17,6	78,5	27,9	331,7	18,1	17,5	35,6	367,3	21,4	388,7
Juin .....	207,2	17,6	77,5	28,7	331,0	17,9	19,0	36,9	367,9	21,3	389,2
Juillet .....	206,8	17,9	77,2	28,3	330,2	17,9	18,6	36,5	366,7	21,3	388,0
Août .....	206,6	17,9	78,6	27,9	331,0	17,9	19,0	36,9	367,9	21,3	389,2
Septembre .....	206,5	18,1	78,4	27,2	330,2	17,7	20,3	38,0	368,2	21,2	389,4
Octobre .....	206,0	18,1	80,0	27,3	331,4	17,6	22,0	39,6	371,0	21,1	392,1
Novembre .....	207,9	18,1	76,4	27,4	329,8	17,6	23,2	40,8	370,6	21,1	391,7
Décembre .....	211,6	18,1	68,6	32,4	330,7	17,4	27,0	44,4	375,1	21,1	396,2
1961 Janvier .....	210,8	18,1	73,0	31,3	333,2	17,4	29,0	46,4	379,6	21,7	401,3
Février .....	210,2	18,1	75,6	30,3	334,2	17,5	32,0	49,5	383,7	22,3	406,0
Mars .....	210,0	18,1	77,1	29,5	334,7	17,4	31,8	49,2	383,9	22,4	406,3
Avril .....	209,5	17,4	80,0	30,5	337,4	17,4	32,5	49,9	387,3	22,4	409,7

1 E.A.M. : Emprunt de l'Assainissement Monétaire.

2 Non compris la dette intergouvernementale résultant de la guerre 1914-18.

## XVI - 4. — RECENSEMENT DES DETTES EN FRANCS BELGES A LONG ET MOYEN TERME DU SECTEUR PUBLIC

### a) Par émetteurs

A = généralement accessibles au public 1.  
B = non généralement accessibles au public.

(valeurs nominales à fin d'année, en milliards de francs)

Emetteurs	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956		1957		1958		1959	
								A	B	A	B	A	B	A	B
Etat <sup>2 3</sup> .....	146,6	141,0	140,2	146,8	160,0	179,7	181,8	186,5	53,8	143,6	50,9	154,9	46,4	169,8	43,7
Fonds autonomes et organismes paraétatiques administratifs <sup>3</sup> .....	14,8	18,5	18,2	18,5	18,9	18,7	23,4	17,2	7,6	20,0	8,8	22,1	11,2	24,6	13,5
Congo .....	2,4	4,6	4,6	4,6	4,6	6,8	8,9	9,3	1,3	9,0	1,3	12,7	1,3	12,2	1,3
Pouvoirs subordonnés et Crédit Communal .....	21,9	22,0	23,2	26,5	29,3	31,7	33,7	35,2	1,3	38,8	1,3	44,4	1,3	48,6	1,2
Organismes paraétatiques d'exploitation .....	16,4	19,9	21,9	24,7	28,0	30,1	32,8	31,0	3,9	31,7	4,1	29,9	4,6	33,0	4,9
Organismes paraétatiques de crédit .....	11,7	14,1	15,6	19,4	21,2	26,5	32,2	25,5	11,6	28,6	13,3	34,0	15,0	39,6	16,7
Total ...	213,8	220,1	223,7	240,5	262,0	293,5	312,8	254,7	79,5	271,7	79,7	298,0	79,8	327,8	81,3

<sup>1</sup> Sont considérés comme titres généralement accessibles au public, ceux qui sont émis par souscription publique et ceux qui sont cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue (y compris les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, l'Institut National de Crédit Agricole, la Caisse Nationale de Crédit Professionnel, l'Office Central de Crédit Hypothécaire, les Caisses d'Épargne privées, les banques de droit belge et les filiales établies en Belgique de banques de droit étranger).

<sup>2</sup> Dette publique belge directe intérieure consolidée et à moyen terme, sous déduction de l'emprunt 4 p.c. de la Société Nationale des Habitations et Logements à bon marché (actuellement la Société Nationale du Logement).

<sup>3</sup> En 1954, à la suite de la dissolution du Fonds spécial d'Aide au Rééquipement ménager des Travailleurs, les « Bons de Rééquipement ménager » émis par ce Fonds et dont l'encours était à l'époque de 1,3 milliard, ont été convertis en « Dette à 10 ans 1954-1964 » de l'Etat et sont passés de ce fait de la rubrique « Fonds autonomes et organismes paraétatiques administratifs » à la rubrique « Etat ». Ils appartiennent à la catégorie des titres non généralement accessibles au public.

**Références bibliographiques :** *Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Annuaire Statistique de la Belgique. — Bulletin de Documentation du Ministère des Finances. — Bulletin d'Information et de Documentation : XXXVI<sup>e</sup> année, vol. I, n° 3, mars 1961 : L'inventaire et le classement des fonds publics belges. — XXXV<sup>e</sup> année, vol. II, n° 2, août 1960 : Estimations pour les années 1960 à 1975, des amortissements de la dette publique consolidée et à moyen terme émise jusqu'au 30 juin 1960.*

### b) Par détenteurs

A = généralement accessibles au public.  
B = non généralement accessibles au public.

(Valeurs nominales à fin d'année, en milliards de francs)

Détenteurs	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957			1958			1959		
									A	B	Total	A	B	Total	A	B	Total
Pouvoirs publics, fonds autonomes et organismes paraétat. <sup>1 2</sup>	5,0	5,9	6,2	5,6	5,8	6,5	6,8	7,0	7,6	0,3	7,9	8,6	0,3	8,9	10,2	0,3	10,5
Fonds des Rentes .....	3,9	5,9	4,7	4,1	3,5	5,0	4,5	5,9	4,0	...	4,0	3,2	...	3,2	4,5	...	4,5
Organismes monétaires <sup>2</sup> .....	45,4	45,9	47,9	49,4	53,4	59,9	62,1	63,5	25,4	38,3	63,7	31,5	36,5	68,0	35,4	36,3	71,7
Organismes d'épargne, de sécurité sociale, d'assurances et de capitalisation :																	
a) Caisses d'épargne .....	29,0	28,5	28,0	32,2	35,6	37,3	39,8	43,2	33,8	11,7	45,5	34,2	12,8	47,0	38,6	13,3	51,9
b) Organismes de sécurité sociale .....	23,0	25,1	27,6	30,7	33,6	37,2	41,6	44,4	32,8	16,0	48,8	35,9	17,8	53,7	36,8	20,1	56,9
c) Fonds de pensions spéciaux .....	1,9	2,0	2,1	2,5	2,6	2,6	2,7	2,0	2,1	0,1	2,2	2,2	0,1	2,3	2,2	0,3	2,5
d) Entreprises d'assurances .....	6,3	7,1	7,7	8,8	10,5	12,1	14,8	16,7	16,2	2,1	18,3	17,4	2,9	20,3	21,0	3,6	24,6
e) Entreprises de capitalisation .....	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	...	0,1	0,1	...	0,1	0,1	...	0,1
f) Total .....	60,3	62,8	65,5	74,3	82,4	89,3	99,0	106,4	85,0	29,9	114,9	89,8	33,6	123,4	98,7	37,3	136,0
Congo et Ruanda-Urundi <sup>3</sup> .....	2,3	2,4	2,5	2,1	2,8	4,3	4,7	5,5	4,0	1,4	5,4	4,1	1,1	5,2	4,0	0,7	4,7
Entreprises et particuliers <sup>4</sup> .....	96,9	97,2	96,9	105,0	114,1	128,5	135,7	145,9	145,7	9,8	155,5	160,8	8,3	169,1	175,0	6,7	181,7
Total général ...	213,8	220,1	223,7	240,5	262,0	293,5	312,8	334,2	271,7	79,7	351,4	298,0	79,8	377,8	327,8	81,3	409,1

<sup>1</sup> A l'exclusion des fonds autonomes et organismes paraétatiques qui ont le caractère d'organismes monétaires ou d'organismes d'épargne, de sécurité sociale, d'assurances ou de capitalisation.

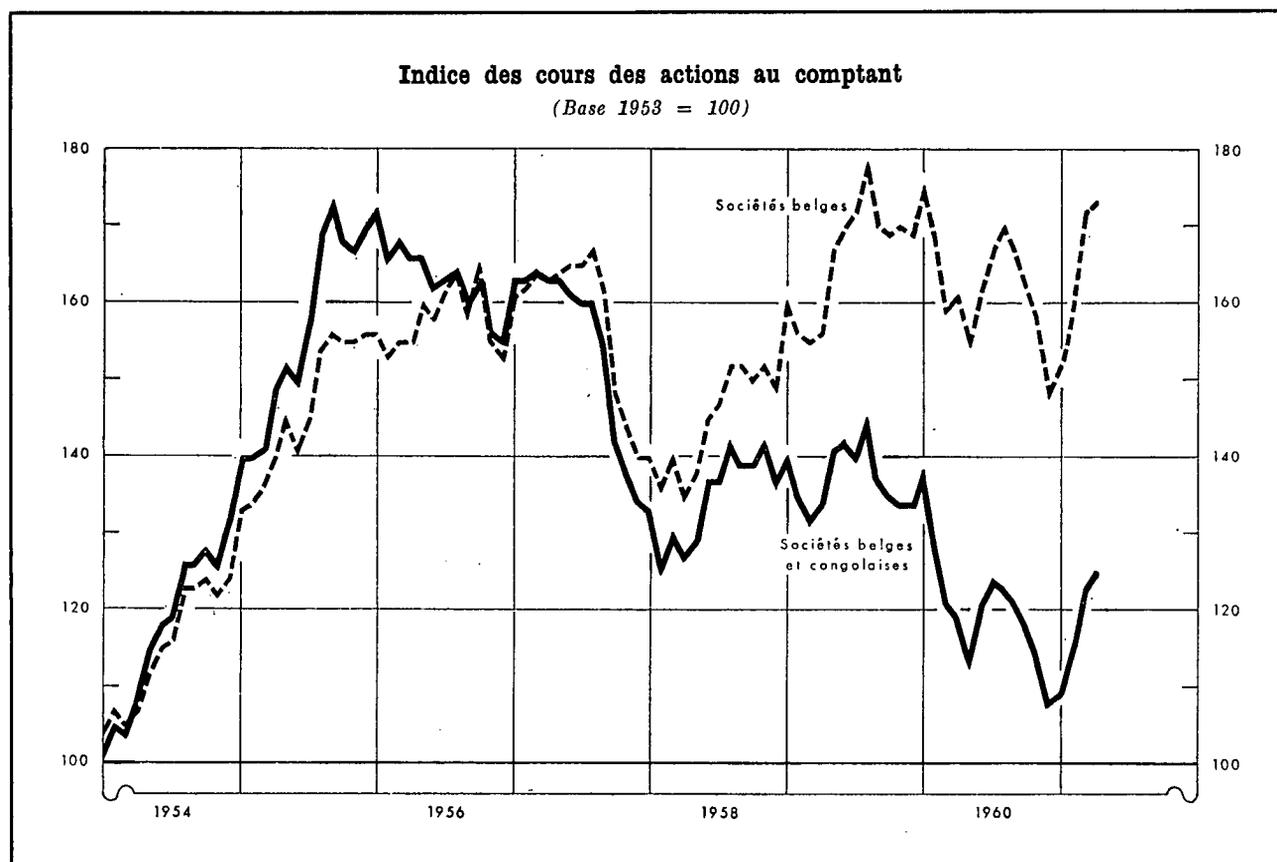
<sup>2</sup> A l'exclusion des avoirs des caisses de pensions gérées par ces organismes.

<sup>3</sup> Etat, organismes paraétatiques, Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, Banque du Congo Belge (jusqu'en 1951), sièges d'Afrique des banques congolaises (de 1952 à 1956).

<sup>4</sup> Y compris les non-résidents autres que ceux repris à la rubrique « Congo et Ruanda-Urundi ».

## XVII. — VALEURS MOBILIERES DU SECTEUR PRIVE

### 1. — EVOLUTION DE L'ACTIVITE, DU NIVEAU DES COURS ET DU TAUX DE RENDEMENT DES VALEURS BOURSIERES



Périodes	Capitaux traités (moyenne par séance - millions de francs) 1 5	Indice global du cours des actions				Taux de rendement % 3						
		Au comptant		A terme	Valeurs belges et congolaises 4	Valeurs belges 5						
		Valeurs belges et congolaises	Valeurs belges									
(Base 1953 = 100) 2 4												
1951 Moyenne mensuelle .	85	88	86	—	3,7	n.d.						
1952 Moyenne mensuelle .	79	99	98	104	4,7	n.d.						
1953 Moyenne mensuelle .	67	100	100	100	3,9	n.d.						
1954 Moyenne mensuelle .	110	118	116	108	3,0	n.d.						
1955 Moyenne mensuelle .	152	157	146	141	2,9	n.d.						
1956 Moyenne mensuelle .	113	164	158	139	3,2	n.d.						
1957 Moyenne mensuelle .	106	155	158	133	4,1	n.d.						
1958 Moyenne mensuelle .	70	135	145	117	3,8	n.d.						
1959 Moyenne mensuelle .	105	137	166	129	3,4	2,9						
1960 Moyenne mensuelle .	93	121	162	116	4,5	2,8						
	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961
Janvier .....	102	75	138	109	175	152	134	109	3,4	5,8	2,6	2,9
Février .....	91	114	129	116	168	161	124	115	3,7	5,7	2,7	2,8
Mars .....	88	151	121	123	159	172	115	119	4,0	5,1	2,8	2,9
Avril .....	83	137	119	125	161	173	111	122	4,3	5,3	2,8	3,0
Mai .....	95		114		155		106		4,0		2,8	
Juin .....	143		121		162		116		3,8		2,8	
Juillet .....	116		124		167		118		4,9		2,8	
Août .....	105		123		170		117		5,3		2,7	
Septembre .....	87		121		167		117		4,6		2,8	
Octobre .....	72		118		162		115		5,0		2,9	
Novembre .....	66		114		158		113		5,1		3,0	
Décembre .....	67		108		149		108		5,4		3,1	

1 Source : Commission de la Bourse de Bruxelles : ces chiffres portent sur les transactions en obligations de sociétés et en actions (terme et comptant).

2 Source : Institut National de Statistique : Indices au 10 de chaque mois.

3 Source : Kredietbank : Rapport du dernier dividende net annoncé ou payé, au cours à la fin du mois.

4 Bourses de Bruxelles et d'Anvers.

5 Bourse de Bruxelles.

**XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES <sup>1</sup>**

Chiffres annuels

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes <sup>2</sup>	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligataire en vie au 31/12	Montant brut des coupons payés <sup>3</sup>
				(millions de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

**A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique**

**Banques <sup>4</sup>**

1951	49	2.212	2.166	526	—	238	28	526	12
1952	52	2.623	2.270	593	—	259	35	912	24
1953	52	2.776	2.466	646	—	282	36	1.845	50
1954	51	2.878	2.649	661	—	299	37	2.759	75
1955	50	3.265	2.704	644	1	306	33	3.653	119
1956	49	3.404	2.967	695	—	321	36	3.972	157
1957	48	3.406	3.261	817	—	330	43	4.710	163
1958	48	3.628	3.414	829	0,3	355	46	6.410	212
1959	51	4.029	3.514	835	38	377	45	6.619	307
1960	52	4.572	3.614	814	0,1	423	48	6.619	308

**Sociétés financières et immobilières <sup>5</sup>**

1951	1.043	8.520	7.279	1.227	39	917	51	2.976	244
1952	1.094	9.295	8.113	1.434	36	957	63	3.266	141
1953	1.178	10.261	8.214	1.610	44	1.108	76	3.355	159
1954	1.286	11.004	9.118	1.793	50	1.239	90	4.044	149
1955	1.327	11.694	9.721	2.095	39	1.357	99	4.811	214
1956	1.359	12.366	10.112	2.181	94	1.484	104	4.793	249
1957	1.430	14.690	11.430	2.660	169	1.878	129	5.800	233
1958	1.413	22.664	10.330	2.726	59	1.907	124	8.173	298
1959	1.464	24.053	12.126	2.598	93	1.903	114	9.065	414
1960	1.456	26.575	12.940	2.913	188	2.006	132	9.141	423

**Industrie des fabrications métalliques**

1951	1.034	7.519	6.870	1.834	103	871	103	904	37
1952	1.080	8.282	7.177	2.066	89	882	110	1.029	50
1953	1.143	10.480	6.668	2.215	206	989	110	1.313	74
1954	1.213	10.926	7.587	2.032	234	923	101	1.426	86
1955	1.218	11.324	8.101	2.063	299	1.247	88	2.007	89
1956	1.233	11.416	8.520	2.194	429	1.065	111	2.005	101
1957	1.250	12.204	8.954	2.480	448	1.255	113	1.778	100
1958	1.245	13.211	9.489	2.402	409	1.110	106	1.733	99
1959	1.275	14.681	10.334	2.370	499	1.267	100	1.998	101
1960	1.271	15.418	10.785	2.619	499	1.534	107	1.948	118

**Métallurgie du fer**

1951	106	7.572	8.744	758	31	541	53	2.398	122
1952	105	7.858	8.747	1.689	5	1.039	81	2.378	124
1953	109	10.269	7.121	1.323	20	798	52	2.197	121
1954	108	10.332	7.522	660	53	410	33	2.303	114
1955	106	9.313	6.732	1.135	46	653	51	2.226	123
1956	106	10.026	10.072	2.369	23	1.324	85	2.158	120
1957	100	10.862	10.774	2.734	17	1.445	94	2.269	116
1958	100	12.364	12.409	1.621	37	1.057	72	3.133	119
1959	103	12.952	12.560	858	139	623	39	4.679	172
1960	100	13.918	12.628	1.928	25	992	58	4.679	281

**Industrie textile**

1951	1.008	6.876	10.717	1.752	38	608	133	445	22
1952	1.033	7.654	11.158	1.146	183	507	100	479	27
1953	1.070	9.882	9.842	551	544	247	48	463	27
1954	1.105	10.285	9.324	660	371	252	48	503	27
1955	1.081	10.299	9.119	793	298	291	55	522	28
1956	1.087	10.753	9.365	804	363	286	52	510	27
1957	1.094	10.894	9.160	1.156	242	348	67	529	27
1958	1.041	11.560	9.300	894	268	321	59	500	27
1959	1.047	11.954	10.077	721	614	272	45	485	27
1960	1.009	12.138	9.853	1.098	255	452	64	472	28

**XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIETES PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES <sup>1</sup> (suite)**

Chiffres annuels

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes <sup>2</sup>	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligataire en vie au 31/12	Montant brut des coupons payés <sup>3</sup>
				(millions de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	
<b>Industrie alimentaire</b>									
1951 .....	716	5.877	4.097	754	51	403	48	531	27
1952 .....	718	6.219	4.020	709	82	396	54	586	31
1953 .....	725	6.911	3.748	661	73	352	49	657	34
1954 .....	750	7.200	3.900	799	65	394	55	765	41
1955 .....	742	7.359	4.069	881	82	425	59	792	45
1956 .....	731	7.837	4.115	954	98	446	66	789	48
1957 .....	730	7.907	4.577	1.014	91	516	59	906	48
1958 .....	701	8.881	4.833	1.077	200	466	57	925	58
1959 .....	725	9.479	5.058	1.211	155	638	54	981	58
1960 .....	723	9.590	5.505	1.315	179	720	63	981	60
<b>Industrie chimique</b>									
1951 .....	477	7.384	5.129	1.056	51	510	39	963	41
1952 .....	489	8.001	5.414	1.509	66	624	57	1.059	50
1953 .....	518	8.553	5.646	1.168	140	582	43	1.083	58
1954 .....	546	9.270	4.907	1.036	200	502	59	1.091	59
1955 .....	560	9.501	5.395	1.258	52	932	63	1.006	58
1956 .....	561	10.015	5.582	1.468	52	750	68	1.038	56
1957 .....	552	11.285	6.087	1.729	200	810	57	1.305	55
1958 .....	538	11.690	5.405	1.354	124	543	61	1.384	71
1959 .....	545	12.650	6.121	1.212	179	577	65	1.263	82
1960 .....	535	13.309	6.441	1.641	246	713	76	1.257	73
<b>Electricité</b>									
1951 .....	51	11.273	2.983	1.103	0,9	941	71	3.622	179
1952 .....	49	12.295	2.649	1.243	0,3	1.036	77	4.300	199
1953 .....	53	12.395	2.779	1.304	..	1.115	84	4.597	246
1954 .....	54	12.754	2.909	1.456	—	1.165	88	4.764	257
1955 .....	52	13.525	2.968	1.503	0,3	1.164	85	4.494	265
1956 .....	51	15.382	2.207	1.558	..	1.251	82	4.434	253
1957 .....	47	16.784	2.454	1.581	—	1.365	79	5.543	248
1958 .....	44	17.016	2.722	1.637	0,7	1.458	83	5.871	330
1959 .....	41	17.422	3.609	1.748	—	1.511	86	5.510	345
1960 .....	40	17.132	3.628	1.808	0,1	1.539	85	5.515	332
<b>Industrie du charbon</b>									
1951 .....	63	6.637	6.286	859	7	682	68	938	50
1952 .....	61	7.077	6.046	1.206	65	1.007	94	848	47
1953 .....	61	8.223	5.043	1.140	149	889	87	956	42
1954 .....	61	8.268	4.927	900	196	723	72	1.073	49
1955 .....	55	8.131	4.747	870	122	716	70	1.015	59
1956 .....	54	8.592	4.263	1.212	153	937	92	972	56
1957 .....	54	8.616	4.335	1.356	186	1.007	97	985	54
1958 .....	53	8.739	4.339	1.192	96	876	85	940	55
1959 .....	55	8.840	4.663	260	702	93	11	860	51
1960 .....	49	8.530	4.367	107	1.023	63	7	756	43
<b>Total des sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique <sup>6 7</sup></b>									
1951 .....	11.250	88.226	73.126	14.553	766	7.792	896	15.543	839
1952 .....	11.706	94.884	75.821	16.827	892	8.950	1.012	17.446	827
1953 .....	12.353	108.387	72.712	15.375	1.819	8.615	909	18.863	944
1954 .....	13.171	112.207	76.018	15.095	1.800	8.231	941	21.443	1.003
1955 .....	13.268	114.978	77.313	17.092	1.518	9.674	990	23.506	1.144
1956 .....	13.397	123.605	81.666	20.764	1.748	10.869	1.136	24.930	1.238
1957 .....	13.487	131.010	86.852	22.389	1.810	11.970	1.203	28.457	1.287
1958 .....	13.408	146.913	90.013	20.202	1.936	10.981	1.153	33.241	1.535
1959 .....	13.927	156.179	98.558	18.232	3.519	10.293	1.015	35.687	1.650
1960 .....	13.859	163.436	102.540	21.802	3.273	11.825	1.135	35.469	1.922

**XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIETES PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES <sup>1</sup> (suite)**

Chiffres annuels

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes 2	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligatoire en vie au 31/12	Montant brut des coupons payés 3
				(millions de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

**B. — Total des sociétés ayant leur principale exploitation au Congo**

1951	275	14.345	7.275	4.739	40	2.599	206	602	29
1952	331	18.292	9.155	6.732	63	3.418	231	1.059	48
1953	369	22.968	8.955	6.766	204	3.838	278	1.219	57
1954	401	25.233	11.358	7.198	124	4.383	372	1.616	70
1955	442	27.947	14.673	8.106	233	4.979	332	1.843	89
1956	472	29.946	16.096	9.643	362	6.033	354	2.201	94
1957	500	35.981	14.363	10.839	256	6.609	350	2.772	105
1958	494	38.594	16.000	8.491	243	5.542	338	3.150	124
1959	494	42.202	18.315	7.258	396	5.571	315	3.164	150
1960	384	40.993	17.224	8.871	309	6.498	237	3.166	174

**C. — Total général des sociétés belges et congolaises <sup>6 7</sup>**

(y compris les sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger)

1951	11.605	105.975	88.412	19.807	994	10.617	1.126	16.533	881
1952	12.115	116.978	88.047	24.384	1.026	12.779	1.289	18.629	884
1953	12.802	135.191	85.310	23.229	2.078	12.911	1.228	20.286	1.005
1954	13.658	141.469	92.191	23.341	1.957	13.148	1.370	23.103	1.076
1955	13.795	146.996	97.352	26.448	1.806	15.241	1.383	25.389	1.235
1956	13.949	158.485	102.920	31.661	2.171	17.670	1.569	27.171	1.333
1957	14.066	173.996	106.372	34.611	2.097	19.545	1.631	31.256	1.392
1958	13.971	192.583	110.633	29.935	2.256	17.473	1.568	36.418	1.660
1959	14.487	205.709	121.299	26.527	3.972	16.611	1.395	38.881	1.813
1960	14.304	211.548	124.596	31.745	3.608	19.115	1.483	38.635	2.096

<sup>1</sup> Sociétés belges : sociétés anonymes et en commandite par actions de droit belge. Sociétés congolaises : sociétés par actions à responsabilité limitée de droit congolais.

<sup>2</sup> Il s'agit de l'année de paiement du dividende pour les colonnes (1) à (7).

<sup>3</sup> Il s'agit du montant des intérêts échus pendant l'année sous rubrique, ce montant est en relation avec la dette obligatoire en vie au 31/12 de l'année précédente.

<sup>4</sup> Non compris la B.N.B.

<sup>5</sup> Non compris la S.N.C.I.

<sup>6</sup> Non compris la B.N.B., la S.N.C.I. et la Sabena.

<sup>7</sup> Total général net, après déduction des doubles emplois.

**XVII - 3. — RENDEMENT DES SOCIETES PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES <sup>1</sup>**

Chiffres mensuels cumulés

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes 2	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividendes bruts mis en paiement	Coupons d'obligations bruts 3
				Bénéfices	Pertes		
				(milliards de francs)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	

**A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique <sup>4</sup>**

1959 Janvier	152	2,5	1,1	0,3	0,1	0,2	0,2
2 premiers mois	376	3,2	2,8	0,6	0,1	0,5	0,3
3 premiers mois	2.344	20,2	12,1	2,6	0,6	1,6	0,4
4 premiers mois	5.858	54,7	36,2	6,3	1,3	3,5	0,6
5 premiers mois	9.535	99,3	60,9	11,7	2,5	6,5	0,7
6 premiers mois	11.425	118,0	75,7	13,9	2,8	7,6	0,9
7 premiers mois	11.990	124,2	80,5	14,6	2,9	8,0	1,0
8 premiers mois	12.205	125,2	81,2	14,7	3,0	8,1	1,1
9 premiers mois	12.558	127,4	83,0	15,1	3,1	8,2	1,2
10 premiers mois	13.144	136,5	86,7	16,1	3,3	8,9	1,3
11 premiers mois	13.566	149,9	95,1	17,5	3,4	9,9	1,5
12 mois	13.927	156,2	98,6	18,2	3,5	10,3	1,6
1960 Janvier	p 113	2,4	0,8	0,2	0,0	0,2	0,2
2 premiers mois	p 282	3,5	2,8	0,6	0,0	0,7	0,3
3 premiers mois	p 1.756	18,5	11,6	2,6	0,3	1,8	0,5
4 premiers mois	p 4.314	51,8	31,5	6,5	0,8	4,1	0,7
5 premiers mois	p 7.197	98,1	59,4	12,4	2,1	7,2	0,8
6 premiers mois	p 8.762	116,2	73,4	15,0	2,4	8,5	1,0
7 premiers mois	p 9.316	124,0	79,0	15,9	2,5	9,0	1,2
8 premiers mois	p 9.472	124,8	79,6	16,0	2,6	9,0	1,3
9 premiers mois	p 9.791	127,3	81,4	16,4	2,6	9,2	1,4
10 premiers mois	p 10.268	136,3	84,9	17,7	2,8	10,0	1,6
11 premiers mois	p 10.603	149,6	92,5	19,8	2,9	11,0	1,8
12 mois	p 13.859	163,4	102,5	21,8	3,3	11,8	1,9

**XVII - 3. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES <sup>1</sup> (suite)**

Chiffres mensuels cumulés

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes <sup>2</sup>	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividendes bruts mis en paiement	Coupons d'obligations bruts <sup>3</sup>
				Bénéfices	Pertes		
				(milliards de francs)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	

**B. — Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo**

1959 Janvier .....	3	0,1	...	...	...	...	...
2 premiers mois .....	8	0,1	0,1	...	...	...	...
3 premiers mois .....	22	0,4	0,2	0,1	...	...	...
4 premiers mois .....	54	1,5	0,7	0,3	...	0,1	...
5 premiers mois .....	150	16,3	8,4	3,7	0,1	3,0	0,1
6 premiers mois .....	307	29,3	12,9	5,9	0,2	4,4	0,1
7 premiers mois .....	388	36,8	16,9	6,8	0,3	5,3	0,1
8 premiers mois .....	405	37,4	17,4	6,9	0,3	5,3	0,1
9 premiers mois .....	417	37,6	17,4	6,9	0,3	5,3	0,1
10 premiers mois .....	447	38,0	17,6	7,0	0,4	5,3	0,1
11 premiers mois .....	480	41,1	17,8	7,2	0,4	5,5	0,1
12 mois .....	494	42,2	18,3	7,3	0,4	5,6	0,2
1960 Janvier ..... p	1	...	...	...	...	...	...
2 premiers mois ..... p	7	0,1	...	...	...	...	...
3 premiers mois ..... p	17	0,3	0,1	0,1	...	...	...
4 premiers mois ..... p	36	1,3	0,6	0,2	...	...	...
5 premiers mois ..... p	104	16,5	8,3	5,1	...	4,1	0,1
6 premiers mois ..... p	232	28,6	11,9	6,6	0,2	5,4	0,1
7 premiers mois ..... p	276	31,5	14,4	7,0	0,2	5,7	0,1
8 premiers mois ..... p	285	32,0	14,7	7,1	0,2	5,7	0,1
9 premiers mois ..... p	291	32,1	14,8	7,1	0,2	5,7	0,1
10 premiers mois ..... p	305	32,4	14,9	7,2	0,2	5,7	0,1
11 premiers mois ..... p	317	33,5	15,1	7,3	0,2	5,8	0,1
12 mois ..... p	384	41,0	17,2	8,9	0,3	6,5	0,2

**C. — Total général (y compris les sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger) <sup>4</sup>**

1959 Janvier .....	157	2,7	1,3	0,3	0,1	0,2	0,2
2 premiers mois .....	387	3,4	3,0	0,7	0,1	0,5	0,3
3 premiers mois .....	2.373	20,7	12,5	2,7	0,6	1,6	0,4
4 premiers mois .....	5.924	56,5	37,2	6,6	1,3	3,6	0,6
5 premiers mois .....	9.709	119,9	72,3	16,0	2,6	10,0	0,7
6 premiers mois .....	11.772	152,5	92,3	20,6	3,1	12,6	0,9
7 premiers mois .....	12.426	166,8	101,2	22,3	3,2	13,9	1,1
8 premiers mois .....	12.658	168,3	102,4	22,5	3,3	14,0	1,2
9 premiers mois .....	13.025	170,8	104,2	22,8	3,5	14,2	1,3
10 premiers mois .....	13.647	180,5	108,1	24,0	3,7	14,9	1,4
11 premiers mois .....	14.107	197,8	116,9	25,7	3,8	16,2	1,6
12 mois .....	14.487	205,7	121,3	26,5	4,0	16,6	1,8
1960 Janvier ..... p	116	2,5	1,0	0,3	...	0,2	0,3
2 premiers mois ..... p	292	3,7	3,0	0,8	...	0,7	0,4
3 premiers mois ..... p	1.777	19,0	11,8	2,8	0,3	1,8	0,6
4 premiers mois ..... p	4.357	53,3	32,4	6,8	0,9	4,2	0,7
5 premiers mois ..... p	7.319	118,7	70,8	18,1	2,2	11,8	0,9
6 premiers mois ..... p	9.024	149,9	89,1	22,5	2,6	14,5	1,1
7 premiers mois ..... p	9.630	161,3	97,5	23,8	2,8	15,3	1,3
8 premiers mois ..... p	9.975	162,5	98,4	23,9	2,8	15,4	1,3
9 premiers mois ..... p	10.121	165,1	100,2	24,4	2,9	15,6	1,5
10 premiers mois ..... p	10.618	174,4	103,8	25,8	3,0	16,4	1,7
11 premiers mois ..... p	10.970	189,8	111,9	28,0	3,1	17,6	1,9
12 mois ..... p	14.304	211,5	124,6	31,7	3,6	19,1	2,1

<sup>1</sup> Sociétés belges : sociétés anonymes et en commandite par action de droit belge. Sociétés congolaises : sociétés par actions à responsabilité limitée de droit congolais.

<sup>2</sup> Il s'agit du mois de paiement du dividende pour les colonnes (1) à (6).

<sup>3</sup> Les coupons d'obligations sont, comme les dividendes, recensés pendant le mois où ils sont payés. Le paiement des coupons d'obligations peut être effectué avant celui des dividendes. De ce fait, les obligations dont les coupons sont recensés à la colonne (7) ne représentent pas nécessairement toutes des emprunts des sociétés faisant l'objet des colonnes précédentes.

<sup>4</sup> Non compris la B.N.B., la S.N.C.I. et la Sabena.

**XVII - 4. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS BELGES ET CONGOLAISES <sup>1</sup>**

Chiffres annuels

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B. 2).

Années	Actions		Obligations (montant nominal)					Actions et obligations	Actions et obligations
	émissions nominales	émissions nettes	émissions non continues			émissions continues nettes	Total des émissions nettes	Total des émissions nettes	Total des émissions nettes (I.N.S.)
			émissions	amortisse- ments	émissions nettes				
(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (4)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8) = (2) + (7)	(9)	

**Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique**

1951	7.621	2.176	1.483	est. 500 <sup>3</sup>	est. 983 <sup>3</sup>	n.d.	est. 983 <sup>3</sup>	est. 3.159 <sup>3</sup>	4.363 <sup>4</sup>
1952	18.047	2.755	1.398	est. 600 <sup>3</sup>	est. 798 <sup>3</sup>	n.d.	est. 798 <sup>3</sup>	est. 3.553 <sup>3</sup>	5.641 <sup>4</sup>
1953	4.660	1.561	1.068	est. 700 <sup>3</sup>	est. 368 <sup>3</sup>	n.d.	est. 368 <sup>3</sup>	est. 1.929 <sup>3</sup>	2.525 <sup>4</sup>
1954	7.546	3.500	1.777	879	898	529	1.427	4.927	8.331
1955	15.354	5.356	1.560	1.257	303	532	835	6.191	9.680
1956	17.965	4.560	1.701	1.404	297	389	686	5.246	7.619
1957	27.917	5.573	3.220	1.449	1.771	833	2.604	8.177	10.687
1958	9.076	4.908	3.144	1.506	1.638	1.288	2.926	7.834	12.920
1959	10.327	4.137	2.889	1.542	1.347	779	2.126	6.263	11.000

**Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo**

1951	4.509	1.931	70	n.d.	70	n.d.	70	2.001	1.526 <sup>4</sup>
1952	7.369	2.457	212	n.d.	212	n.d.	212	2.669	1.811 <sup>4</sup>
1953	3.212	1.997	130	n.d.	130	n.d.	130	2.127	1.834 <sup>4</sup>
1954	2.572	1.753	391	46	345	...	345	2.098	1.465
1955	3.549	1.912	316	88	228	7	221	2.133	1.545
1956	7.222	2.089	341	110	231	5	236	2.325	1.580
1957	6.759	1.759	724	158	566	...	566	2.325	1.917
1958	2.007	1.162	450	124	326	51	377	1.539	1.119
1959	2.342	699	116	81	35	21	14	713	513

**Total général (y compris les sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger)**

1951	12.130	4.107	1.553	est. 500 <sup>3</sup>	est. 1.053 <sup>3</sup>	n.d.	est. 1.053 <sup>3</sup>	est. 5.160 <sup>3</sup>	5.889 <sup>4</sup>
1952	25.416	5.212	1.610	est. 600 <sup>3</sup>	est. 1.010 <sup>3</sup>	n.d.	est. 1.010 <sup>3</sup>	est. 6.222 <sup>3</sup>	7.452 <sup>4</sup>
1953	7.872	3.558	1.198	est. 700 <sup>3</sup>	est. 498 <sup>3</sup>	n.d.	est. 498 <sup>3</sup>	est. 4.056 <sup>3</sup>	4.359 <sup>4</sup>
1954	10.118	5.253	2.168	944	1.224	529	1.753	7.006	9.796
1955	18.903	7.268	1.876	1.348	528	525	1.053	8.321	11.225
1956	25.187	6.649	2.047	1.519	528	394	922	7.571	9.199
1957	34.676	7.332	3.944	1.619	2.325	833	3.158	10.490	12.604
1958	11.083	6.070	3.594	1.632	1.962	1.339	3.801	9.371	14.039
1959	12.669	4.836	3.005	1.623	1.382	758	2.140	6.976	11.513

<sup>1</sup> Sociétés belges : sociétés anonymes, en commandite par actions et de personnes à responsabilité limitée de droit belge. Sociétés congolaises : sociétés par actions à responsabilité limitée et de personnes à responsabilité limitée de droit congolais.

<sup>2</sup> Ces modifications consistent d'une part à inclure les appels de fonds, d'autre part à éliminer les émissions continues et non continues du secteur public (S.N.C.I., Sabena) et les émissions nettes d'obligations et de bons de caisse des banques belges.

<sup>3</sup> Estimations B.N.B.

<sup>4</sup> Amortissements non déduits.

N. B. — Col. (1) et (9) montants repris sans modification des statistiques de l'I.N.S. — col. (2) à (8) : montants modifiés par la B.N.B. comme indiqué à la note 2 ci-dessus.

Col. (1) : constitutions de sociétés et augmentations de capital — col. (2) : montants libérés sur souscriptions d'actions (déduction faite des libérations autres qu'en espèces), primes d'émission et appels de fonds — col. (3) : nouvelles émissions (partie effectivement émise au cours de l'année) plus reliquats d'émissions antérieures, moins emprunts de conversion.

Références bibliographiques : *Annuaire Statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Statistiques Economiques belges 1941-1960* (B.N.B.). — *Bulletin Mensuel des Statistiques* (Commission de la Bourse de Bruxelles). — *Bulletin Hebdomadaire de la Kredietbank*.

**XVII - 5. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS BELGES ET CONGOLAISES <sup>1</sup>**

Chiffres mensuels <sup>2</sup>

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B. 3).

Périodes	A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique				B. — Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo			
	Actions		Obligations (Montant nominal)	Actions et obligations	Actions		Obligations (Montant nominal)	Actions et obligations
	émissions nominales (1)	émissions nettes (2)	émissions non continues brutes (3)	Total (4) = (2) + (3)	émissions nominales (5)	émissions nettes (6)	émissions non continues brutes (7)	Total (8) = (6) + (7)
1959 3 premiers mois ...	1.341	542	275	817	519	63	—	63
6 premiers mois ...	4.647	1.694	661	2.355	1.179	328	—	328
9 premiers mois ...	6.720	2.064	880	2.944	2.201	460	—	460
12 mois .....	10.327	3.324	2.889	6.213	2.342	500	116	616
1960 3 premiers mois ...	1.971	1.020	79	1.099	710	59	—	59
6 premiers mois ...	5.326	2.413	302	2.715	5.011	254	—	254
9 premiers mois ...	11.388	5.316	805	6.121				
12 mois .....								
1960 Janvier .....	744	580	25	605	187	32	—	32
Février .....	395	160	50	210	479	11	—	11
Mars .....	832	280	4	284	44	16	—	16
Avril .....	1.038	453	21	474	207	36	—	36
Mai .....	1.517	710	50	760	462	24	—	24
Juin .....	801	229	152	381	3.632	134	—	134
Juillet .....	3.791	2.016	500	2.516				
Août .....	843	398	—	398				
Septembre .....	1.427	490	3	493				
Octobre .....	2.005	168	—	168				
Novembre .....	810	291	103	394				
Décembre ..... p	3.228	786	—	786				
1961 Janvier ..... p	499	255	—	255				
Février ..... p	1.543	143	—	143				
Mars ..... p	823	140	—	140				

<sup>1</sup> Sociétés belges : sociétés anonymes, en commandite par actions et de personnes à responsabilité limitée de droit belge. — Sociétés congolaises : sociétés par actions à responsabilité limitée et de personnes à responsabilité limitée de droit congolais.  
<sup>2</sup> Les chiffres de ce tableau diffèrent des données reprises au tableau XVII - 4 sur les points suivants : a) les émissions nettes d'actions ne comprennent pas les appels de fonds; b) les émissions d'obligations sont brutes (amortissements non déduits) et ne comprennent pas les émissions continues.  
<sup>3</sup> Les modifications consistent à éliminer les émissions d'obligations et d'actions du secteur public (celles de la Sabena pour la période couverte par le tableau).

## XVIII. — MARCHÉ MONÉTAIRE

### 1. — MARCHÉ DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR ET A TRES COURT TERME \*

(millions de francs)

Moyennes journalières	Capitaux prêtés par		Capitaux empruntés par		Total (5) = (1) + (2) ou (3) + (4)	Capitaux refusés (6)
	Banques de dépôts 1	Autres organismes 2	Banques de dépôts 1	Autres organismes 3		
	(1)	(2)	(3)	(4)		
1951 .....	2.034	3.350	13	5.371	5.384	...
1952 .....	2.357	3.440	9	5.788	5.797	...
1953 .....	2.378	3.013	9	5.382	5.391	...
1954 .....	2.330	3.006	19	5.317	5.336	...
1955 .....	2.325	3.314	23	5.616	5.639	43
1956 .....	2.428	2.795	22	5.201	5.223	123
1957 .....	2.288	3.305	17	5.576	5.593	5
1958 .....	2.078	1.829	15	3.892	3.907	577
1959 .....	2.191	1.324	73	3.442	3.515	188
1960 .....	2.415	2.668	1.025	4.058	5.083	37
1960 1 <sup>er</sup> trimestre .....	2.429	2.582	701	4.310	5.011	35
2 <sup>e</sup> trimestre .....	2.522	2.661	1.024	4.159	5.183	27
3 <sup>e</sup> trimestre .....	2.233	3.164	1.109	4.288	5.397	...
4 <sup>e</sup> trimestre .....	2.482	2.252	1.272	3.462	4.734	90
1961 1 <sup>er</sup> trimestre .....	2.527	2.493	1.449	3.571	5.020	3
1960 Février .....	2.357	2.839	591	4.605	5.196	84
Mars .....	2.729	2.002	716	4.015	4.731	19
Avril .....	2.920	1.769	681	4.008	4.689	53
Mai .....	2.259	3.232	1.085	4.406	5.491	28
Juin .....	2.405	2.940	1.290	4.055	5.345	...
Juillet .....	2.166	4.372	1.400	5.138	6.538	...
Août .....	2.217	2.871	1.021	4.067	5.088	...
Septembre .....	2.312	2.356	933	3.735	4.668	...
Octobre .....	2.649	2.224	1.000	3.873	4.873	3
Novembre .....	2.410	2.021	1.331	3.100	4.431	233
Décembre .....	2.383	2.500	1.489	3.394	4.883	42
1961 Janvier .....	2.424	2.184	1.267	3.341	4.608	4
Février .....	2.500	2.504	1.627	3.377	5.004	7
Mars .....	2.649	2.778	1.468	3.959	5.427	...
Avril .....	2.545	2.974	1.596	3.923	5.519	...

\* Du 27 février 1956 au 16 novembre 1959, on a traité outre de l'argent au jour le jour, de l'argent prêté ou emprunté à 5 et 10 jours. Ces montants sont par conséquent compris dans les chiffres ci-dessus. Depuis le 17 novembre 1959, il n'y a plus eu d'argent prêté ou emprunté à 5 et 10 jours.

1 Jusqu'au 16 novembre 1959, les banques de dépôts comprennent uniquement celles de Bruxelles et d'Anvers. Celles d'autres places y ont ensuite été ajoutées.

2 Notamment le Crédit Communal de Belgique, la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, la C.G.E.R., l'O.N.S.S., et depuis le 17 novembre 1959, le Fonds des Rentes.

3 Notamment l'I.R.G., l'Office National du Ducroire, la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, la S.N.C.I. et le Fonds des Rentes.

**XVIII - 3. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION**

**Mouvement du débit**

Moyennes mensuelles ou mois	Nombre de chambres	Bruxelles						Province		Total général	
		Argent à très court terme 1		Autres opérations 2		Total		Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs
		Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs				
1951 .....	38	2	140	157	88	159	228	171	57	330	285
1952 .....	38	2	159	162	98	164	257	177	59	341	316
1953 .....	38	2	155	164	87	166	242	185	56	351	298
1954 .....	38	2	138	174	92	176	230	200	55	376	285
1955 .....	38	2	133	188	96	190	229	210	56	400	285
1956 .....	38	2	127	212	110	214	237	222	63	436	300
1957 .....	38	2	119	232	128	234	247	239	66	473	313
1958 .....	38	2	113	245	131	247	244	235	63	482	307
1959 .....	39	2	124	248	142	250	266	237	64	487	330
1960 .....	39	3	208	289	158	292	366	243	57	535	423
1960 1 <sup>er</sup> trimestre .....	39	3	208	267	149	270	357	241	59	511	416
2 <sup>e</sup> trimestre .....	39	3	206	287	156	290	362	245	55	535	417
3 <sup>e</sup> trimestre .....	39	3	226	293	162	296	388	241	56	537	444
4 <sup>e</sup> trimestre .....	39	3	192	309	167	312	359	245	56	557	415
1961 1 <sup>er</sup> trimestre .....	39	3	208	373	161	381	369	253	60	634	429
1960 Février .....	39	3	214	269	159	272	373	246	59	518	432
Mars .....	39	3	213	291	151	294	364	258	59	552	423
Avril .....	39	3	182	249	155	252	337	224	54	476	391
Mai .....	39	3	220	303	158	306	378	260	55	566	433
Juin .....	39	3	216	308	156	311	372	251	57	562	429
Juillet .....	39	3	254	286	173	289	427	226	53	515	480
Août .....	39	3	222	301	163	304	385	251	58	555	443
Septembre .....	39	3	202	291	150	294	352	248	57	542	409
Octobre .....	39	3	200	308	162	311	362	250	56	561	418
Novembre .....	39	3	174	304	169	307	343	249	56	556	399
Décembre .....	39	3	203	315	169	318	372	237	57	555	429
1961 Janvier .....	39	3	193	354	167	357	360	258	60	615	420
Février .....	39	3	192	349	149	352	341	240	57	592	398
Mars .....	39	3	240	432	167	435	407	262	64	697	471
Avril .....	39	3	202	367	151	370	353	233	53	603	406

1 Il s'agit de l'argent au jour le jour et, du 27 février 1956 au 16 novembre 1959, de l'argent prêté ou emprunté à 1, 5 et 10 jours. Depuis le 17 novembre 1959, il n'y a plus eu d'argent à 5 et 10 jours.

2 Titres, effets publics, coupons, virements, chèques, traites, promesses, quittances, opérations sur l'étranger, etc.

Références bibliographiques : *Statistiques Economiques belges 1941-1950* (B.N.B.). — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXVIII<sup>e</sup> année, vol. I, n<sup>o</sup> 5, mai 1953 : « Une nouvelle statistique : le marché de l'argent au jour le jour (call money) » — XXXV<sup>e</sup> année, vol. I, n<sup>o</sup> 4, avril 1960 : « Le marché monétaire en Belgique ».

# XIX. — TAUX D'ESCOMPTE, D'INTERET ET DE RENDEMENT

(Pour cent par an)

## 1. — TAUX D'ESCOMPTE ET D'INTERET DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

Dates des changements	Escompte						Avances en compte courant et prêts *				
	Traites acceptées domiciliées en banque, warrants	Acceptations de banque préalablement visées par la B.N.B.	Traites acceptées non domiciliées en banque	Traites non acceptées		Promesses	sur certificats de trésorerie			sur Certificats du Fonds des Rentes, émis à maximum 366 jours	sur autres effets publics 2
				domiciliées en banque	non domiciliées en banque		ayant maximum 120 jours à courir	ayant maximum 8 mois à courir	émis à maximum 366 jours 1		
Taux en vigueur le 31-12-1950 .....	3,75	3,75	4,—	5,—		5,50	2,—	2,1875	2,375	—	5,50
1951 5 juillet .....	3,50	3,50	3,75	4,75	5,50	5,50	2,—	2,1875	2,375	—	5,50
13 septembre .....	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	5,50	2,—	2,1875	2,375	—	5,50
1952 18 décembre .....	3,—	3,—	3,50	4,50	5,50	5,50	2,—	2,1875	2,375	—	5,50
1953 5 mars .....	3,—	3,—	3,50	4,50	5,—	5,—	2,—	2,1875	2,375	—	5,—
21 mai .....	3,—	3,—	3,50	4,50	4,75	4,75	2,—	2,1875	2,375	—	4,75
29 octobre ...	2,75	2,75	3,25	4,25	4,50	4,50	2,—	2,1875	2,375	—	4,50
1955 4 août .....	3,—	3,—	3,75	4,50	4,75	4,75	2,1875			—	4,75
1956 6 décembre .....	3,50	3,50	4,25	5,—	5,25	5,25	2,25			—	5,25
1957 21 mars .....	3,50	3,50	4,25	5,—	5,25	5,25	Taux du certificat plus 5/16 %, minimum 2,25 %			—	5,25
25 juillet .....	4,50	4,50	5,25	6,—	6,25	6,25				—	6,25
12 novembre .....	4,50	4,50	5,25	6,—	6,25	6,25				Taux du Certificat + 5/16 % minimum 2,25 %	6,25
1958 27 mars .....	4,25	4,25	5,—	5,75	6,—	6,—				»	6,—
5 juin .....	4,—	4,—	4,75	5,50	5,75	5,75				»	5,75
3 juillet .....	3,75	3,75	4,50	5,25	5,50	5,50				»	5,50
28 août .....	3,50	3,50	4,25	5,—	5,25	5,25				»	5,25
30 octobre ...	3,50	3,50	4,—	4,50	5,—	5,—				»	5,—
1959 8 janvier ...	3,25	3,25	3,75	4,25	4,75	4,75				»	4,75
24 décembre ..	4,—	4,—	4,50	4,75	5,25	5,25				»	5,—
1960 4 août .....	5,—	5,—	5,50	5,75	6,25	6,25				»	6,25
10 novembre ..	5,—	5,—	5,50	5,75	6,25	6,25				»	6,25

1 Intitulé avant le 21 mars 1957 : Certificats de trésorerie ayant maximum 12 mois à courir.

2 Y compris les certificats de trésorerie à plus de 12 mois. — Sont seuls acceptés en nantissement les titres et effets publics « au porteur » libellés en francs belges.

\* Quotité de l'avance au 31 décembre 1960

Cert. de trés. et cert. du Fonds des Rentes émis à max. 366 jours ... max. 95 % | Autres effets publics (voir note 2) ..... max. 80 %

## XIX - 2. — TAUX DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR

Moyennes 1	
1957 Du 1-1 au 11-11 2.	1,70
Du 12-11 au 31-12 3.	2,25
1958 .....	1,41
1959 Du 1-1 au 16-11 ...	1,01
Du 17-11 au 31-12 ...	2,11
1960 .....	2,80
1960 Mai .....	2,19
Juin .....	2,58
Juillet .....	3,23
Août .....	4,03
Septembre .....	4,14
Octobre .....	3,92
Novembre .....	2,81
Décembre .....	2,67
1961 Janvier .....	2,68
Février .....	2,47
Mars .....	2,38
Avril .....	2,33

## XIX - 3. — TAUX DES CERTIFICATS DE TRESORERIE

A fin de période	Certificats de trésorerie à très court terme 4					Certificats de trésorerie bancaires 5	Dates	Certificats de trésorerie émis par adjudication		
	15 jours	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois			4 mois	6 mois	9 mois
1957 Du 1-1 au 11-11 2.	1,90	—	—	—	—	1,3125 6				
Du 12-11 au 31-12 3.	2,75	3,—	3,25	3,75	4,25	3,75				
1958 .....	1,25	1,50	1,75	2,—	2,50	2,75	1958 6 janv.	4,676	5,059	5,388
1959 .....	—	2,75	3,—	3,25	3,50	3,25	1959 6 janv.	3,398	3,646	3,860
1960 Mai ...	—	3,—	3,25	3,50	3,75	3,75	1960 7 juin .	4,268	4,348	4,446
Juin ...	—	3,—	3,25	3,50	3,75	3,75	5 juillet .	4,266	4,350	4,437
Juillet .	—	3,—	3,25	3,50	3,75	3,75	2 août .	4,340	4,400	*
Août .	—	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	6 sept. .	*	*	*
Sept. ...	—	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	4 oct. .	*	4,909	4,950
Oct. ...	—	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	8 nov. .	*	*	*
Nov. ...	—	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	6 déc. .	*	*	*
Déc. ...	—	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	1961 6 janv.	4,862	4,925	4,956
1961 Janv. .	—	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	7 fév. .	4,846	*	4,993
Févr. .	—	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	7 mars .	4,872	4,937	*
Mars .	—	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	6 avril .	4,875	4,950	4,960
Avril ...	—	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	4 mai .	4,850	*	*

1 Il s'agit, jusqu'au 16 novembre 1959, de la moyenne arithmétique simple des taux uniques journaliers.

Depuis le 17 novembre 1959 : moyenne pondérée par les montants des capitaux empruntés, des taux journaliers moyens.

2 Depuis le 19 novembre 1949 jusqu'au 3 août 1955 inclus, le taux a été de 1,25 %; du 4 août à fin décembre 1955, il a été de 1,50 %. Moyenne 1956 : 1,58.

3 La réforme du marché monétaire de novembre 1957 a comporté notamment le relèvement du taux des certificats de trésorerie bancaires à 4 mois, devenus les certificats B, ce qui a permis des fluctuations plus larges des taux de l'argent au jour le jour.

4 Cfr. Arrêtés ministériels du 30 mars 1956 et du 9 novembre 1957 (*Moniteur belge* du 4 mai 1956, p. 8.148 et du 10 novembre 1957, p. 8.028).

5 Certificats que les banques peuvent inclure dans la couverture partielle de leur passif exigible à 1 mois au plus. L'encours de ces certificats émis à 4 mois était peu important jusqu'à la réforme du marché monétaire du 12 novembre 1957, qui les a remplacés par des certificats de même nature, mais dont l'intérêt est lié au taux d'escompte de la Banque Nationale de Belgique pour les traites acceptées domiciliées en banque. Ces certificats sont désignés par le terme « certificats B » (Arrêté ministériel du 9 novembre 1957, *Moniteur* du 10 novembre 1957, p. 8.030). L'encours de ces certificats s'est élevé à 8,9 milliards de francs jusqu'au 8 avril 1960. Depuis lors, il atteint 9,1 milliards de francs.

En outre, le Fonds des Rentes émet, depuis novembre 1957, un montant variable de certificats assortis des mêmes conditions, sauf que l'intérêt des certificats B est payable d'avance, et que celui des certificats du Fonds des Rentes est payable à terme échu. (Arrêté amendement l'arrêté d'exécution de l'article 4, § 2 du règlement du 11 octobre 1949 sur les coefficients bancaires. — *Moniteur* du 27 novembre 1957, p. 8.263).

Il convient également de noter que la réforme du marché monétaire de novembre 1957 a converti un montant de 20 milliards de francs de certificats de trésorerie à 12 mois affectés par les banques à la couverture partielle de leur passif exigible à un mois au plus, en des certificats à 12 mois, désignés par le terme « certificats A », d'un taux de 1 15/16 %, payable par anticipation (Arrêté ministériel du 9 novembre 1957, *Moniteur* du 10 novembre 1957, p. 8.090).

6 Taux en vigueur depuis le 5 février 1946 (cfr. deuxième arrêté ministériel d'exécution du 5 février 1946 de la loi du 14 octobre 1945 relative aux avoirs monétaires bloqués ou temporairement indisponibles. *Moniteur* du 10 février 1946, p. 1.185).

\* Pas d'adjudication.

**XIX - 4. — TAUX DES DEPOTS EN FRANCS BELGES DANS LES BANQUES  
ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE**

A fin de période	Tarif I 1 Comptes de dépôts à					Caisse Générale d'Épargne (Dépôts d'épargne des particuliers)		
	vue	15 jours de préavis 2	Terme 2			jusqu'à 50.000 F	de 50.001 à 100.000 F	au-delà de 100.000 F
			1 mois	3 mois	6 mois			
1951 .....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1952 .....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1953 .....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1954 .....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1955 .....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1956 .....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1957 .....	0,50	1,25	2,30	2,70	3,15	3,—	2,—	
1958 .....	0,50	0,90	1,35	1,75	2,15	3,— <sup>3</sup>	2,—	
1959 .....	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,—	2,—	
1960 Février .....	0,50	1,05	1,90	3,—	3,10	3,— <sup>3</sup>	2,— <sup>4</sup>	
Mars .....	0,50	1,05	1,90	3,—	3,10	3,— <sup>3</sup>	2,— <sup>4</sup>	
Avril .....	0,50	1,05	1,90	3,—	3,10	3,— <sup>3</sup>	2,— <sup>4</sup>	
Mai .....	0,50	1,05	1,90	3,—	3,10	3,— <sup>3</sup>	2,— <sup>4</sup>	
Juin .....	0,50	1,05	1,90	3,—	3,10	3,— <sup>3</sup>	2,— <sup>4</sup>	
Juillet .....	0,50	1,05	1,90	3,—	3,10	3,— <sup>3</sup>	2,— <sup>4</sup>	
Août .....	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— <sup>3</sup>	2,— <sup>4</sup>	
Septembre .....	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— <sup>3</sup>	2,— <sup>4</sup>	
Octobre .....	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— <sup>3</sup>	2,— <sup>4</sup>	
Novembre .....	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— <sup>3</sup>	2,— <sup>4</sup>	
Décembre .....	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— <sup>3</sup>	2,— <sup>4</sup>	
1961 Janvier .....	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— <sup>3</sup>	2,— <sup>4</sup>	
Février .....	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— <sup>3</sup>	2,— <sup>4</sup>	
Mars .....	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— <sup>3</sup>	2,— <sup>4</sup>	
Avril .....	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— <sup>3</sup>	2,— <sup>4</sup>	

1 Tarif appliqué par environ 25 banques, dont les principales. D'autres banques, surtout régionales, appliquent en général un tarif supérieur. — 2 Depuis novembre 1957, les taux des dépôts à préavis et à terme fluctuent en fonction du taux d'escompte de la B.N.B. pour les traites acceptées domiciliées en banque. — 3 Durant les années 1958 et 1960, majoration d'intérêts de 0,30 % pour les sommes restées inscrites toute l'année civile. Pas de majoration en 1959. — 4 En 1960, majoration d'intérêts de 0,20 % pour les sommes restées inscrites toute l'année civile.

**XIX - 5. — TAUX DE RENDEMENT DE TITRES A REVENU FIXE,  
COTES A LA BOURSE DE BRUXELLES \***

Début de période	Dettes unifiées (rendement eu égard au cours seulement)	Echéance de 2 à 5 ans		Echéance de 5 à 20 ans		Echéance à plus de 20 ans Etat Emprunts à lots Dette directe	Taux moyen pondéré (non compris la Dette unifiée)
		Etat	Paraétatiques et villes	Etat	Paraétatiques et villes		
1952 .....	4,60	—	5,19 <sup>1</sup>	—	—	5,13	5,32
1953 .....	4,48	—	4,85 <sup>1</sup>	5,09 <sup>2</sup>	—	4,81	5,05
1954 .....	4,33	—	4,15 <sup>1</sup>	4,79 <sup>2</sup>	—	4,58	4,70
1955 .....	4,20	—	3,89 <sup>1</sup>	4,59 <sup>2</sup>	—	4,43	4,46
1956 .....	4,18	—	3,99 <sup>1</sup>	4,63	4,71	4,38	4,57
1957 .....	4,47	—	5,17 <sup>1</sup>	5,54	5,59	4,53	5,45
1958 .....	4,93	—	5,53 <sup>1</sup>	6,47	6,51	5,20	6,41
1959 .....	4,29	—	4,44	4,85	4,93	4,83	4,85
1960 .....	4,21	4,72	4,79	5,21	5,10	4,63	5,11
1960 Mars .....	4,25	4,82	4,83	5,31	5,15	4,60	5,19
Avril .....	4,26	4,79	4,73	5,23	5,14	4,54	5,13
Mai .....	4,26	4,90	4,84	5,26	5,17	4,52	5,17
Juin .....	4,27	5,01	4,94	5,28	5,19	4,57	5,20
Juillet .....	4,27	4,90	5,01	5,29	5,17	4,70	5,20
Août .....	4,35	5,51	5,67	5,79	5,41	4,92	5,64
Septembre .....	4,35	5,40	5,15	5,74	5,45	4,88	5,59
Octobre .....	4,34	5,47	5,26	5,71	5,47	4,86	5,58
Novembre .....	4,34	5,40	5,28	5,73	5,53	4,81	5,61
Décembre .....	4,40	5,47	5,55	5,85	5,65	4,81	5,73
1961 Janvier .....	4,39	5,55	5,69	6,07	5,80	4,90	5,89
Février .....	4,39	5,50	5,66	6,00	5,82	4,93	5,85
Mars .....	4,39	5,45	5,62	6,00	5,82	4,95	5,84
Avril .....	4,35	5,40	5,58	5,90	5,77	4,99	5,77
Mai .....	4,33	5,46	5,57	5,94	5,79	4,98	5,81

\* Sauf indication contraire, le taux du rendement moyen est celui qui, appliqué au calcul de la valeur actuelle de l'ensemble des termes d'annuité (remboursement, intérêts, lots et primes éventuels) encore à recevoir, égalise cette valeur actuelle au prix d'achat du capital en vie, évalué au cours du jour, majoré des courtages et éventuellement des intérêts courus.

1 Emprunts aux taux de 4 et 4,5 %. — 2 Emprunts aux taux de 4,25 et 4,5 %.

N. B. — Méthode d'établissement : voir *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.), XXXI<sup>e</sup> année, vol. I, no 2, février 1956.

Références bibliographiques : *Moniteur belge* : situations hebdomadaires de la B.N.B. — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXVI<sup>e</sup> année, vol. I, no 6, juin 1951 : « Le Marché de l'argent au jour le jour depuis septembre 1950 » ; XXVIII<sup>e</sup> année, vol. I, no 5, mai 1953 : Une nouvelle statistique : le marché de l'argent au jour le jour (call money) ; XXXII<sup>e</sup> année, vol. II, no 5, novembre 1957 : « La réforme du marché monétaire » ; XXXV<sup>e</sup> année, vol. I, no 4, avril 1960 : « Le marché monétaire en Belgique ».

XX. — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

1. — TAUX D'ESCOMPTE

Mois des changements	Allemagne		Etats-Unis 1		France		Grande-Bretagne		Italie		Pays-Bas		Suède		Suisse	
	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux
Taux en vigueur au 1-1-1955 ...		3,—		1,50		3,—		3,—		4,—		2,50		2,75		1,50
1955 Janvier ...							27	3,50								
Février ...							24	4,50								
Avril .....			15	1,75									19	3,75		
Août .....	4	3,50	5	2,—												
Septembre			9	2,25												
Novembre			18	2,50												
1956 Février ...							16	5,50			7	3,—				
Mars .....	8	4,50														
Avril .....			13	2,75												
Mai .....	19	5,50														
Août .....			24	3,—							25	3,25				
Septembre	6	5,—									22	3,75				
Octobre ...													22	4,—		
Novembre																
1957 Janvier ...	11	4,50														
Février ...							7	5,—								
Avril .....					11	4,—										
Mai .....															15	2,50
Juillet .....											17	4,25	11	5,—		
Août .....			23	3,50	12	5,—					16	5,—				
Septembre	19	4,—					19	7,—								
Novembre			15	3,—												
1958 Janvier ...	17	3,50	23	2,75							23	4,50				
Mars .....			7	2,25							25	4,—				
Avril .....			18	1,75												
Mai .....							22	5,50					3	4,50		
Juin .....	27	3,—					19	5,—	7	3,50	14	3,50				
Août .....							14	4,50								
Septembre			12	2,—												
Octobre ...					16	4,50										
Novembre			7	2,50			20	4,—			15	3,—				
1959 Janvier ...	10	2,75									21	2,75				
Février ...					5	4,25									26	2,—
Mars .....			6	3,—												
Avril .....					23	4,—										
Mai .....			29	3,50												
Septembre	4	3,—	11	4,—												
Octobre ...	23	4,—														
Novembre											16	3,50				
1960 Janvier ...							21	5,—					15	5,—		
Juin .....	3	5,—	10	3,50			23	6,—								
Août .....			12	3,—												
Octobre ...					6	3,50	27	5,50								
Novembre	11	4,—														
Décembre .							8	5,—								
1961 Janvier ...	20	3,50														
Mai .....	5	3,—														

1 Federal Reserve Bank of New York.  
Définitions des taux d'escompte officiels : voir « International Financial Statistics » (F.M.I.).

**XX - 2. — BANQUE DE FRANCE***(millions de nouveaux francs français)*

	1956 31 décembre	1957 31 décembre	1958 31 décembre	1959 31 décembre	1960 7 avril	1961 6 avril	1960 5 mai	1961 4 mai
<b>ACTIF</b>								
Encaisse or .....	3.012	2.012	2.476	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322
Prêt d'or au Fonds de Stabilisation des changes .....	—	1.000	1.201	—	—	—	—	—
Disponibilités à vue à l'étranger .....	490	118	141	3.969	4.747	7.320	5.159	7.684
Avances au Fonds de Stabilisation des changes <sup>1</sup> .....	512	...	...	...	...	740	...	740
Monnaies divisionnaires .....	136	99	84	101	74	13	52	23
Comptes courants postaux .....	321	716	512	669	464	651	553	530
Prêts à l'Etat .....	6.329	6.548	6.510	6.500 <sup>2</sup>	6.500 <sup>2</sup>	6.500 <sup>2</sup>	6.500 <sup>2</sup>	6.500 <sup>2</sup>
Avances à l'Etat .....	—	4.297	4.337	2.640 <sup>2</sup>	3.230 <sup>2</sup>	2.235 <sup>2</sup>	1.004 <sup>2</sup>	1.034 <sup>2</sup>
Portefeuille d'escompte :	18.599	19.872	22.217	16.392	15.565	15.623	16.434	16.893
<i>Effets escomptés sur la France</i> .....	7.889	5.917	6.707	4.232	4.404	4.755	4.563	5.023
<i>Effets escomptés sur l'étranger</i> .....	4	1	3	1	1	1	1	1
<i>Effets garantis par l'Office des céré- ales</i> <sup>3</sup> .....	346	575	481	699	446	511	321	417
<i>Effets de mobilisation de crédits à moyen terme</i> .....	10.360	13.379	15.026	11.460	10.714	10.356	11.549	11.452
Effets négociables achetés en France <sup>4</sup>	2.968	2.883	2.609	2.827	2.562	3.415	3.083	3.132
Avances à 30 jours sur effets publics ...	213	193	222	169	161	167	192	174
Avances sur titres .....	109	105	97	83	72	74	74	68
Avances sur or .....	...	...	...	...	...	...	...	...
Effets en cours de recouvrement .....	377	783	763	863	223	346	299	741
Divers .....	560	649	562	627	601	818	599	834
Total ...	<b>33.626</b>	<b>39.275</b>	<b>41.731</b>	<b>39.162</b>	<b>38.521</b>	<b>42.274</b>	<b>38.271</b>	<b>42.675</b>

**PASSIF**

Engagements à vue :								
Billets au porteur en circulation .....	31.135	32.681	34.694	34.947	34.963	39.334	34.683	39.540
Comptes courants créditeurs :	1.634	5.246	5.720	2.943	2.452	1.677	2.405	1.721
<i>Compte courant du Trésor public</i> ...	...	1	1	...	1	...	1	...
<i>Comptes courants des accords de coopération économique</i> .....	2	...	...	...	...	...	...	...
<i>Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères</i> .....	839	4.091	4.564	1.965	1.567	757	1.548	782
<i>Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engagements à vue</i> .....	793	1.154	1.155	978	884	920	856	939
Capital de la Banque .....	2	2	2	150	150	150	150	150
Divers .....	855	1.346	1.315	1.122	956	1.113	1.033	1.264
Total ...	<b>33.626</b>	<b>39.275</b>	<b>41.731</b>	<b>39.162</b>	<b>38.521</b>	<b>42.274</b>	<b>38.271</b>	<b>42.675</b>

<sup>1</sup> Convention du 27 juin 1949.<sup>2</sup> Convention du 29 octobre 1959 approuvée par la loi du 28 décembre 1959.<sup>3</sup> Loi du 15 août 1938, décret du 29 juillet 1939 et loi du 19 mai 1941.<sup>4</sup> Décret du 17 juin 1938.

**XX - 3. — BANK OF ENGLAND**

(millions of £)

	1957 28 February	1958 28 February	1959 28 February	1960 29 February	1960 6 April	1961 5 April	1960 4 May	1961 10 May
--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	-----------------	-----------------	---------------	----------------

**Issue Department**

Government Debt .....	11	11	11	11	11	11	11	11
Other Government Securities .....	1.910	1.985	2.035	2.136	2.186	2.287	2.236	2.312
Other Securities .....	1	1	1	1	1	1	1	1
Coin other than Gold Coin .....	3	3	3	2	2	1	2	1
Amount of Fiduciary Issue .....	1.925	2.000	2.050	2.150	2.200	2.300	2.250	2.325
Gold Coin and Bullion .....	...	...	...	...	...	...	...	...
<b>Total ...</b>	<b>1.925</b>	<b>2.000</b>	<b>2.050</b>	<b>2.150</b>	<b>2.200</b>	<b>2.300</b>	<b>2.250</b>	<b>2.325</b>

Notes Issued :

In Circulation .....	1.874	1.965	2.013	2.116	2.167	2.286	2.183	2.282
In Banking Department .....	51	35	37	34	33	14	67	43
<b>Total ...</b>	<b>1.925</b>	<b>2.000</b>	<b>2.050</b>	<b>2.150</b>	<b>2.200</b>	<b>2.300</b>	<b>2.250</b>	<b>2.325</b>

**Banking Department**

Government Securities .....	238	254	265	274	263	425	220	393
Other Securities :								
Discounts and Advances .....	25	23	10	33	25	36	31	61
Securities .....	20	22	22	20	19	18	18	18
Notes .....	51	35	37	34	33	14	67	43
Coin .....	2	2	1	1	1	1	1	1
<b>Total ...</b>	<b>336</b>	<b>336</b>	<b>335</b>	<b>362</b>	<b>341</b>	<b>494</b>	<b>337</b>	<b>516</b>

Capital .....	15	15	15	15	15	15	15	15
Rest .....	4	4	4	4	3	3	3	3
Public Deposits :								
(including Exchequer, Savings Banks, Commissioners of National Debt, and Dividend Accounts)	13	11	17	12	11	19	10	10
Special Deposits .....	—	—	—	—	—	150	—	153
Other Deposits :								
Bankers .....	229	232	229	264	248	238	245	249
Other Accounts .....	75	74	70	67	64	69	64	86
<b>Total ...</b>	<b>336</b>	<b>336</b>	<b>335</b>	<b>362</b>	<b>341</b>	<b>494</b>	<b>337</b>	<b>516</b>

**XX - 4. — FEDERAL RESERVE BANKS <sup>1</sup>**

(millions of \$)

	1956 31 December	1957 31 December	1958 31 December	1959 31 December	1960 6 April	1961 5 April	1960 4 May	1961 10 May
<b>ASSETS</b>								
Gold certificate account .....	20,374	21,216	19,013	18,186	18,159	16,057	18,112	16,054
Redemption fund for F.R. notes .....	895	869	938	978	950	1,039	951	1,028
Total gold certificate reserves ...	21,269	22,085	19,951	19,164	19,109	17,096	19,063	17,082
F.R. notes of other Banks .....	351	443	477	524	423	—	444	—
Cash .....	306	339	336	359	437	445	396	409
Discounts and advances .....	50	56	64	458	770	121	572	222
Industrial loans .....	1	1	...	...	...	—	...	—
Acceptances :								
Bought outright .....	33	42	43	44	32	45	30	39
Held under repurchase agreement .....	35	23	6	31	—	—	—	—
U.S. Government securities :								
Bought outright :								
Bills .....	1,721	983	2,250	2,606	1,263	2,623	1,597	2,495
Certificates .....	10,933	19,934	18,650	10,507	8,507	5,398	8,507	4,917
Notes .....	9,154	...	2,868	11,010	13,010	16,383	13,010	16,506
Bonds .....	2,802	2,802	2,484	2,484	2,484	2,720	2,484	2,983
Total bought outright ...	24,610	23,719	26,252	26,607	25,264	27,124	25,598	26,901
Held under repurchase agreement .....	305	519	95	41	57	3	290	15
Total U.S. Government securities ...	24,915	24,238	26,347	26,648	25,321	27,127	25,888	26,916
Total loans and securities .....	25,034	24,360	26,460	27,181	26,123	27,293	26,490	27,177
Due from foreign banks .....	...	...	...	...	...	...	...	—
Cash items in process of collection .....	5,624	5,495	5,631	6,438	4,984	4,148	5,433	4,308
Bank premises .....	73	84	94	100	103	109	103	108
Other assets .....	253	223	146	262	283	232	364	326
Total assets ...	<b>52,910</b>	<b>53,029</b>	<b>53,095</b>	<b>54,028</b>	<b>51,462</b>	<b>49,323<sup>3</sup></b>	<b>52,293</b>	<b>49,410<sup>3</sup></b>

**LIABILITIES**

Federal Reserve notes .....	27,476	27,535	27,872	28,262	27,381	27,105	27,248	27,143
Deposits :								
Member bank reserves .....	19,059	19,034	18,504	18,174	17,661	16,723	18,217	16,516
U.S. Treasurer - general account .....	441	481	358	504	417	222	478	446
Foreign .....	322	356	273	345	165	288	170	220
Other .....	426	246	391	693	352	384	303	315
Total deposits ...	20,248	20,117	19,526	19,716	18,595	17,617	19,168	17,497
Deferred availability cash items .....	3,959	4,071	4,335	4,847	4,159	3,235	4,556	3,374
Other liabilities and accrued dividends ...	17	15	22	29	34	30	41	43
Total liabilities ...	<b>51,700</b>	<b>51,738</b>	<b>51,755</b>	<b>52,854</b>	<b>50,169</b>	<b>47,987</b>	<b>51,013</b>	<b>48,057</b>

**CAPITAL ACCOUNTS**

Capital paid in .....	326	345	363	388	396	424	398	423
Surplus .....	775	837	868	775	775	817	775	817
Other capital accounts .....	109	109	109	11	122	95	107	113
Total liabilities and capital accounts ...	<b>52,910</b>	<b>53,029</b>	<b>53,095</b>	<b>54,028</b>	<b>51,462</b>	<b>49,323<sup>3</sup></b>	<b>52,293</b>	<b>49,410<sup>3</sup></b>
Contingent liability on acceptances purchased for foreign correspondents .....	50	76	68	82	159	171	168	143
Industrial loan commitments .....	2	1	1	...	...	—	...	—
Ratio of gold certificate reserves to deposit and F.R. note liabilities combined .....	44,6 %	46,3 %	42,1 %	39,9 %	41,6 %	37,9 % <sup>2</sup>	41,1 %	38,0 %

<sup>1</sup> Consolidated statement of condition of the twelve Federal Reserve Banks.

<sup>2</sup> « F. R. note liabilities combined » includes \$ 355 million of Federal Reserve notes of other Federal Reserve Banks netted out of the consolidated statement shown above.

<sup>3</sup> Since 1-2-1961, this figure is not comparable with those of the preceding statements. The assets include no more the item « F. R. notes of other Banks ». Besides, the figure of the item « Cash items in process of collection » has been modified. In the liabilities, the figures relating to the « Federal Reserve notes » and the « Deferred availability cash items » have been modified too.

**XX - 5. — DE NEDERLANDSCHE BANK**

(miljoenen guldens)

	1956 31 december	1957 31 december	1958 31 december	1959 31 december	1960 4 april	1961 4 april	1960 9 mei	1961 8 mei
<b>ACTIVA</b>								
Goud .....	3.192	2.812	3.972	4.281	4.403	5.227	4.403	5.252
Vorderingen en geldswaardige papieren luidende in goud of in buitenlandse geldsoorten .....	747	1.008	1.603	786	829	787	855	783
Buitenlandse betaalmiddelen .....	1	1	1	1	1	...	...	...
Vorderingen op het buitenland luidende in guldens <sup>1</sup> .....	220	182	88	71	52	52	51	58
Wissels, promessen, schatkistpapier en schuldbrieven in disconto <sup>2</sup> .....	92	10	...	6	...	...	...	...
Wissels, schatkistpapier en schuldbrieven door de Bank gekocht (art. 15, onder 4 <sup>o</sup> van de Bankwet 1948) .....	165	128	181	547	363	180	302	167
Voorschotten in rekening-courant (incl. beleningen) <sup>3</sup> .....	253	198	40	62	12	10	11	9
Boekvorderingen op de Staat (overeen- komst van 26 februari 1947) .....	660	560	—	—	—	—	—	—
Nederlandse munten .....	4	11	24	35	45	33	48	23
Belegging van kapitaal en reserves .....	138	142	159	165	159	171	171	178
Gebouwen en inventaris .....	1	1	1	1	1	1	1	1
Diverse rekeningen .....	41	39	15	12	18	22	8	6
Totaal ...	<b>5.514</b>	<b>5.092</b>	<b>6.084</b>	<b>5.967</b>	<b>5.883</b>	<b>6.483</b>	<b>5.850</b>	<b>6.477</b>
<b>PASSIVA</b>								
Bankbiljetten in omloop .....	4.073	4.187	4.418	4.513	4.431	4.881	4.435	4.820
Bankassignaties .....	...	...	...	...	...	...	...	...
Rekening-courantsaldo's in guldens van ingezetenen .....	1.055	629	1.284	1.139	1.160	1.267	1.116	1.374
's Rijks schatkist .....	620	307	643	528	502	379	372	310
Banken in Nederland .....	405	250	485	484	528	693	617	893
Andere ingezetenen .....	30	72	156	127	130	195	127	171
Rekening-courantsaldo's in guldens van niet-ingezetenen .....	153	46	97	65	60	52	63	49
Buitenlandse circulatiebanken en daar- mede gelijk te stellen instellingen ...	—	—	—	56	51	45	54	39
Andere niet-ingezetenen .....	19	16	22	9	9	7	9	10
Saldo's voortvloeiende uit betalings- akkoorden .....	134	30	75	—	—	—	—	—
Saldo's luidende in buitenlandse geld- soorten .....	20	6	64	6	17	62	19	11
Kapitaal .....	20	20	20	20	20	20	20	20
Reserves .....	126	131	142	152	142	152	152	164
Diverse rekeningen .....	67	73	59	72	53	49	45	39
Totaal ...	<b>5.514</b>	<b>5.092</b>	<b>6.084</b>	<b>5.967</b>	<b>5.883</b>	<b>6.483</b>	<b>5.850</b>	<b>6.477</b>
<sup>1</sup> Waarvan uit hoofde van de liquidatie van bila- terale akkoorden .....	90	2	1	9	3	...	3	...
<sup>2</sup> Waarvan schatkistpapier, rechtstreeks door de Bank in disconto genomen .....	...	...	...	...	...	...	...	...
<sup>3</sup> Waarvan aan Indonesië (wet van 15 maart 1933 — Staatsblad nr 99) .....	18	13	11	8	8	5	8	5
N. B. — Circulatie der door de Bank namens de Staat in het verkeer gebrachte munt- biljetten .....	141	127	110	105	103	81	105	75

**XX - 6. — BANCA D'ITALIA**

(miliardi di lire)

	1957 dicembre	1958 dicembre	1959 dicembre	1960 dicembre p	1960 febbraio	1961 febbraio p	1960 marzo	1961 marzo p
Oro in cassa .....	4	5	5	1.000	172	1.000	172	1.000
Oro all'estero dovuto dallo Stato .....	2	2	2	—	2	—	2	—
Cassa <sup>1</sup> .....	6	10	11	10	11	11	11	9
Portafoglio <sup>2</sup> .....	405	386	430	443	426	427	426	423
Effetti ricevuti per l'incasso .....	...	...	...	...	...	...	...	...
Anticipazioni <sup>3</sup> .....	82	34	46	64	84	121	50	93
Prorogati pagamenti .....	5	—	—	7	—	—	—	—
Ufficio italiano dei cambi .....	—	—	—	1.257	—	1.182	—	1.183
Disponibilita in divisa all' estero .....	71	62	62	63	62	63	62	63
Titoli emessi o garantiti dallo Stato .....	72	56	70	74	72	74	71	73
Immobili .....	...	...	...	...	...	...	...	...
Debitori diversi .....	1.039	1.654	2.191	119	2.041	129	2.010	120
Partite varie .....	3	3	3	2	2	2	3	2
Anticipazioni temporanee al Tesoro .....	77	77	77	64	77	64	75	64
Anticipazioni straordinarie al Tesoro .....	343	343	343	485	343	485	343	485
Emissioni per forze alleate .....	145	145	145	—	145	—	145	—
Conto corrente servizio tesoreria .....	170 <sup>6</sup>	137	—	—	—	—	—	—
Impieghi in titoli per conto del Tesoro ...	345	325	128	20	108	10	98	—
Servizi diversi per conto dello Stato .....	32	18	—	—	—	—	—	—
Spese .....	40	41	44	39	3	4	5	6
<b>Totale attivo ...</b>	<b>2.841</b>	<b>3.298</b>	<b>3.557</b>	<b>3.647</b>	<b>3.548</b>	<b>3.572</b>	<b>3.473</b>	<b>3.521</b>
Circolazione dei biglietti <sup>4</sup> .....	1.914	2.061	2.237	2.424	2.032	2.203	2.035	2.262
Vaglia assegni e debiti a vista <sup>5</sup> .....	27	26	28	23	14	14	17	16
Depositi in c/c liberi .....	140	167	130	117	74	78	81	81
Conti correnti vincolati .....	548	774	772	694	825	785	831	799
Creditori diversi .....	160	211	173	170	177	190	179	178
C/c servizio tesoreria .....	—	—	146	159	323	277	226	153
C/c servizio tesoreria — Fondo speciale .	—	—	17	—	17	—	17	—
Tesoro dello Stato - plusvalenza rivalutaz. oro .....	—	—	—	—	63	—	63	—
Aiuti internazionali .....	9	14	—	—	—	—	—	—
Servizi diversi per conto dello Stato .....	—	—	5	16	14	15	14	20
Capitale .....	...	...	...	...	...	...	...	...
Fondo di riserva ordinario .....	2	2	2	3	3	3	3	3
Fondo di riserva straordinario .....	1	1	2	2	2	2	2	2
Rendite .....	40	42	45	39	3	4	5	6
Utile provvisorio del precedente esercizio .	—	—	—	—	1	1	—	1
<b>Totale passivo e patrimonio ...</b>	<b>2.841</b>	<b>3.298</b>	<b>3.557</b>	<b>3.647</b>	<b>3.548</b>	<b>3.572</b>	<b>3.473</b>	<b>3.521</b>
Depositanti in titoli e valori .....	3.430	4.413	3.604	4.407	3.859	4.083	3.952	4.173
<sup>1</sup> Comprese monete di Stato .....	5	8	8	5	8	5	8	5
<sup>2</sup> Compreso finanziamento ammassi .....	—	—	—	437	—	422	—	419
<sup>3</sup> Comprese operazioni con privati .....	—	—	—	3	—	3	—	3
<sup>4</sup> Compresi biglietti presso il Tesoro .....	1	1	2	2	1	—	1	—
<sup>5</sup> Compresi vaglia e assegni .....	18	17	16	14	10	9	11	10
<sup>6</sup> Al netto del Fondo speciale .....	2	—	—	—	—	—	—	—

**XX - 7. — DEUTSCHE BUNDESBANK**

(Millionen DM)

	1958 31 Dezember	1959 31 Dezember	1960 31 Dezember	1960 7 März	1961 7 März	1960 7 April	1961 7 April
<b>AKTIVA</b>							
Gold .....	10.963	10.934	12.286	10.999	11.961	11.103	12.830
Guthaben bei ausländischen Banken und Geldmarktanlagen im Ausland .....	9.311	8.249	15.905	8.291	15.192	9.046	16.157
Sorten, Auslandswechsel und -schecks ...	152	130	157	141	137	156	223
Kurz- und mittelfristige Kredite an inter- nationale Einrichtungen und Konsoli- dierungskredite .....	6.089	4.817	3.657	4.521	3.177	4.499	3.160
<i>davon : a) aus der Abwicklung der</i> <i>E.Z.U. ....</i>	4.590	3.156	1.993	2.994	1.741	2.976	1.730
<i>b) an Weltbank .....</i>	1.234	1.486	1.560	1.381	1.345	1.381	1.345
Deutsche Scheidemünzen .....	85	88	91	135	131	129	118
Postscheckguthaben .....	192	226	193	117	126	124	190
Inlandswechsel .....	722	853	1.283	2.533	2.376	2.191	1.255
Schatzwechsel und unverzinsliche Schatz- anweisungen .....	100	80	137	82	54	20	30
Lombardforderungen .....	64	234	419	51	39	36	35
Kassenkredite .....	90	265	79	340	5	411	9
Wertpapiere .....	270	235	324	232	587	228	587
Ausgleichsforderungen und unverzinsliche Schuldverschreibung .....	4.382	5.731	3.561	5.461	2.708	5.369	2.636
Kredite an Bund für Beteiligung an inter- nationalen Einrichtungen .....	662	1.211	1.387	1.247	1.471	1.262	1.518
Ausgleichsbedarf für Neubewertung der Geld- Gold- und Devisenpositionen .....	—	—	—	—	1.480	—	1.477
Sonstige Aktiva .....	372	311	370	206	296	204	272
	<b>33.454</b>	<b>33.364</b>	<b>39.849</b>	<b>34.356</b>	<b>39.740</b>	<b>34.778</b>	<b>40.497</b>

<b>PASSIVA</b>							
Banknotenumlauf .....	17.661	19.046	20.470	17.965	19.385	18.238	19.752
Einlagen von	13.037	11.605	16.696	13.881	17.949	14.047	18.284
<i>Kreditinstituten (einschliesslich Post-     scheck und Postsparkassenämter) ...</i>	8.243	9.344	13.036	11.233	13.508	11.086	11.981
<i>Öffentlichen Einlegern .....</i>	4.585	2.039	3.440	2.435	4.225	2.750	6.070
<i>Anderen inländischen Einlegern .....</i>	209	222	220	213	216	211	233
Verbindlichkeiten aus dem Auslandsge- schäft .....	1.136	672	447	673	323	644	446
<i>Einlagen ausländischer Einleger .....</i>	550	299	282	282	239	244	366
<i>Sonstige .....</i>	586	373	165	391	84	400	80
Rückstellungen .....	656	671	806	655	806	655	806
Grundkapital .....	290	290	290	290	290	290	290
Rücklagen .....	492	522	562	522	562	522	562
Sonstige Passiva .....	182	558	578	370	425	382	357
	<b>33.454</b>	<b>33.364</b>	<b>39.849</b>	<b>34.356</b>	<b>39.740</b>	<b>34.778</b>	<b>40.497</b>

**XX - 8. — BANQUE NATIONALE SUISSE**

*(millions de francs suisses)*

	1957 31 décembre	1958 31 décembre	1959 31 décembre	1960 31 décembre	1960 7 avril	1961 7 avril	1960 7 mai	1961 6 mai
<b>ACTIF</b>								
Encaisse or .....	7.384	8.329	8.369	9.455	8.376	9.441	7.645	9.645
Devises .....	781	561	535	583	473	1.550	417	1.288
Portefeuille effets sur la Suisse .....	226	58	58	53	47	48	51	48
<i>Effets de change</i> .....	226	58	58	53	47	48	51	48
<i>Rescriptions de la Confédération Suisse</i> .....	...	...	...	...	...	...	...	...
Avances sur nantissement .....	52	22	40	38	7	11	12	9
Titres .....	45	45	44	43	44	43	44	43
<i>pouvant servir de couverture</i> .....	...	1	...	1	...	1	1	17
<i>autres</i> .....	45	44	44	42	44	42	43	26
Correspondants :			52	52	11	15	15	19
<i>en Suisse</i> .....	41	33	45	45	6	7	8	8
<i>à l'étranger</i> .....			7	7	5	8	7	11
Autres postes de l'actif .....	29	35	28	30	29	23	27	24
<b>Total ...</b>	<b>8.558</b>	<b>9.083</b>	<b>9.126</b>	<b>10.254</b>	<b>8.987</b>	<b>11.131</b>	<b>8.211</b>	<b>11.076</b>

<b>PASSIF</b>								
Fonds propres .....	49	50	51	52	51	53	52	53
Billets en circulation .....	5.931	6.109	6.344	6.854	5.559	6.484	5.881	6.481
Engagements à vue .....	2.393	2.726	2.535	2.756	3.195	2.974	2.090	2.915
<i>Comptes de virements des banques du commerce et de l'industrie</i> .....	1.831	2.541	2.330	2.288	2.807	2.400	1.607	2.215
<i>Autres engagements à vue</i> .....	562	185	205	468	388	574	483	700
Comptes de virements de banques temporairement liés .....	—	—	—	—	—	1.035	—	1.035
Engagements à terme .....	—	—	—	390	—	400	—	400
Autres postes du passif .....	185	198	196	202	182	185	188	192
<b>Total ...</b>	<b>8.558</b>	<b>9.083</b>	<b>9.126</b>	<b>10.254</b>	<b>8.987</b>	<b>11.131</b>	<b>8.211</b>	<b>11.076</b>

**Références bibliographiques :** *International Financial Statistics (F.M.I.) — Banque de France : « Compte rendu des opérations ». — Report of the Bank of England. — Federal Reserve Bulletin. — De Nederlandsche Bank : Verslag over het boekjaar. — Banca d'Italia : Bollettino. — Geschäftsbericht der Deutschen Bundesbank. — Banque Nationale Suisse (rapports).*

**XX - 9. — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE <sup>1</sup>**

Situations en millions de francs or

[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

Actif	31	31	31	31	30	30	Passif						
	décembre 1959	décembre 1960	31 mars 1960	31 mars 1961	30 avril 1960	30 avril 1961	décembre 1959	31 décembre 1960	31 mars 1960	31 mars 1961	30 avril 1960	30 avril 1961	
<b>I. Or en lingots et monnayé .....</b>	1.165	1.636	1.562	1.887	1.513	2.124	<b>I. Capital :</b>						
<b>II. Espèces en caisse et avoirs bancaires à vue .....</b>	106	60	55	94	43	120	Actions libérées de 25 %	125	125	125	125	125	125
<b>III. Portefeuille réescomptable .....</b>	859	277	521	245	503	305	<b>II. Réserves :</b>	23	23	23	23	23	23
1. Effets de commerce et acceptations de banque .....	13	19	75	19	75	19	1. Fonds de Réserve légale ...	9	10	9	10	9	10
2. Bons du Trésor .....	846	258	446	226	428	286	2. Fonds de Réserve générale ..	14	13	14	13	14	13
<b>IV. Effets div. remobilis. sur dem.</b>	21	13	38	12	38	13	<b>III. Dépôts (or) :</b>	1.751	1.812	1.662	1.842	1.652	1.882
<b>V. Dépôts à terme et avances : ...</b>	379	1.130	454	1.138	531	1.102	1. Banques centrales :						
a) à 3 mois au maximum ...	319	918	434	1.003	479	892	a) de 6 à 9 mois .....	—	—	—	—	—	—
b) à 3 mois au maximum (or)	10	7	10	3	10	4	b) de 3 à 6 mois .....	169	24	65	10	100	3
c) de 3 à 6 mois .....	49	144	8	49	16	159	c) à 3 mois au maximum ...	607	329	502	409	433	416
d) de 6 à 9 mois .....	1	3	—	76	—	40	d) à vue .....	821	1.372	941	1.373	938	1.413
e) de 9 à 12 mois .....	—	55	2	—	2	7	2. Autres déposants :						
f) à plus d'un an .....	—	3	—	7	24	—	a) de 6 à 9 mois .....	—	—	—	—	—	—
<b>VI. Autres effets et titres : .....</b>	853	730	731	523	726	614	b) de 3 à 6 mois .....	6	6	9	6	6	6
1. Or :							c) à 3 mois au maximum ...	31	21	31	18	35	18
a) à 3 mois au maximum ...	24	73	112	12	64	14	d) à 3 mois au maximum ...	117	60	114	26	140	26
b) de 3 à 6 mois .....	104	39	19	65	...	79	<b>IV. Dépôts (monnaies) :</b>	1.346	1.734	1.406	1.762	1.408	2.099
c) de 6 à 9 mois .....	37	—	10	21	36	—	1. Banques centrales :						
d) de 9 à 12 mois .....	—	—	—	—	29	—	a) à plus d'un an .....	—	36	—	36	107	36
2. Monnaies :							b) de 9 à 12 mois .....	—	71	—	—	1	—
a) à 3 mois au maximum ...	478	445	491	335	441	406	c) de 6 à 9 mois .....	—	...	1	71	—	71
b) de 3 à 6 mois .....	180	80	2	4	14	20	d) de 3 à 6 mois .....	268	156	153	153	87	71
c) de 6 à 9 mois .....	2	4	14	23	11	15	e) à 3 mois au maximum ...	871	1.167	930	1.246	929	1.616
d) de 9 à 12 mois .....	8	23	62	13	62	48	f) à vue .....	18	30	19	23	14	38
e) à plus d'un an .....	20	66	20	50	69	32	2. Autres déposants :						
<b>VII. Actifs divers .....</b>	1	1	1	6	1	6	a) de 9 à 12 mois .....	—	—	—	—	—	—
<b>VIII. Fonds propres utilisés en exécution des accords de La Haye de 1930 pour placem. en Allemagne</b>	68	68	68	68	68	68	b) de 6 à 9 mois .....	...	—	—	—	—	—
<i>Total actif ...</i>	<b>3.452</b>	<b>3.915</b>	<b>3.430</b>	<b>3.973</b>	<b>3.423</b>	<b>4.352</b>	c) de 3 à 6 mois .....	31	—	31	—	31	—
							d) à 3 mois au maximum ...	121	256	252	213	219	245
							e) à vue .....	37	18	20	20	20	22
							<b>V. Divers .....</b>	42	44	48	44	50	46
							<b>VI. Compte de profits et pertes ...</b>	9	8	9	8	9	8
							<b>VII. Provision pour charges éventuelles .....</b>	156	169	157	169	156	169
							<i>Total passif ...</i>	<b>3.452</b>	<b>3.915</b>	<b>3.430</b>	<b>3.973</b>	<b>3.423</b>	<b>4.352</b>

**Exécution des accords de La Haye de 1930 :**

Fonds placés en Allemagne : (voir note 2)	31 décembre 1959	31 décembre 1960	31 mars 1960	31 mars 1961	30 avril 1960	30 avril 1961	Dépôts à long terme : .....	31 décembre 1959	31 décembre 1960	31 mars 1960	31 mars 1961	30 avril 1960	30 avril 1961
1. Créances sur la Reichsbank et la Golddiskontbank, effets de la Golddiskontbank et de l'adm. des chemins de fer et bons de l'adm. des postes (échus) .....	221	221	221	221	221	221	1. Dépôts des Gouvernements créanciers au Compte de Trust des Annuités (voir note 3) .....	153	153	153	153	153	153
2. Effets et bons du Trésor du Gouvernement allemand (échus) .....	76	76	76	76	76	76	2. Dépôt du Gouvernem. allem.	76	76	76	76	76	76
<i>Total ...</i>	<b>297</b>	<b>297</b>	<b>297</b>	<b>297</b>	<b>297</b>	<b>297</b>	<b>Fonds propres utilisés en exécution des accords (voir ci-dessus)</b>	<b>68</b>	<b>68</b>	<b>68</b>	<b>68</b>	<b>68</b>	<b>68</b>
							<i>Total ...</i>	<b>297</b>	<b>297</b>	<b>297</b>	<b>297</b>	<b>297</b>	<b>297</b>

Note 1. — Ne sont pas inclus dans la présente situation l'or sous dossier, les effets et autres titres détenus par la Banque en sa qualité d'Agent de l'Organisation Européenne de Coopération Economique (Union Européenne de Paiements), de Tiers Convenu aux termes du contrat de nantissement conclu avec la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, ainsi que de Mandataire-trustee ou d'Agent financier d'emprunts internationaux.

Note 2. — Aux termes d'une Convention en date du 9 janvier 1953 conclue entre le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et la Banque et qui fait partie de l'Accord sur les dettes extérieures allemandes du 27 février 1953, il a été convenu que la Banque ne réclamerait pas avant le 1<sup>er</sup> avril 1966 le remboursement en principal de ses placements en Allemagne qui sont indiqués ci-dessus, y compris les intérêts arriérés y afférents à la date du 31 décembre 1952.

Note 3. — La Banque a reçu de Gouvernements dont les dépôts s'élevaient à l'équivalent de francs or 149.920.380.—, confirmation qu'ils ne pourront lui demander, au titre de tels dépôts, le transfert de montants supérieurs à ceux dont elle pourra elle-même obtenir le remboursement et le transfert par l'Allemagne dans les monnaies agréées par la Banque.

**PRINCIPALES ABREVIATIONS UTILISEES.**

<b>A.M.E.</b>	Accord Monétaire Européen.
<b>B.I.R.D.</b>	Banque Internationale de Reconstruction et de Développement.
<b>B.I.T.</b>	Bureau International du Travail.
	<b>B.N.B.</b> Banque Nationale de Belgique.
<b>B.R.I.</b>	Banque des Règlements Internationaux.
	<b>C.A.D.G.</b> Caisse Autonome des Dommages de Guerre.
<b>C.E.C.A.</b>	Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.
<b>C.E.E.</b>	Communauté Economique Européenne.
	<b>C.G.E.R.</b> Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.
	<b>C.N.C.P.</b> Caisse Nationale de Crédit Professionnel.
	<b>D.U.L.B.E.A.</b> Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles.
	<b>FABRIMETAL</b> Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques.
<b>F.A.O.</b>	Food and Agricultural Organization.
	<b>FEBELTEX</b> Fédération de l'Industrie Textile Belge.
	<b>F.I.B.</b> Fédération des Industries Belges.
<b>F.M.I.</b>	Fonds Monétaire International.
	<b>I.N.S.</b> Institut National de Statistique.
	<b>I.R.E.S.P.</b> Institut de Recherches Economiques, Sociales et Politiques (Centre de Recherches Economiques).
	<b>I.R.G.</b> Institut de Réescompte et de Garantie.
	<b>M.A.E.</b> Ministère des Affaires Economiques.
	<b>O.C.P.</b> Office des Chèques Postaux.
<b>O.E.C.E.</b>	Organisation Européenne de Coopération Economique.
	<b>O.N.P.C.</b> Office National du Placement et du Chômage.
	<b>O.N.S.S.</b> Office National de Sécurité Sociale.
<b>O.N.U.</b>	Organisation des Nations Unies.
	<b>R.T.T.</b> Régie des Télégraphes et des Téléphones.
	<b>SABENA</b> Société Anonyme Belge d'Exploitation de la Navigation Aérienne
	<b>S.N.C.B.</b> Société Nationale des Chemins de fer Belges.
	<b>S.N.C.I.</b> Société Nationale de Crédit à l'Industrie.
	<b>S.N.C.V.</b> Société Nationale des Chemins de fer Vicinaux.
<b>U.E.B.L.</b>	Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.
<b>U.E.P.</b>	Union Européenne de Paiements.

**SIGNES CONVENTIONNELS.**

—	la donnée n'existe pas.
n.d.	donnée non disponible.
p.c.	pour cent.
p	provisoire.
r	chiffre rectifié.
est	estimation.
...	zéro ou quantité négligeable.

# STATISTIQUES

## TABLE DES MATIERES

	Numérotation des tableaux		Numérotation des tableaux
<b>I. — Population et comptes nationaux.</b>		<b>VII. — Prix et indices de prix.</b>	
1. Population .....	I - 1	1. Prix de gros mondiaux .....	VII - 1
2. Revenu national net au coût des facteurs .....	I - 2	2. Indices des prix de gros mondiaux .....	VII - 2
3. Produit national brut :		3. Indices des prix de gros en Belgique .....	VII - 3
a) P.N.B. calculé par l'analyse de la production aux prix courants .....	I - 3a	4. Indices des prix de détail en Belgique .....	VII - 4
b) P.N.B. calculé par l'analyse des dépenses aux prix courants .....	I - 3b	<b>VIII. — Commerce extérieur de l'U.E.B.L.</b>	
c) P.N.B. calculé par l'analyse des dépenses aux prix de 1950 .....	I - 3c	1. Tableau général .....	VIII - 1
<b>II. — Emploi et chômage.</b>		2. Exportations par groupes de produits .....	VIII - 2
1. Indices de l'emploi dans l'industrie (ouvriers) .....	II - 1	3. Importations par groupes de produits .....	VIII - 3
2. Chômage — Renseignements généraux .....	II - 2	4. Indices du volume et des valeurs unitaires moyennes	VIII - 4
3. Chômage — Moyennes journalières du nombre de chômeurs contrôlés .....	II - 3	5. Orientation géographique .....	VIII - 5
<b>III. — Agriculture et pêche.</b>		<b>IX. — Balance des paiements de l'U.E.B.L.</b>	
1. Production agricole .....	III - 1	1. Chiffres annuels .....	IX - 1
2. Pêche maritime — Principales espèces de poissons débarqués dans les ports belges .....	III - 2	2. Chiffres trimestriels et semestriels .....	IX - 2
<b>IV. — Industrie.</b>		3. Balance des paiements avec les pays autres que le Congo et le Ruanda-Urundi .....	IX - 3
1. Indices généraux de la production industrielle .....	IV - 1	<b>X. — Marché des changes.</b>	
2. Indices de la production industrielle (principaux secteurs) .....	IV - 2	1. Cours officiels arrêtés par les Banquiers réunis en Chambre de compensation à Bruxelles .....	X - 1
3. Energie .....	IV - 3	<b>XI. — Finances Publiques.</b>	
4. Métallurgie .....	IV - 4	1. Situation de Trésorerie .....	XI - 1
5. Construction : données annuelles .....	IV - 5	2. Recettes fiscales sans distinction d'exercice .....	XI - 2
6. Construction : données mensuelles .....	IV - 6	3. Recettes fiscales (par exercice) .....	XI - 3
<b>V. — Services.</b>		4. Détail des recettes fiscales .....	XI - 4
1. Transports :		<b>XIII. — Organismes monétaires.</b>	
a) Activité de la S.N.C.B., de la S.N.C.V. et de la Sabena .....	V - 1a	1. Bilans intégrés des organismes monétaires .....	XIII - 1
b) Navigation maritime .....	V - 1b	3. Origines des variations du stock monétaire .....	XIII - 3
c) Navigation intérieure .....	V - 1c	4. Stock monétaire .....	XIII - 4
2. Tourisme .....	V - 2	5. Avoirs extérieurs nets des organismes monétaires ...	XIII - 5
3. Commerce intérieur :		6. Bilans de la Banque Nationale de Belgique (1951- 1958) .....	XIII - 6
a) Indices des ventes .....	V - 3a	Bilans et situations hebdomadaires de la B.N.B. (depuis le 31 déc. 1959) .....	XIII - 6
b) Ventes à tempérament .....	V - 3b	7. Situation globale des banques .....	XIII - 7
<b>VI. — Revenus.</b>		8. Comptes de chèques postaux .....	XIII - 8
1. Rémunérations des ouvriers .....	VI - 1	9. Montants globaux des paiements effectués au moyen des dépôts bancaires à vue en francs belges et des avoirs en C.C.P. ....	XIII - 9

	Numérotation des tableaux		Numérotation des tableaux
<b>XIV. — Intermédiaires financiers non monétaires.</b>			
4. Principaux actifs et passifs du Fonds des Rentes ...	XIV - 4	3. Taux des certificats de Trésorerie .....	XIX - 3
5. Caisse Générale d'Épargne et de Retraite :		4. Taux des dépôts en francs belges dans les banques et à la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite	XIX - 4
a) Mouvements des dépôts .....	XIV - 5a	5. Taux de rendement de titres à revenu fixe, cotés à la Bourse de Bruxelles .....	XIX - 5
b) Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Épargne .....	XIV - 5b	<b>XX. — Banques d'Émission étrangères.</b>	
c) Principales rubriques des bilans des Caisses de Retraite .....	XIV - 5c	1. Taux d'escompte .....	XX - 1
d) Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Assurances sur la vie .....	XIV - 5d	2. Banque de France .....	XX - 2
6. Caisses d'épargne privées .....	XIV - 6	3. Bank of England .....	XX - 3
7. Société Nationale de Crédit à l'Industrie .....	XIV - 7	4. Federal Reserve Banks .....	XX - 4
8. Compagnies d'assurances sur la vie .....	XIV - 8	5. De Nederlandsche Bank .....	XX - 5
9. Inscriptions hypothécaires .....	XIV - 9	6. Banca d'Italia .....	XX - 6
		7. Deutsche Bundesbank .....	XX - 7
		8. Banque Nationale Suisse .....	XX - 8
		9. Banque des Règlements internationaux, à Bâle .....	XX - 9
<b>XV. — Principales modalités de l'épargne dispo- nible à l'intérieur du pays .....</b>	<b>XV</b>	<b>Principales abréviations utilisées.</b>	
		<b>Liste des graphiques :</b>	
<b>XVI. — Émissions et dettes du secteur public.</b>		I - 3. — (P.N.B. calculé par l'analyse des dé- penses aux prix courants et aux prix de 1950 .....	I - 3b et c
1. Émissions en francs belges à long et moyen terme	XVI - 1	II - 3. — Moyennes journalières du nombre de chômeurs contrôlés .....	II - 3
2. Principales émissions à long et moyen terme du sec- teur public .....	XVI - 2	IV - 2. — Indices de la production industrielle	IV - 2
3. Dette de l'état .....	XVI - 3	VI - 1. — Rémunérations des ouvriers — Indice du gain moyen brut par heure pres- tée .....	VI - 1
4. Recensement des dettes en francs belges à long et moyen terme du secteur public .....	XVI - 4	VII - 3. — Indices des prix de gros en Belgique	VII - 3
		VII - 4. — Indices des prix de détail en Belgique	VII - 4
<b>XVII. — Valeurs mobilières du secteur privé.</b>		VIII. — Commerce extérieur de l'U.E.B.L. ...	VIII
1. Évolution de l'activité, du niveau des cours et du taux de rendement des valeurs boursières .....	XVII - 1	IX - 1. — Balance des paiements de l'U.E.B.L.	IX - 1
2. Rendement des sociétés par actions belges et congo- laises — chiffres annuels .....	XVII - 2	XI - 2. — Recettes fiscales sans distinction d'exercice .....	XI - 2
3. Rendement des sociétés par actions belges et congo- laises — chiffres mensuels cumulés .....	XVII - 3	XIII - 3. — Stock monétaire et liquidités quasi- monétaires .....	XIII - 3
4. Émissions des sociétés belges et congolaises — chif- fres annuels .....	XVII - 4	XIII - 9. — Montants globaux des paiements effec- tués au moyen des dépôts bancaires à vue en francs belges et des avoirs en comptes de chèques postaux. Rapport des flux aux stocks .....	XIII - 9
5. Émissions des Sociétés belges et congolaises — chif- fres mensuels .....	XVII - 5	XIV - 5a — C.G.E.R. — Mouvements des dépôts .	XIV - 5a
		XVII - 1. — Indices des cours des actions au comp- tant .....	XVII - 1
<b>XVIII. — Marché monétaire.</b>			
1. Marché de l'argent au jour le jour et à très court terme .....	XVIII - 1		
3. Activité des chambres de compensation .....	XVIII - 3		
<b>XIX. — Taux d'escompte, d'intérêt et de rende- ment.</b>			
1. Taux d'escompte et d'intérêt de la Banque Nationale de Belgique .....	XIX - 1		
2. Taux de l'argent au jour le jour .....	XIX - 2		

---

---

Prix de l'abonnement annuel { Belgique, 250 francs.  
Etranger, 300 francs.

Virement au compte chèques postaux n° 500 de la Banque Nationale de Belgique, ou au compte courant ouvert dans ses livres sous la rubrique « Bulletin d'Information et de Documentation ».

Les abonnés voudront bien nous signaler s'ils désirent recevoir l'édition française ou néerlandaise.

---

---



IMPRIMERIE  
DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE  
L'INGÉNIEUR EN CHEF DE L'IMPRIMERIE  
CH. AUSSEMS  
15 SQUARE DES NATIONS, BRUXELLES 5